

Plan d'affectation du territoire public



GASPÉSIE—ÎLES-DE-
LA-MADELEINE

Le plan d'affectation de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été élaboré par la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine¹.

Réalisation :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction générale du réseau régional Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
Équipe de réalisation :	Geneviève Plouffe, chargée de projet Isabelle Bégin, assistante à la production et à la géomatique Daniel Bernard, cartographie	
Collaboration :	Marie-Josée Racine Jacky Michaud Sylvain Landry Geneviève Poulin Michèle Boudart	Luc Valin Geneviève Dupont Annie Dupuis Cécile Poirier

La coordination provinciale de l'affectation du territoire public a été assumée par la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public².

Coordination et soutien à la réalisation :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction générale du réseau régional Direction du soutien au réseau régional	
Équipe de coordination et de soutien :	Germain Tremblay, coordonnateur Luc Valin Myriam Gosselin	
Collaboration :	Jean-François Larouche et Édouard Chrétien	

Production :	Direction des communications
Révision linguistique :	Pierre Senéchal
Conception graphique :	Christiane Leclerc Communication

Diffusion :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction du soutien au réseau régional 5700, 4 ^e Avenue Ouest, bureau F-324 Québec (Québec) G1H 6R1 Internet : www.mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp

©Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-74199-2 (version PDF)

¹ Les membres de la Table de concertation gouvernementale sont présentés à l'annexe I.

² Les membres de la Table de coordination interministérielle sont présentés à l'annexe I.

Plan d'affectation

du territoire public (PATP)



Mot du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

Le Québec dispose d'un territoire public unique constituant un patrimoine collectif de grande valeur. Grâce à sa superficie, sa richesse et sa biodiversité, il contribue au développement socioéconomique de toutes les régions.

Le gouvernement souhaite garantir la mise en valeur harmonieuse du territoire public et l'exploitation responsable de ses ressources tout en favorisant la régionalisation du développement. Il s'est engagé à valoriser cette richesse en faisant preuve de vision et de transparence afin d'assurer la croissance et la prospérité du Québec.

Le gouvernement s'est ainsi doté du Plan d'affectation du territoire public afin de mettre en œuvre ses orientations en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Ce plan, qui concerne directement les gestionnaires et les utilisateurs du territoire, a pour but de mieux servir les collectivités. C'est pourquoi son élaboration fait appel à la collaboration de tous les intervenants, en particulier ceux du milieu municipal et régional ainsi que les communautés autochtones.

Mon gouvernement tient à assurer le dynamisme de ce plan afin de tenir compte de l'évolution constante des enjeux entourant la protection et l'utilisation du territoire public. En étant utilisé à son plein potentiel, cet outil de planification et de gestion intégrée du territoire permettra de rendre un service de grande qualité aux communautés et aux divers acteurs qui projettent d'y intervenir.

Je suis convaincu que le Plan d'affectation du territoire public contribuera au développement durable des régions du Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand'.

Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord



Note au lecteur

Le plan d'affectation illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son élaboration. Selon l'évolution de ces orientations, il pourrait être modifié dans le cadre du processus de mise à jour ou de révision quinquennale prévu. Une telle modification pourrait être effectuée pour tenir compte de l'adoption, par le gouvernement, un ministère ou un organisme gouvernemental participant, d'une nouvelle orientation ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public, par exemple, en matière d'intensification de la sylviculture ou de protection de la biodiversité, ou pour donner suite à une initiative gouvernementale, par exemple, pour tenir compte d'un nouveau projet énergétique ou du besoin de sauvegarder une espèce.

Il faut également noter qu'il s'agit d'une planification basée sur une lecture de la situation territoriale existant au début de l'exercice et non de la situation au terme de ce même exercice. Les données utilisées ont ainsi pu évoluer depuis la collecte de l'information de base. Le cas échéant, cette évolution sera considérée dans le cadre d'une mise à jour du plan dans la mesure où elle est de nature à influencer les orientations d'affectation du territoire public.

Une modification de ce plan pourrait également devenir nécessaire pour tenir compte d'une entente ayant une incidence en matière d'affectation du territoire public, conclue entre le gouvernement et une communauté ou une organisation autochtone.



Sommaire

Le Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine propose plusieurs orientations gouvernementales destinées à s'assurer d'un développement harmonieux du territoire. Ces orientations sont appliquées à des zones d'affectation qui présentent des caractéristiques particulières justifiant les choix retenus en matière de protection et d'utilisation du territoire public. Ces choix d'affectation se traduisent par une intention, une vocation territoriale et, le cas échéant, par des objectifs spécifiques pour chacune des 40 zones qui composent le territoire gaspésien et madelinot. Ces choix d'affectation traduisent parfois la confirmation ou la reconduction d'un usage. Également, ils circonscrivent, par le zonage du territoire public, plusieurs potentiels et projets jugés importants à l'échelle régionale.

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, les nombreux projets et potentiels favorisent l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public qui laisse une place importante à des territoires caractérisés par des créneaux en émergence. Dans ce contexte, les choix d'affectation viennent encourager une plus grande diversification de l'utilisation économique et sociale du territoire public tout en prenant en compte les impératifs liés à la protection de la faune, de la diversité biologique et de l'environnement en général. Le PATP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine accorde, par exemple, une place importante au développement de l'énergie éolienne et du récréotourisme.

La plus grande diversification et l'intégration des usages ne laissent pas en plan les autres activités industrielles traditionnelles telles que la foresterie ou la prospection et l'exploitation minière et pétrolière. Le PATP accorde aussi une place importante aux territoires fauniques structurés, puisque des modalités propres à ces zones viendront accorder une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréotouristiques dans l'utilisation du territoire et des ressources.

D'autre part, le Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine alloue une place importante aux territoires à vocation de protection. En Gaspésie, c'est 15 % du territoire public terrestre qui est circonscrit dans des zones d'affectation dont la vocation est la protection ou la protection stricte. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est 49 % du territoire public terrestre qui est voué à la protection. Concernant le milieu marin, ce sont essentiellement des habitats fauniques ou des projets d'habitats fauniques (notamment des habitats du poisson et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques) localisés sur le pourtour de la péninsule gaspésienne et dans les plans d'eau intérieurs des îles de la Madeleine qui constituent les zones de protection. Sur un total de 3 237 km² de territoire public (terrestre ou aquatique) voués à la protection dans la région, c'est 2 094 km² de ce même territoire qui sont reconnus en tant qu'aires protégées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (ou 2 107 km², en considérant aussi le territoire privé et le territoire fédéral). En effet, si l'on considère l'ensemble de la région (milieu terrestre et milieu marin, en territoire public comme en territoire privé), seulement 2,7 % du territoire est circonscrit dans des aires protégées. Si l'on sépare le milieu terrestre et le milieu marin, on constate que 9,5 % du territoire terrestre est reconnu en tant qu'aire protégée par le MDDELCC, alors que ce n'est que 0,5 % du milieu marin de la région qui est circonscrit dans des aires protégées.



Globalement, l'objectif du PATP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est de guider les partenaires gouvernementaux dans leur planification sectorielle et leurs activités de gestion. Ceux-ci devront s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.



Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1. Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet.....	3
1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public.....	3
1.1.1 Phase d'analyse territoriale.....	3
1.1.2 Phase d'affectation du territoire	6
1.1.3 Phase d'approbation.....	6
1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation.....	8
1.2.1 Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.....	8
1.2.2 Table de coordination interministérielle.....	8
1.2.3 Autres participations	9
Chapitre 2. Information de base.....	11
2.1 Contexte national de planification	11
2.2 Territoire d'application	13
2.2.1 Localisation et superficie de la région	13
2.2.2 Tenures privée et publique des terres.....	13
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique.....	14
2.3 Contexte régional de planification.....	14
2.3.1 Dimension environnementale	14
2.3.2 Dimension sociale	20
2.3.3 Dimension économique	24
2.3.4 Dimension institutionnelle	28
2.4 Utilisation existante du territoire public	35
2.5 Utilisation possible du territoire public.....	44
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification.....	48
Chapitre 3. Zones d'affectation	49
3.1 Découpage du territoire	49
3.2 Nature des zones d'affectation	50
3.3 Constats découlant des problématiques et des enjeux.....	50
Chapitre 4. Affectation du territoire	55
4.1 Orientations gouvernementales.....	55
Chapitre 5. Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation	67
5.1 Mise en application du plan d'affectation	67
5.2 Suivi du plan d'affectation.....	67
5.3 Mise à jour du plan d'affectation	67
CONCLUSION.....	69



Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation	71
Annexe II : Fiches descriptives de zones	81
Annexe III : Cartes	335
Annexe IV : Glossaire	339
 Appendice A : Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante	349
Appendice B : Bilan de la consultation sur la proposition de plan d'affectation	373
 Bibliographie	389
 Figure 1 : Démarche de réalisation du plan d'affectation	4



Liste des tableaux

Tableau 1	: Typologie des vocations	7
Tableau 2	: Répartition de la population selon les MRC	21
Tableau 3	: Parcs et projets de parcs éoliens en Gaspésie	38
Tableau 4	: Répartition des aires protégées sur le territoire de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	43
Tableau 5	: Type et nombre de zones et de sous-zones pour le Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49
Tableau 6	: Répartition des deux grands groupes de vocation sur le territoire de la région ...	50
Tableau 7	: Synthèse de l'affectation du territoire public de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	57
Tableau 8	: Répartition du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine selon le type de vocation attribué.....	63
Tableau 9	: Répartition des zones par groupe de vocation sur le territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65



Liste des cartes

Carte 1	: Territoire d'application	15
Carte 2a	: Utilisation existante du territoire et des ressources — Gaspésie.....	337
Carte 2b	: Utilisation existante du territoire et des ressources — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 3a	: Utilisation possible du territoire et des ressources — Gaspésie.....	337
Carte 3b	: Utilisation possible du territoire et des ressources — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 4a	: Zones d'affectation — Gaspésie.....	337
Carte 4b	: Zones d'affectation — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 5a	: Vocations du territoire public — Gaspésie	337
Carte 5b	: Vocations du territoire public — Îles-de-la-Madeleine	337

Division des cartes 2 et 3 par thème

Carte 6a	: Thématique Forêt — Gaspésie.....	337
Carte 6b	: Thématique Forêt — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 7a	: Thématique Mines — Gaspésie.....	337
Carte 7b	: Thématique Mines — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 8a	: Thématique Énergie — Gaspésie.....	337
Carte 8b	: Thématique Énergie — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 9	: Thématique Faune — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	337
Carte 10a	: Thématique Hébergement et plein air — Gaspésie	337
Carte 10b	: Thématique Hébergement et plein air — Îles-de-la-Madeleine	337
Carte 11a	: Thématique Culture — Gaspésie.....	337
Carte 11b	: Thématique Culture — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 12a	: Thématique Agriculture — Gaspésie	337
Carte 12b	: Thématique Agriculture — Îles-de-la-Madeleine	337
Carte 13a	: Thématique Industrie et services — Gaspésie.....	337
Carte 13b	: Thématique Industrie et services — Îles-de-la-Madeleine.....	337
Carte 14a	: Thématique Protection ou contraintes — Gaspésie	337
Carte 14b	: Thématique Protection ou contraintes — Îles-de-la-Madeleine	337



Liste des sigles et acronymes

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

ACOA : Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

ACCORD : Action concertée de coopération régionale de développement (projet ACCORD)

AIPL : Aire d'intensification de la production ligneuse

ATR : Association touristique régionale

CAAF : Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

CCBG : Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé

CDA : Cadre de développement aquacole

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

CRE : Conférence régionale des élus

CRNT (CRRNT) : Commission sur les ressources naturelles et le territoire (commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire)

CtAF : Contrat d'aménagement forestier

CvAF : Convention d'aménagement forestier

DGR : Direction générale régionale

DR : Direction régionale

EABF : Entente d'attribution de biomasse forestière

EC : Environnement Canada

EES : Étude environnementale stratégique

EFE : Écosystème forestier exceptionnel

FCMQ : Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

FER : Forêt d'enseignement et de recherche

FQCK : Fédération québécoise de canot et du kayak

GIR : Gestion intégrée des ressources



GIRN : Gestion intégrée des ressources naturelles

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

MRN : Ministère des Ressources naturelles

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

MTQ : Ministère des Transports

OBV : Organisme de bassin versant

PADE : Pourvoirie avec droits exclusifs

PATP : Plan d'affectation du territoire public

PDAR : Plan de développement d'activités récréatives

PDE : Plan directeur de l'eau

PDRRF : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques

PFNL : Produits forestiers non ligneux

PRDIRT : Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

PRDTP : Plan régional de développement du territoire public

RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

SADF : Stratégie d'aménagement durable des forêts

SEPAQ : Société des établissements de plein air du Québec

SIA : Sentier international des Appalaches

SGE : Site géologique exceptionnel



SFI : Site faunique d'intérêt

TFS : Territoire faunique structuré

TNO : Territoire non organisé

TPI : Territoire public intramunicipal

UA : Unité d'aménagement

URLS : Unité régionale de loisir et de sport

VTT : Véhicule tout-terrain

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZIP : Zone d'intervention prioritaire

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, qui doit s'assurer d'une utilisation judicieuse du territoire public au nom de la collectivité québécoise, a établi une nouvelle approche d'affectation du territoire public adaptée à une gestion gouvernementale moderne et efficace. À l'instar des autres régions administratives du Québec, le Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été réalisé sur la base de cette nouvelle approche gouvernementale. Ce plan a été confectionné pour le territoire de la région administrative et, une fois approuvé par le gouvernement, il remplacera les premiers plans d'affectation qui avaient été préparés selon les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) au début des années 1980.

Le plan d'affectation de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont établies dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions du Québec. Il est réalisé en région par les acteurs gouvernementaux concernés, avec la contribution des acteurs du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Le PATP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été réalisé selon une démarche structurée et organisée afin de déterminer, pour chaque portion du territoire public de la région, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. Un résumé de cette démarche de réalisation et de l'organisation du travail associé au PATP est présenté dans le premier chapitre.

Une bonne information de base est essentielle pour faire du plan d'affectation un outil prospectif et efficace. La collecte de cette information est la première étape de la démarche de réalisation du plan. Son analyse permet entre autres de poser un diagnostic, soit de cerner la problématique et de dégager les enjeux, sur différentes portions du territoire afin de définir pour chacune d'entre elles une orientation commune aux acteurs gouvernementaux.

L'information de base propre à la réalisation du PATP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région en début de processus. L'information recueillie, colligée et mise à jour fait l'objet du deuxième chapitre du plan. Il traite des éléments de contexte environnemental, social, économique et institutionnel entourant la réalisation du PATP susceptibles d'influencer les choix d'affectation de même que des différentes utilisations existantes et possibles du territoire pris en compte dans le processus. Cette partie du document présente également le territoire d'application du PATP.

Le troisième chapitre présente ensuite le découpage du territoire public en différentes zones d'affectation résultant de l'analyse de l'information de base ainsi que la synthèse de la problématique et des enjeux dont font l'objet les différentes zones d'affectation. La description intégrale des caractéristiques, de la problématique et des enjeux propres à chacune des zones d'affectation est détaillée dans 40 fiches descriptives de zones à l'annexe II.

À partir de l'analyse de l'information de base recueillie, de la problématique et des enjeux territoriaux de chaque zone, les acteurs gouvernementaux ont défini, pour chacune des zones de la région, une orientation gouvernementale composée de trois éléments : l'intention gouvernementale, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques. C'est cette



orientation qui constitue l'essence de l'affectation des zones. Ces orientations sont présentées en synthèse dans le quatrième chapitre ainsi que dans les fiches de zones à l'annexe II.

Puis, le document décrit brièvement au cinquième chapitre comment sera appliqué le plan d'affectation, quel suivi en sera fait ainsi que les modalités de sa mise à jour éventuelle.

Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est également joint au plan afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée. Par ailleurs, un bilan de la consultation des partenaires externes sur la proposition accompagne le plan à l'appendice B.



Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet

1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public

La démarche générale de réalisation du plan d'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est divisée en deux volets : la réalisation du plan d'affectation et le déploiement du plan d'affectation à la suite de son approbation. Le premier volet fait l'objet du présent chapitre alors que le deuxième sera traité au cinquième chapitre.

Cette démarche de réalisation est basée sur la nouvelle approche d'affectation du territoire public élaborée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux³.

La réalisation du plan d'affectation de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui a nécessité la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et régionaux se divise en trois grandes phases (voir figure 1) : l'analyse territoriale, l'affectation du territoire et l'approbation du plan.

1.1.1 Phase d'analyse territoriale

La phase d'analyse territoriale comprend quatre activités :

- la cueillette de l'information de base;
- une première consultation des acteurs des milieux régional et local ainsi que des communautés autochtones;
- le découpage du territoire en zones et leur description;
- la détermination de la problématique et des enjeux.

L'information de base nécessaire à la réalisation du PATP a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, des acteurs régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région à l'hiver 2006. Cette information touche principalement trois domaines :

- le contexte susceptible d'influencer les résultats de la démarche d'affectation;
- les utilisations existantes;
- les utilisations possibles.

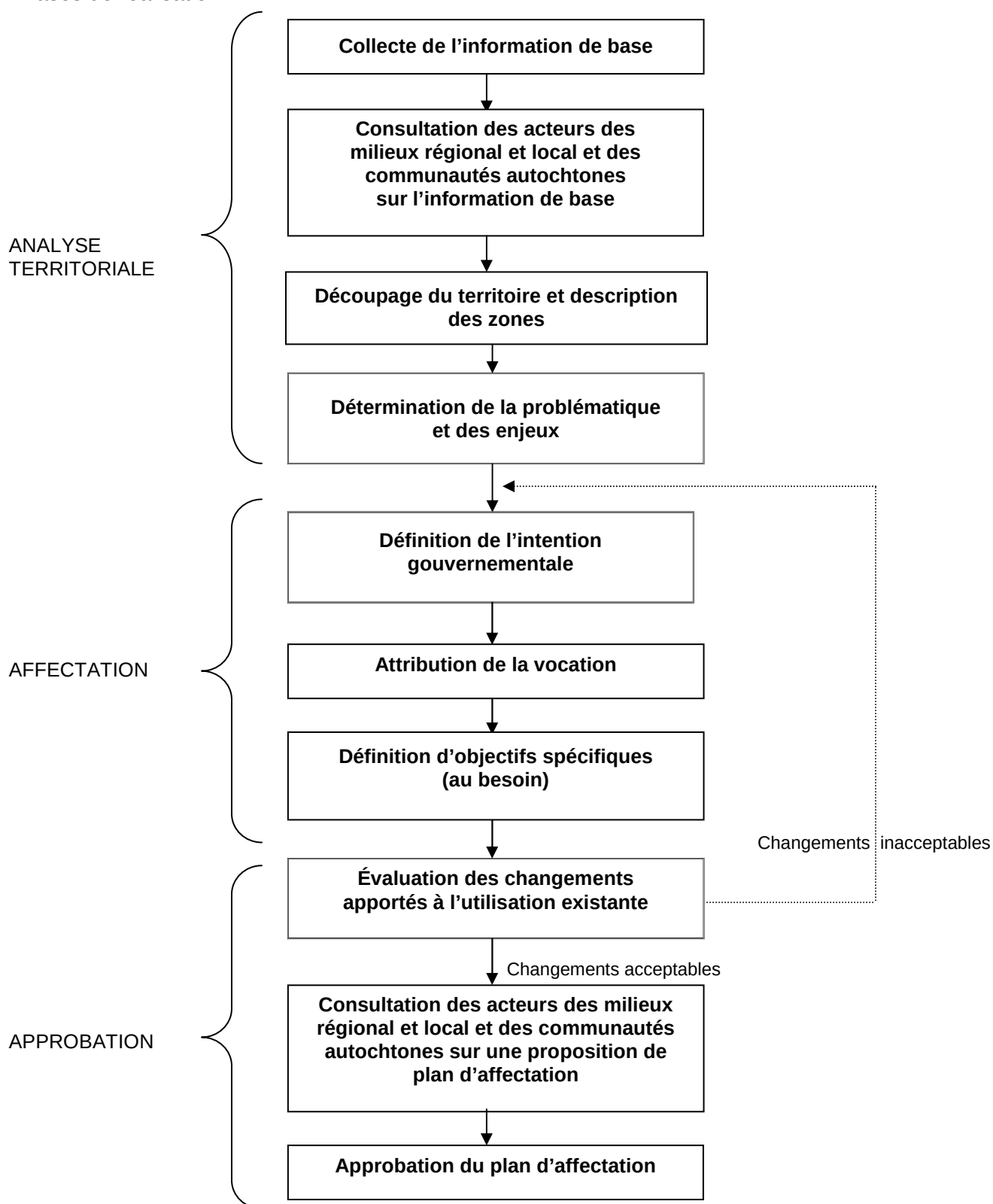
L'information sur le contexte comprend les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région ainsi que les orientations du gouvernement, des ministères et des organismes gouvernementaux applicables à la région et celles issues des milieux régional et local ainsi que des communautés autochtones. Les orientations colligées sont celles qui ont une influence sur l'utilisation du territoire public. Les éléments de contexte retenus sont ceux à même d'influencer les choix d'affectation.

³ MRNF (2011), *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.



Figure 1 : Démarche de réalisation du plan d'affectation

Phases de réalisation





Les utilisations existantes comprennent les droits fonciers tels que les baux de villégiature, les droits d'exploitation des ressources octroyés tels que les baux miniers, les statuts attribués tels que les réserves fauniques ainsi que les activités usuelles, comme la fréquentation du territoire par la population à des fins culturelles ou récréatives.

Les utilisations possibles ont trait aux potentiels, projets et éléments particuliers qui peuvent modifier les utilisations existantes du territoire public ou leur gestion. Des projets d'aires protégées, d'habitats fauniques, d'aménagements récréotouristiques ou de parcs éoliens en sont des exemples. Des potentiels récréotouristiques, industriels et agroforestiers ont notamment été relevés de même que des éléments particuliers tels que les territoires d'intérêt culturel, esthétique ou écologique.

Les acteurs régionaux et locaux et les communautés autochtones ont contribué à compléter cette information de base lors d'une consultation élargie des partenaires qui s'est tenue en mars 2006. Cette consultation a également permis de s'assurer que les préoccupations et les domaines d'intérêt de ces partenaires étaient pris en compte en tout début de processus. L'information de base révisée et mise à jour est présentée dans le deuxième chapitre du PATP. Les utilisations existantes et possibles, classées selon neuf thématiques d'utilisation du territoire et des ressources, sont par ailleurs illustrées sur les cartes 2 et 3 de l'annexe III, de même que détaillées sur les cartes thématiques, présentées dans les fichiers cartographiques.

Ces données territoriales ont ensuite été analysées afin de découper le territoire régional en zones couvrant des superficies variables, mais relativement homogènes quant à leur utilisation ainsi qu'à la problématique et aux enjeux dont elles font l'objet. Ce découpage s'est effectué à partir des limites qui circonscrivent les diverses utilisations existantes et possibles. Ensuite, chacune des zones a fait l'objet d'une description des éléments qui la distingue, de ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques ainsi que d'une description de l'utilisation existante et possible du territoire public concerné.

Cette description a permis de faire le diagnostic territorial des zones en faisant ressortir, au besoin, une problématique et des enjeux sectoriels auxquels les gestionnaires du territoire et des ressources pourraient faire face. Après analyse des problématiques et des enjeux, une orientation gouvernementale commune en est ressortie. Les problématiques, les enjeux et les orientations gouvernementales préliminaires de chacune des zones ont été présentés à la Conférence régionale des élus et à la Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine afin d'obtenir leur point de vue⁴. La CRNT a ainsi pu tenir compte de ces orientations dans l'élaboration du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Il est à noter que chacune des zones d'affectation fait l'objet d'une fiche décrivant ses caractéristiques environnementales et socioéconomiques, sa problématique et ses enjeux sectoriels. Cette fiche contient également l'orientation gouvernementale proposée, dont la définition, présentée ci-après, fait l'objet de la deuxième phase de réalisation du PATP.

Une présentation détaillée du contenu des fiches de zones est disponible à l'annexe II du PATP.

⁴ Le gouvernement a annoncé en novembre 2014 la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale qui prévoit notamment l'abolition des conférences régionales des élus.



1.1.2 Phase d'affectation du territoire

À la phase d'affectation du territoire, une orientation gouvernementale commune aux acteurs gouvernementaux a été définie. Cette orientation est formée de trois éléments :

- une intention;
- une vocation;
- des objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale définit ce que le gouvernement entend faire de chacune des zones d'affectation, comment il envisage leur utilisation ou leur protection.

Une vocation est ensuite attribuée à partir d'une typologie préétablie qui fait correspondre l'intention à une des six grandes catégories d'utilisation et de protection qu'on y trouve. Ces vocations s'inscrivent dans un spectre allant de l'utilisation spécifique du territoire à sa protection stricte, en passant par divers degrés de cohabitation des usages (utilisation prioritaire, utilisation multiple, protection, etc.). Le tableau 1 présente la typologie des vocations utilisée. Chacune des vocations y est définie. Leurs effets sur l'usage du territoire et des exemples de leurs applications possibles sont également précisés.

Enfin, des objectifs spécifiques viennent, au besoin, préciser les effets recherchés dans la gestion subséquente du territoire et des ressources par les divers intervenants dans certaines zones ou parties de zones d'affectation.

C'est la conjonction de ces trois éléments qui exprime l'orientation associée à chacune des zones.

1.1.3 Phase d'approbation

La troisième phase de réalisation du plan d'affectation mène à l'approbation du plan d'affectation. Elle comprend trois activités : évaluer les changements à l'utilisation existante, consulter les partenaires externes sur une proposition de plan et, enfin, approuver le plan d'affectation.

La réalisation de la première activité permet de déterminer les changements que l'affectation proposée a apportés à l'utilisation qui avait lieu dans la région au moment de réaliser le plan d'affectation pour ensuite évaluer, sur le plan environnemental, socioéconomique et institutionnel, leurs effets sur l'utilisation du territoire et des ressources et les conséquences de ces changements sur la gestion. L'objectif étant de prendre une décision éclairée quant aux implications de ces changements et de pouvoir y donner suite dans la gestion. Ainsi, l'analyse a été reprise à partir de l'étape de la définition de l'intention gouvernementale lorsque des changements ont été jugés inacceptables.

Un rapport d'évaluation des changements quant à l'utilisation existante est joint à la proposition de plan d'affectation (appendice A) dans le but d'apporter aux acteurs qui sont consultés des indications sur les effets et les conséquences probables de ces changements. Cette évaluation facilitera le suivi des orientations gouvernementales lors de la mise en œuvre du PATP.



Tableau 1 : Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie du territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	- Zone agricole de production - Exploitation minière
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	- Aménagement hydroélectrique - Site de recherche - Sylviculture intensive - Développement récréatif d'envergure
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est ajustée en fonction d'une ou des caractéristiques propres à cette partie du territoire.	- Lieu utilisé à des fins usuelles par les populations - Parc régional - Secteur archéologique - Paysage particulier - Parties de territoire public intramunicipal - Territoire de forêt habitée - Certains territoires fauniques structurés - Secteur à risque d'origine naturelle
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie du territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	Territoire public en général
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie du territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	- Habitat faunique - Rivière patrimoniale - Écosystème forestier exceptionnel - Paysage humanisé - Lieu historique - Milieu fragile
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes sévères.	- Réserve écologique - Réserve aquatique - Réserve de biodiversité - Parc - Habitat floristique - Habitat faunique d'espèce menacée
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	Zone litigieuse



La proposition du plan d'affectation, préparée par les acteurs gouvernementaux, est ensuite soumise à une consultation auprès des intervenants des milieux régional et local ainsi que des communautés autochtones. La liste de ces intervenants est présentée à l'annexe I. Leurs commentaires pouvaient entraîner des ajustements au projet de plan avant qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement. Un rapport de consultation est produit pour faire état de la prise en compte de ces commentaires. Ce rapport fait également l'objet d'un document complémentaire au PATP révisé.

Le PATP révisé à la suite de la consultation et endossé par les autorités administratives des ministères et de l'organisme impliqués est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation avant d'entrer en vigueur par l'entremise d'un décret gouvernemental.

1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation

1.2.1 Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

La réalisation du PATP a été effectuée en région par l'entremise de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public sous la coordination du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Son rôle principal était de produire, par la concertation de ses membres (contribution constructive, mise en commun d'expertise, responsabilité conjointe des contenus et solidarité dans les résultats) et en suivant une démarche préétablie, un PATP pour la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Pour réaliser ce plan, les membres de la Table de concertation ont eu à fournir l'ensemble des données de base pertinentes relevant de leur domaine de responsabilité et à valider les compilations effectuées par le MERN. Ils ont également eu à s'entendre sur un diagnostic, sur les moyens d'y répondre relativement aux orientations gouvernementales, et à mener, avec l'aide du MERN, les consultations prévues auprès des partenaires externes.

La Table de concertation de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est composée des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont des responsabilités en matière d'utilisation et de protection du territoire public. La liste de ces acteurs gouvernementaux est présentée à l'annexe I.

1.2.2 Table de coordination interministérielle

Bien que la réalisation du PATP soit déconcentrée et qu'elle s'effectue à une table mise en place en région, l'opération vise l'affectation du territoire public québécois et les décisions demeurent sous la responsabilité des autorités ministérielles et organisationnelles concernées et, ultimement, sous celle du Conseil des ministres. Dans ce contexte, la cohésion de l'action gouvernementale est essentielle. Ainsi, la coordination des travaux à l'échelle du Québec est placée sous la responsabilité de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public instituée auprès des unités centrales des ministères et organismes concernés.

Le mandat de cette table est de s'assurer, d'une part, que le plan préparé par la Table de concertation s'inscrit dans les orientations et les politiques gouvernementales et, d'autre part,



de la cohérence générale de l'affectation du territoire public québécois. Elle joue également un rôle de soutien auprès des tables de concertation mises en place dans les régions.

La Table de coordination est généralement composée de membres des mêmes organisations que la Table de concertation, avec les mêmes modalités de représentation. La liste de ces acteurs est présentée à l'annexe I.

1.2.3 Autres participations

Dans le but de favoriser la prise en compte par le gouvernement des besoins et préoccupations de la région dans le cadre de l'affectation du territoire public et pour permettre aux conférences régionales des élus (CRE) de suivre la progression des travaux d'élaboration du PATP, le MERN a mis en place, au cours de la démarche, une Table de participation Gouvernement-CRE sur l'affectation du territoire public. Cette table constitue un forum d'échange privilégié avec la CRE, intervenant en parallèle de la Table de concertation gouvernementale qui a le mandat d'élaborer le PATP. L'annexe I présente la liste des membres de cette table de participation.



Chapitre 2 Information de base

2.1 Contexte national de planification

Le plan d'affectation du territoire public répond à des besoins particuliers, dont ceux de définir et de faire connaître aux différents intervenants et utilisateurs les orientations du gouvernement en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont influencées par les grands courants qui marquent la société québécoise.

D'abord, la population québécoise est de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, suivant ainsi les préoccupations internationales. Au cours des dernières années, on a vu croître l'intérêt pour la préservation de la biodiversité et, conséquemment, la protection d'une importante portion du territoire public. Comme action concrète, le gouvernement du Québec a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant 8 % de son territoire. Il a depuis annoncé, dans ses orientations de 2011, que cette proportion sera portée à 12 % d'ici à 2015, assurant ainsi la sauvegarde d'éléments représentatifs de la biodiversité du territoire québécois.

La gestion de l'eau est également devenue un enjeu majeur pour la population, tout comme pour le gouvernement. Des préoccupations liées à la santé publique, à la préservation des écosystèmes aquatiques tels que ceux du Saint-Laurent et aux différents services et usages associés à l'eau ont conduit à l'adoption d'une loi qui affirme le caractère collectif des ressources en eau et a pour but de renforcer leur protection. La gestion intégrée est l'un des moyens pour renouveler la gouvernance de cette ressource collective, notamment dans l'instauration d'une approche de gestion de l'eau par bassin versant qui s'applique à l'ensemble du Québec méridional et au Saint-Laurent. Le gouvernement du Québec a également mis en place le Bureau des connaissances sur l'eau.

Sur le plan social, les Québécois sont particulièrement attachés au territoire public, entre autres, pour leurs activités récréatives et touristiques. Les activités de chasse et de pêche sont encore très prisées, notamment dans les territoires fauniques structurés, et l'offre d'activités récréatives s'est diversifiée amenant une plus large clientèle à fréquenter le territoire public. Cet engouement pour la pratique d'activités de plein air sur le territoire public fait en sorte qu'un nombre croissant d'utilisateurs doit régulièrement partager les mêmes espaces. Or, les territoires libres de droits d'utilisation ou de statut de protection se raréfient, et les gestionnaires du territoire et des ressources ont à tenir compte d'enjeux tels que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que la sécurité des personnes et des biens devant l'accroissement des risques de sinistres d'origine naturelle.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire du Québec était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur utilisation du territoire pour répondre à leur contexte propre et aux réalités des époques concernées. Aujourd'hui, le Québec compte onze nations autochtones, reconnues par l'Assemblée nationale, qui veulent prendre en main leur développement socioéconomique tout en assurant une continuité avec leur culture distinctive et leurs traditions. Ainsi, leurs activités s'inscrivent dans la dynamique d'utilisation du territoire public faisant que la cohabitation territoriale représente un enjeu constant.



Par ailleurs, le gouvernement du Québec a l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones avant de décider d'une action ou d'autoriser un projet de mise en valeur du territoire ou des ressources naturelles susceptible d'avoir des effets sur leurs droits reconnus ou revendiqués.

Le développement socioéconomique de plusieurs régions du Québec est tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'accès à celles-ci. Des efforts de diversification économique ont été faits au cours des dernières décennies pour réduire la vulnérabilité de ces régions aux cycles économiques. Ces efforts portent sur des éléments structurels tels que les deuxièmes et troisièmes transformations des ressources ou le développement du récréotourisme, mais aussi sur la mise en valeur d'autres potentiels dans le domaine des ressources naturelles telles que l'énergie éolienne, la prospection gazière et pétrolière, l'acériculture et l'exploitation des petits fruits.

À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 confirme l'importance accordée par le gouvernement au développement des filières hydroélectrique et éolienne, de même qu'à la diversification des approvisionnements gaziers et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Le gouvernement a également adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Celle-ci présente des orientations et des objectifs rassembleurs pour mieux habiter nos territoires et d'en vivre.

Pour faire face aux défis qui se posent pour assurer leur développement, les régions ont ciblé des créneaux d'excellence pour lesquels une stratégie de développement et un plan d'action visant l'ensemble de l'économie régionale sont mis en place. La forêt, l'énergie, le tourisme et la faune, comme les ressources minières, agricoles ou halieutiques sont souvent la base de l'économie de ces régions. La mise en valeur des ressources soutenue par la transformation et la commercialisation profite à toutes les régions du Québec.

À ces défis de développement économique, les régions doivent relever celui de maintenir leur population en place. En plus de devoir faire face au vieillissement de la population, phénomène observé ailleurs en Occident, plusieurs régions du Québec sont aux prises avec l'exode des jeunes qui vont étudier à l'extérieur de leur région d'origine ou en quête d'emplois qu'ils ne réussissent pas toujours à trouver dans leur milieu. Cette situation explique en partie le fait que les milieux régionaux et locaux du Québec veuillent participer davantage aux choix d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a poursuivi la régionalisation de certaines responsabilités liées à la gestion des ressources et du territoire, permettant ainsi aux régions de déterminer leurs priorités de développement en plus d'assumer la responsabilité de gérer certaines activités. Les choix régionaux de développement pourraient ainsi influencer ceux du gouvernement en matière d'affectation. Le gouvernement a également instauré en 2013 un nouveau régime forestier. Ce régime vise à permettre aux régions et aux collectivités d'intervenir directement dans la gestion forestière sur leur territoire ainsi qu'à leur fournir un levier important de création de richesse et de développement. Il propose, entre autres, la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le but, notamment, d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier.

En matière de gestion des ressources minières, des modifications à la Loi sur les mines ont été apportées touchant notamment la transformation des ressources minérales, le dialogue avec



les communautés locales, dont la possibilité pour les MRC de délimiter dans leur planification d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière, ainsi que la protection de l'environnement.

Le Québec a donc des choix importants à faire quant à l'utilisation du territoire public. Ces choix s'inscrivent dans un contexte caractérisé notamment par l'accroissement de la protection du milieu naturel ou de la biodiversité et par l'émergence de nouvelles formes d'utilisation amenant une fréquentation accrue du territoire public. Ils s'inscrivent également dans l'omniprésence de droits et de statuts, dans les préoccupations des nations autochtones au regard de leurs droits et intérêts reconnus ou revendiqués dans un souci de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que dans la prise en compte des risques de sinistres d'origine naturelle. Ces choix s'inscrivent enfin dans les difficultés et les besoins de développement économique des régions et leur volonté de participer plus activement à un développement durable de leur territoire. Cela montre toute l'ampleur du défi que représente l'harmonisation de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État que l'affectation du territoire public doit ultimement chercher à traduire dans une vision porteuse d'avenir.

2.2 Territoire d'application

2.2.1 Localisation et superficie de la région

La région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est située dans le sud-est du Québec. À l'ouest, elle est bordée par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord par celle de la Côte-Nord et au sud et à l'est, par les provinces de l'Atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se compose de deux ensembles physiographiques : la péninsule gaspésienne, rattachée au continent, et l'archipel des îles de la Madeleine, situé à 215 km de la péninsule, dans le golfe du Saint-Laurent. La carte 1 illustre la localisation de la région.

Le territoire couvert par la région administrative représente une superficie de 78 210 km². En excluant le milieu marin (ce qui comprend également les baies, les lagunes et les bassins intérieurs des îles de la Madeleine), la péninsule et l'archipel ont respectivement une superficie de 20 240 km² et de 202 km².

2.2.2 Tenures privée et publique des terres

La Gaspésie est majoritairement constituée de terres du domaine de l'État, placées principalement sous l'autorité du MERN. En effet, 81 % de la péninsule gaspésienne est de tenure publique. Pour sa part, l'archipel est composé à 37 % de terres publiques. En tenant compte du milieu marin, qui est entièrement public, cette proportion augmente considérablement, puisque c'est alors 95 % de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui est de tenure publique. En Gaspésie, le territoire public est essentiellement localisé au centre de la péninsule, tandis que le territoire privé la ceinture. Aux Îles-de-la-Madeleine, ce sont principalement les dunes et les cordons littoraux qui forment le territoire de tenure



publique. Quelques secteurs sur les îles habitées, surtout des milieux humides ainsi que l'île Brion, s'ajoutent au territoire de tenure publique de l'archipel.

2.2.3 Domaines terrestre et hydrique

Le relief de la région est diversifié, allant de la presque absence de dénivellations aux îles-de-la-Madeleine, au bord de la mer en Gaspésie et dans la plaine de la baie des Chaleurs, jusqu'à de hauts sommets dans la chaîne de montagnes des Appalaches. Les plateaux entourant ces hauts sommets sont entaillés de profondes et étroites vallées où s'écoulent de nombreuses rivières vers le littoral. Les lacs sont peu nombreux et généralement de petite taille en Gaspésie. Ils sont pratiquement absents aux îles-de-la-Madeleine.

L'archipel madelinien comprend une douzaine d'îles constituées de noyaux rocheux, dont plusieurs sont reliés par des cordons sableux. De grandes lagunes, plus ou moins fermées par les cordons sableux, caractérisent le paysage hydrographique des îles de la Madeleine.

Si les plans d'eau douce sont peu étendus dans la péninsule ou dans l'archipel, l'eau salée occupe une grande superficie de la région (74 % du territoire de la région administrative, terres publiques et privées confondues). En effet, l'archipel madelinien baigne dans le golfe du Saint-Laurent et la péninsule est entourée par l'estuaire du Saint-Laurent au nord, le golfe du Saint-Laurent à l'est et la baie des Chaleurs au sud.

2.3 Contexte régional de planification

Cette section présente d'abord les principales caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle met en relief, pour chacune de ces dimensions, les faits marquants qui peuvent avoir une influence sur le plan de l'affectation du territoire public. Ensuite, elle présente une dimension institutionnelle qui s'intéresse aux principales politiques et orientations gouvernementales pouvant influencer la présente planification.

2.3.1 Dimension environnementale

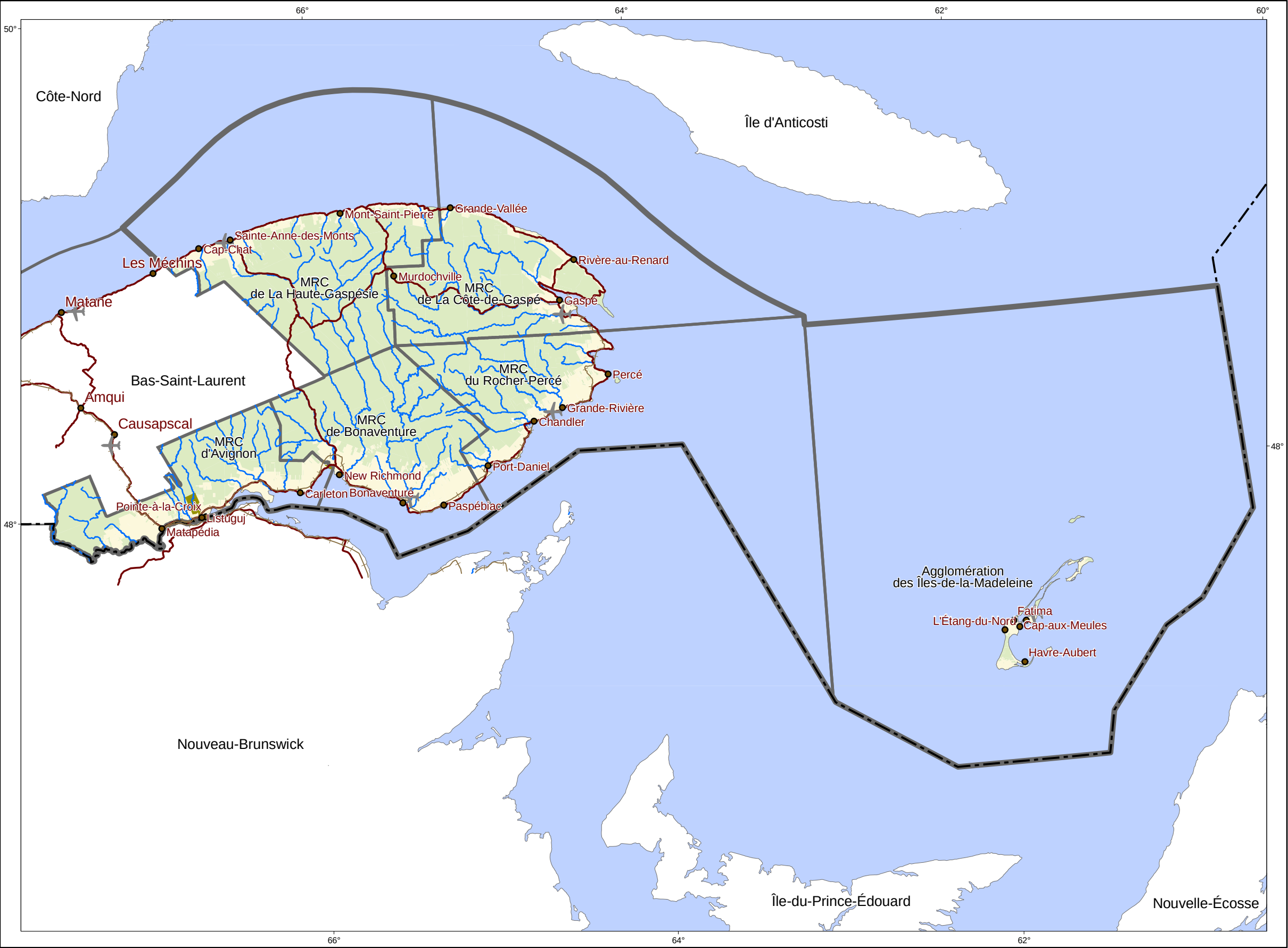
Bien que faisant partie de la même région administrative, la péninsule gaspésienne et l'archipel des îles de la Madeleine présentent des caractéristiques environnementales distinctes. Ces spécificités ont donné lieu à une mise en valeur différente du territoire.

Le milieu terrestre

La péninsule gaspésienne

Le relief de la péninsule se compose de trois ensembles distincts : un territoire montagneux, un plateau et des basses-terres. Le territoire montagneux, au centre de la péninsule, est formé par la chaîne de montagnes des Appalaches, qui longe la côte est de l'Amérique du Nord jusqu'à Terre-Neuve. Ce grand massif appalachien présente de hauts-reliefs (de 600 à plus de 1 000 m) et est entouré de plateaux (de 300 à 600 m) entaillés de profondes et étroites vallées

Carte 1 : Territoire d'application
Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



Infrastructure de transport

- Aéroport
- Route
- Chemin de fer

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Réserve indienne

Frontière

- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Tenure ¹

- Publique
- Privée

Note : 1. Cette carte illustre le territoire public et privé et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.

Projection cartographique

Conique de Lambert

0 20 40 80 120 km

1/1 800 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA 1M) MRNF 2010

Réalisation:

Production : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2015



rejoignant les basses-terres du littoral. Ces dernières, dont l'altitude varie de 0 à 300 m, ne représentent qu'une étroite bande (généralement moins de 2 km) dans la partie septentrionale de la péninsule, comparativement à la plaine de la baie des Chaleurs, dans la partie méridionale, qui s'étend jusqu'à 30 km vers l'intérieur des terres.

Quelques lacs d'une superficie de plus de 100 ha se trouvent dans le secteur du massif central (lacs Sainte-Anne, Mont-Louis, Cascapédia, York), là où il y avait différents types de glaciers au cours de l'ère glaciaire. Il s'agit d'un indice d'une érosion glaciaire modérée. La topographie accidentée et la forte perméabilité des formations sédimentaires ont aussi une influence sur la configuration du réseau hydrographique. Celui-ci est composé de très peu de lacs, généralement de petite étendue, et de nombreux cours d'eau. La péninsule compte, en effet, à peine une vingtaine de lacs de plus de 20 ha, et elle est parsemée de bassins versants de tailles variables alimentant de nombreux cours d'eau majeurs tels que les rivières Ristigouche, Cascapédia, Bonaventure, York, Madeleine et Sainte-Anne, pour ne nommer que celles-ci.

Sur le plan géologique, deux grandes failles de décrochement ont contribué à façonner, il y a plus de 360 millions d'années, la forme typique de la péninsule gaspésienne. Parallèles aux grands plans d'eau qui la bornent, ces deux failles partagent la péninsule en trois parties : le littoral nord, le littoral sud et le centre, prolongé jusqu'à la pointe de la péninsule. Le littoral nord (Haute-Gaspésie) est caractérisé par une étroite plaine côtière, un relief accentué, des terrasses marines et des vallées. Pour sa part, le littoral sud (baie des Chaleurs), entre la faille du Grand Pabos et le rivage, présente un tracé irrégulier à l'image de sa géologie variée et complexe, composée d'un assemblage plus récent de roches sédimentaires. Le centre présente des formations géologiques composées aussi de roches sédimentaires qui s'avancent dans la mer, entre le golfe du Saint-Laurent et la baie de Gaspé, formant la pointe de la péninsule.

Ces formations de roches sédimentaires ont favorisé la formation d'hydrocarbures dans le sous-sol gaspésien, terrestre et marin. Quant au calcaire, son omniprésence contribue à la grande limpidité de l'eau et à un pH favorable au maintien des populations de poissons indigènes comme l'omble de fontaine. La solubilité du calcaire a également donné lieu à des phénomènes karstiques du côté sud de la Gaspésie. De plus, sur une étroite frange côtière de la baie des Chaleurs, un contexte géologique favorable aurait contribué à la qualité et à la conservation des fossiles du parc national de Miguasha.

Conditionné par le climat, la géologie et le relief, le couvert végétal de la péninsule est très varié. Il passe de la zone tempérée nordique à la zone boréale où des sommets de plus de 1 000 m d'altitude supportent une flore plus alpine. La grande diversité de la végétation est particulièrement évidente sur la rive nord de la péninsule où les variations d'altitude se font sur de courtes distances. À plus de 1 000 m d'altitude, le sol se compose de roches dures.

La péninsule est représentée par deux domaines bioclimatiques. La sapinière à bouleau blanc en occupe le centre et la sapinière à bouleau jaune ceinture la région. Typique de la forêt boréale, la sapinière à bouleau blanc constitue le plus vaste domaine bioclimatique du territoire gaspésien (58 % des domaines bioclimatiques). Pour sa part, le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune représente donc 42 % de l'ensemble des domaines bioclimatiques.

Le couvert forestier occupe 95 % de la péninsule et se trouve à près de 80 % en territoire public. Environ 21 % du couvert forestier public possède cependant une pente de plus de 40 % ou est entouré par un secteur présentant cette caractéristique, ce qui le rend difficilement



accessible. La forêt publique est composée en majorité de peuplements résineux ou mixtes. Ceux-ci couvrent plus de 85 % de sa superficie. Enfin, près de 60 % des peuplements du couvert forestier public sont à un stade jeune ou prématuré (50 ans et moins), alors que 35 % des peuplements sont matures ou surannés (90 ans et plus).

La forêt gaspésienne en territoire public est une source non négligeable de produits forestiers alternatifs. Notamment, l'acériculture, l'exploitation de la biomasse forestière, la cueillette de petits fruits (principalement du bleuets) et la récolte de branches de résineux sont des activités qui contribuent à l'économie régionale. Les champignons, les plantes médicinales (ginseng à cinq folioles, gingembre sauvage, if du Canada), les fougères, le thé du Labrador ou les canneberges aux îles de la Madeleine sont des exemples d'autres ressources alternatives présentant un potentiel d'exploitation sur le territoire public.

La péninsule est caractérisée par une grande variété d'habitats et d'espèces fauniques. Le saumon atlantique, l'orignal et le caribou sont les trois principales espèces d'intérêt. Le cerf de Virginie, la faune ailée et d'autres espèces de poissons diadromes s'ajoutent à cette liste. Les eaux froides des rivières et leurs qualités physico-chimiques distinctes sont des conditions favorables au maintien des populations de salmonidés : saumon atlantique, ombles de fontaine d'eau douce et anadrome.

Les îles de la Madeleine

L'archipel madelinien comprend une douzaine d'îles constituées de noyaux rocheux dont plusieurs sont reliés par des cordons sableux (tombolos ou dunes). La plus grande surface du territoire madelinien est formée d'une plate-forme gréseuse dont l'altitude n'atteint pas 75 m. Ainsi, comparativement aux hauts sommets du centre de la péninsule, l'archipel présente des altitudes très basses. En effet, les plus hauts sommets des îles, formés par les buttes composées de roches volcaniques, atteignent une altitude maximale de 170 m. Les piémonts, accolés à la majorité des buttes, ont moins de 50 m d'altitude.

Le littoral, composé de falaises, de plages et de dunes, entoure les noyaux rocheux et les milieux humides. Les falaises présentent des pentes abruptes dans lesquelles les interstices fournissent des abris et des refuges aux oiseaux. Certaines dunes, les buttereaux, peuvent atteindre jusqu'à 15 m de hauteur.

Les vents soufflent toute l'année à une vitesse moyenne de 27 à 35 km/h. La végétation arbustive s'est adaptée et, dans les portions des dunes les plus fortement exposées, seules les graminées peuvent résister à l'effet combiné du vent et des embruns marins. Ainsi, la végétation qui caractérise le territoire des îles est principalement constituée de graminées, d'éricacées et d'arbres rabougris. La sapinière à bouleau blanc constitue le seul domaine bioclimatique caractérisant l'archipel. Contrairement à la répartition du couvert forestier dans la péninsule, dans les îles, la majorité des superficies recouvertes de forêt se trouve en territoire privé et la proportion « boisée » du territoire public n'est que de 18 %.

Sur les dunes et les plages qui couvrent presque le tiers de la superficie des îles, le sable est colonisé par des plantes. Celles-ci aident à stabiliser les dunes, où l'on trouve des espèces rares du Québec comme la hudsonie tomenteuse, le myrique de Pennsylvanie et l'aster du



golfe du Saint-Laurent. En retrait de l'eau salée, des canneberges poussent naturellement aux abords des lagunes.

En ce qui concerne l'eau douce, le réseau hydrographique de l'archipel se compose de quelques étangs et ruisseaux. La nappe phréatique constitue la seule source d'approvisionnement en eau potable.

Les mammifères terrestres sont peu nombreux : le lièvre, l'écureuil roux et le renard sont les principales espèces vivant sur les îles de la Madeleine. Le territoire bénéficie cependant d'une grande diversité de faune aviaire, laquelle comprend certaines espèces désignées comme menacées, telles que le grèbe esclavon, la sterne de Dougall et le pluvier siffleur. Au Québec, ces trois oiseaux ne nichent que sur les plages, les étangs et les dunes des îles de la Madeleine, ce qui ajoute à la valeur écologique de ces milieux.

Le milieu marin

Si les plans d'eau douce sont peu étendus dans la péninsule ou dans l'archipel, l'eau salée (qui constitue le milieu marin) occupe une grande superficie de la région. Ces immenses étendues d'eau qui entourent la péninsule et l'archipel ont conditionné leur développement et leur occupation. Au nord de la péninsule, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ont longtemps constitué la voie de transport privilégiée, ce qui a favorisé le développement du milieu bâti le long du littoral. La baie des Chaleurs a aussi contribué au développement linéaire du milieu habité. Toutefois, les conditions climatiques plus douces et la topographie moins accidentée ont facilité l'avancée du développement vers l'intérieur des terres. Bien que l'occupation des îles de la Madeleine soit plus dispersée sur les noyaux rocheux, la principale route se situe aussi le long du littoral, empruntant les dunes qui relient certaines îles de l'archipel entre elles.

Sur le littoral sud de la Gaspésie, l'action érosive des courants et des marées à laquelle l'assemblage géologique est particulièrement sensible, combinée aux rivières drainant de vastes bassins en provenance du plateau, a favorisé la création de lagunes intérieures appelées « barachois ». Ceux-ci constituent des milieux riches sur les plans faunique et floristique. La pointe de la péninsule, à l'extrémité est de la partie centrale, est caractérisée par des baies profondes, principalement la baie de Gaspé, alimentées par de nombreuses rivières.

Quant à l'archipel, il présente de grandes lagunes formant des havres qui caractérisent le paysage hydrographique des îles de la Madeleine. Ces lagunes, plus ou moins fermées par les dunes, emprisonnent l'eau salée, qui demeure cependant en contact avec le golfe, et offrent des milieux abrités où se reproduisent plusieurs espèces fauniques. Ces milieux abritent aussi des espèces florales particulières, dont certaines sont susceptibles d'être, à court terme, désignées comme menacées ou vulnérables.

Les eaux salées entourant la péninsule et les îles regorgent d'une abondante vie marine. Les barachois ainsi que les lagunes de la péninsule et de l'archipel sont des milieux riches et diversifiés. Ils offrent des conditions propices à la reproduction de plusieurs espèces de poissons et de crustacés. Les invertébrés marins comme les crabes, les moules, les oursins et les homards se trouvent sur les fonds rocheux ou sableux, en bordure des côtes de la péninsule et des îles. Certaines espèces de la faune marine longent les côtes ou viennent se reproduire sur les parois rocheuses. Il s'agit des phoques commun, gris, du Groenland et à capuchon.



Également, la fréquentation de huit espèces de baleines est reconnue comme coutumière dans les eaux salées de la Gaspésie et des îles de la Madeleine.

De plus, les fonds marins de ces vastes étendues d'eau offrent des compositions géologiques susceptibles de renfermer des hydrocarbures.

2.3.2 Dimension sociale

Organisation territoriale

La région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été créée en 1987, à la suite de longues revendications de sa population. Au moment de la mise en place de ce nouveau découpage administratif, les territoires des MRC de Matane et de La Matapédia sont demeurés dans le Bas-Saint-Laurent, ainsi que celui de la MRC de La Mitis dont une partie s'étend sur la péninsule. Ainsi, cinq MRC (La Haute-Gaspésie, La Côte-de-Gaspé, Le Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon) et deux municipalités hors MRC (Les Îles-de-la-Madeleine et Grosse-Île) se divisent actuellement le territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Plus précisément, la région est formée de 44 municipalités et de 10 autres territoires, dont deux réserves indiennes (Gesgapegiag et Listuguj).

Occupation du territoire

En 2013, la population de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine était estimée à 93 284 habitants, soit 1,1 % de la population du Québec⁵. L'Institut de la statistique du Québec prévoyait toutefois un faible déclin démographique (-1,3 %) pour la région de 2006 à 2031 (+15,8 % au Québec) et un vieillissement de sa population⁶. Néanmoins, le rythme du déclin est moins important qu'à la fin des années 1990 et qu'au début des années 2000⁷. L'amélioration du solde migratoire interrégional a grandement contribué à cette tendance. En fait, la région a connu un solde migratoire nul ou positif en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, ce qui n'était pas arrivé depuis 1992-1993. En 2012-2013, la région a toutefois enregistré un solde négatif, mais les pertes sont demeurées beaucoup moins élevées qu'au début des années 2000.

La population de la péninsule gaspésienne est dispersée tout le long du littoral. Cette linéarité du tissu de peuplement découle des particularités physiographiques du territoire (rigueur du relief et du climat de l'arrière-pays et accès difficile) ainsi que des modes d'exploitation des ressources naturelles. En effet, par exemple, la pêche a été une activité économique des plus importantes de la région jusqu'en 1850 et même davantage.

À partir des années 1930, l'arrière-pays gaspésien a néanmoins connu des efforts de colonisation. De 25 à 30 nouveaux villages ont alors été fondés. Cependant, dans les années 1970, plusieurs villages ont été fermés. Ces territoires ont alors été remis sous gestion publique et sont retournés à une vocation forestière. L'activité minière a néanmoins permis le développement de Murdochville, qui constitue encore aujourd'hui la seule communauté au cœur de la péninsule malgré la fin de l'exploitation de la mine en 1999 et la fermeture définitive

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca] (Consulté en 2014).

⁶ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (2010), *Profil socio-économique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en bref*, 2 p.

⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca] (Consulté en 2014).



de la fonderie en 2002. Depuis, des stratégies de diversification économique sont déployées afin de développer, notamment, les créneaux des énergies renouvelables et du récréotourisme dans ce secteur.

De plus, il est à noter qu'au début des années 1980 le territoire public intramunicipal a contribué au maintien et au développement des communautés gaspésiennes, notamment par l'entremise de la rétrocession des lots publics intramunicipaux. L'application de ce programme a alors favorisé le travail des Gaspésiens en milieu forestier par l'attribution de lots publics par bail à des individus et par des conventions de gestion à des organismes de gestion en commun. À partir de 1996, ces conventions ont été remplacées par des conventions d'aménagement forestier (CvAF)⁸ conclues par le MRN avec des MRC, entre autres.

Néanmoins, malgré cette linéarité du tissu de peuplement, le développement s'est d'abord davantage concentré dans la pointe de la péninsule, à Gaspé, qui a longtemps été le chef-lieu des Gaspésiens en raison des principaux services qui y sont regroupés. Aujourd'hui, bien que Gaspé présente toujours la plus forte concentration de population de la région (seule ville de près de 15 000 habitants), d'autres regroupements se sont formés. En effet, deux villes regroupant plus de 5 000 habitants sont situées sur la rive nord pour l'une, Sainte-Anne-des-Monts, et sur la rive sud pour l'autre, Chandler. Aussi, plusieurs autres agglomérations regroupant des communautés de 2 500 à 5 000 habitants se sont développées le long de la baie des Chaleurs. Il s'agit de Port-Daniel–Gascons, Paspébiac, Bonaventure, New Richmond, Carleton-sur-Mer et Maria. Sur la rive nord, une seule agglomération regroupe une population de cet ordre : Cap-Chat. Ce sont des centres axés sur le commerce et les services.

La répartition de la population est ainsi relativement uniforme d'une MRC à l'autre, comme le montre le tableau 2. La rive sud de la péninsule, avec la pointe, regroupe cependant les populations les plus nombreuses.

Tableau 2 : Répartition de la population selon les MRC

Agglomération ou MRC	Population (2013)	
	Nombre d'habitants	Proportion de la région
Avignon	15 220	16,32 %
Bonaventure	17 932	19,22 %
La Côte-de-Gaspé	17 921	19,21 %
La Haute-Gaspésie	11 902	12,76 %
Le Rocher-Percé	17 690	18,96 %
Îles-de-la-Madeleine (agglomération)	12 619	13,53 %
Total :	93 284	100 %

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les constructions sont plutôt éparpillées et suivent le relief. Néanmoins, les populations se sont davantage concentrées dans trois secteurs comptant de

⁸ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été remplacées par des ententes de délégation de gestion forestière.



2 500 à 5 000 habitants : L'Étang-du-Nord, Fatima et Havre-Aubert. Cap-aux-Meules, qui constitue la porte d'entrée par le traversier, est cependant plus connu.

Accès au territoire

Un réseau de transport diversifié permet l'accès aux territoires gaspésien et madelinien. Il comprend notamment des infrastructures routières, maritimes, ferroviaires et aériennes.

La route 132 constitue la principale voie routière en Gaspésie. Elle ceinture la péninsule, en longeant le littoral où se sont implantées les agglomérations, et la relie au reste du Québec. En ce qui concerne les autres axes routiers d'importance, la route 299, entre New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts, traverse le parc national de la Gaspésie et relie les rives nord et sud de la péninsule. Puis la route 198 connecte Gaspé à L'Anse-Pleureuse (Saint-Maxime-du-Mont-Louis) et la route 197 relie Rivière-au-Renard et Gaspé. Presque tout le territoire public de la péninsule est relativement accessible par voie routière. En fait, le réseau de chemins forestiers y est très dense. L'état des chemins est cependant très variable; leur entretien n'étant généralement plus assuré lorsque l'exploitation forestière cesse. Aux Îles-de-la-Madeleine, la voie principale est la route 199. Elle longe également tout le littoral. Elle relie entre elles les îles habitées de l'archipel (à l'exception de l'Île d'Entrée). Il est à noter que toutes les routes numérotées susmentionnées sont aussi considérées comme des corridors panoramiques.

Les principales installations portuaires desservant la région sont situées à Gaspé, Carleton, Chandler, Paspébiac et dans le secteur de Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine). Ils servent surtout au transport de marchandises. Sur le plan du transport de passagers, les Îles-de-la-Madeleine sont desservies par un service de traversier reliant l'archipel à Souris, sur l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que d'un service de traversier-croisières connectant Montréal, Chandler et les Îles.

Pour ce qui est des infrastructures aéroportuaires, la région compte trois aéroports classés dans le réseau supérieur québécois (Gaspé, Bonaventure et Îles-de-la-Madeleine). De plus, deux aérodromes (Rocher-Percé et Sainte-Anne-des-Monts) font partie du réseau local.

Le réseau ferroviaire a aussi assuré un service sur la rive sud de la péninsule jusqu'en septembre 2013. Depuis, ce service est interrompu. L'état du chemin de fer et des infrastructures ferroviaires expliquerait cette décision.

Malgré cette diversité des infrastructures de transport, la région demeure éloignée des grands centres. Les difficultés éprouvées par les différents transporteurs aériens, maritimes ou ferroviaires amplifient les effets négatifs de son éloignement des centres urbains et freinent l'implantation d'équipements structurants. À l'inverse, la pérennité de ces transporteurs est tributaire de l'activité des entreprises qui acheminent leurs produits.

Enfin, la région comporte un réseau structurant de sentiers récréatifs dont certains donnent accès à la péninsule gaspésienne à partir des grands centres urbains ou encore des Maritimes. Par ailleurs, la création de sentiers récréatifs reliés aux réseaux nationaux et la croissance des activités associées au tourisme de nature font en sorte que la provenance de la clientèle est en profonde mutation.



Outre les sentiers de véhicule tout-terrain (VTT) et de motoneige, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a sur son territoire d'autres sentiers ou routes d'importance. En effet, le Sentier international des Appalaches (SIA) (randonnée pédestre), la Route verte (vélo), la Route bleue (kayak de mer) et le Corridor bleu (navigation de plaisance) sillonnent la région.

Dynamique sociale et culturelle

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se distingue aussi par sa diversité culturelle et linguistique. En effet, elle a été peuplée par différentes ethnies, et trois communautés autochtones (Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg) habitent son territoire. La pointe de Gaspé, où Jacques Cartier a accosté en 1534, constitue d'ailleurs le berceau du Canada. C'est une terre d'origine où les plus vieilles traces d'occupation humaine en territoire québécois ont été découvertes dans le site archéologique de La Martre. À majorité francophone, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comprend toutefois, dans la baie des Chaleurs, dans la ville de Gaspé et aux Îles-de-la-Madeleine, une population de langue maternelle anglaise.

La distribution de la population a une incidence directe sur l'utilisation du territoire public. Le caractère péninsulaire de la région a fait en sorte que chacun des villages dispose d'un accès au territoire public, lieu de travail, mais aussi de récréation. Cette proximité du territoire public du milieu habité et sa facilité d'accès, qui est par ailleurs accrue par le développement des réseaux de chemins forestiers, ont contribué à développer un fort sentiment d'appartenance de la population à son égard. Le territoire public occupe alors une grande place dans le développement social de la région.

Reconnu comme lieu traditionnel de loisirs par les Gaspésiens, le territoire public devient même une destination récréotouristique de plus en plus populaire. À des fins récréatives, ce sont les activités de chasse et de pêche qui demeurent les plus prisées. Le territoire public gaspésien compte plusieurs zecs de pêche au saumon. De plus, six territoires fauniques structurés surfaciques, soit deux zecs (Baillargeon et des Anses), deux réserves fauniques (Chic-Chocs et Port-Daniel), une pourvoirie à droits exclusifs (pourvoirie des Lacs Robidoux) et un petit lac aménagé (pourvoirie Mer et Forêt) sont situés sur la péninsule. Une petite portion de la zec Casault et de la réserve faunique de Matane se trouvent également sur le territoire de la région administrative. Les succès de la chasse à l'orignal (21,5 % en 2010) contribuent à attirer une clientèle de l'extérieur. Cependant, la forte concurrence entre les chasseurs locaux pour « s'approprier » des parties de territoire freine le développement de cette nouvelle clientèle. De même, la pêche au saumon attire une clientèle bien particulière qui provient de partout au Québec et même de l'extérieur de la province. Ce sont principalement les activités liées à la faune qui stimulent le développement de la villégiature en territoire public.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le territoire public est également de plus en plus convoité. La clientèle locale l'utilise aussi à des fins récréatives, quelquefois pour le camping ou pour la chasse à la sauvagine. La popularité grandissante des VTT, couplée au nombre croissant de touristes, entraîne certaines contraintes de cohabitation, notamment avec la clientèle qui recherche la tranquillité des plages ou les activités d'observation de la nature, ou encore avec celle préoccupée de la protection des milieux dunaires.



2.3.3 Dimension économique

Le territoire public est essentiel au développement des activités économiques de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, particulièrement pour la mise en valeur des ressources naturelles (pêche commerciale, forêt, énergie, mines) et pour le développement des activités récréotouristiques (chasse et pêche sportives, activités de plein air). De plus, les activités agroforestières [acériculture, produits forestiers non ligneux (PFNL)] et l'aquaculture contribuent également, bien que plus modestement, à l'économie régionale.

Une amélioration du marché du travail

L'analyse des indicateurs du marché du travail⁹ de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine montre une croissance de l'emploi de 2003 à 2013. En effet, durant cette période, le nombre d'emplois dans la région a augmenté de 900. Le taux d'emploi a ainsi progressé de 44,2 % à 45,6 %. De plus, en 2003, il y avait 36 300 personnes inactives, comparativement à 35 700 en 2013. La population active a donc augmenté de plus de 200 personnes et la population inactive a diminué de 600 personnes.

L'accroissement de l'emploi étant plus important que celui de la population active, une diminution du taux de chômage en résulte¹⁰. Ce dernier est passé de 17,7 % à 16,2 % en 2013. Quant au taux d'activité, il est passé de 53,9 % à 54,4 %.

Une croissance des secteurs secondaire et tertiaire

En 2013, le secteur primaire occupait 5,3 % de la main-d'œuvre de la région, comparativement à 2,1 % pour l'ensemble du Québec. De 2003 à 2013, une baisse de 1 000 emplois a été observée dans la région pour ce secteur. Elle s'explique par le ralentissement de l'activité économique mondiale, les problèmes liés à la commercialisation auxquels font face les entreprises de la région, ainsi que par le caractère saisonnier des emplois dans le secteur primaire. Dans la région, la foresterie et la pêche constituent les principales activités dans ce secteur.

Cette décroissance du secteur primaire s'est faite au profit du secteur secondaire (fabrication, services publics, construction). Ce secteur a connu une augmentation de 1 400 emplois de 2003 à 2013 pour représenter 15,9 % des emplois de la région.

L'analyse du marché du travail selon le secteur d'activité montre que le secteur des services connaît une certaine croissance. En effet, de 2003 à 2013, 400 emplois ont été créés dans le secteur tertiaire.

Une diversification de l'industrie

En 2013, l'industrie de la fabrication représentait 8,1 % de l'emploi régional. Dans la région, les principaux produits de cette industrie sont ceux du bois et de la mer. La baisse de la demande de crustacés découlant notamment de la récession de 1990. Le moratoire de 1992 sur la pêche

⁹ Emploi-Québec : les estimations de l'emploi sont basées sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

¹⁰ Le faible échantillonnage des données trimestrielles régionales entraîne des marges d'erreur élevées. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.



à la morue et la diminution de 63 % du quota de crabe des neiges en avril 2010 ont incité les entreprises de ce secteur à diversifier leurs productions. Un timide développement industriel, visant les usines de transformation de hareng fumé et de homard, et un début d'exploration d'activités de diversification quant à d'autres espèces sont observés. Durant la saison morte, les entreprises de ce secteur s'orientent vers la transformation du homard provenant des Maritimes. Cela a été possible grâce à l'instauration d'un registre des travailleurs saisonniers gagnant leur vie dans les usines de transformation. Ce registre permet aux industriels de la pêche d'avoir accès aux travailleurs dont ils ont besoin lorsqu'ils diversifient leurs productions. Le fonctionnement de ce registre consiste à faire passer les travailleurs d'une usine à l'autre durant les périodes où ils sont habituellement en chômage. La période de travail dans les usines est ainsi allongée et de nouveaux postes sont créés.

La structure du marché du travail demeure néanmoins fragile en raison, notamment, de la diminution des ressources exploitées, de la faible diversité des activités secondaires et de la forte saisonnalité des emplois. La crise du poisson de fond, la fermeture de la Fonderie Gaspé à Murdochville (perte de 300 emplois en 2002) et celle des usines de la compagnie Gaspésia Limitée inc. (500 emplois en 1999) et d'Emballages Smurfit-Stone Canada inc. (295 emplois en 2005) ont marqué l'économie de la région. Ces événements ont contribué à la faible performance du secteur de la production de biens, malgré l'implantation de nouvelles activités de transformation, ce qui témoigne de la faiblesse structurelle du maillage économique. L'économie de la région tend néanmoins à se diversifier grâce à l'émergence d'activités liées, entre autres, aux télécommunications, à l'aquiculture, à la mariculture, au développement de l'énergie éolienne, au tourisme ainsi qu'à la création de centres d'appels comme celui du ministère du Revenu à Chandler.

L'économie par secteur d'activité

Cette section détaille, par champ d'activité, l'économie de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

L'industrie forestière

Les activités forestières représentent 2,2 % des emplois de la région, comparativement à 0,4 % au Québec. De 2004 à 2010, une baisse notable des emplois dans ce secteur a été observée dans la région. En fait, la diminution de 400 emplois pour les secteurs de la forêt, des pêches, des mines et de l'extraction de gaz observée à cette période touche principalement l'industrie forestière. Cette baisse est notamment liée à la fermeture, en août 2005, de la dernière usine de transformation dans le secteur des pâtes et papiers de la Gaspésie, celle de New Richmond. Elle offrait 295 emplois (248 permanents). De plus, rappelons que la Compagnie Gaspésia Limitée a mis fin à ses activités en 1999. Cette fermeture avait alors entraîné une réduction de 48,8 % des emplois dans les activités de transformation du papier de 1999 à 2002.

La région est dans une phase de restructuration de l'industrie forestière. Il y a eu peu de développements récents dans ce secteur. De plus, la récession de 2008 a fait dramatiquement chuter les marchés et entraîné un ralentissement de ses activités. Cependant, l'industrie travaille activement à sa consolidation et à sa diversification, notamment par le développement de la filière de la biomasse forestière et du « bois d'énergie ». Quelques projets d'investissement ont été réalisés. Par exemple, Investissement Québec a investi plus de 20 millions de dollars pour moderniser la scierie de sa filiale Temrex, à Nouvelle.



L'investissement a doté la scierie d'un séchoir, en plus de l'équiper de la technologie la plus moderne. Ce projet avait pour objectif de consolider les 145 emplois de Temrex en donnant à l'usine la capacité de développer de nouveaux marchés.

Malgré une lente reprise des mises en chantiers aux États-Unis, les analystes du secteur forestier prévoient que les activités de ce dernier devraient se stabiliser dans la région pour 2015 avec une relance de la demande pour le bois d'œuvre.

L'industrie bioalimentaire

En ce qui concerne le secteur bioalimentaire, la part de la région est relativement minime dans l'industrie québécoise, à l'exception du secteur des pêches commerciales où elle se démarque. En effet, la Gaspésie constitue le plus important territoire maritime de la province quant au volume des débarquements de poissons et de fruits de mer¹¹. La valeur totale des captures représentait, en 2013, 111 millions de dollars, soit 69 % de la valeur pour l'ensemble de la province. Puis, elle procurait de l'emploi à 2 400 personnes, ce qui représentait aussi 69 % des emplois dans ce champ d'activité au Québec.

Aussi, pour la même année, l'activité agricole régionale produite par les 262 entreprises a généré 400 emplois. La grande majorité de ces activités se pratique sur le territoire privé, mais le territoire public contribue aussi, entre autres, à la production acéricole et du bleuet.

De façon générale, la région comptait alors pour 1,3 % du produit intérieur brut (PIB) et 2,4 % des emplois du secteur bioalimentaire québécois. Par contre, les 11 300 emplois de cette industrie représentaient 32 % de tous les emplois de la région, tandis que le PIB bioalimentaire comptait pour 10 % de l'activité économique régionale.

L'industrie minière

Il y a une seule mine en exploitation dans la région. Il s'agit de Mines Seleine, exploitée par la Société canadienne de sel ltée. Cette mine est située aux Îles-de-la-Madeleine où se trouve, depuis 1982, l'unique mine souterraine de sel au Québec.

Au chapitre de l'exploration, dans la péninsule, un regain d'investissements miniers est perceptible, bien qu'il soit plus marqué dans les régions où les potentiels en minéraux de base sont plus attirants pour les prospecteurs.

Plus précisément, les compagnies Glencore Canada Corporation et Laurentian Copper Corp. réalisent des travaux d'exploration dans la région de Murdochville afin de réévaluer le potentiel minier du mont Porphyre. D'anciens relevés indiquent que celui-ci renfermerait des indices de cuivre suffisamment intéressants pour procéder à des forages.

Puis, la société Orbite Aluminae Inc. a investi environ 100 millions de dollars pour construire deux usines à Cap-Chat. Ce projet prévoit la production, dans la première usine, d'alumine métallurgique à partir d'argile et, dans la deuxième, d'alumine de haute pureté à partir

¹¹ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, Estimation pour 2013 [En ligne]
[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Complet.pdf].



d'aluminium métallurgique. L'alumine de haute pureté peut également servir à d'autres usages comme la production de composantes électroniques et la fabrication d'implants chirurgicaux.

L'industrie énergétique

Dans la région, le secteur énergétique se développe notamment grâce à la construction et l'opération de parcs éoliens, ainsi qu'aux activités d'exploration d'hydrocarbures.

Le développement de la filière éolienne a insufflé un dynamisme nouveau à l'économie de la région. Les travaux de construction de plusieurs parcs éoliens, entre autres ceux faisant suite au second appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'énergie éolienne, ont permis la création de nouveaux emplois dans la région, en plus de consolider ceux déjà créés dans ce secteur. En effet, par exemple, le développement de la filière éolienne a amené l'implantation, à Gaspé, du fabricant de pales LM Glasfiber en 2006, ainsi que l'expansion de l'usine Fabrication Delta, dans la baie des Chaleurs, qui est notamment spécialisée dans la fabrication de tours d'éolienne, mais également dans leur transport et leur érection.

Les activités d'exploration d'hydrocarbures sont permises sur l'ensemble du territoire terrestre de la région, à l'exception des territoires de protection stricte (parcs nationaux, réserves écologiques et réserves fauniques, notamment). Neuf compagnies se partagent les permis d'exploration pétrolière et gazière en Gaspésie et Gastem inc. détient le permis d'exploration aux Îles-de-la-Madeleine¹². Quelques forages ont été réalisés dans le secteur de Gaspé, notamment par les compagnies Pérolia inc. et Junex inc. En milieu marin, au large des îles de la Madeleine, la compagnie Corridor Ressources inc. détient deux permis de recherche dont les périodes de validité sont suspendues.

L'industrie touristique

L'industrie touristique joue un rôle majeur dans l'économie de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La péninsule dispose de nombreux sites naturels de grande qualité et son offre est variée, notamment en ce qui touche la culture et le patrimoine. Le milieu naturel, sa beauté, sa géographie, sa richesse et particulièrement le contraste créé par le voisinage de la mer et de la montagne comptent parmi les principales forces du territoire dont l'immensité est un attrait recherché par la clientèle internationale.

La Gaspésie est d'ailleurs reconnue mondialement comme destination touristique estivale, mais aussi hivernale, de premier choix. Par exemple, le magazine National Geographic plaçait la région parmi les 20 meilleures destinations à visiter au monde en 2011. De plus, en 2009, ce même magazine avait inclus la région dans son palmarès des 50 destinations à voir dans une vie. Néanmoins, la péninsule profite particulièrement de sa notoriété auprès des Québécois.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le tourisme constitue, avec la pêche commerciale, l'un des deux domaines structurants de l'économie. Les paysages uniques de l'archipel, ses plages immenses, sa gastronomie associée à sa culture et à son patrimoine distinctif lui confèrent un positionnement bien établi sur le marché québécois et une notoriété à l'échelle internationale.

¹² Données de 2014.



Le territoire public contribue à cette industrie par les nombreux attraits et activités qu'il offre. Les services d'accueil et d'hébergement, sur la péninsule et dans les îles, sont offerts, pour la majorité, sur les terres privées. Sur le territoire public, les principales structures d'hébergement commerciales sont localisées dans les parcs et les réserves fauniques. Sur le reste du territoire public, les immobilisations liées à la villégiature sont évaluées à environ 44 millions de dollars¹³.

L'industrie faunique

Les activités liées à l'exploitation de la faune engendrent une activité économique importante dans la région. Le saumon et l'original sont les deux principales espèces d'intérêt. En 2012, les activités de chasse, de pêche et de piégeage ont généré près de 24 millions de dollars de PIB (257,74 \$/habitant) et des revenus fiscaux de 6,42 millions de dollars (69,38 \$/habitant) dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine¹⁴. De plus, l'industrie faunique avait contribué à créer 410 emplois équivalents temps complet.

2.3.4 Dimension institutionnelle

Cette section du PATP décrit les principales politiques, stratégies ainsi qu'orientations et principaux programmes gouvernementaux applicables à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui peuvent influencer la planification de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. En effet, ces politiques, stratégies, orientations et programmes se traduisent généralement par des actions concrètes sur le territoire public. Les orientations et les choix régionaux reconnus par le gouvernement sont aussi abordés.

La Politique nationale de l'eau et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

À l'automne 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'eau afin d'assurer la protection de cette ressource, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable et de s'assurer de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes. Parmi les mesures et les engagements gouvernementaux découlant de cette politique figure la mise en place de la gestion intégrée par bassin versant destinée à réformer la gouvernance de l'eau. Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ciblait alors deux rivières parmi les 33 jugées prioritaires à l'échelle du Québec. Il s'agissait des rivières Bonaventure et Matapédia. Trente-trois organismes de bassin versant (OBV), couvrant environ 25 % de la superficie du Québec méridional, ont donc été formés dans le cadre de cette politique. Le mandat des OBV consiste à élaborer un plan directeur de l'eau qui doit établir l'état actuel de la ressource, définir les enjeux ainsi que préciser les actions à mener pour préserver ou restaurer les usages liés à l'eau d'un bassin versant.

Cependant, depuis le redécoupage de la province en 40 zones de gestion par bassin versant, en 2009, le Québec méridional compte plutôt 40 OBV couvrant 100 % de son territoire. Il est à

¹³ Valeur obtenue en multipliant le nombre de baux de villégiature (en excluant les baux d'abri sommaire, dont l'occupation concerne des bâtiments de faible valeur) par la valeur moyenne des constructions de chalets et de maisons de villégiature (46 224 \$) incrites au rôle d'évaluation des municipalités de la région en 2014.

¹⁴ ÉCORESSOURCES (2014), *L'industrie faunique comme moteur économique régional* [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/industrie-faunique-moteur-economique-regional.pdf>].



noter que ce redécoupage fait suite à l'adoption du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. De plus, les OBV sont maintenant reconnus par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée le 11 juin 2009. Dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le territoire est couvert par trois OBV. Il s'agit du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie et de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche. Il est à noter que ce dernier couvre aussi une portion du territoire de la région du Bas-Saint-Laurent.

Le Plan Saint-Laurent pour un développement durable et le projet de Gestion intégrée du Saint-Laurent

Les gouvernements du Canada et du Québec ont signé en 1988 la première Entente quinquennale de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent. C'est ainsi que, depuis près de 25 ans, les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour conserver, protéger et restaurer l'écosystème du Saint-Laurent et rétablir les usages qui y sont liés.

Forts de leurs réalisations antérieures, les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration depuis la signature, le 29 novembre 2011, de la cinquième entente intergouvernementale, soit le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. Par cette entente, les gouvernements du Canada et du Québec conviennent des principes qui guideront l'action complémentaire des gouvernements et des enjeux désignés comme prioritaires relativement au Saint-Laurent ainsi que d'un plan d'action 2011-2016 répertoriant 48 projets conjoints visant la conservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et la pérennité des usages.

Avec la signature de cette entente, le gouvernement du Québec a entamé la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). La GISL est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable. Cet engagement du gouvernement a été réitéré dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection adoptée en juin 2009 (art. 13)

Le Cadre de développement aquacole

La Loi sur l'aquaculture commerciale prévoit la mise en place de cadres de développement aquacole (CDA) au Québec. Un premier CDA est envisagé aux Îles-de-la-Madeleine. Ce projet implique l'établissement d'une aire maricole (prioritaire à la mariculture) en milieu ouvert permettant le développement de la mariculture à des endroits propices biologiquement et physiquement, et qui limite les conflits d'usage tout en assurant la sécurité de la navigation à proximité de l'aire.

La Stratégie québécoise sur les aires protégées

La mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées avait d'abord pour objectif d'implanter un réseau représentant 8 % de la superficie du Québec pour l'année 2008. Cette cible a été atteinte l'année suivante. Le gouvernement du Québec a depuis annoncé dans ses orientations de 2011 que cette proportion sera portée à 12 % du territoire en aires protégées pour 2015.



Le territoire public de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve localisé dans la province naturelle Les Appalaches (province naturelle « A »). Cette dernière est inscrite dans le cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui est responsable de la planification et de la mise en œuvre de cette stratégie. De 2002 à 2010, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a connu une augmentation notable du nombre et de la superficie d'aires protégées nouvellement constituées en territoire public. En effet, 143 nouvelles aires protégées, couvrant 780 km², ont été créées.

La Stratégie énergétique du Québec

En mai 2006, le gouvernement du Québec a rendu publique la nouvelle Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Cette stratégie s'articule autour de six grandes orientations :

- relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique;
- développer l'énergie éolienne, filière d'avenir;
- utiliser l'énergie de façon plus efficace;
- innover en énergie;
- consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel;
- moderniser le cadre législatif et réglementaire.

Ce sont ces orientations qui ont guidé l'établissement des priorités d'action dans plusieurs des grands domaines de l'activité énergétique, dont ceux des hydrocarbures et de l'énergie éolienne.

Les hydrocarbures

Afin de sécuriser les approvisionnements en hydrocarbures et de mettre en valeur les avantages dont la province dispose à cet égard, le gouvernement privilégie trois priorités d'action :

- mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires;
- diversifier les sources d'approvisionnement de gaz naturel;
- favoriser des approvisionnements sûrs et à prix compétitifs pour les produits pétroliers raffinés.

En Gaspésie, une géologie favorable à la présence d'hydrocarbures, le long de la vallée du Saint-Laurent ainsi que dans les zones marines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, est un avantage dont le Québec souhaite tirer profit, mais pas à n'importe quel prix. En milieu marin, le gouvernement entend mettre en place au préalable un encadrement environnemental adéquat afin de concilier son engagement à protéger les milieux marins sensibles avec celui d'exploiter les ressources pétrolières et gazières dans une perspective de développement durable.

De plus, le MERN entend poursuivre ses négociations avec le gouvernement du Canada dans le but de mettre en œuvre l'entente sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.



L'énergie éolienne

Parmi les priorités d'action, celles concernant l'énergie éolienne consistent notamment à mener à bien les appels d'offres déjà lancés, à consolider l'encadrement du développement de la filière éolienne et à donner à Hydro-Québec le mandat de renforcer la complémentarité hydroélectricité-énergie éolienne.

Au Québec, le développement de la filière éolienne s'effectue principalement dans le cadre d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec et du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes. Quatre appels d'offres ont été lancés à cette fin.

Le premier appel d'offres (bloc d'énergie éolienne de 1 000 MW) a été lancé en mai 2003. Dans le cadre de cet appel d'offres, le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes permet de rendre accessibles et de réserver des terres du domaine de l'État pour le développement de l'industrie éolienne et d'encadrer l'octroi de droits fonciers pour l'utilisation de ces terres à cette fin. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Permettre de réserver des terres du domaine de l'État dans la région de la Gaspésie et dans la MRC de Matane pour favoriser le développement de l'industrie éolienne;
- Permettre l'octroi de droits fonciers pour l'installation d'éoliennes aux soumissionnaires qui ont conclu un contrat de vente d'énergie éolienne avec Hydro-Québec Distribution;
- Permettre l'établissement, selon le prix courant, du loyer d'une terre du domaine de l'État pour une installation éolienne.

Le second appel d'offres, pour l'acquisition de 2 000 MW d'énergie éolienne par Hydro-Québec, a été lancé en octobre 2005. Dans le cadre de cet appel d'offres, le second programme relatif à l'installation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État poursuit les mêmes objectifs que celui approuvé lors du premier appel d'offres, à l'exception qu'il s'applique à l'ensemble des régions du Québec.

Le troisième appel d'offres a été lancé en avril 2009. Il visait l'acquisition de 500 MW d'énergie éolienne par Hydro-Québec, répartis en deux blocs distincts de 250 MW réservés respectivement pour des projets issus du milieu autochtone et du milieu communautaire.

Huit projets ont été retenus lors de ces trois premiers appels d'offres. À ceux-ci s'ajoutent 4 autres projets conclus de gré à gré entre l'entrepreneur et Hydro-Québec, pour un total de 12 parcs et projets de parcs éoliens en Gaspésie¹⁵. Un projet de couplage éolien-diesel, moins avancé, pourrait aussi voir le jour aux Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, le quatrième appel d'offres a été lancé en décembre 2013. Il visait l'achat par Hydro-Québec d'un bloc d'énergie éolienne produite par des parcs représentant une puissance installée de 450 MW, dont 300 MW pour les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent et 150 MW pour des projets provenant de l'ensemble du Québec¹⁶. En novembre 2014, Hydro-Québec était à évaluer les soumissions reçues.

¹⁵ Reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. Depuis, deux autres projets (21,15 MW et 74 MW) issus du second appel d'offres qui avaient été retenus à l'extérieur de la région ont été relocalisés en Gaspésie. De plus, un autre projet (149,65 MW) a été conclu de gré à gré entre un entrepreneur et Hydro-Québec en 2014.

¹⁶ HYDRO-QUÉBEC. *Hydro-Québec Distribution lance un appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne* [En ligne] [<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/486>] (Consulté en 2014).



Le régime forestier

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a été adoptée le 18 mars 2010. Elle est entrée en vigueur en avril 2013. Cette loi institue un régime forestier visant principalement à implanter un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique, afin d'assurer la pérennité du patrimoine forestier. Le régime forestier québécois, implanté il y a plus de 20 ans, a alors récemment été substantiellement revu. La détermination d'aires d'intensification de la production ligneuse, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement durable des forêts sont parmi ses nouvelles composantes.

Les aires d'intensification de la production ligneuse

Afin d'augmenter le rendement ligneux sur des territoires forestiers à haut potentiel, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier propose que des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) soient établies par le MFFP sur la base de recommandations des milieux régionaux. En Gaspésie, le Ministère, en collaboration avec la CRE de la région, a évalué les différents secteurs forestiers pour aménager les sites favorables à l'établissement d'espaces où cette activité pourrait devenir prioritaire par rapport aux autres usages en place.

La Stratégie d'aménagement durable des forêts

Le MFFP est à finaliser la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Cette stratégie, qui a fait l'objet de consultations à l'automne 2010 et à l'hiver 2011, est basée sur une approche écosystémique et une gestion intégrée des ressources et du territoire. Elle présente une vision concrète de l'aménagement durable des forêts. La SADF a été conçue en fonction de cinq défis :

- Une gestion qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones;
- Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes;
- Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;
- Des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, concurrentielles et innovantes;
- Des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent.

Chacun de ces défis se traduit par des orientations, des objectifs et des actions visant à progresser vers l'aménagement durable des forêts. En ce qui concerne les orientations, il s'agit, par exemple, de contribuer au développement et à la gestion durables d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité, d'utiliser davantage la biomasse et les produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec, ou encore d'intégrer le carbone forestier et les effets des changements climatiques dans la gestion et l'aménagement des forêts.

Enfin, il est prévu qu'au moment de sa mise en œuvre, la SADF s'adressera à toute personne et à tout organisme concernés par le milieu forestier. Elle interpellera ainsi de nombreux acteurs.



Le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques

Le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) intègre les connaissances, les valeurs ainsi que les orientations de la Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Celui-ci contient plusieurs enjeux et axes de développement qui concernent les habitats fauniques, les différents produits liés à des activités de prélèvement de la faune, mais aussi certaines activités non consommatrices de faune. Chacun des axes de développement est associé à plusieurs objectifs.

Par exemple, considérant l'intérêt croissant des résidents de la province pour des activités fauniques sans prélèvement, le PDRRF de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine prévoit le développement de la pratique de ce type d'activités. Cet axe de développement a notamment pour objectifs de faciliter l'observation de certaines espèces en milieu habité et de promouvoir le développement d'activités artistiques associées à la faune. Ce plan prévoit aussi, entre autres, de favoriser la consolidation de l'industrie touristique traditionnelle et le développement de l'industrie écotouristique régionale dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cet axe prend alors en considération la volonté des intervenants régionaux de consolider l'offre touristique et d'en faire une industrie mieux intégrée, mais aussi la disponibilité de certaines ressources fauniques offrant la possibilité de développer de nouveaux produits et services fauniques. Plus explicitement, cet axe de développement a notamment pour objectifs d'associer l'offre d'hébergement de l'industrie touristique existante à l'offre de services fauniques et d'augmenter la participation de la clientèle internationale aux activités fauniques en misant sur une offre de qualité diversifiée et intégrée. Dans ce contexte, les territoires fauniques structurés contribuent donc de manière importante à l'objectif du MFFP d'optimiser la mise en valeur de la faune de manière à favoriser le développement économique régional.

Il est à noter que les autres axes du PDRRF de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont les suivants :

- Augmenter le taux de pratique des activités traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage;
- Mettre en place un processus continu de gestion et d'aménagement intégrés des ressources;
- Parfaire les connaissances générales sur la faune régionale et les diffuser.

Le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière

À l'automne 2000, lors d'une commission parlementaire sur un projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, les représentants du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) ont affirmé au ministre responsable que l'essor de l'industrie du bleuet passait par l'augmentation des superficies réservées aux bleuetières et par l'amélioration de l'accessibilité à des sites de cueillette en forêt. Le ministre leur a alors proposé de créer un comité de travail interministériel chargé d'analyser la possibilité que les terres du domaine de l'État contribuent davantage au développement de l'industrie du bleuet. Les principales recommandations du comité ont fait l'objet du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière, adopté par décret en février 2004.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le MRNF a alloué, sur le territoire du TNO Rivière-Bonaventure, trois sites qui ont fait l'objet d'ententes pour l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet, selon des modalités prévues dans le programme.

Le projet ACCORD

En ce qui concerne le développement économique, le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à construire un système productif régional compétitif à l'échelle nord-américaine et mondiale dans chacune des régions du Québec par l'identification et le développement de créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque. Le projet ACCORD a défini pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine trois créneaux d'excellence : l'éolien, le récréotourisme et les ressources, sciences et technologies marines.

Le développement touristique

Sur le plan du développement touristique, le ministère du Tourisme privilégie une industrie touristique orientée vers le développement durable ainsi qu'une approche de promotion basée sur quatre grands regroupements d'expériences touristiques parmi lesquels figurent « Le Québec de villégiature » et « Le Québec grande nature » qui peuvent s'appliquer au territoire public. La CRE de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'est d'ailleurs dotée, en novembre 2010, d'une politique-cadre du tourisme durable. Cette démarche « vise à assurer un développement du tourisme en harmonie avec le milieu, un développement qui protège et met en valeur son authenticité et son potentiel de développement ainsi que son intégrité et sa richesse culturelle, humaine et physique, permettant par la même occasion un développement durable du tourisme régional »¹⁷.

Le territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est de plus en plus recherché par les promoteurs pour la réalisation de projets commerciaux de villégiature et récréotouristiques. Ces projets contribuent alors à diversifier l'offre touristique dans la région. Ils sont susceptibles d'influencer positivement les municipalités rurales qui les accueillent tout en suscitant l'émergence d'une offre de services qui répond aux besoins exprimés par cette nouvelle clientèle.

En ce qui concerne le transport hors route, le ministère des Transports (MTQ) a proposé à la CRE de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine un mandat concernant la planification de réseaux de sentiers interrégionaux pour les motoneiges et les motoquads. La Table de concertation sur les véhicules hors route de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, coordonnée par la CRE de la région, a donc été créée pour notamment réaliser ce projet. Le MERN est appelé à collaborer aux travaux liés à ce mandat.

Les orientations et les choix régionaux

Outre les institutions gouvernementales, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine compte un bon nombre d'organisations formant le corps institutionnel gaspésien. Du fait de leurs pouvoirs en matière de planification et d'urbanisme, les MRC jouent un rôle important dans la prise de décision à l'égard de la gestion et du développement du territoire public. La CRE est

¹⁷ Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2010), *Pour un tourisme durable en Gaspésie : La politique-cadre du tourisme durable de la Gaspésie*, 31 p.



également une organisation dont les champs d'intervention orientent la gestion du territoire public. La région compte aussi plusieurs autres organismes régionaux dont les champs d'intérêt impliquent la gestion et la mise en valeur du territoire public : l'Association touristique régionale (ATR), l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS), le Conseil régional de l'environnement, etc. Ces organisations sont des partenaires bien souvent incontournables dans le développement durable du territoire public. Enfin, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi regroupe les communautés micmaques des réserves de Listuguj et de Gesgapegiag, ainsi que la communauté micmaque de Gespeg (Gaspé), hors réserve. Ce conseil a pour mission de promouvoir les intérêts de la nation micmaque et de voir à l'essor des communautés.

La plupart des intervenants du milieu sont donc appelés à participer à la prise de décision relative à l'utilisation du territoire public et à la mise en œuvre du développement. Certaines revendications du milieu cherchent à augmenter ce rôle. À cet égard, divers programmes, comme celui relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État, visent la délégation de pouvoirs et de responsabilités aux MRC. Quant aux communautés autochtones, elles ont des revendications relatives au territoire gaspésien et à ses ressources. Fortes de l'appui de plusieurs jugements des plus hauts tribunaux du pays, elles réclament le droit d'être consultées selon des modalités tenant compte de leurs particularités. Elles revendiquent aussi la possibilité de bénéficier davantage des retombées économiques découlant du développement du territoire et de ses ressources.

Puis, dans le contexte de la nouvelle approche intégrée et régionalisée instaurée par le MRNF, des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ont été mises sur pied. Ces commissions sont sous la responsabilité des CRE. Les CRRNT jouent un rôle de catalyseur dans le développement régional en déterminant des possibilités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Parmi les moyens prévus à cette fin, il faut mentionner l'élaboration, avec le soutien du MRNF, d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. L'élaboration du PRDIRT de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a débuté à l'été 2008. En Gaspésie, la démarche a été menée par la CRE et la CRRNT de la région, avec la contribution du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes¹⁸ pour le volet « Îles-de-la-Madeleine ». La CRE de la région a adopté le 15 décembre 2010 le PRDIRT pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Depuis, une entente précisant les engagements des parties dans la mise en œuvre de ce plan a été signée par la CRE et le MRNF.

Une dynamique de concertation plus active s'est donc établie dans la région au cours des dernières années. La CRE s'est positionnée comme interlocutrice principale du Ministère en matière de concertation et ce dernier intègre les objectifs définis dans le PRDIRT dans ses planifications.

2.4 Utilisation existante du territoire public

La totalité du territoire public est couverte par des droits ou des statuts de nature très variée. Les droits sont les permis, les baux, les autorisations, les servitudes ou droits de passage, les contrats ou conventions et les mises à la disposition. Les territoires voués à la conservation ou

¹⁸ Conférence régional des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. [En ligne] [\[http://www.cre-gim.net\]](http://www.cre-gim.net) (Consulté en 2014).



à la protection ont un statut légal lorsqu'ils sont reconnus par une loi gouvernementale. D'autres territoires à vocation faunique (zecs, réserves fauniques ou pourvoiries) entrent aussi dans la catégorie des statuts.

Il est courant de voir plusieurs activités réalisées simultanément sur une même portion de territoire. Par exemple, dans un même secteur, des industriels forestiers exploitent la matière ligneuse, des prospecteurs et des compagnies minières cherchent des minéraux à exploiter, des chasseurs sont à la recherche de gibier, des touristes admirent le paysage et des adeptes de plein air escaladent une montagne. Les utilisateurs du territoire public sont donc également de nature variée. Alors que certains le fréquentent pour exploiter une ressource afin d'en soutirer des revenus, d'autres sont plutôt à la recherche d'un espace naturel où vivre des expériences de loisir en plein air.

Cette section du PATP présente les principaux droits et statuts en vigueur sur le territoire public, de même que certaines de ses utilisations courantes¹⁹ (sans qu'il soit nécessaire d'avoir une autorisation ou de détenir un statut particulier). Les droits et les statuts relatifs à l'exploitation et l'utilisation du territoire (forêt, mines, énergie, faune, hébergement et plein air, culture, agriculture et industrie et services) sont d'abord présentés. Puis, les droits et les statuts visant la protection ou démontrant des contraintes à certaines exploitations ou utilisations suivent. La carte 2, à l'annexe III, de même que les cartes thématiques, présentées dans les fichiers cartographiques, illustrent l'utilisation existante du territoire et des ressources.

De façon générale, sur la péninsule, les terres du domaine de l'État sont surtout mises en valeur pour leurs ressources naturelles forestières, minières, gazières, pétrolières ou récréotouristiques. Certaines utilisations sont aussi liées aux services (transport, eau, déchets, etc.). Puis, dans l'archipel, le territoire public est particulièrement utilisé pour des activités de plein air. Peu de droits sont consentis pour l'exploitation d'une ressource, à l'exception des permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, qui couvrent la totalité du territoire public (sauf le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est et la réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est).

La forêt

Le territoire public fait l'objet de 30 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF²⁰ et CtAF²¹) et de deux ententes d'attribution de biomasse forestière (EABF). Le territoire couvert par des unités d'aménagement est de 14 185 km², ce qui représente 86 % de la partie terrestre du territoire public. La possibilité forestière annuelle, toutes essences confondues, est de 1,5 million de mètres cubes. Six CvAF sont conclues, dont trois avec des MRC, une avec un organisme de gestion en commun et deux avec des communautés autochtones. Ces CvAF, d'une superficie de 525 km², ont une possibilité forestière de 58 000 m³.

¹⁹ Les droits, statuts et activités usuelles de cette section du PATP proviennent d'un inventaire des données de mars 2010, sauf lorsque précisé.

²⁰ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA) consenties par le ministre.

²¹ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'aménagement forestier (CtAF) ont été remplacés par des permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).



Un volume d'environ 10 500 m³ de bois de chauffage est récolté chaque année, pour lequel plus de 800 permis sont délivrés. Des fabricants et des grossistes de couronnes de Noël récoltent environ 4,5 millions de kilogrammes par année de branches de sapin. Près de 45 000 kg de branches de cèdre et de pin sont également ramassés. Des vergers à graines, des arboretums, une pépinière, des forêts expérimentales et une forêt d'enseignement et de recherche occupent près de 14 km².

Les droits forestiers sont localisés sur la péninsule. Ils s'étendent sur 15 000 km² et occupent près de 92 % du territoire public de la péninsule. On trouve une forêt expérimentale et une forêt de démonstration aux Îles-de-la-Madeleine.

Les mines

La péninsule fait l'objet de plusieurs titres miniers. Il s'agit principalement de claims miniers. On y trouve aussi des concessions minières, des baux miniers ainsi que des baux à droit exclusif ou non pour l'exploitation de substances minérales de surface. Parmi ces sites, on dénombre plusieurs gravières, sablières, carrières de pierre concassée, ainsi qu'une tourbière dans le secteur de Saint-Jogues. Ces droits ont été octroyés en grande majorité sur la péninsule, bien qu'il existe plusieurs sablières aux Îles-de-la-Madeleine. La seule mine en exploitation dans la région, Mines Seleine, exploite le sel aux Îles-de-la-Madeleine. Bien que la mine de cuivre de Murdochville soit fermée depuis plusieurs années, les baux et les concessions minières sur le site étaient toujours actifs au moment d'élaborer le PATP. L'ensemble des droits miniers couvre environ 1 475 km², ce qui représente 9 % de la partie terrestre du territoire public.

L'énergie

Les activités énergétiques de la région se concentrent autour de l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière et le développement d'une industrie relativement nouvelle au Québec : la production d'énergie éolienne.

De nombreux permis de recherche de pétrole et de gaz naturel s'étendent sur une superficie d'environ 14 500 km², soit 88 % de la partie terrestre du territoire public. L'exploration gazière et pétrolière sur les terres publiques se concentre autour de Gaspé. Les travaux de recherche visent à développer et quantifier le potentiel en gaz et en pétrole des structures de Galt et de Haldimand. De plus, à quelque 80 km au nord-est des Îles-de-la-Madeleine, à la frontière avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador, deux autres permis se trouvent dans le milieu marin, sur la structure géologique Old Harry. Les périodes de validité de ces derniers sont toutefois suspendues.

La région compte une douzaine de parcs et de projets de parcs éoliens, totalisant 357 km². Cinq d'entre eux sont issus du premier appel d'offres d'Hydro-Québec (2003), deux du second (2005), un du troisième (2009) et quatre de contrats de gré à gré conclus entre l'entrepreneur et Hydro-Québec²². La capacité totale de 975,35 MW est répartie entre plus de 600 éoliennes. L'énergie produite par ces 12 parcs et projets de parcs éoliens représente ainsi 24 % de la

²² Reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. Comme mentionné à la section 2.3.4, deux autres projets (21,15 MW et 74 MW) issus du second appel d'offres qui avaient été retenus à l'extérieur de la région ont depuis été relocalisés en Gaspésie. De plus, un autre projet (149,65 MW) a été conclu de gré à gré entre un entrepreneur et Hydro-Québec en 2014.



capacité visée par le gouvernement du Québec à l'échelle de la province pour 2015, soit 4 000 MW. Le tableau 3 donne le détail des parcs et des projets de parcs éoliens en Gaspésie.

Tableau 3 : Parcs et projets de parcs éoliens en Gaspésie

Nom du projet	Type de contrat	MW	N ^{bre} d'éoliennes
Site nordique expérimental en éolien CORUS	Gré à gré	4,1	2
Mont Cooper	Gré à gré	54	30
Mont Miller	Gré à gré	54	30
Le Nordais (Cap-Chat 57 MW et Matane 43 MW)	Gré à gré	57	76
Anse-à-Valleau	1 ^{er} appel d'offres	100,5	67
Carleton	1 ^{er} appel d'offres	109,5	73
Mont-Louis	1 ^{er} appel d'offres	100,5	67
Montagne Sèche	1 ^{er} appel d'offres	58,5	39
Gros-Morne phases 1 et 2 (100,5 et 111 MW)	1 ^{er} appel d'offres	211,5	141
Le Plateau	2 ^e appel d'offres	138,6	60
New Richmond	2 ^e appel d'offres	66	33
Le Plateau 2	3 ^e appel d'offres	21,15	9
TOTAL :		975,35	627

Source : MERN, 2010.

À chaque éolienne est associé un bail. Trois parcs éoliens projetés présentent une réserve de superficie ou une entente pour un projet de parc éolien. Des servitudes pour le transport d'énergie accompagnent également les parcs éoliens. Les prospections pour mesurer les potentiels de production d'énergie éolienne ont donné lieu à 80 baux pour autant de mâts de mesure de vent. L'ensemble des droits liés à l'éolien totalise ainsi 90 km², soit 0,5 % de la partie terrestre du territoire public.

Un contrat de location de 0,1 km² concerne un barrage et une centrale hydroélectrique privée de 1 000 kW exploités sur la rivière Hall, à Saint-Elzéar. Des droits sont aussi associés aux



lignes de transport et de distribution d'énergie. Ces derniers couvrent l'ensemble de la péninsule. Le réseau de transport et de distribution d'électricité totalise à lui seul 1 200 km. Dans l'archipel, l'électricité produite pour desservir les Madelinots l'est avec deux centrales thermiques.

La faune

L'ensemble du territoire est utilisé pour la chasse ou la pêche. Or, certaines zones du territoire public présentent des statuts précis pour la gestion et l'exploitation de la faune. Il s'agit des réserves fauniques, des zecs, d'un petit lac aménagé ainsi que d'une pourvoirie à droits exclusifs. Ces territoires couvrent une superficie de 1 350 km², ce qui représente près de 8 % du territoire public terrestre (incluant l'eau douce). S'ajoutent les zecs et réserves fauniques de rivières à saumon qui s'étendent sur une longueur d'environ 1 150 km. Quelques pourvoiries sans droits exclusifs situées sur le territoire privé ont des autorisations pour la chasse à l'ours sur le territoire public et quelques-unes ont des autorisations de commerce sur des rivières à saumon.

L'hébergement et le plein air

La région touristique de la Gaspésie correspond à toute la péninsule gaspésienne, c'est-à-dire qu'elle comprend la région administrative de la Gaspésie ainsi qu'une partie de la région du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC de Matane, de La Matapédia et une partie de La Mitis. Le village de Sainte-Flavie en est la porte d'entrée. En plus du caractère maritime que lui confèrent les grands plans d'eau la bordant, la région se caractérise par de nombreux points d'intérêt localisés sur le territoire public. En effet, les parcs nationaux, les réserves fauniques, de nombreuses rivières à saumon, le réputé réseau de sentiers de motoneige et le Sentier international des Appalaches sont notamment situés, en tout ou en partie, sur les terres du domaine de l'État. La recherche de minéraux et de fossiles diversifie les activités offertes. Puis les lacs de la région accueillent notamment les amateurs de pêche sportive. Il est aussi à noter que de plus en plus d'activités, telles que le canot, le kayak, le rafting et la plongée en apnée, se déroulent en rivière. Les activités hivernales gagnent également en popularité. Les centres de ski alpin ou encore des sites plus sauvages en montagne permettent, par exemple, la pratique du ski alpin, du télémark et du surf des neiges. Enfin, plusieurs sentiers pour la pratique de la motoneige, du ski de fond et de la raquette sillonnent le territoire de la région.

Pour sa part, la région touristique des Îles-de-la-Madeleine est caractérisée par les spécificités offertes par son caractère insulaire. La presque totalité du territoire public couvre les dunes qui font partie de l'intérêt touristique. Quelques droits et statuts y sont conférés, notamment pour la villégiature. Les dunes font aussi l'objet d'utilisation pour une grande variété d'activités ne nécessitant pas de droit particulier comme les promenades, la baignade et l'observation.

Le milieu marin de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine attire notamment les adeptes de sports de voile, de kayak de mer, de navigation de plaisance, d'observation de la nature et de plongée sous-marine.

La majorité des droits que l'on trouve dans cette catégorie sont ceux octroyés à des fins d'hébergement ou de récréation. Ils servent aux clientèles locale et touristique. Ces droits et autorisations sont liés à l'hébergement commercial, à la villégiature et aux équipements de loisir ou de sport tels les centres de ski, les terrains de golf et les sentiers récréatifs.



La culture

Les activités liées à la culture et aux territoires reconnus comme patrimoine culturel sont surtout localisées sur le territoire privé. Sur les terres du domaine de l'État, les droits et les statuts liés à la culture se traduisent par 148 sites archéologiques, dont certains sont dans le milieu marin, et par l'un des quatre arrondissements naturels²³ du Québec, celui de Percé. Ce dernier couvre une superficie de 42 km² partagée entre les milieux terrestre et marin. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est reconnue pour ses paysages grandioses et son caractère naturel. Sous la thématique de la culture, on fait ressortir les paysages ayant une importance socioéconomique pour la société gaspésienne. Principalement, ce sont les paysages le long des rivières, le long des corridors panoramiques et autour de certains lacs.

L'agriculture

Sur le territoire public terrestre, l'activité agricole est principalement représentée par l'exploitation acéricole. Environ 20 km² d'érablières sont sous permis d'exploitation. Les autres droits et status sont ceux octroyés pour une bleuetière et pour de la culture céréalière et maraîchère. Au total, les droits associés à l'agriculture couvrent un peu plus de 105 km², soit moins de 1 % de la partie terrestre du territoire public.

Aussi, des activités structurées de cueillette de produits forestiers alternatifs, notamment de bleuets sauvages et de champignons forestiers, s'organisent en partenariat avec des entreprises régionales de transformation agroalimentaire. Sur l'archipel, la cueillette de la canneberge sauvage, bien que non structurée, se pratique en plusieurs endroits sur les îles principales.

Enfin, la mariculture est pratiquée dans la baie des Chaleurs, la baie de Gaspé, les lagunes des Îles-de-la-Madeleine et la baie de Plaisance. La pêche commerciale à l'éperlan est aussi pratiquée dans la baie des Chaleurs, près de l'embouchure de la rivière Ristigouche, et aux Îles-de-la-Madeleine.

L'industrie et les services

La majorité des entreprises et des usines sont localisées sur le territoire privé. Ainsi, les territoires faisant l'objet de droits à ces fins sont très limités. C'est plutôt sur le plan des ressources naturelles que le territoire public joue un rôle en offrant la matière première.

Néanmoins, le territoire public accueille l'installation d'équipements de services tels que des lieux de traitement des déchets, des parcs de résidus miniers et ligneux, des tours de télécommunication, des barrages de contrôle, des camps de travailleurs, des stations de mesure, des prises d'eau et divers autres sites d'utilité publique.

La protection ou les contraintes

La superficie du territoire public de la région vouée à la protection (existante ou projetée) est de 3 237 km² (3 051 km² dans la péninsule et 187 km² dans l'archipel), soit 4,4 % de sa superficie

²³ Il s'agit d'un bien déclaré site patrimonial selon la Loi sur le patrimoine culturel.



totale. En excluant le milieu marin (ce qui comprend également les lagunes, les baies et les bassins intérieurs des îles de la Madeleine), cette proportion augmente à 15,3 %. La proportion du domaine public affectée à la protection est toutefois nettement supérieure aux Îles-de-la-Madeleine qu'en Gaspésie. En effet, en excluant le milieu marin, c'est 48,6 % du territoire public qui a une vocation de protection dans l'archipel, comparativement à 15,2 % dans la péninsule. De plus, sur l'ensemble du territoire public de la région, 2 093,6 km² sont reconnus comme aire protégée par le MDDELCC²⁴.

Dans la région, les réserves écologiques, qui assurent la protection intégrale d'écosystèmes variés, couvrent 215,3 km². Cinq des six réserves écologiques de la région se trouvent sur la péninsule, tandis que la sixième occupe presque entièrement l'île Brion, aux Îles-de-la-Madeleine. La protection intégrale des réserves écologiques est assurée par des règles strictes qui y interdisent toute activité, y compris la circulation, à moins d'une autorisation du ministre pour des recherches scientifiques. Les réserves écologiques appartiennent à la catégorie Ia des aires protégées reconnues par l'Union internationale pour la protection de la nature (UICN). Dans la région, cette catégorie (Ia) comprend également 15 habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables, 5 habitats fauniques, 2 milieux naturels de conservation volontaire, ainsi que 1 refuge d'oiseaux migrateurs (Rochers-aux-Oiseaux aux Îles-de-la-Madeleine).

Les aires protégées les plus étendues sont constituées par les parcs nationaux, soit le parc national de la Gaspésie et le parc national de Forillon. Ils appartiennent à la catégorie II (aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation). Cette catégorie réserve des territoires à la conservation, mais permet des activités de récréation extensive, d'observation et d'interprétation. Les deux parcs offrent des paysages grandioses. Le parc national de Forillon, situé à la pointe de la péninsule, protège un échantillon représentatif des monts Notre-Dame et Mégantic, ainsi que certains éléments représentatifs de la région marine du golfe du Saint-Laurent. Il comprend également un site patrimonial qui témoigne du mode de vie des familles de pêcheurs. Les hauts sommets des Chic-Chocs, tels que le mont Albert et le mont Jacques-Cartier, ont suscité l'intérêt à l'égard de la conservation du patrimoine naturel, ce qui a donné lieu à la création du parc national de la Gaspésie. Il se distingue par ses climats variés et sa géomorphologie attirant une diversité d'espèces animales et végétales. Un habitat d'espèce menacée ou vulnérable, pour le caribou de la Gaspésie, se superpose à la presque totalité du parc. En ce qui concerne le caribou, il fréquente les hauts sommets des monts Chic-Chocs et son habitat naturel, surtout pour la mise bas et le nourrissage hivernal, outrepassé les limites du parc sur une aire approximative de 130 km², à l'intérieur des limites de la région administrative de la Gaspésie. Quoique légalement constitué, cet habitat — hors parc de la Gaspésie — n'est pas, en ce moment, inscrit au registre des aires protégées du MDDELCC.

Les deux autres parcs nationaux de la région, représentatifs d'éléments naturels marquants, appartiennent à la catégorie III (aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques). Il s'agit des parcs nationaux de Miguasha et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. Cette catégorie vise la conservation tout en permettant des activités de recherche, d'observation et certaines activités de plein air. Le premier constitue un véritable trésor d'histoire naturelle en raison de la qualité de conservation de ses fossiles et de leur rôle majeur dans la compréhension d'une page de l'évolution des espèces. Il s'inscrit dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le second comporte un riche patrimoine

²⁴ Données de 2010.



naturel et historique avec un passé géologique surprenant, ainsi qu'une flore et une faune singulières, dont la célèbre colonie de fous de Bassan. Cette catégorie inclut également la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Élzéar qui offre des phénomènes karstiques particuliers, de même que 17 écosystèmes forestiers exceptionnels, 6 milieux naturels de conservation volontaire et 2 refuges d'oiseaux migrateurs. De plus, 1 réserve nationale de la faune ainsi que la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure s'ajoutent aux aires protégées de catégorie III présentes sur le territoire de la région.

La catégorie IV est celle des aires protégées administrées principalement aux fins de conservation par l'aménagement. Les aires de confinement du cerf de Virginie, qui s'étendent sur 609 km², sur la péninsule, sont les principales représentantes de cette catégorie. On trouve aussi deux refuges biologiques et deux refuges fauniques dans la catégorie IV. Finalement, les aires protégées administrées principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels (catégorie VI) regroupent 82 habitats fauniques, principalement des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

La répartition des aires protégées sur le territoire de la région, selon les catégories définies par l'Union internationale de la conservation de la nature, est détaillée dans le tableau 4. Les superficies situées sur les terres du domaine de l'État y sont aussi indiquées par rapport aux superficies totales.

En plus des aires protégées inscrites au registre du MDDELCC, il existe sur le territoire de la région des aires forestières identifiées comme refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées. Ces refuges biologiques couvrent une superficie d'environ 800 km², dont seulement 2,5 km² sont reconnus comme aires protégées. L'habitat légal du caribou situé à l'extérieur des limites du parc de la Gaspésie, certains écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que les habitats du poisson sont aussi des aires de protection reconnues par le MFFP, mais non inscrites au registre des aires protégées.

Dans le but de protéger les plans d'eau douce et les potentiels de pêche sportive, le gouvernement n'effectue aucune mise à la disponibilité d'emplacements de villégiature autour des lacs de moins de 20 ha et dans la bande riveraine de 100 m de part et d'autre des rivières à saumon. Puis, aux Îles-de-la-Madeleine, le développement projeté pour la villégiature représente des superficies très restreintes, et des modalités particulières d'aménagement s'y appliquent.

Pour ce qui est des zones de contraintes à l'activité minière, il existe des soustractions au jalonement ou des réserves à l'État applicables à presque toutes les aires protégées et à certaines autres protections non inscrites au Registre des aires protégées. À celles-ci s'ajoutent des réserves à l'État sur d'autres secteurs de la région tels les réserves de superficie pour la construction de parcs éoliens, les périmètres urbanisés ou l'emprise d'un projet de ligne électrique, par exemple.

Enfin, il y a sur le territoire des zones de contraintes naturelles liées aux risques d'inondation, aux glissements de terrain, aux avalanches ou à l'érosion. Les plus connues sur le territoire public sont les versants de montagne qui se situent en majorité dans le parc national de la Gaspésie et qui présentent des risques d'avalanche, ainsi que tout le littoral côtier, notamment le milieu dunaire des îles.



Tableau 4 : Répartition des aires protégées sur le territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

CATÉGORIES DE l'UICN			AIRES PROTÉGÉES			SUPERFICIE (terres publiques et privées - avec superpositions)		SUPERFICIE (terres publiques - avec superpositions)		SUPERFICIE (terres publiques - sans superpositions)		
N°	DESCRIPTION	TYPE	N ^{bre}	Km ²	N ^{bre}	Km ²	N ^{bre}	Km ²	N ^{bre}	Km ²	N ^{bre}	Km ²
Ia	Aire protégée administrée principalement pour la science et la protection de la nature	Réserve écologiques et réserves écologiques projetées	7	215,9	7	215,9	7	215,9	7	215,9	7	215,9
		Habitats fauniques (colonie d'oiseaux en falaise)	5	0,9	5	0,9	5	0,9	5	0,9	5	0,9
		Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	15	41,6	15	40,3	15	40,3	15	40,3	15	40,3
		Milieux naturels de conservation volontaire	2	0,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Refuge d'oiseaux migrateurs	1	6,5	1	6,5	1	6,5	1	6,5	1	6,5
	TOTAL		30	263,6	28	263,5	28	263,5	28	263,5	28	263,5
II	Aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation	Parc national et réserve de parc national du Canada	1	246,2	1	246,1	1	246,1	1	245,3	1	245,3
		Parc national du Québec	1	689,6	1	689,5	1	689,5	1	661,0	1	661,0
		TOTAL	2	935,9	2	935,6	2	935,6	2	906,3	2	906,3
III	Aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques	Écosystèmes forestiers exceptionnels	17	23,4	17	22,9	17	22,9	17	22,9	17	22,9
		Milieux naturels de conservation volontaire	6	1,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Parcs nationaux du Québec	2	6,4	2	6,4	2	6,4	2	0,5	2	0,5
		Refuges d'oiseaux migrateurs	2	13,6	2	13,6	2	13,6	2	12,8	2	12,8
		Réserve aquatique	1	1,8	1	1,2	1	1,0	1	1,0	1	1,0
		Réserve de biodiversité	1	44,3	1	44,3	1	44,3	1	44,3	1	44,3
		Réserve nationale de la faune	1	10,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		TOTAL	30	101,9	23	88,4	23	88,4	23	81,5	23	81,5
IV	Aire protégée administrée principalement aux fins de conservation par l'aménagement	Habitats fauniques (aire de confinement du cerf de Virginie)	43	609,9	43	608,7	43	608,7	43	570,2	43	570,2
		Refuges biologiques	2	1,7	2	1,7	2	1,7	2	1,7	2	1,7
		Refuge faunique	2	13,0	1	12,7	1	12,7	1	12,8	1	12,8
		TOTAL	47	624,6	46	623,2	46	623,2	46	584,7	46	584,7
VI	Aire protégée administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels	Habitats fauniques (aire de concentration d'oiseaux aquatiques)	70	271,4	70	266,9	70	266,9	70	257,6	70	257,6
		Habitats fauniques (colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île)	8	0,2	6	0,1	6	0,1	6	0,0	6	0,0
		Habitats fauniques (héronnière)	1	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0
		Habitats fauniques (vasière)	3	0,1	3	0,1	3	0,1	3	0,0	3	0,0
		Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable	1	485,7	1	485,7	1	485,7	1	0,0	1	0,0
		Milieux naturels de conservation volontaire	1	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Réserve naturelle reconnue	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	TOTAL	85	757,9	81	752,9	81	752,9	81	257,7	81	257,7	
Y	Aire protégée dont la catégorie UICN est présentement en évaluation	Réserve naturelle reconnue	2	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		TOTAL	2	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		TOTAL	196	2686,1	180	2663,6	180	2663,6	180	2093,6	180	2093,6

Source : MDDELCC, 2010.



2.5 Utilisation possible du territoire public

Les choix d'affectation doivent considérer l'utilisation existante du territoire, mais également, comme le prévoit la nouvelle approche d'affectation, son utilisation possible. Cette section présente donc les projets connus et les potentiels décelés sur le territoire, selon les mêmes thèmes que dans la section précédente. Les éléments d'intérêt, qui peuvent regrouper des parties de territoire présentant des caractéristiques naturelles particulières, y sont également abordés²⁵. Ces éléments doivent aussi être considérés dans les choix de mise en valeur. Les potentiels, les projets suffisamment connus pour être localisés ainsi que les éléments particuliers sont illustrés sur la carte 3, présentée à l'annexe III, et détaillés dans les fichiers cartographiques.

La forêt

La forêt publique de la Gaspésie, par sa composition et sa productivité, offre un potentiel de mise en valeur à des fins sylvicoles. La mise en valeur de la ressource ligneuse s'effectue dans une optique de rendement soutenu afin de maintenir le potentiel forestier pour les années à venir. Les essences commerciales sont, pour la majorité, utilisées pour le sciage. Elles incluent le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette noire, le bouleau à papier, le bouleau jaune, l'érable à sucre et le peuplier faux-tremble.

Le MFFP, en collaboration avec la CRE de la région, a évalué les différents secteurs forestiers de la Gaspésie pour aménager les sites favorables à l'établissement d'espaces où la sylviculture pourrait devenir prioritaire par rapport aux autres usages en place²⁶. Cela fait partie d'un processus qui amènera le milieu régional à se positionner à cet effet. L'autre concept de zonage en phase d'établissement consiste à s'assurer que le développement durable des forêts s'appuie sur une vision de l'aménagement basée sur la répartition de l'espace selon trois fonctions : l'intensification de la production ligneuse, l'aménagement écosystémique et la conservation.

Les mines

Il y a sur l'ensemble du territoire de la péninsule et des îles des indices minéralisés et un potentiel intéressant en pierre architecturale, en minéraux industriels et en matériaux de construction. Les zones qui pourraient être propices à de nouvelles découvertes pour les métaux s'étendent sur une superficie totale de quelque 10 450 km². D'une manière générale, les grandes failles régionales, ainsi que le pourtour des masses intrusives, représentent les zones les plus susceptibles de contenir des gisements de minéraux métalliques (cuivre, plomb, zinc, or, etc.). En ce qui a trait à la pierre architecturale et aux matériaux de construction, les potentiels de la péninsule pourraient permettre à court et à moyen termes l'exploitation de carrières et de gravières. Quelques projets, surtout associés à la prospection du cuivre, mais aussi du plomb, du zinc, de l'argent et du molybdène, ont cours sur la péninsule, notamment en périphérie du parc de la Gaspésie et au mont Porphyre, près de Murdochville.

²⁵ Les projets, potentiels et éléments particuliers de cette section du PATP proviennent d'un inventaire des données de mars 2010.

²⁶ Renseignement de 2014.



L'énergie

Un inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec réalisé en 2005 par les firmes Hélimax et AWS Truemind montre que le potentiel éolien de la région, avec 19 605 MW, est parmi les plus intéressants au Québec. Le territoire présentant des vents de classes favorables au développement de ce type d'énergie s'étend sur 14 092 km².

Les Îles-de-la-Madeleine offrent également un potentiel remarquable pour la production d'énergie éolienne. D'ailleurs, un projet de couplage éolien-diesel pourrait y voir le jour. L'étude technique d'intégration du système a été amorcée. Le concept préliminaire proposé comporte trois éoliennes de marque REpower MM82 d'une puissance de 2,05 MW chacune, pour un total de 6,15 MW.

En ce qui a trait à l'exploitation des hydrocarbures, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (territoire public et privé) sont couvertes à plus de 90 % par des permis d'exploration de cette ressource ce qui indique bien que ce territoire présente un potentiel élevé de découverte d'hydrocarbures. En milieu marin, le site Old Harry, situé à moins de 80 km au large des Îles-de-la-Madeleine et aux limites provinciales du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, est une structure géologique présentant un grand potentiel pour la découverte d'hydrocarbures. Cependant, les périodes de validité des permis d'exploration pétrolière et gazière y sont pour le moment suspendues.

Finalement, le bassin versant de la rivière Cascapédia est le seul de la région qui a été ciblé par Hydro-Québec pour son potentiel hydroélectrique de plus de 50 MW.

La faune

Les nombreux territoires structurés, zecs et réserves fauniques permettent actuellement d'utiliser le plein potentiel de la ressource « saumon ». Quant au gros gibier, les plans de gestion de l'orignal, du cerf de Virginie et de l'ours noir visent aussi l'utilisation du plein potentiel de ces ressources à l'extérieur des territoires structurés. La région offre encore des possibilités de développement liées à l'utilisation de la faune. Parmi celles-ci, notons la chasse à l'ours noir, la pêche à l'omble de fontaine anadrome, la pêche à l'omble de fontaine en petits cours d'eau, la pêche d'hiver à l'éperlan arc-en-ciel, la chasse au petit gibier et le piégeage des animaux à fourrure. La faune régionale offre aussi beaucoup de potentiel pour le développement d'activités sans prélèvement comme l'observation, la photographie ou l'illustration. Les projets de protection de certains habitats fauniques sont traités sous le thème « Protection et contraintes ».

L'hébergement et le plein air

Plusieurs secteurs de la péninsule, en territoire public, sont reconnus comme étant propices au développement récréotouristique. Parmi ceux-ci, la Pointe-aux-Maquereaux, terrain boisé en bordure de la baie des Chaleurs, dans l'ancienne municipalité de Newport, et celui de Mont-Saint-Pierre, le long de la rive nord, se démarquent par leur localisation en bord de mer. En fait, à l'est de Sainte-Anne-des-Monts, plusieurs secteurs sur la rive nord de la péninsule ont été identifiés comme ayant un potentiel récréotouristique. La pointe de New Carlisle, où se trouvent des terres publiques en bordure de la baie des Chaleurs, est aussi un secteur convoité par des promoteurs. De plus, en raison des hivers rigoureux et caractérisés par un enneigement



exceptionnel, le côté nord de la péninsule et le secteur des Chic-Chocs et McGerrigle présentent un potentiel pour le tourisme hivernal qui attire un nombre croissant de promoteurs intéressés à développer ce créneau. Les zecs offrent également un potentiel récréotouristique appréciable. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est presque l'ensemble du territoire public qui présente un intérêt à des fins récréotouristiques.

Sur la péninsule, plusieurs sites sont convoités pour des projets par différents promoteurs. La probabilité de réalisation et l'état d'avancement de leurs projets sont cependant variés. Quant aux Îles-de-la-Madeleine, un parc régional pourrait y voir le jour.

Bien que la région soit déjà bien pourvue en réseaux de sentiers divers, la consolidation de ces derniers permettrait de maximiser les retombées économiques régionales. À cet égard, le Sentier international des Appalaches offre un potentiel de développement soit par son raccordement à des villages côtiers ou par le développement de l'hébergement associé à son utilisation.

La culture

Les paysages constituent un élément particulier de la région et jouent un rôle majeur dans l'attrait touristique. À cet égard, outre les paysages des aires protégées, les paysages longeant les corridors routiers, qui traversent le territoire public de la péninsule, et les rivières à saumon font l'objet de modalités particulières d'exploitation d'autres ressources. Ainsi, des corridors ont été déterminés pour l'application de modalités d'exploitation forestière et d'autres ont été ciblés pour l'application de modalités spécifiques dans le cadre du développement de parcs éoliens. Les grands plans d'eau du milieu marin font aussi partie des attraits paysagers. Rappelons que la baie des Chaleurs a été reconnue parmi les plus belles baies du monde par le Club des plus belles baies du monde et que le paysage est une des premières raisons invoquées par les touristes lorsqu'ils choisissent la région comme destination de vacances.

L'agriculture

Les potentiels agricoles sur le territoire public sont ceux liés à la culture et à la récolte des petits fruits ainsi qu'à l'exploitation acéricole. Dans le domaine des bleuetières, les territoires publics potentiels connus sont surtout situés dans la MRC de Bonaventure. Un promoteur est d'ailleurs à préparer le plan de bleuetière pour les trois territoires offerts par appel de propositions par le MRNF sur le territoire de cette MRC, dans le cadre du Programme d'attribution forêt/bleuet. Puis, au chapitre de l'exploitation acéricole, plus d'une cinquantaine d'érablières, couvrant plus de 65 km², présentent un potentiel. Elles sont surtout situées dans le secteur de la baie des Chaleurs, mais on en trouve aussi du côté nord et sur la pointe est de la péninsule, en plus basse altitude, où les conditions sont plus favorables à ce type de peuplement.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la canneberge sauvage, poussant à plusieurs endroits sur le territoire public à des densités variables, constitue un potentiel de développement. Sa récolte pourrait devenir intéressante dans le cadre du créneau des produits naturels biologiques.

L'industrie et les services

Peu de projets et de potentiels particuliers sont relevés sur le territoire de la région relativement à la thématique de l'industrie et des services. Néanmoins, sur la péninsule, dans la réserve



faunique des Chic-Chocs, un projet de captage et d'embouteillage d'eau souterraine (source Isabella) est en développement.

La protection ou les contraintes

Les potentiels et les projets relatifs à la protection ou aux contraintes sont dispersés sur tout le territoire de la région.

Tout d'abord, on trouve deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) projetés. Ils couvrent une superficie totale de 1,7 km². Deux types d'écosystèmes forestiers exceptionnels sont représentés par ces projets, soit la forêt ancienne et la forêt refuge.

Il existe également plusieurs sites d'intérêt géologique qui mériteraient un statut de protection et qui pourraient être classés « sites géologiques exceptionnels (SGE) ». Ils se distinguent par leur caractère fossilifère, ou encore parce qu'ils témoignent de façon spectaculaire des bouleversements qui ont façonné les Appalaches. De plus, ceux-ci pourraient représenter un potentiel pour le tourisme géologique. Quatre d'entre eux sont à la phase de la consultation en vue de l'obtention d'un classement à titre de SGE.

Aussi, aux Îles-de-la-Madeleine, les milieux dunaires et humides sont des milieux uniques qui revêtent une importance particulière sur les plans écologique, faunique, éducatif, archéologique ou scientifique. Plusieurs sites fréquentés ou peuplés par les espèces fauniques et floristiques susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables se trouvent dans ces milieux. Des projets de reconnaissance d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables sont alors en préparation pour la protection du grèbe esclavon, du pluvier siffleur et de la sterne de Dougall.

Ensuite, sur le plan aquatique, la baie des Chaleurs et ses barachois présentent un intérêt pour la conservation de la biodiversité. À cet égard, un projet de réserve écologique, d'une superficie de 0,76 km², est considéré pour le marais de la rivière Ristigouche. La préservation de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques est aussi projetée sur ce territoire. De plus, la possibilité de créer une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine est étudiée par les gouvernements du Québec et du Canada.

Enfin, un projet de paysage humanisé, amorcé par l'Université Laval, est aussi à l'étude le long de la rive nord de la péninsule, dans le secteur de l'Estran. La préservation du paysage y est notamment considérée comme un enjeu directement associé au développement touristique.



2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

Le domaine de l'État couvre 95 % du territoire régional ou, en excluant le milieu marin, 80 % de la superficie terrestre et d'eau douce de la région. Le domaine terrestre et d'eau douce supporte plusieurs activités et offre des ressources naturelles sur lesquelles s'appuie une grande partie des activités économiques de la région. Sur la péninsule, l'exploitation de la forêt, de la faune, des substances minérales ou du vent contribue de façon importante à l'économie régionale. Ces milieux naturels sont aussi des lieux de loisir. Dans l'archipel, le domaine de l'État offre, quant à lui, des milieux naturels contribuant, sur le plan économique, à l'industrie touristique et, sur le plan environnemental, à la stabilité du milieu et à la richesse des lieux de reproduction pour les espèces halieutiques, notamment. Pour ce qui est du milieu marin, il contribue à l'économie de l'ensemble de la région par la pêche commerciale et à l'industrie touristique par la beauté des espaces naturels qu'il offre.

Plusieurs droits et statuts sont octroyés sur le territoire public afin de permettre son utilisation ou l'exploitation de l'une de ses ressources. L'ensemble de ces droits, dont plusieurs se superposent dans les mêmes portions de territoire, couvre plus du double de la superficie du territoire public. Cette situation illustre bien les défis de cohabitation qui peuvent en découler. En plus des droits octroyés pour l'exploitation ou l'utilisation des ressources, les aires vouées à une protection plus ou moins stricte, qui occupent 15 % du territoire public, si l'on exclut le milieu marin²⁷, jouent un rôle de conservation tout en contribuant à l'activité économique régionale. Les contraintes qu'elles imposent à l'exploitation de certaines ressources font aussi partie du contexte en vertu duquel les choix d'affectation seront discutés.

Le territoire public fait face à de plus en plus de pression pour son utilisation. De nouvelles exploitations et utilisations se pointent, offrant des perspectives de diversification économique pour lesquelles le territoire public est mis à contribution, notamment dans le développement de l'énergie éolienne et de la mise en valeur des hydrocarbures.

²⁷ Données de 2010.



Chapitre 3 Zones d'affectation

Le PATP propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Cette vision intégrée passe par un découpage du territoire en zones d'affectation pour lesquelles des orientations gouvernementales sont définies. Ce chapitre présente, dans un premier temps, quelques éléments de la méthode de découpage, le type de zone et leur nombre. Il décrit aussi sommairement les zones d'utilisation et de protection existantes et projetées, en s'attardant plus particulièrement sur le constat global découlant des problématiques et des enjeux.

3.1 Découpage du territoire

Le découpage du territoire public en zones d'affectation a été réalisé, dans un premier temps, à partir de l'analyse des droits et des statuts existants, ainsi que des potentiels et des projets les plus importants et les plus près de se concrétiser. Ensuite, l'étape de la détermination des problématiques et des enjeux a permis de parfaire le découpage en regroupant les zones de même type, ayant des problématiques et des enjeux semblables conduisant, en définitive, à une même orientation gouvernementale. Chacune des zones d'affectation a fait l'objet d'une fiche descriptive présentée à l'annexe II. La carte 4, à l'annexe III, illustre le découpage du territoire en zones d'affectation et comporte le numéro s'y rapportant.

Le territoire couvert par le plan d'affectation du territoire public est divisé en deux types de zones d'affectation, soit les zones simples et les zones éclatées.

Les zones simples sont celles qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le PATP et dont aucune autre zone ne présente le phénomène désigné, comme la « Zone côtière du nord de la péninsule » ou encore le « Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine ». Elles sont numérotées de la façon suivante : dans le cas de la zone côtière du nord de la péninsule, la zone est caractérisée par le numéro 11-34 où le premier nombre correspond à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le second, au numéro de la zone.

Les zones éclatées, pour leur part, sont celles où plusieurs phénomènes de même nature, répartis sur le territoire, présentent des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire public. Par exemple, la zone « Territoires fauniques structurés surfaciques » comprend 6 sous-zones et celle « Rivières récréatives » en comprend 18. Les zones éclatées sont numérotées de la façon suivante : par exemple, dans le cas de la zone « Territoires fauniques structurés surfaciques », les sous-zones portent les numéros 11-30-01, 11-30-02, et ainsi de suite.

Tableau 5 : Type et nombre de zones et de sous-zones pour le Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Type de zone	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones simples	18	18
Zones éclatées	22	650
Total :	40	668



3.2 Nature des zones d'affectation

Les zones d'affectation sont réparties en deux grandes catégories de nature distincte, selon la vocation attribuée. Il s'agit des zones de protection et des zones d'utilisation.

Globalement, les zones, tant existantes que projetées, vouées à la protection couvrent 3 237 km², soit 4,4 % de la superficie totale du territoire public de la région. En Gaspésie, 3 051 km² de territoire public sont voués à la protection, alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine, c'est 187 km². Cependant, aux Îles-de-la-Madeleine, la proportion du territoire public affectée à la protection est bien plus grande que sur la péninsule. En effet, en excluant le milieu marin, c'est 49 % des terres publiques qui ont une vocation de protection dans l'archipel, alors que la proportion est de 15,3 % en Gaspésie. Les zones, tant existantes que projetées, vouées à l'utilisation couvrent 95,6 % du territoire public (terrestre et marin). On compte 13 848 km² de territoire voués à l'utilisation en Gaspésie, 37,8 km² aux Îles-de-la-Madeleine et 57 044 km² dans le milieu marin. Le tableau 6 ci-dessous donne les superficies et les proportions des territoires voués soit à la protection ou à l'utilisation, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et dans le milieu marin.

Tableau 6 : Répartition des deux grands groupes de vocation sur le territoire de la région

	Gaspésie (territoire des 5 MRC)			Îles-de-la-Madeleine (territoire de l'agglomération)			Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		
	Terre	Mer*	Total	Terre	Mer*	Total	Terre	Mer*	Total
Superficie (km ²)	16 325	23 923	40 248	74	33 847	33 921	16 399	57 769	74 169
Superficie des zones de protection (km ²)	2 475	576	3 051	36	151	187	2 511	726	3 237
Proportion des zones de protection	15,16%	2,41%	7,58%	48,55%	0,45%	0,55%	15,31%	1,26%	4,36%
Superficie des zones d'utilisation (km ²)	13 850	23 347	37 197	38	33 696	33 734	13 888	57 043	70 931
Proportion des zones d'utilisation	84,84%	97,59%	92,42%	51,45%	99,55%	99,45%	84,69%	98,74%	95,64%

* Les termes « mer » et « marin » utilisés dans ce document englobent la mer, certains milieux saumâtres (barachois, estuaires de rivières), ainsi que les lagunes, les baies et les bassins intérieurs des îles de la Madeleine.

3.3 Constats découlant des problématiques et des enjeux

Cette section fait état de constats découlant des principales problématiques et de leurs enjeux qui caractérisent le territoire public de la région. Les constats sont présentés pour chaque grand groupe d'affectation qui constitue les vocations de protection effective et projetée ainsi que les vocations d'utilisation effective et projetée. Au besoin, se référer au tableau 1 : Typologie des vocations.

Zones de protection dont la vocation est effective

Certaines portions du territoire bénéficient actuellement de statuts légaux de protection. Ces portions de territoire correspondent à des composantes du patrimoine naturel ou culturel que le



gouvernement a décidé de protéger comme les parcs nationaux, les refuges fauniques, les réserves écologiques, les habitats fauniques, les réserves de biodiversité, etc. Dans l'exercice de planification lié à l'affectation du territoire public, il a été établi de maintenir ces territoires dans le PATP en leur attribuant une vocation de protection ou de protection stricte, selon le cas. Pour ce type de zones, on ne décèle habituellement pas de problématique d'affectation ni d'enjeux qui en découleraient, puisque ces zones représentent des territoires couverts par des statuts légalement reconnus. Néanmoins, des problématiques et des enjeux sont ressortis pour la zone des écosystèmes forestiers exceptionnels et celle des refuges biologiques.

La plupart des écosystèmes forestiers exceptionnels ne présentent pas de problématique d'affectation. Cependant, les titres miniers sur un EFE ainsi que les permis de recherche d'hydrocarbures, qui se superposent à sept EFE, risquent de mettre en péril le caractère rare et ancien de ces forêts. De plus, les EFE touchés par ces droits (sous-zones 01, 11, 12, 19, 21, 22 et 23) ne respectent pas les critères de l'UICN qui permettraient au MDDELCC de les reconnaître comme aires protégées.

Pour ce qui est des refuges biologiques, seulement 1,5 des 186 refuges zonés dans le PATP était inscrit au Registre des aires protégées au moment de l'élaboration du PATP. Quant aux autres, ils étaient couverts par plusieurs droits d'exploration minière et pétrolière. Les activités liées à ces droits pourraient porter atteinte à l'intégrité des refuges biologiques qui ne sont pas inscrits au Registre.

Zones d'utilisation dont la vocation est effective

Les vocations d'utilisation du territoire se subdivisent en quatre catégories qui se situent entre l'utilisation spécifique et l'utilisation multiple, en passant par l'utilisation prioritaire et l'utilisation multiple modulée.

Dans la catégorie de l'utilisation spécifique, on trouve qu'une seule zone dans la région; il s'agit de la bleuetière de Saint-Elzéar. Un bail exclusif est valide pour l'exploitation du bleuet sur ce territoire; on n'y décèle ni problématique ni enjeux particuliers.

Dans la catégorie de l'utilisation prioritaire, on trouve les zones des parcs éoliens, des regroupements d'érablières, de l'usage industriel autour de Murdochville et du secteur du lac York. Dans le cas des parcs éoliens existants, on accorde la priorité d'usage à l'exploitation de l'énergie éolienne, cela signifie que les autres activités doivent s'adapter à cette nouvelle réalité sur ces portions de territoire. Dans ces zones, les enjeux sont principalement le maintien des autres activités industrielles à proximité des éoliennes, le maintien ou le développement d'activités récréotouristiques et la conservation des populations de faune aviaire et de chauves-souris. Dans le contexte de la zone industrielle située autour de Murdochville, la priorité est accordée aux activités industrielles. La problématique et les enjeux dans cette zone sont relatifs à l'harmonisation de ces activités entre elles, notamment à l'harmonisation entre l'utilisation du territoire pour le développement d'énergie renouvelable et l'utilisation minière. Dans la zone des regroupements d'érablières, où la priorité est accordée à l'acériculture, ou encore dans le secteur du lac York, où la priorité est accordée au récréotourisme, les problématiques et les enjeux concernent le maintien ou l'adaptation des activités industrielles (forestières, minières et pétrolières), tout en mettant en valeur l'activité prioritaire (l'acériculture ou le récréotourisme).



Dans la catégorie des zones d'utilisation multiple modulée, la modulation tend à modifier la gestion du territoire et des ressources pour que les activités se déroulant dans ces zones s'adaptent à l'utilisation qui est mise en valeur. Dans la région, les modulations sont de plusieurs ordres. Dans la zone de la Pointe-aux-Maquereaux et la zone des circuits panoramiques, les activités sont modulées en faveur du récréotourisme. Dans les zones des territoires fauniques structurés, des rivières récréatives, des lacs d'intérêt et dans la zone côtière du nord de la péninsule, les modulations sont prévues en faveur de la mise en valeur faunique et récréotouristique. Dans les zones de la barre de Sandy Beach, du milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine et du milieu marin, l'accent est mis sur la conservation d'un milieu reconnu comme étant fragile dans un contexte de mise en valeur du territoire et des ressources. Enfin, certains secteurs de la région ont été identifiés pour l'importance de leur potentiel éolien. Les principales problématiques et les principaux enjeux dans les zones d'utilisation multiple modulée sont relatifs à la concertation entre les différents secteurs d'activité et à la planification des activités se déroulant sur ces territoires, notamment en ce qui a trait à l'adaptation des activités forestières, minières et pétrolières, en fonction des activités fauniques, récréotouristiques ou éducatives. Les enjeux liés à la conservation de paysages, d'habitats fauniques et de milieux fragiles ressortent aussi dans cette catégorie de zones.

Finalement, dans le cas de l'utilisation multiple du territoire et des ressources, tous les usages sont possibles sans contraintes importantes. Ces zones ne présentent donc pas de problématique ni d'enjeux particuliers. Toutefois, une cohabitation harmonieuse entre les différents usages est primordiale pour atteindre l'objectif d'un développement économique durable dans la région.

Zones de protection dont la vocation est projetée

Ces zones, n'ayant pas encore un statut de protection légalement reconnu, peuvent être sujettes à certaines problématiques d'affectation. Seuls les projets bien avancés, ayant déjà fait l'objet de consensus au sein du gouvernement ou auprès de la population, sont intégrés au zonage du plan d'affectation. Ainsi, la plupart des projets à vocation de protection ou de protection stricte sont déjà intégrés à la planification forestière ou font l'objet de plans de conservation. Néanmoins, pour les zones énumérées ci-dessous, les activités d'exploration minière, pétrolière et gazière ainsi que certaines activités récréotouristiques pourraient présenter un risque quant à la conservation de ces territoires (écosystèmes, habitats) qui sont voués à la protection ou à la protection stricte. Les zones faisant l'objet de problématiques et d'enjeux possibles sont les suivantes :

- Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés;
- Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane);
- Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall);
- Habitats fauniques projetés (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île, aire de concentration d'oiseaux aquatique).

Zones d'utilisation dont la vocation est projetée

Deux zones entrent dans cette catégorie : la zone projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet et la zone des parcs éoliens projetés. Bien que des ententes soient déjà en vigueur pour un projet de bleuetière de type forêt/bleuet sur des portions de territoire, que des réserves



de terrain soient émises pour les territoires propices à l'aménagement de bleuetière et que des réserves de superficies soient en place pour les projets de parcs éoliens, certaines problématiques pourraient être envisagées dans ces zones. Dans le cas des projets de parc éolien, les problématiques concernent la protection des paysages, la protection de la faune et l'harmonisation entre les activités concernant l'exploitation de l'énergie éolienne et les autres activités, économiques ou usuelles, existantes et futures. Dans le cas du projet et du potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet, les problématiques et les enjeux concernent surtout l'adaptation des utilisateurs de ce territoire pour la chasse et l'adaptation des autres activités économiques (forestières, minières et pétrolières).



Chapitre 4 Affectation du territoire

Le présent chapitre expose la situation de l'affectation du territoire dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. En premier lieu, une définition de l'affectation est présentée, suivie de quelques explications d'ordre méthodologique. Ensuite, le chapitre expose plus en détail les orientations gouvernementales pour chacune des zones d'affectation.

4.1 Orientations gouvernementales

L'affectation du territoire se traduit par un énoncé d'orientations gouvernementales qui s'appliquent à chacune des zones d'affectation du territoire. L'orientation gouvernementale se compose de trois éléments fondamentaux : l'intention gouvernementale, la vocation et les objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale correspond au but général poursuivi par le gouvernement quant à l'utilisation du territoire public et des ressources dans la zone. Elle se traduit par un énoncé succinct qui indique le plus fidèlement et le plus précisément possible ce que le gouvernement veut faire d'une partie du territoire public, soit le protéger ou l'utiliser, et à quelle fin. L'intention est commune aux différents intervenants gouvernementaux et assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. L'intention doit être suffisamment précise pour la faire correspondre à une des vocations prévues dans la nomenclature des vocations²⁸, sans qu'on puisse hésiter entre plusieurs vocations.

La vocation indique la nature de l'intention, à savoir l'utilisation ou la protection, et le mode général de son application, soit l'exclusivité, la priorité ou la polyvalence d'utilisation. Leur choix s'effectue parmi les sept types prévus dans la nomenclature des vocations. Leur appellation et leur définition traduisent donc, dans le prolongement de l'intention gouvernementale, un but général plutôt que des droits, des statuts, des activités ou des usages précis. La vocation peut confirmer et reconduire une utilisation, signaler le besoin d'adapter les pratiques de gestion ou annoncer qu'une modification de l'utilisation existante y est prévue à plus ou moins long terme. Dans ce dernier cas, on dit que la vocation est projetée. Les situations projetées sont clairement indiquées dans le plan d'affectation afin que les activités qui se poursuivent temporairement reçoivent l'attention qu'exigent des situations transitoires.

Le troisième élément de l'intention gouvernementale est l'objectif spécifique. Ce dernier s'ajoute au besoin à l'intention gouvernementale et à la vocation pour tenir compte des particularités d'une zone signalée lors de la collecte de l'information de base ou de la détermination de la problématique et des enjeux. Les objectifs précisent davantage l'intention du gouvernement et permettent une meilleure compréhension de celle-ci et des effets attendus de la gestion du territoire public dans une zone en particulier.

Le tableau 7 qui suit décrit en détail les orientations gouvernementales proposées pour chacune des zones d'affectation du territoire public de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Pour chacune des zones, le type de découpage, la superficie, l'intention, la vocation et les objectifs

²⁸ Voir Tableau 1 : Typologie des vocations, section 1.1.3.



spécifiques, s'il y a lieu, y sont exposés. De plus, la carte 5, présentée à l'annexe III, illustre la répartition des différents types de vocations sur le territoire public de la région.

À la suite du tableau synthèse des affectations, le tableau 8 établit la répartition du territoire public de la région selon le type de vocation attribué. Comme on l'a mentionné au chapitre précédent, les zones de protection couvrent 4,4 % du domaine de l'État et les zones d'utilisation en couvrent 95,6 %. Plus précisément, les zones d'utilisation multiple modulée (83,9 %) et d'utilisation multiple (10,9 %) sont les plus répandues. En ventilant les résultats par ensemble physiographique (Gaspésie ou Îles-de-la-Madeleine), on constate que les zones de protection occupent 7,6 % de la péninsule et 0,6 % de l'archipel, tandis que les zones d'utilisation recouvrent 92,4 % du territoire gaspésien et 99,5 % de celui des îles. Les zones d'utilisation multiple modulée (70,8 %) et d'utilisation multiple (20,1 %) demeurent les plus fréquentes sur la péninsule. Dans l'archipel, les zones d'utilisation multiple modulée (99,4 %) et de protection (0,4 %) sont les plus répandues.

Toutefois, en excluant le milieu marin, les résultats sont différents. Les zones de protection représentent plutôt 15,3 % et celles d'utilisation, 84,7 % de l'ensemble du territoire public de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Les zones d'utilisation multiple (49,4 %) et d'utilisation multiple modulée (31,6 %) demeurent néanmoins les plus répandues, mais dans une proportion différente. C'est également le cas pour la péninsule lorsque les données sont ventilées par ensemble physiographique. Les zones affectées à la protection couvrent alors une superficie de 15,2 % et celles vouées à l'utilisation, 84,8 %. Puis les zones d'utilisation multiple occupent 49,5 % du territoire et celles d'utilisation multiple modulée, 31,6 %. Par contre, aux Îles-de-la-Madeleine, le profil diffère considérablement lorsque le milieu marin est exclu. En effet, les zones affectées à la protection occupent alors 48,6 % du territoire public de l'archipel, soit près de la moitié de sa superficie. Quant aux zones vouées à l'utilisation, elles occupent plus de la moitié du territoire public terrestre des îles avec 51,5 %, dont 22,6 % d'utilisation multiple modulée et 28,8 % d'utilisation multiple.

Enfin, le tableau 9 précise le nombre de sous-zones pour chacune des zones, la superficie totale correspondant à chaque zone, ainsi que la répartition de leur superficie entre le milieu terrestre et le milieu marin. Ensuite, la proportion du territoire public couvert par chacune des vocations est présentée et répartie également entre la totalité du territoire, le milieu terrestre et le milieu marin.



Plan d'affectation du territoire public

Tableau 7 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	Éclaté (4 sous-zones)	942,2 km ²	Préserver un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte.	L'objectif qui suit concerne les zones adjacentes à la présente zone : ▪ Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt situés dans les parcs nationaux, dont l'encadrement visuel se prolonge à l'extérieur de la zone).
11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	Simple	1,8 km ²	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce et d'eau salée, représentatif de la province naturelle Les Appalaches ainsi que du milieu terrestre adjacent, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est	Simple	12,0 km ²	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle provinciale pour sa productivité faunique, la diversité d'avifaune qu'il renferme et le support qu'il représente pour des espèces menacées, soit le pluvier siffleur et le grèbe esclavon.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-04	Réserves écologiques	Éclaté (6 sous-zones)	215,3 km ²	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclaté (24 sous-zones)	32,0 km ²	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.	Protection stricte.	▪ Assurer l'enregistrement des EFE non inscrits au Registre des aires protégées.
11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Éclaté (2 sous-zones)	1,7 km ²	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.	Protection stricte projetée.	▪ Adapter la gestion des activités de type industriel, notamment l'exploration minière et la recherche d'hydrocarbures afin de maintenir l'intégrité écologique de ces forêts à caractère exceptionnel, dans l'attente du statut légal d'EFE. ▪ Assurer le classement des EFE projetés, notamment ceux qui sont contraints par d'autres droits.
11-07a	Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	Éclaté (10 sous-zones)	11,6 km ²	Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.	Protection stricte.	▪ Aucun.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-07b	Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)	Simple	0,1 km ²	Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.	Protection stricte projetée.	▪ Limiter l'exploration minière, pétrolière et gazière à des activités permettant d'assurer l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal. ▪ Encadrer les activités usuelles qui pourraient nuire à l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal.
11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar	Simple	44,3 km ²	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle Les Appalaches et l'intégrité des phénomènes karstiques qui s'y trouvent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation et d'éducation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-09	Refuges d'oiseaux migrants	Éclaté (3 sous-zones)	14,2 km ²	Préserver les oiseaux migrants et un lieu important de rassemblement durant la migration et la reproduction.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	Simple	130,1 km ²	Sauvegarder l'habitat du caribou des bois, population de la Gaspésie, espèce faunique menacée de disparition.	Protection.	▪ Aucun.
11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	Simple	0,02 km ²	Préserver un élément géologique rare, exceptionnel ou représentatif de la diversité géologique que recèle le Québec.	Protection stricte projetée.	▪ Favoriser la mise en valeur de l'attrait touristique du site de la Tourelle tout en préservant les formations géologiques qui le composent.
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	Éclaté (41 sous-zones)	14,2 km ²	Préserver l'habitat d'espèces fauniques menacées de disparition, soit le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall.	Protection stricte projetée.	▪ Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats d'espèces fauniques menacées (pluvier siffleur, grèbe esclavon et sterne de Dougall) doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-13	Vasières	Éclaté (2 sous-zones)	0,06 km ²	Sauvegarder les vasières à originaux.	Protection.	▪ Aucun.
11-14	Refuges biologiques	Éclaté (186 sous-zones)	539,5 km ²	Sauvegarder de vieilles forêts afin de contribuer au maintien de la biodiversité leur étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui les caractérisent.	Protection (les refuges inscrits au Registre des aires protégées, couvrant 0,3 % de la zone, ont une vocation de protection stricte).	▪ Dans le cas des refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées, assurer l'intégrité écologique de ces vieilles forêts dans le but d'une éventuelle reconnaissance.
11-15	Aires de confinement du cerf de Virginie	Éclaté (46 sous-zones)	555,1 km ²	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection.	▪ Aucun.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	Éclaté (58 sous-zones)	272,0 km ²	Sauvegarder l'habitat des groupes d'espèces composant les colonies d'oiseaux en falaise, les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection.	▪ Aucun.
11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée	Simple	0,02 km ²	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île.	Protection projetée.	▪ Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île doit être proscrite ou fortement adaptée afin que l'habitat puisse être protégé durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	Éclaté (44 sous-zones)	209,8 km ²	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection projetée.	▪ Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats fauniques qui composent cette zone doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-20	Héronnières	Éclaté (3 sous-zones)	1,7 km ²	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection.	▪ Aucun.
11-21	Habitats du poisson	Éclaté (17 sous-zones)	239,8 km ²	Sauvegarder l'habitat du poisson.	Protection.	▪ Aucun.
11-22	Bleuetière	Simple	3,5 km ²	Utiliser exclusivement le territoire à des fins de production de bleuets.	Utilisation spécifique.	▪ Restreindre ou adapter les activités d'exploration pétrolière et gazière de manière à ne pas nuire à la production de bleuet.
11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	Simple	7,2 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins de bleuetières de type forêt/bleuet.	Utilisation prioritaire projetée.	▪ Permettre uniquement la pratique des activités qui ne peuvent nuire au développement d'une bleuetière de type forêt/bleuet.
11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole	Éclaté (153 sous-zones)	207,0 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins acéricoles.	Utilisation prioritaire.	▪ Adapter la gestion des activités se déroulant dans cette zone de façon à protéger le potentiel et les investissements acéricoles.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-25	Parcs éoliens	Éclaté (9 sous-zones)	271,5 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.	Utilisation prioritaire.	- Adapter ou limiter les activités qui pourraient nuire au bon fonctionnement des parcs éoliens. - Entre les éoliennes, permettre le développement d'utilisations du territoire compatibles avec l'activité principale. Dans le cas de l'agrandissement d'un parc : - Harmoniser les projets d'agrandissement de parcs éoliens avec les utilisations existantes; - Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt (sites récréotouristiques, circuits panoramiques, concentrations de sentiers, SIA, etc.); - Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris; - Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone; - Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.
11-26	Parcs éoliens projetés	Éclaté (3 sous-zones)	84,8 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.	Utilisation prioritaire projetée.	- Harmoniser les projets de parcs éoliens avec les utilisations existantes. - Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt. - Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris. - Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone. - Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.
11-27	Usage industriel autour de Murdochville	Simple	20,4 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation minière et industrielle.	Utilisation prioritaire.	Favoriser le développement d'activités liées à la mise en valeur des énergies renouvelables.
11-28	Barre de Sandy Beach	Simple	0,5 km ²	Utiliser le territoire dans une optique de mise en valeur d'activités récréotouristiques et éducatives, en tenant compte de la fragilité du milieu naturel.	Utilisation multiple modulée.	Adapter la gestion des activités se déroulant sur le territoire de façon à protéger le milieu.
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	Simple	2,3 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de mise en valeur du site à des fins récréotouristiques.	Utilisation multiple modulée.	Mettre en valeur le potentiel récréotouristique du site tout en maintenant le caractère public de ce territoire.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	Éclaté (6 sous-zones)	1 308,6 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	▪ Adapter les modes d'exploitation et de gestion des ressources forestières, minières et énergétiques afin de conserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. ▪ Adapter les modes d'exploitation et de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de conserver un cadre (paysage et quiétude) propice au maintien et au développement d'activités fauniques et récréotouristiques. Cela inclut aussi la conservation du caractère naturel des paysages visibles à partir des routes 299 et 198 et à partir de points d'intérêt localisés à l'extérieur de la zone, notamment dans le parc national de la Gaspésie. ▪ Mettre en valeur les investissements sylvicoles passés en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune. ▪ Adapter, dans les sous-zones concernées, les activités d'aménagement, d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles de manière à accroître la protection d'habitats et d'espèces fauniques d'intérêt, dont les lacs basiques, les lacs à touladi, les lacs à omble chevalier, les frayères pour l'omble de fontaine, les hibernacles et les habitats du campagnol des roches.
11-31	Rivières récréatives	Éclaté (18 sous-zones)	1 190,0 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	▪ Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à protéger l'habitat du poisson et la qualité de l'eau. ▪ Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à maintenir un cadre propice (préservation des paysages d'intérêt et de la quiétude des lieux) à la pratique et au développement d'activités de contact avec la nature dans les secteurs concernés. ▪ Assurer une harmonisation entre les activités récréatives qui ont cours dans les mêmes sections de rivière. ▪ Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299, 198 et 132.
11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	Éclaté (8 sous-zones)	54,5 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans l'optique de la mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	▪ Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages). ▪ Accroître la contribution de ces territoires à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.
11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	Simple	15,9 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de conservation du milieu dunaire.	Utilisation multiple modulée.	▪ Assurer un contrôle sur les activités usuelles pouvant nuire à l'équilibre des dunes. ▪ Assurer la sécurité civile (stabilité des infrastructures). ▪ Assurer le maintien de la qualité des paysages d'intérêt.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	Simple	1 652,9 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques (liées au développement éolien ou à l'exploration pétrolière et gazière) de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles. - Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages). - Accroître la contribution des territoires entourant les lacs d'intérêt à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature. - Favoriser le développement d'activités récréotouristiques et fauniques. - Sauvegarder les espèces sensibles (campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé) dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone. - Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel énergétique éolien, toutefois de façon à ne pas causer d'effets négatifs sur le potentiel de développement récréotouristique ni sur le milieu habité qui se trouve à proximité de la zone sur le long de la côte.
11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	Simple	8 072,4 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources.	Utilisation multiple.	Mettre en valeur des activités permettant le développement économique de la région.
11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine	Simple	21,4 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources.	Utilisation multiple.	Aucun.
11-37	Secteur du lac York	Simple	17,5 km ²	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation prioritaire.	- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver la quiétude des lieux et le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt). - Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de l'omble chevalier dans la zone. - Favoriser la mise en valeur du récréotourisme.
11-38	Circuits panoramiques	Éclatée (2 sous-zones)	128,3 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de protection des paysages.	Utilisation multiple modulée.	Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299 et 198.
11-39	Zone de potentiel éolien	Éclatée (5 sous-zones)	830,0 km ²	Utiliser le territoire et les ressources, notamment la ressource éolienne.	Utilisation multiple modulée.	Adapter les interventions sur le territoire et les ressources de manière à intégrer la possibilité de mettre en valeur le potentiel éolien.
11-40	Milieu marin	Simple	57 042,9 km ²	Utiliser le territoire et les ressources en maintenant la qualité du milieu marin.	Utilisation multiple modulée.	- Éviter toute activité de recherche ou de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. - Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à conserver le milieu naturel (faune, flore, paysages) et les activités socioéconomiques importantes pour la région telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme ou les activités maritimes de plaisance.



Plan d'affectation du territoire public

Tableau 8 : Répartition du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine selon le type de vocation attribué

Vocations	Territoire public de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (terre, eau douce et marin)							Territoire public de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (terre et eau douce)*						
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine	
	N ^{bre} de zone	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	N ^{bre} de zone	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)
Protection stricte	8	1 273	1,72	1 240	3,08	34	0,10	8	1 246	7,60	1 225	7,51	21	28,06
Protection stricte projetée	4	16	0,02	2	0,004	14	0,04	3	8	0,05	2	0,01	6	7,88
Protection	7	1 738	2,34	1 606	3,99	132	0,39	7	1 255	7,65	1 247	7,64	8	11,06
Protection projetée	2	210	0,28	203	0,50	7	0,02	2	2	0,01	1	0,01	1	1,56
Utilisation spécifique	1	3	0,005	3	0,01	0	0,00	1	3	0,02	3	0,02	0	0,00
Utilisation prioritaire	4	516	0,70	516	1,28	0	0,00	4	516	3,15	516	3,16	0	0,00
Utilisation prioritaire projetée	2	92	0,12	92	0,23	0	0,00	2	92	0,56	92	0,56	0	0,00
Utilisation multiple modulée	10	62 226	83,90	28 513	70,84	33 713	99,39	9	5 183	31,60	5 166	31,64	17	22,60
Utilisation multiple	2	8 094	10,91	8 072	20,06	21	0,06	2	8 094	49,35	8 072	49,45	21	28,84
TOTAL	40	74 169	100	40 248	100	33 921	100	38	16 399	100	16 325	100	74	100

* Il est à noter que, pour la présente analyse, nous avons exclu le milieu marin pour faire ressortir les proportions attribuées à chacune des vocations sur le territoire public « terrestre » (y compris l'eau douce). Le milieu marin inclut les plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine (lagune, baie, bassin) ainsi que les baies et des portions d'estuaire de rivières de la Gaspésie.



Tableau 9 : Répartition des zones par groupe de vocation sur le territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Vocation	N° de la zone	Nom de la zone	Nbre sous-zones	Superficie de la zone (km ²)			Proportion du territoire public attribuée à la vocation		
				Total	Terre et eau douce	Mer	Total	Terre et eau douce	Mer
Protection stricte	11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	4	942,18	937,66	4,51	1,72%	7,60%	0,05%
	11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	1	1,81	1,54	0,20			
	11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'est	1	12,02	7,84	4,18			
	11-04	Réserves écologiques	6	215,26	215,25	0			
	11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	24	32,05	32,05	0			
	11-07a	Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	10	11,58	7,40	4,18			
	11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar	1	44,27	44,27	0			
	11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs	3	14,23	0,10	14,13			
		Total		1 273,40	1 246,11	27,21			
Protection stricte projetée	11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	2	1,71	1,71	0	0,02%	0,05%	0,01%
	11-07b	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable projeté	1	0,09	0,09	0			
	11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	1	0,02	0	0,02			
	11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	41	14,18	5,74	8,44			
		Total		16,01	7,55	8,46			
Protection	11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	1	130,10	130,10	0	2,34%	7,65%	0,84%
	11-13	Vasières	2	0,06	0,06	0			
	11-14	Refuges biologiques	186	539,47	539,47	0			
	11-15	Aires de confinement du cerf de Virginie	46	555,06	555,06	0			
	11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	58	271,97	23,31	248,67			
	11-20	Héronnières	3	1,72	1,49	0,23			
	11-21	Habitats du poisson	17	239,77	5,76	234,01			
		Total		1 738,15	1 255,24	482,91			
Protection projetée	11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou une presqu'île projetée	1	0,02	0,02	0	0,28%	0,01%	0,36%
	11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	44	209,80	2,21	207,59			
		Total		209,83	2,23	207,59			
Utilisation spécifique	11-22	Bleuetière	1	3,47	3,47	0	0,005%	0,021%	0%
		Total		3,47	3,47	0			
Utilisation prioritaire	11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou de potentiels acéricoles	153	206,98	206,98	0	0,70%	3,15%	0%
	11-25	Parcs éoliens	9	271,49	271,49	0			
	11-27	Usage industriel autour de Murdochville	1	20,35	20,35	0			
	11-37	Secteur du lac York	1	17,53	17,53	0			
		Total		516,35	516,35	0			
Utilisation prioritaire projetée	11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	1	7,17	7,17	0	0,12%	0,56%	0%
	11-26	Parcs éoliens projetés	3	84,81	84,81	0			
		Total		91,98	91,98	0			
Utilisation multiple modulée	11-28	Barre de Sandy Beach	1	0,45	0,45	0	83,90%	31,60%	98,74%
	11-29	Pointe-aux-Maquereaux	1	2,25	2,25	0			
	11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	6	1 308,58	1 308,58	0			
	11-31	Rivières récréatives	18	1 189,98	1 189,95	0			
	11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	8	54,55	54,55	0			
	11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	1	15,90	15,90	0			
	11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	1	1 652,86	1 652,86	0			
	11-38	Circuits panoramiques	2	128,25	128,25	0			
	11-39	Zones de potentiel éolien	5	829,98	829,98	0			
	11-40	Milieu marin	1	57 042,92	0	57 042,92			
		Total		62 225,72	5183	57 042,92			
Utilisation multiple	11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	1	8 072,41	8 072,41	0	10,91%	49,35%	0%
	11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine	1	21,37	21,37	0			
		Total		8 093,78	8 093,78	0			
Total				74 168,68	16 399,49	57 769,09	100%	100%	100%



Chapitre 5 Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation

5.1 Mise en application du plan d'affectation

Une fois approuvées et rendues disponibles, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'affectation du territoire public guident les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux qui sont responsables d'y donner suite dans leur gestion sectorielle du territoire et des ressources. Il revient donc à chaque acteur gouvernemental de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application le PATP dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, les orientations des milieux régional et local contenues dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et les schémas d'aménagement et de développement des MRC (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) doivent être conformes aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP. Ainsi, en cas d'incompatibilité, des modifications peuvent être demandées à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ou à une MRC pour arrimer le PRDIRT ou un schéma aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

5.2 Suivi du plan d'affectation

Le plan d'affectation approuvé par le gouvernement fait l'objet d'un suivi biennal sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le suivi porte sur les zones d'affectation suivantes :

- zones dont le gouvernement préconise un changement à l'utilisation existante;
- zones pour lesquelles des modalités particulières de gestion ont été retenues;
- zones pour lesquelles des objectifs spécifiques ont été définis.

Ainsi, deux ans après l'approbation du plan et un an avant sa révision quinquennale, les ministères et organismes concernés auront à fournir au MERN l'information nécessaire à la réalisation de ce suivi.

5.3 Mise à jour du plan d'affectation

Des mises à jour du plan d'affectation peuvent être effectuées au besoin, par exemple, en présence d'un générateur de changement important tel un projet, la découverte d'un potentiel, une orientation gouvernementale nouvelle, etc., ou à la suite du cumul de générateurs moins importants, mais globalement significatifs.

Tout acteur gouvernemental participant à la démarche d'affectation ou tout acteur consulté provenant des milieux régional et local ou des communautés autochtones peut faire une demande de mise à jour en la justifiant.



Outre ces mises à jour ponctuelles, une révision statutaire du PATP sera effectuée tous les cinq ans afin d'actualiser au besoin les orientations gouvernementales.

Les mises à jour et la révision quinquennale du PATP s'effectuent de la même manière que ce dernier a été réalisé, en faisant toutefois les adaptations nécessaires.



CONCLUSION

Le PATP de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine permet d'offrir à tous les intervenants une vision gouvernementale prospective et cohérente de la protection et de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État, vision qui tient compte des grands courants qui influencent l'aménagement du territoire public et, également, des besoins et des préoccupations des différents gestionnaires et utilisateurs.

L'élaboration de ce plan a également permis de faire le point sur les principaux changements que l'affectation doit apporter quant à l'utilisation du territoire.

Le PATP, comme exercice de planification en amont du processus général de planification des terres et des ressources, permettra de générer des bénéfices pour la région sur les plans environnemental, social et économique. Ces bénéfices seront produits par exemple par une intégration facilitée de considérations environnementales dans la gestion, une ouverture sur la diversification de la base économique régionale et une prise en compte des intérêts de la population. Le PATP permettra également une connaissance de la direction donnée par le gouvernement à l'utilisation du territoire du domaine public ainsi qu'une prise de conscience par la population de la complexité de la situation concernant l'utilisation de ce patrimoine collectif.

Il présente également une nette valeur ajoutée pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. À ce titre, le PATP se situe au premier échelon d'une démarche de gestion intégrée (partage et compréhension des orientations et objectifs des différents gestionnaires) et constitue une stratégie générale pour l'utilisation des ressources et du territoire. En plus d'être un instrument prévenant les conflits d'usage, le PATP fournit et transmet une meilleure connaissance du territoire public et de ses potentiels ainsi que des lignes directrices communes notamment aux gestionnaires et aux délégataires conférant une plus grande cohésion aux interventions.

Il appartiendra maintenant aux différents intervenants concernés de donner suite à l'affectation par l'entremise de diverses planifications et lors d'interventions effectuées sur le territoire public. Cela peut notamment se traduire dans les planifications d'aménagement, de développement ou de planifications opérationnelles ou encore lors de l'octroi de droits, l'établissement de statuts territoriaux ou lors de l'autorisation d'activités sur le territoire (plans forestiers, plans fauniques, plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, schémas d'aménagement et de développement, programmes, normes, etc.).

L'affectation du territoire public viendra ainsi appuyer la mise en valeur durable des terres et des ressources en offrant une assise sur laquelle les intervenants pourront inscrire leurs propres visions sectorielles (ou régionales) qui permettront de concrétiser, sur le plan des activités se déroulant sur le territoire public, les orientations gouvernementales.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles verra par ailleurs à assurer un suivi des orientations d'affectation auprès des gestionnaires des terres et des ressources afin de confirmer l'obtention des effets souhaités par le gouvernement. Enfin, il s'assurera de la mise à jour du PATP et de sa révision à intervalle régulier afin que cet instrument demeure le reflet d'une vision dynamique et évolutive de la protection et de l'utilisation du territoire public.



Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation



1. Membres de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire

Cécile Poirier, Luc Valin, Geneviève Dupont, Geneviève Plouffe* (coordination de la Table)
Danick Boulay, Sylvain Savoie*, Louis Madore*²⁹

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur de l'énergie

Mathieu Roy, Éric Léger*

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur des opération régionales

Bruno Lachance

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur de la faune et des parcs

Gilles Landry, Claudel Pelletier*

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Bernard Racine, Joël Dallaire*

Ministère de la Culture et des Communications

Clément Deschênes, Daniel Galarneau, Gabrielle Paquette*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

André Beaulieu

Ministère de la Sécurité publique

Marie-Ève Doufour, Gilles Soucy*

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Dany Savoie

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Rénald Méthot

Ministère des Transports

Louis Belzile

Hydro-Québec

Daniel Banville

* Membre en poste au moment de la production du document.

²⁹ Expertise géologique.



2. Membres de la Table de participation gouvernement-CRE

Représentation gouvernementale

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

André Beaulieu

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Rénald Méthot

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles³⁰

Marc Lauzon, René Lafond*

Geneviève Plouffe, coordination de la Table

Représentation de la CRE

Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Gilbert Scantland, directeur général

Jérôme Fournier, agent de concertation et de développement (CRE-CRNT), Mathieu Leblanc*,
agent de concertation et de développement (CRE-CRNT)

Commission des Ressources naturelles et du territoire

Thomas Bernier, coordonnateur, Gilbert Scantland, coordonnateur p. i.*

Sylvain Fortin, président

Yves Briand, agent de recherche et de développement

* Membre en poste au moment de la production du document.

³⁰ Au moment de l'élaboration du PATP, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de même que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne formaient qu'un ministère, soit le ministère des Ressources naturelles.



3. Membres de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public

Hydro-Québec

Claude Audry, Nathalie Dignard*, Raymonde Lavoie

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Carole Audet, Jean Bordeleau, Dominic Deslauriers*, Clotilde Dupuis

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Marc-André Bertrand

Ministère de la Culture et des Communications

Guyline Lévesque, François Poulin*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Nathalie Arpin*, Pierre A. Gauthier

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Robert Gosselin, Carmen Picard*, Éric Thomassin

Ministère du Tourisme

Catherine Bégin, David Belgue, François Côté, Élise Deschênes*, Jean-Pierre Gagnon, Brigitte Jomphe, Réjeanne Lachance, Jacques Lavigne, Chantal Ouellet, Lise Pelletier

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur des forêts

Pierre Dugas, Jean-Simon Fortin*, Gilles Lavoie

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur de la faune et des parcs

Hugo Canuel*, Marie-Pier Gauthier, Dany Lacasse, Serge Lachance, Yves Simard, Brian Skinner

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur des mines

Pierre Buteau, Jocelyn Henry*, Pierre Verpaelst

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur de l'énergie

François Fortin, Philippe Lacasse, Éric Léger*, Pierre Marcoux, Richard F. Poirier, Mathieu Roy

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire

Germain Tremblay* (coordonnateur de la Table), Luc Valin* (secrétaire de la Table), Myriam Gosselin* (collaboratrice), André Daigle, Gaétan Fortin, Benoît Trudel

Ministère de la Sécurité publique

Chantal Bilodeau, Amélie Genois*

Ministère des Transports

Maïra Beaudry, Michel Duchesne, Ginette Lalonde*, André Morin, Mireille Pruneau

* Membre en poste au moment de la production du document.

Note : Le Secrétariat aux affaires autochtones a été consulté sur la proposition de PATP.



4. Partenaires de consultation

Agricole

Syndicat des producteurs acéricoles de la Gaspésie
Union des producteurs agricoles de la Gaspésie et des Îles (UPA)

Autochtones

Secrétariat Mi'gma'wei Mawimi (communautés de Listuguj, de Gesgapegiag et de Gespeg)

Culture

Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
Association des archéologues du Québec
Conseil de la culture de la Gaspésie

Eau

Conseil de bassin versant de la Rivière Bonaventure
Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

Énergie

Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER)
Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
TechnoCentre éolien — Gaspésie—Les Îles

Environnement et parcs

Attention Fragiles
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGIM)
Parc national de Forillon
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc national de la Gaspésie
Parc national de Miguasha

Faune

Association provinciale des trappeurs indépendants — Conseil de la Gaspésie inc.
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia
Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec
Fédération des pourvoyeurs du Québec
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Regroupement des gestionnaires de zecs de la Gaspésie
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique des Chic-Chocs

Forêt

Association coopérative forestière de la Gaspésie
Mandataire de gestion 012-52, Lulumco inc.
Mandataire de gestion 111-51, Bois d'œuvre Cedrico inc.
Mandataire de gestion 111-52 et 112-56, Groupe G.D.S. inc.



Mandataire de gestion 111-53 et 112-55, Produits forestiers Temrex, S.E.C.
Mandataire de gestion 111-54, Association coopérative forestière de Saint-Elzéar
Mandataire de gestion 112-57, Groupe Lebel inc.

Milieu marin

Comité Zip Baie-des-Chaleurs
Comité Zip des Îles-de-la-Madeleine
Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)

Mines

Association Canadienne de la pierre
Association de l'exploration minière du Québec
Association des producteurs de tourbes du Québec
Association minière du Québec

MRC et territoire hors MRC

MRC d'Avignon
MRC de Bonaventure
MRC de La Côte-de-Gaspé
MRC de La Haute-Gaspésie
MRC du Rocher-Percé
Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Récréotourisme

Association Quad Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Association touristique régionale de la Gaspésie
Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine
Club VTT des Îles-de-la-Madeleine
Conseil québécois du loisir
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération québécoise du canot et du kayak
Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), région : Québec–Chaudière-Appalaches–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
Sentier international des Appalaches
Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Région

Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



Annexe II : Fiches descriptives des zones



Présentation des fiches de zones

Les fiches de zones constituent le corps du PATP. Elles visent deux buts précis. D'abord, elles décrivent la situation territoriale de la zone au moment de l'élaboration du PATP et, ensuite, elles établissent les orientations d'affectation.

La situation territoriale est décrite par la caractérisation de la zone et la détermination des droits, des statuts, des utilisations usuelles, des projets, des potentiels et des éléments particuliers qui s'y présentent.

Les orientations d'affectation sont composées de trois éléments : une intention gouvernementale, une vocation et, s'il y a lieu, un ou des objectifs spécifiques.

Voici comment lire la fiche :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° :

Description sommaire et localisation

Établit ce sur quoi est basée la zone, ce qui la distingue des zones environnantes, sa superficie et sa localisation dans la région.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Cette section caractérise l'utilisation de la zone sur le plan environnemental, social et économique (ex. : principales caractéristiques du relief, de l'hydrographie, de la végétation, de la faune, de la géologie, de l'utilisation du territoire par la population et des activités économiques dominantes). Elle permet essentiellement de comprendre la nature, la composition et la dynamique d'utilisation de la zone. Ces caractéristiques permettent de mieux saisir la problématique et de mesurer les enjeux qui conditionnent les orientations à prendre.

Droits, statuts et activités usuelles

Cette section liste les différents droits, statuts et activités usuelles (fréquentation du territoire ne faisant pas l'objet d'un droit ou non liée à un statut territorial) compris dans la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Cette section liste les différents potentiels, projets et éléments particuliers à prendre en compte pour l'affectation de la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Les projets et potentiels qui doivent être pris en considération sont ceux connus, reconnus, pouvant être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP ainsi que de nature à influencer la vocation du territoire.

Problématique

La problématique fait état de ce qui est en mesure d'influencer favorablement ou défavorablement l'utilisation du territoire public dans la zone. Elle met en contexte la situation qui prévaut dans la zone eu égard à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources compte tenu des données présentées dans les sections précédentes. Elle fait ressortir les éléments liés à l'utilisation du territoire public dans la zone sur lesquels il y aura des choix d'affectation à faire.

Dans cette optique, la problématique ne porte pas sur des considérations d'ordre de gestion ou d'ordre technique, et elle s'attardera à l'utilisation du territoire plutôt qu'à « l'utilisateur ». À cet effet, on évitera par exemple d'y mentionner les problèmes quant au respect et à l'application des normes ou des règlements établis, les problèmes techniques quant à l'aménagement de certaines infrastructures compte tenu de contraintes physiques n'influençant toutefois pas la vocation du territoire, etc. De même, on parlera de l'utilisation du territoire pour des activités de chasse et de pêche plutôt que de parler de la situation des pourvoyeurs.

La problématique permet de dégager et de comprendre les enjeux d'affectation du territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° :

Enjeux

Les enjeux concernent les éléments à mettre en balance pouvant faire l'objet de gains ou de pertes si l'on agit ou non sur le territoire (par exemple, le maintien de l'exploitation forestière — enjeu 1 — *versus* la protection de l'intégrité écologique du milieu — enjeu 2). Ils découlent de la problématique et des utilisations existantes et possibles du territoire qui y sont répertoriées. Ils sont sectoriels, c'est-à-dire que chaque enjeu est spécifique d'un aspect de l'utilisation ou de la protection du territoire. Ils se libellent en fonction de l'utilisation du territoire et non de la gestion ou des utilisateurs. Ils réfèrent donc à l'utilisation (ou à la non-utilisation) ou à la protection (ou à la non-protection) des terres et des ressources.

Analyse

Cette section analyse et explique les raisons qui justifient le choix d'un enjeu plutôt que d'un autre, dans le but de déterminer l'intention commune gouvernementale qui se dégage des intentions sectorielles (les enjeux) des différents partenaires impliqués. Chaque élément soulevé dans la problématique et dans les enjeux est soumis à l'analyse. L'analyse est plus ou moins poussée, selon le besoin.

L'analyse doit préciser le gain et la perte, de façon rigoureuse et objective. Elle doit documenter, qualifier et confronter chaque enjeu aux autres, soulever les options envisageables pour la zone, et permettre ainsi de faire un choix et de l'expliquer. L'analyse permet aussi de faire ressortir des considérations qui ne peuvent être exprimées en fonction de l'information de base. Elle met en relation les faits présentés dans les blocs « Caractéristiques », « Utilisation existante », « Utilisation possible » puis les nuances et les relativise. En ce sens, elle remet les faits en question.

Intention gouvernementale

L'intention est un énoncé succinct qui explique le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. Cette intention exprime la conjonction des différentes orientations sectorielles applicables, ce qui peut l'amener à se distinguer de l'application de ces orientations prises isolément. Elle découle des enjeux en présence et des options envisageables qui sont potentiellement divergentes.

L'intention est commune aux différents intervenants et, ainsi, elle assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. On cherchera à orienter ou à baliser l'utilisation du territoire et des ressources (ou leur protection) de façon générale. Cette approche implique que l'ensemble des activités est concerné par l'intention gouvernementale (ex. : foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.).

Vocation

L'intention gouvernementale correspond à une des vocations suivantes :

- Utilisation spécifique : Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° :

- Utilisation prioritaire : Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.
- Utilisation multiple modulée : Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
- Utilisation multiple : Utilisation polyvalente des terres et des ressources.
- Protection : Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.
- Protection stricte : Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.

Affectation différée : Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Objectifs spécifiques

Ces objectifs sont établis pour préciser les effets attendus de l'intention gouvernementale sur la gestion du territoire et des ressources. Ils complètent et précisent l'intention gouvernementale et la vocation visant la prise en compte des particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux et de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages. Il n'y a donc nul besoin de préciser un usage en particulier, par exemple, autrement que si l'on recherche un effet spécifique de cet usage. Tout en laissant le choix des moyens aux gestionnaires du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettent à ces derniers de comprendre les effets attendus dans les planifications et les actions réalisées en aval du PATP. Par exemple, dans une situation où l'intention engendre une modulation de la gestion du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettront de préciser la nature de cette modulation énoncée généralement dans l'intention gouvernementale et d'en établir la portée.

Commentaires

Cette section permet d'ajouter une information supplémentaire pertinente à la compréhension de la fiche.



Fiches descriptives de zones

Zone 11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada
Zone 11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure
Zone 11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est
Zone 11-04	Réserves écologiques
Zone 11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels
Zone 11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés
Zone 11-07a	Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
Zone 11-07b	Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)
Zone 11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar
Zone 11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs
Zone 11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)
Zone 11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)
Zone 11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)
Zone 11-13	Vasières
Zone 11-14	Refuges biologiques
Zone 11-15	Aires de confinement du cerf de Virginie
Zone 11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer
Zone 11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presque île projetée
Zone 11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées
Zone 11-20	Héronnières
Zone 11-21	Habitats du poisson
Zone 11-22	Bleuetière
Zone 11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet
Zone 11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole
Zone 11-25	Parcs éoliens
Zone 11-26	Parcs éoliens projetés
Zone 11-27	Usage industriel autour de Murdochville
Zone 11-28	Barre de Sandy Beach
Zone 11-29	Pointe-aux-Maquereaux
Zone 11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques
Zone 11-31	Rivières récréatives
Zone 11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature
Zone 11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine
Zone 11-34	Zone côtière du nord de la péninsule
Zone 11-35	Territoire du centre de la Gaspésie
Zone 11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine
Zone 11-37	Secteur du lac York
Zone 11-38	Circuits panoramiques
Zone 11-39	Zone de potentiel éolien
Zone 11-40	Milieu marin



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de quatre sous-zones dispersées sur la péninsule gaspésienne et elle couvre une superficie totale de 942 km². De ces sous-zones, trois sont de compétence provinciale, soit le parc national de Miguasha, le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et le parc national de la Gaspésie, tandis que le parc national de Forillon est de compétence fédérale.

Le parc national de Miguasha est localisé dans les municipalités de Nouvelle et d'Escuminac et couvre un territoire de 0,54 km².

Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est situé dans la municipalité de Percé et couvre un territoire de 5,9 km².

Le parc national de la Gaspésie est situé en majorité dans le TNO Mont-Albert et une petite partie se trouve dans les municipalités de Marsoui et Rivière-à-Claude. Il couvre un territoire de 690 km².

Enfin, le parc national de Forillon est situé dans la municipalité de Gaspé et son territoire totalise 246 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Sous-zone 11-01-01 Parc national de Miguasha

- ✓ Le parc national de Miguasha figure parmi les projets de sites géologiques exceptionnels du Québec, dans la catégorie fossilifère. La grande diversité des groupes représentés et le très bon état de préservation des fossiles, datant du Dévonien tardif (370 millions d'années), en font un site exceptionnel. Le parc est également inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1999.
- ✓ La sous-zone forme un plateau atteignant une altitude maximale de 50 m. Le sud de la sous-zone est composé d'une plage et d'une falaise. Quelques petits ruisseaux intermittents s'écoulent vers la baie des Chaleurs.
- ✓ Un sentier pédestre d'environ 2 km, longeant la falaise fossilifère, est accessible à partir du musée.
- ✓ On accède à cette sous-zone par la route de Miguasha Ouest.

Sous-zone 11-01-02 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

- ✓ Le relief de l'île Bonaventure est plutôt tabulaire et atteint une altitude maximale de 130 m. Quelques petits ruisseaux intermittents s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent. Le rocher Percé, d'une longueur d'environ 500 m, est également assez plat et atteint près de 70 m de haut.
- ✓ Le rocher Percé figure parmi les projets de sites géologiques exceptionnels du Québec, dans la catégorie paysage.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau de la sous-zone, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada (EC) dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. La sous-zone recoupe deux bancs coquilliers, en partie ou en totalité. Ces derniers sont actuellement fermés pour cause de pollution.
- ✓ L'île Bonaventure abrite l'une des plus grandes colonies de fous de Bassan au monde.
- ✓ Comme une grande diversité d'oiseaux niche sur le rocher ainsi que sur l'île, ce parc est un lieu d'observation apprécié des ornithologues. Il est également possible de parcourir les quelques sentiers pédestres sillonnant l'île, totalisant 15 km. Le patrimoine bâti de cette dernière offre la possibilité d'en apprendre sur la vie des premiers habitants de l'île et sur la pêche à la morue, activité économique prévalente à cette époque. Le parc offre également la possibilité de pratiquer la plongée sous-marine. Une multitude d'espèces se reproduisent sur ce fond marin, considéré comme l'un des plus beaux du Québec. Il est également possible de faire la cueillette de mollusques, lorsque les bancs sont ouverts.
- ✓ On accède aux installations du parc par la route 132, puis en empruntant la route du Quai. De là, des bateliers offrent un service de navette jusqu'à l'île Bonaventure, en passant par le rocher Percé, afin d'observer les différentes colonies d'oiseaux et les animaux marins.

Sous zone 11-01-03 Parc national de la Gaspésie

- ✓ Le relief de la sous-zone est formé de monts aux sommets généralement tabulaires et aux versants escarpés dont l'altitude moyenne est de 640 m. Plus d'une vingtaine de sommets dépassent les 1 000 m d'altitude. De profondes vallées entaillent ces sommets. La rivière Sainte-Anne ainsi que quelques petits ruisseaux intermittents s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent. On dénombre plusieurs plans d'eau, dont 7 lacs de plus de 20 ha, tel le lac Cascapédia.
- ✓ Cette sous-zone fait partie de la région naturelle du Massif gaspésien.
- ✓ La sous-zone appartient presque entièrement au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, avec des enclaves de la toundra alpine sur les hauts sommets. Le gradient altitudinal marqué distingue la végétation par un étagement progressif passant du milieu montagnard à l'étage alpin. Sur les hauts sommets, la rigueur du climat alpin restreint le développement du couvert végétal. Ce dernier demeure ouvert et est composé d'arbres rabougris et de végétation basse. De plus, une espèce floristique menacée se trouve dans la sous-zone, soit le saule à bractée verte.
- ✓ L'algue envahissante *Dydimosira* a été trouvée dans la rivière Sainte-Anne.
- ✓ Les différents climats du parc et la géomorphologie, par lesquels il se distingue, attirent une diversité d'espèces unique au Québec. La presque totalité de la superficie couverte



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

par le parc abrite une espèce faunique menacée, soit une population de caribous. L'espèce et son habitat sont décrits plus en détail dans la zone 11-10. En plus du caribou, le territoire est fréquenté par l'orignal, le cerf de Virginie, le coyote et l'ours.

- ✓ Maintes activités d'interprétation sont offertes dans ce parc, associées notamment à la faune et à la flore. Plusieurs sentiers de randonnées sont dispersés dans la sous-zone pour atteindre, entre autres, le sommet des monts Albert, Jacques-Cartier, Olivine et Xalibu. Ces derniers sont accessibles toute l'année, soit à pied, en raquette, en ski de fond ou en télémark. Il est également possible de pratiquer le télémark et le surf des neiges sur deux domaines skiables qui présentent des champs de neige et des sous-bois. En période estivale, un service de location d'embarcations permet l'exploration du Petit lac Cascapédia. Il est également possible de pêcher sur une dizaine de lacs et trois rivières. Les espèces pêchées sont l'omble de fontaine, l'omble chevalier, le touladi et le saumon. Il est également possible de camper dans un des quatre sites du parc ou de louer un chalet. Le Gîte du Mont-Albert offre un hébergement ainsi qu'un service de restauration d'une grande qualité.
- ✓ On accède au parc par la route 299. Ce dernier se trouve à 100 km de New Richmond et à 52 km de Sainte-Anne-des-Monts

Sous zone 11-01-04 Parc national de Forillon

- ✓ Le relief de la sous-zone est formé de hautes collines et de monts au sommet tabulaire. Ces derniers sont entaillés de profondes vallées transversales. L'altitude maximale est de 550 m (montagne de Roche). Les rivières au Renard et de l'Anse au Griffon ainsi que les ruisseaux Kavanagh, du Cap des Rosiers et de Petit-Gaspé s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent.
- ✓ La sous-zone fait partie de la région naturelle du Massif gaspésien.
- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau de la sous-zone, elle recoupe quatre bancs coquilliers qui sont actuellement fermés pour cause de pollution ou de toxicité, dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, comme la sous-zone 11-01-02 « Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ».
- ✓ L'orignal, l'ours noir, le castor, le renard roux, le coyote et le lynx sont observés dans le parc. On y trouve également des oiseaux marins, tels le cormoran à aigrette, le guillemot à miroir et le petit pingouin et aussi des oiseaux de proie, tels la buse pattue, présente seulement en période de migration, le busard Saint-Martin et la crécerelle d'Amérique.
- ✓ Plusieurs activités sont possibles, dont la pêche, le kayak, la plongée sous-marine, la randonnée pédestre, le vélo, l'équitation, la baignade, à la plage ou en piscine, etc. Le parc offre également des activités éducatives à caractère naturel et culturel par des causeries, des randonnées guidées, des activités d'interprétation et des visites de bâtiments historiques. Un service d'hébergement est offert dans le parc. On trouve notamment quatre terrains de camping, des yourtes et des roulottes en location.
- ✓ On accède au parc national de Forillon par les routes 132 et 197.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

Caractéristique commune aux sous-zones

- ✓ L'ensemble géographique offre des paysages naturels appréciés par les différents usagers du territoire.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-01-01 Parc national de Miguasha

Statuts

- 1 parc national du Québec, d'une superficie de 0,54 km², constituant la sous-zone;
- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,17 km², soit 31 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,27 km², soit 50 % de la sous-zone;
- 2 contraintes à l'activité minière couvrant, chacune, l'ensemble de la sous-zone (1 soustraction à l'activité minière pour le parc national et 1 suspension provisoire de l'octroi de titres miniers pour le projet de site géologique exceptionnel).

Sous-zone 11-01-02 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Statuts

- 1 parc national du Québec, d'une superficie de 5,9 km², constituant la sous-zone;
- 2 parties d'habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) sur une superficie de 0,25 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 2 habitats fauniques (colonies d'oiseaux en falaise) couvrant 0,84 km², soit 14 % de la sous-zone;
- 4 sites archéologiques localisés sur l'Île Bonaventure;
- Partie de l'arrondissement naturel³¹ de Percé couvrant toute la sous-zone;
- 1 secteur archéologique (Île Bonaventure) couvrant 4,64 km², soit 79 % de la sous-zone;
- Contraintes à l'activité minière sur l'ensemble de la sous-zone (exploration minière interdite).

Sous-zone 11-01-03 Parc national de la Gaspésie

Droits

- 8 refuges et 3 observatoires du Sentier international des Appalaches (sans autorisation d'utilisation requise);
- 3 terrains de camping rustiques (sans autorisation d'utilisation requise);

³¹ Il s'agit d'un bien déclaré site patrimonial selon la Loi sur le patrimoine culturel.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier cyclable sur 1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier pédestre (SIA) sur 79 km;
- 1 mise à la disposition pour un poste de transformation électrique;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) de 30,6 km.

Statuts

- 1 parc national du Québec, d'une superficie de 690 km², constituant la sous-zone;
- 2 parties de rivières à saumon (la rivière Sainte-Anne sur 26,6 km et la rivière Sainte-Anne Nord-Est sur 11,4 km);
- 2 habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable couvrant 28,5 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique d'une espèce menacée (caribou, population de la Gaspésie) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) se trouve entièrement dans la sous-zone et couvre 25 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 1 partie d'un écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne du lac Marsoui) couvrant 0,4 km², soit 0,1 % de la sous-zone;
- 1 site faunique d'intérêt au lac Ébron (lac basique) couvrant 0,065 km²;
- 3 habitats fauniques (vasières) totalisant 0,08 km²;
- Contraintes à l'activité minière sur l'ensemble de la sous-zone (exploration minière interdite).

Sous-zone 11-01-04 Parc national de Forillon

Droits

- 1 sentier pédestre (Sentier international des Appalaches) de 42,3 km;
- 1 abri du Sentier international des Appalaches (sans autorisation d'utilisation requise);
- 1 piste cyclable (Route verte) sans autorisation d'utilisation requise de 10,5 km;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) de 460 m.

Statuts

- 1 parc national du Québec, d'une superficie de 246 km², constituant la sous-zone;
- 10 sites archéologiques;
- 5 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 3,4 km², soit 1,4 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) à la pointe de Penouille couvrant 1,5 km², soit 0,6 % de la sous-zone;
- 2 habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable couvrant 0,8 km², soit 0,3 % de la sous-zone; 1 colonie d'oiseaux en falaise de 0,04 km²;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

- Contraintes à l'activité minière sur l'ensemble de la sous-zone (exploration minière interdite).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-01-01 Parc national de Miguasha

Projets

- 1 projet de site géologique exceptionnel (parc national de Miguasha) couvrant toute la sous-zone, soit 0,54 km².

Sous-zone 11-01-02 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,17 km², soit 3 % de la sous-zone;
- 1 projet de site géologique exceptionnel (Rocher Percé) couvrant une superficie de 0,56 km², soit 10 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-01-03 Parc national de la Gaspésie

Potentiels

- 18 gisements métalliques (or, argent, cuivre, chrome, zinc, plomb et nickel);
- 4 gisements non métalliques (chrysolite, olivine et magnésite);
- 5 gravières non actives.

Sous-zone 11-01-04 Parc national de Forillon

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 1,4 km², soit 0,6 % de la sous-zone.

Potentiels

- 1 gisement métallique (plomb).

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-01

Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada

Analyse

Ces parcs comportent des caractéristiques naturelles exceptionnelles. Ils sont aussi d'une grande importance sur le plan touristique pour la région. Bien que la vocation première de ces territoires soit la conservation, ces parcs constituent des produits d'appel pour le tourisme de nature.

Ces territoires sont légalement protégés en vertu de la Loi sur les parcs et la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Le statut associé à ces désignations prévoit des mesures de protection strictes. Par exemple, toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique, de même que le passage d'équipements ou d'infrastructures de transport d'énergie, est interdite dans les parcs nationaux du Québec. Les activités de chasse et de piégeage sont également prohibées dans ces aires protégées.

Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures. De plus, le statut de parc national est compatible avec les autres statuts qui se trouvent dans cette zone.

Intention gouvernementale

Préserver un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

L'objectif qui suit concerne les zones adjacentes à la présente zone :

- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques, de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt situés dans les parcs nationaux dont l'encadrement visuel se prolonge à l'extérieur de la zone).

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-02

Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure

Description sommaire et localisation

Cette zone est située au niveau de l'estuaire de la rivière Bonaventure, dans les limites administratives de la ville de Bonaventure. Elle couvre une superficie de 1,8 km², ce qui correspond à la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure dans son entièreté. Elle comprend les plans d'eau, jusqu'à la limite des hautes eaux ainsi que le lit de la rivière et celui des bassins adjacents peu profonds, des lagunes et des hauts-fonds deltaïques. Sont aussi incluses dans la zone certaines îles situées dans l'estuaire ainsi qu'un cordon littoral, communément appelé « l'île aux Pirates ».

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Le paysage dominant de la réserve aquatique est celui d'un delta, à la configuration typique en triangle, composé de sable, de gravier et de silt avec une petite proportion d'argile.
- ✓ La réserve aquatique abrite une grande variété de groupements végétaux : communautés algales (sur l'estran), herbacées salées, marécages arbustifs, marécages boisés, marais tourbeux et tourbières minérotrophes. Deux espèces de plantes désignées menacées, le gentianopsis élané, variété de Macoun, et l'aster d'Anticosti, et deux autres plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, la muhlenbergie de Richardson et le troscart de la Gaspésie, croissent dans les limites de la réserve et font partie d'un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable.
- ✓ Des inventaires ont révélé environ 240 espèces d'oiseaux dans cette zone. Quelques espèces d'oiseaux à statut précaire fréquentent le territoire. C'est le cas notamment du pygargue à tête blanche, désigné vulnérable, de l'arlequin plongeur, du garrot d'Islande et du pic à tête rouge qui figurent sur la liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ensuite, la rivière Bonaventure est fréquentée, entre autres, par deux espèces de salmonidés, soit le saumon atlantique et l'omble de fontaine. L'éperlan arc-en-ciel utilise la rivière au moment de la période de frai. La zone est également fréquentée par plusieurs autres espèces de poissons, parmi lesquelles figurent l'anguille d'Amérique, le choquemort, le fondule barré, la plie lisse, la plie rouge, le meunier rouge, l'épinoche à trois épines, le bar rayé et le naseux noir. La faune benthique, quant à elle, comporte une quinzaine d'espèces, dont les plus communes sont l'annélide polychète et l'hydrobie minuscule.
- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau de la zone, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. La zone recoupe en partie deux bancs



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-02

Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure

coquilliers. Ces derniers sont actuellement fermés pour cause de pollution.

- ✓ La zone se trouve sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, qui a pour mission d'assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du milieu marin et côtier du sud de la Gaspésie. La Table de concertation du littoral de Bonaventure travaille également à harmoniser les usages dans le secteur.
- ✓ Une entreprise de tourisme d'aventure propose la descente de rivière en canot ou en kayak. On y pratique également la pêche récréative, la chasse à la sauvagine, l'observation d'oiseaux, la baignade et la randonnée pédestre. Des embarcations motorisées fréquentent le plan d'eau et les motoneiges circulent sur le bassin ouest en hiver. Les plages sont aussi fréquentées par les motoquads. En dehors des activités récréotouristiques exercées au sein de la zone, quelques activités, ayant également des retombées économiques pour le milieu, sont accessibles à proximité de la zone : camping municipal, marina, chalets, quai de pêche au sud et jardin animalier de la Gaspésie à l'est. La zone est située tout près du centre-ville de Bonaventure, où l'on trouve commerces et résidences.
- ✓ La route 132 longe la réserve aquatique. L'accès à la zone peut également se faire en embarcation, soit par la rivière Bonaventure, soit à partir du littoral ou par voie terrestre par la plage du banc de l'Est.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 sentier de motoneige mesurant 500 m;
- 1 sentier cyclable de la route verte mesurant 500 m.

Statuts

- 1 réserve aquatique constituant la zone;
- 1 portion de la rivière à saumon Bonaventure (cette portion de rivière ne fait pas partie de la zone rivière récréative) mesurant 1,9 km;
- 1 habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,3 km², soit 17 % de la zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,69 km², soit 38 % de la zone;
- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Barachois-de-la-Rivière-Bonaventure) divisé en 6 secteurs totalisant 0,52 km², soit 29 % de la zone;
- 1 soustraction à l'activité minière (réserve aquatique) couvrant la totalité de la zone.

Activités usuelles

- Circulation piétonnière (sur l'île aux Pirates);
- Observation ornithologie;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-02

Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure

- Pêche sportive et pêche blanche (omble de fontaine, éperlan arc-en-ciel);
- Kayak, canot et embarcations motorisées;
- Navigation commerciale et de plaisance (dans la portion de la zone située près du littoral);
- Motomarine (dans la portion de la zone située près du littoral);
- Baignade;
- Chasse à la sauvagine;
- Feux de plage;
- Motoquad et motocyclette (sur l'île aux Pirates).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

La réserve aquatique vise à protéger des milieux naturels tout en permettant la poursuite d'activités et d'occupations ayant peu d'effets sur les écosystèmes et la biodiversité, soit celles de nature récréative, faunique ou éducative. Ainsi, plusieurs usages extensifs demeurent compatibles avec le statut de réserve aquatique. Cependant, leur maintien, leur accroissement et leur gestion devront tenir compte de la grande fragilité de certains milieux.

La réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure est légalement constituée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. La conservation, dans leur état naturel, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique, est un objectif du gouvernement. Le plan de conservation de la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure prévoit également des normes additionnelles à celles prévues par la Loi afin de régir les activités permises et interdites.

Aucun élément ne permet de remettre en cause la volonté de protéger ces habitats

**FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE**

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-02

Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure

aquatiques. De plus, le statut de réserve aquatique est compatible avec les autres statuts qui se trouvent dans la zone, soit un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et un habitat du poisson.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce et d'eau salée, représentatif de la province naturelle Les Appalaches, ainsi que du milieu terrestre adjacent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-03

Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est

Description sommaire et localisation

Cette zone se situe à l'extrémité est des Îles-de-la-Madeleine, sur le pourtour de l'île de l'Est. Elle couvre une superficie totale de 12 km². Le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est est un site de nidification du pluvier siffleur et du grèbe esclavon, espèces rares (et menacées) au Québec, que l'on trouve uniquement aux Îles-de-la-Madeleine. La zone partage ses limites avec la réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est, gérée par Environnement Canada.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Le milieu se caractérise par trois types d'écosystèmes, soit les dunes et les plages du cordon littoral, les étangs d'eau douce et saumâtre, dont l'étang de l'Est et la baie Clarke, et le milieu lagunaire de la baie Old-Harry, situés dans la lagune de la Grande Entrée. On y trouve également quelques marais. Se trouvant au niveau de la mer, le relief de cette zone est relativement plat.
- ✓ La flèche littorale est surtout formée de sédiments meubles récents à l'échelle géologique.
- ✓ La végétation se compose surtout d'espèces herbacées, notamment de l'ammophile à ligule courte sur les dunes ainsi que du carex et du jonc dans les marais salés. La zone abrite également le corème de Conrad, qui est une espèce désignée menacée selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec.
- ✓ Plus de 150 espèces d'oiseaux y ont été recensées et environ le tiers de celles-ci y nichent. On y trouve, entre autres, le canard noir d'Amérique, la sarcelle à ailes bleues de même que le fuligule milouinan, le garrot à œil d'or et le harle huppé. Ce secteur est aussi utilisé par certaines espèces d'oiseaux marins telles que les sternes pierregarin, arctique et caspienne ainsi que les goélands marin et argenté. L'île de l'Est accueille également un bon nombre de limicoles lors de leur migration automnale. Le pluvier argenté, les bécasseaux semipalmé et à croupion blanc ainsi que le grand chevalier comptent parmi les espèces qui peuvent être observées en bordure des étangs et des marais salants alors que le petit chevalier, les bécasseaux minuscule et à poitrine cendrée, le bécassin roux et le pluvier bronzé fréquentent plutôt les paries salines, situées à l'intérieur. Finalement, on trouve deux espèces désignées menacées, soit le pluvier siffleur et le grèbe esclavon. Quant à la faune aquatique, elle est représentée par des espèces de poissons tolérant les eaux saumâtres, tels le maquereau bleu, l'anguille d'Amérique et l'éperlan arc-en-ciel. On trouve la moule bleue au sein de la baie de Clarke et de la baie Old-Harry.
- ✓ Le territoire n'est pas occupé, puisqu'il est voué à la conservation. Cependant, il est fréquenté par la population locale et les touristes.
- ✓ La zone est reconnue pour ses paysages exceptionnels de plages, de dunes et de milieux humides. Notons également qu'une petite portion de la route panoramique 199 traverse la zone à deux endroits.
- ✓ Les activités récréatives pratiquées sont surtout associées à la chasse ou à l'observation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-03

Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est

de la faune et du milieu naturel. Le territoire, plutôt marécageux, offre un très bon emplacement pour la chasse aux oiseaux migrateurs et pour le piégeage. Ces activités sont permises dans le refuge faunique à condition de respecter les règlements d'accès et de circulation sur le territoire. Des sentiers balisés à cet effet permettent l'accès aux véhicules motorisés. On y pratique également la cueillette de petits fruits.

- ✓ La zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le Comité ZIP assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Un comité de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine s'occupe plus particulièrement de la lagune de Grande Entrée. Notons que la sous-zone fait partie d'une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) définie par Nature Québec.
- ✓ Il n'y a pas d'activité économique dans cette zone. Notons la présence de Mines Seleine établie à proximité de la zone (environ 6 km).
- ✓ Cette zone est accessible par la route 199, par des routes non pavées et par quelques routes non carrossables.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 permis de recherche d'hydrocarbure couvrant 1,1 km², soit 8,5 % de la zone;
- 1 sentier pédestre mesurant 780 m;
- 1 bail pour une plage municipale.

Statuts

- 1 refuge faunique constituant la zone;
- 2 habitats fauniques (colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île) totalisant 0,009 km², soit 0,07 % de la zone;
- 2 habitats fauniques (poisson) totalisant 4,4 km², soit 34 % de la zone;
- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) totalisant 2,2 km², soit 17 % de la zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige et de la motoquad sur sentiers balisés;
- Observation ornithologique;
- Baignade et activités de plage;
- Cueillette de canneberges et de bleuets sauvages;
- Chasse et piégeage.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-03

Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est

Potentiels, projets et éléments particuliers

Projets

- 3 projets d'habitat faunique d'une espèce menacée (pluvier siffleur) totalisant 1 km², soit 7,7 % de la zone;
- 1 projet d'habitat faunique d'une espèce menacée (grèbe esclavon) couvrant 2 km², soit 16 % de la zone;
- 2 projets d'habitat faunique (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) totalisant 3,2 km², soit 25 % de la zone.

Éléments particuliers

- 3 sites de canneberges sauvages totalisant 0,06 km², soit 0,47 % de la zone;
- 1 zone d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) couvrant 0,03 km², soit 0,23 % de la zone.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

L'importance de ce refuge est reconnue à l'échelle provinciale, surtout à cause de la rareté et de la fragilité des espèces fauniques et floristiques qui s'y trouvent. En effet, ce lieu est un site de nidification du pluvier siffleur et du grèbe esclavon, espèces rares au Québec, que l'on trouve uniquement aux Îles-de-la-Madeleine. De plus, les projets d'habitats fauniques, qui occupent la moitié de la zone, démontrent bien la richesse et le besoin de protection de ce lieu unique au Québec.

Le refuge faunique est constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, notamment pour protéger les espèces menacées qu'il abrite. Des mesures d'utilisation et de gestion sont prévues pour adapter les activités qui s'y déroulent dans le but de protéger les habitats fauniques, la flore et les milieux fragiles qui s'y trouvent (Règlement sur le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est).

Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures. De plus, ce statut est compatible avec les autres statuts d'habitats fauniques qui se trouvent dans cette zone.

Intention gouvernementale



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est
Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle provinciale pour sa productivité faunique, la diversité d'avifaune qu'il renferme et le support qu'il représente pour des espèces menacées, soit le pluvier siffleur et le grèbe esclavon.	
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-04

Réserves écologiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de six réserves écologiques couvrant une superficie totale de 215 km². Les sous-zones sont dispersées sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

La réserve écologique Ernest-Lepage est située à 40 km au nord-est de New Richmond, à l'ouest de la Petite rivière Cascapédia Est, dans le TNO Rivière-Bonaventure et couvre une superficie de 8,1 km².

La réserve écologique de Ristigouche est située dans les municipalités de Saint-André-de-Ristigouche et de Ristigouche-Partie-Sud-Est et couvre une superficie de 4,8 km².

La réserve écologique de la Grande-Rivière est située à 12 km au nord de Grande-Rivière, dans le TNO Mont-Alexandre et couvre une superficie de 184 km².

La réserve écologique de Manche-d'Épée est localisée dans la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et couvre une superficie de 5,8 km².

La réserve écologique de Mont-Saint-Pierre est située dans la municipalité de Mont-Saint-Pierre et couvre une superficie de 6,4 km².

La réserve écologique de l'Île-Brion est localisée au nord des Îles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent. Elle s'étend sur 6,7 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Sous-zone 11-04-01 Réserve écologique Ernest-Lepage

- ✓ Le site occupe un plateau dont l'altitude atteint 400 m. Il est bordé à l'est par la Petite rivière Cascapédia Est et à l'ouest et au sud par un ruisseau qui se jette dans la rivière.
- ✓ Le substrat rocheux est constitué d'ardoises calcaires et de calcaires, grès et conglomérats. Les dépôts sont des tills, épais sur le plateau et plus minces sur les pentes.
- ✓ Cette réserve écologique a aussi le statut de refuge biologique pour ses caractéristiques de vieille forêt
- ✓ Les principaux groupements végétaux sont la sapinière à bouleau jaune, l'érablière rouge et la peupleraie baumière au niveau de la platière alluviale, la sapinière à bouleau blanc, la bétulaie blanche à sapin baumier, la sapinière à épinette noire et la cédrière sèche à sapin sur le plateau. Les dépressions et bords de ruisseaux sont occupés par la cédrière humide à sapin et l'aulnaie. Son écosystème est représentatif de la forêt boréale de la région écologique des hauts monts Notre-Dame.
- ✓ Aucune activité économique ou usuelle n'a lieu dans cette sous-zone.

Sous-zone 11-04-02 Réserve écologique de Ristigouche



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-04

Réserves écologiques

- ✓ Cette sous-zone est caractérisée par un relief de plateau dont l'altitude maximale atteint 275 m et où coulent les ruisseaux Fraser, Moffet et Flatland.
- ✓ Le substrat rocheux est constitué d'ardoises, de quartzites, de schistes et de calcaires. Ce substrat, appartenant à la série de Matapédia de la formation appalachienne, est recouvert d'un till mince.
- ✓ La végétation de la sous-zone est principalement représentée par l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau jaune, mais aussi par la sapinière baumière à thuya occidental, la cédrière à sapin, l'aulnaie et un regroupement de cornouiller stolonifère au fond des vallées.
- ✓ On trouve une grande concentration de castors dans cette sous-zone.
- ✓ Aucune activité économique ou usuelle n'a lieu dans cette sous-zone.

Sous-zone 11-04-03 Réserve écologique de la Grande-Rivière

- ✓ La sous-zone est caractérisée par un relief de plateau atteignant une altitude ne dépassant pas les 500 m. On y trouve des vallées encaissées au fond desquelles coulent notamment la Grande Rivière, la Grande Rivière Nord, la Grande Rivière Est, et deux coulées : Louis Cabot et Montagne Blanche.
- ✓ Le socle rocheux est de nature calcaire.
- ✓ La vallée de la Grande Rivière a été peu perturbée par l'humain et les incendies.
- ✓ Des pessières à épinette noire, des sapinières, des cédrières, des bétulaies de bouleau blanc et des bétulaies de bouleau jaune se développent au fond des vallées et sur les versants escarpés. Sur le fond de la vallée, dans la partie nord de cette sous-zone, on trouve des cédrières à sapin poussant sur tourbe, considérées comme des écosystèmes forestiers exceptionnels. Les parties sommitales du plateau du sud-est de la sous-zone sont coiffées de bétulaies de bouleau blanc, de bétulaies de bouleau jaune et d'érablières d'érable rouge. Le long de la Grande Rivière Est, on observe des érablières d'érable à sucre et à bouleau jaune. On y trouve également des espèces spécialisées dites calcicoles telles que le gymnocarpe de Robert, la woodsie alpine et la dryade de Drummond. Finalement, une espèce menacée y croît : l'aster d'Anticosti. On y trouve également l'arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle et le cyripède royal, deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
- ✓ La sous-zone abrite une frayère à saumon, des falaises où niche l'aigle royal, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée, ainsi qu'une aire de confinement du cerf de Virginie.
- ✓ La sous-zone contribue à la conservation et au développement économique durable du territoire; la prise d'eau de la ville de Grande-Rivière, une zone d'exploitation contrôlée et une pourvoirie privée de pêche au saumon sont établies sur le cours inférieur de la rivière Grande Rivière, en aval de la réserve écologique.
- ✓ Aucune activité économique ou usuelle n'a lieu dans cette sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-04

Réserves écologiques

Sous-zone 11-04-04 Réserve écologique de Manche-d'Épée

- ✓ Cette sous-zone est caractérisée par un relief accidenté et formé de hautes collines atteignant les 600 m. On y trouve la vallée du ruisseau de Manche-d'Épée. Cette dernière est orientée nord-sud et est encaissée, comme la majorité des vallées de la région.
- ✓ Le socle rocheux, faisant partir du massif appalachien, est composé de calcaires, d'ardoises et de schistes argileux.
- ✓ Cette réserve écologique a aussi le statut de refuge biologique pour ses caractéristiques de vieille forêt.
- ✓ La réserve écologique est composée d'une érablière à bouleau jaune, communauté végétale rare en Gaspésie. Cette dernière couvre le fond de la vallée, là où les sols sont les mieux développés. Dans le bas versant, on trouve la sapinière à érable à sucre et l'érablière à bouleau jaune. Plus en altitude, les pentes fortes sont colonisées par la sapinière à bouleau blanc et des mousses. Enfin, les milieux les plus secs qui leur font suite, à plus haute altitude, appartiennent à la sapinière à thuya occidental et pin blanc. Finalement, le polystic faux-lonchitis, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été recensé dans la réserve écologique. Aucune activité économique ou usuelle n'a lieu dans cette sous-zone.

Sous-zone 11-04-05 Réserve écologique de Mont-Saint-Pierre

- ✓ La réserve écologique s'étend sur environ 5 km du versant est de la vallée glaciaire encaissée de Mont-Saint-Pierre, qui s'engouffre dans les montagnes. La réserve écologique comprend aussi le plateau surplombant le versant, dont l'altitude maximale ne dépasse pas 600 m. Le paysage de cette sous-zone est considéré comme exceptionnel.
- ✓ Les versants de la sous-zone évoluent sur des formations géologiques hautement friables d'âge ordovicien, dominés par des schistes argileux, des bancs de grauwake et de la calcisiltite finement lités.
- ✓ Cette réserve écologique a aussi le statut de refuge biologique pour ses caractéristiques de vieille forêt.
- ✓ Le couvert végétal sur les versants et sur le plateau au-dessus du versant appartient au domaine de la sapinière à bouleau jaune et à celui de la sapinière à bouleau blanc. Il est surtout dominé par le sapin baumier, alors que le thuya occidental abonde dans les bordures forestières et forme une bande continue à la base des pierriers de l'ensemble de talus exposés à l'ouest.
- ✓ La sous-zone a une vocation de laboratoire de recherche scientifique.

Sous-zone 11-04-06 Réserve écologique de l'Île-Brion

- ✓ La sous-zone se situe sur l'Île Brion dont le relief est ondulé et peu accidenté. L'altitude ne dépasse pas les 60 m.
- ✓ Le substrat rocheux est principalement constitué de grès rouges et de grès gris-vert. Au



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-04

Réserves écologiques

nord-ouest de l'île, on trouve des dépôts éoliens récents.

- ✓ En ce qui a trait à la végétation, la réserve écologique est représentée par des groupements maritimes occupant le littoral rocheux et les sables côtiers, le marais salé, la pessière à sphaignes et la sapinière à épinette blanche. Ce dernier type de végétation est le plus important; il couvre plus de 70 % de l'île. On y trouve entre autres la hudsonie tomenteuse, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. L'écosystème de la sous-zone est représentatif de la région écologique du golfe du Saint-Laurent.
- ✓ Plus de 140 espèces d'oiseaux sont trouvées sur cette île, dont le faucon gerfaut, le grimpereau brun et le tohi à flanc roux observés uniquement à cet endroit. Cette dernière espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. On trouve également le grèbe esclavon, espèce désignée menacée. Pour leur part, les seuls mammifères présents sont la souris sylvestre et le renard roux.
- ✓ La réserve écologique de l'Île-Brion est l'une des seules réserves écologiques à avoir un programme éducatif. Un organisme madelinien, Vert et Mer, offre des séjours ainsi qu'un encadrement sur cette île. Les activités offertes sont des ateliers éducatifs sur l'écosystème insulaire, des randonnées pédestres, de l'observation d'oiseaux et de colonies de phoques ainsi que l'exploration des sites historiques. Des yourtes ainsi qu'un camping rustique sont aménagés.
- ✓ L'accès à l'île se fait en bateau, soit à environ 16 km de Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-04-01 Réserve écologique Ernest-Lepage

Statuts

- 1 réserve écologique constituant la sous-zone;
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-04-02 Réserve écologique de Ristigouche

Statuts

- 1 réserve écologique de 4,8 km², constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-04-03 Réserve écologique de la Grande-Rivière

Statuts

- 1 réserve écologique de 184 km², constituant la sous-zone;
- 1 refuge biologique couvrant 108 km², soit 59 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-04

Réserves écologiques

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant 11,8 km², soit 6 % de la sous-zone;
- 1 segment de la rivière à saumon Grande Rivière sur 8 km;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-04-04 Réserve écologique de Manche-d'Épée

Statuts

- 1 réserve écologique de 5,8 km², constituant la sous-zone;
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-04-05 Réserve écologique de Mont-Saint-Pierre

Statuts

- 1 réserve écologique de 6,4 km², constituant la sous-zone;
- 2 refuges biologiques couvrant 6,3 km², soit 98 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Aucune.

Sous-zone 11-04-06 Réserve écologique de l'Île-Brion

Statuts

- 1 réserve écologique constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-04-01 Réserve écologique Ernest-Lepage

- Aucun.

Sous-zone 11-04-02 Réserve écologique de Ristigouche

- Aucun.

Sous-zone 11-04-03 Réserve écologique de la Grande-Rivière

- Aucun.

Sous-zone 11-04-04 Réserve écologique de Manche-d'Épée



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-04	Réserves écologiques
- Aucun. Sous-zone 11-04-05 Réserve écologique de Mont-Saint-Pierre - Aucun. Sous-zone 11-04-06 Réserve écologique de l'Île-Brion Projets - 1 projet d'habitat d'espèce faunique menacée (grèbe esclavon).	
Problématique	
Aucune problématique d'affectation.	
Enjeux	
Aucun enjeu d'affectation.	
Analyse	
Les réserves écologiques sont des aires légalement constituées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. La conservation, dans leur état naturel, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique, est déjà un objectif gouvernemental. Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures. De plus, ce statut est compatible avec les autres statuts qui se trouvent dans cette zone (refuge biologique, projet d'habitat d'espèce faunique menacée). En ce qui concerne la portion de l'aire de concentration du cerf de Virginie incluse dans la réserve écologique de la Grande-Rivière, elle n'est pas soumise à l'aménagement forestier. Elle ne cause donc pas de problématique malgré l'apparente incompatibilité d'affectation.	
Intention gouvernementale	
Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	
Vocation	
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-04	Réserves écologiques
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée correspond à 24 écosystèmes forestiers exceptionnels distribués sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie et elle couvre une superficie totale de 32 km². Onze de ces EFE sont des forêts anciennes, huit sont des forêts rares et cinq sont des forêts refuges.

La forêt ancienne du Lac-Marsoui (11-05-01) est située au nord-est du parc national de la Gaspésie, à une trentaine de kilomètres à l'est de Sainte-Anne-des-Monts, sur les territoires des municipalités de La Martre, Marsoui et du TNO Mont-Albert. Elle est divisée en trois massifs qui couvrent une superficie totale de 5,14 km².

La forêt ancienne de la Petite-Rivière-Cascapédia (11-05-02) est située à 23 km au nord de New Richmond, dans le TNO Rivière-Bonaventure et elle couvre une superficie de 0,86 km².

La forêt ancienne de la Rivière-Angers (11-05-03) est située à 23 km au nord-ouest de New Richmond, sur les territoires de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules et du TNO Rivière-Bonaventure. Elle est composée de deux massifs totalisant une superficie de 1,98 km².

La forêt ancienne de la Rivière-Bonaventure-Ouest (11-05-04) est située à 22 km au sud-ouest de Murdochville, dans le TNO Mont-Albert et elle couvre une superficie de 0,62 km².

La forêt ancienne de la Rivière-de-Mont-Louis (11-05-05) est située à 17 km à l'ouest de Murdochville, dans le TNO Mont-Albert. Elle est composée de six massifs totalisant une superficie de 1,74 km².

La forêt ancienne de la Rivière-du-Grand-Pabos (11-05-06) est située à 9 km au nord-ouest de Chandler et couvre une superficie de 0,24 km².

La forêt ancienne de la Rivière-Reboul (11-05-07) est située à 38 km au nord-est de New Richmond, dans le TNO Rivière-Bonaventure et elle couvre une superficie de 0,2 km². Cet EFE est inscrit au Registre des aires protégées.

La forêt ancienne du Ruisseau-Blanchet (11-05-08) est située à 35 km au nord-ouest de Gaspé, dans le TNO Rivière-Saint-Jean et elle couvre une superficie de 2,95 km².

La forêt ancienne du Ruisseau-Matte (11-05-09) est située à 23 km au nord-est de Murdochville, dans le TNO Collines-du-Basque et elle couvre une superficie de 0,51 km².

La forêt ancienne du Ruisseau-Mourier (11-05-10) est située à 50 km au nord-est de New Richmond, dans le TNO Rivière-Bonaventure et elle couvre une superficie de 0,21 km².

La forêt ancienne Jacques-Cyr (11-05-11), située également dans le TNO Rivière-Bonaventure, couvre une superficie de 2,43 km² et se trouve à la jonction des branches est et ouest de la Petite rivière Cascapédia, à environ 25 km au nord de New Richmond.

La forêt rare Patewagia (11-05-12) est située à 25 km à l'ouest de Gaspé, dans le TNO Rivière-Saint-Jean et elle couvre une superficie de 0,2 km².

La forêt rare de la Petite-Rivière-Cascapédia (11-05-13) est située à 17 km au nord-est de New Richmond, dans la municipalité de Saint-Alphonse et elle couvre une superficie de 0,24 km².

La forêt rare de la Rivière-Patapédia (11-05-14) est située à 35 km à l'ouest de Matapédia,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

dans le TNO Ruisseau-Ferguson et elle couvre une superficie de 0,56 km².

La forêt rare du Ruisseau-Watering (11-05-15) est située à 12 km au nord-est de Gaspé. Elle est composée de quatre massifs totalisant une superficie de 1,33 km².

La forêt rare de la Rivière-Meadow (11-05-16) est située à 45 km au nord-ouest de Matapédia, dans le TNO Ruisseau-Ferguson et elle couvre une superficie de 7,04 km².

La forêt rare de la Montagne-du-Bleuet (11-05-17) est située à 45 km au nord-ouest de Matapédia, dans le TNO Ruisseau-Ferguson. Elle couvre une superficie de 2,06 km² et elle est composée d'un bloc de la forêt rare. Le deuxième bloc est situé dans la région voisine, soit dans celle du Bas-Saint-Laurent.

La forêt rare du Gros-Ruisseau-de-la-Chute (11-05-18) est située à 15 km au nord-ouest de Chandler. Elle couvre une superficie de 0,13 km².

La forêt rare des Hauts-Versants-de-la-Cascapédia (11-05-19), d'une superficie de 0,2 km², est située à 40 km au nord-ouest de New Richmond, à environ 500 m de la rivière Cascapédia.

La forêt refuge du Ruisseau-aux-Cailloux (11-05-20) est située à une dizaine de kilomètres au nord de Murdochville, dans le TNO Mont-Albert et elle couvre une superficie de 1,44 km².

La forêt refuge du Ruisseau-du-Petit-Moulin (11-05-21) est située à moins de 1 km de la municipalité de Mont-Saint-Pierre et elle couvre une superficie de 0,27 km².

La forêt refuge du Lac-de-la-Falaise (11-05-22) est située à 15 km au nord-est de Murdochville, dans le TNO Collines-du-Basque et elle couvre une superficie de 0,65 km².

La forêt refuge du Lac-de-la-Ferme (11-05-23) est située à 30 km au sud-ouest de Grande-Vallée, dans la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et elle couvre une superficie de 0,27 km².

La forêt refuge du Lac-Hunter (11-05-24) est située à 7 km au nord de Murdochville, dans le TNO Mont-Albert et elle couvre une superficie de 0,73 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Forêts anciennes – Sous-zones 11-05-01 à 11-05-11

- ✓ Le caractère exceptionnel des forêts anciennes présentes sur le territoire de la Gaspésie résulte du fait qu'elles n'ont pas été sérieusement touchées par les perturbations naturelles graves telles que les incendies, les épidémies d'insectes et les vents durant plus de 200 ans. De plus, il s'agit d'écosystèmes n'ayant jamais été aménagés ou perturbés par les activités humaines. Ces peuplements ont ainsi pu évoluer naturellement et développer des caractéristiques uniques, particulièrement en ce qui a trait à l'âge des arbres, à leur taille et à l'abondance de chicots et de gros débris ligneux au sol. Ils présentent une structure inéquienne, fruit d'une dynamique de microperturbations naturelles complexe qui a modelé le peuplement durant des siècles.
- ✓ Ces forêts sont surtout situées sur des versants et des fonds de vallées encaissées aux pentes abruptes. On en trouve quelques-unes également sur de hauts versants et des



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

sommets. Le sommet de ces pentes atteint des altitudes variant généralement de 200 à 500 m. Un EFE se situe en haute altitude, soit à près de 1 000 m et un autre, à l'opposé, se trouve en basse altitude, soit à une trentaine de mètres.

- ✓ Ces forêts sont généralement constituées de cédrières ou de sapinières âgées de 200 à 650 ans. La dominance des thuyas et des bouleaux jaunes a, dans la plupart des cas, permis à ces forêts d'échapper aux épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette. La topographie accidentée de ces zones les a également soustraits aux coupes forestières.

Forêts rares – Sous-zones 11-05-12 à 11-05-19

- ✓ Le caractère exceptionnel de ces forêts provient de la rareté de la constitution des peuplements pour la région. On trouve des pinèdes blanches, exceptionnelles par leur localisation disjointe par rapport à l'aire de distribution naturelle de l'espèce. On trouve également des pinèdes grises, exceptionnelles à cause de la présence du pin gris dans l'est du Québec, région où le cycle long des incendies ne favorise pas l'établissement de cette espèce. Enfin, on rencontre également une tremblaie à chêne rouge et une sapinière à chêne rouge, exceptionnelles par le fait qu'autrefois le chêne rouge croissait à cette latitude, mais qu'il est presque complètement disparu depuis quelques centaines d'années.
- ✓ Le relief qui caractérise ces forêts est variable, allant de versants en pente faible ou modérée et des collines arrondies aux pentes abruptes. Le sommet de ces pentes atteint des altitudes variant de 200 à 400 m.

Forêts refuges – Sous-zones 11-05-20 à 11-05-24

- ✓ Ces forêts sont composées d'une sapinière à bouleau blanc, d'une cédrière humide, de deux cédrières à épinette noire, d'une pessière noire à sapin et à thuya et d'une érablière à érable rouge et à sapin. Elles abritent quelques espèces figurant sur la liste des plantes susceptibles d'être menacées ou vulnérables du Québec, soit la dryoptère fougère mâle, l'une des plus importantes populations du polystic faux-lonchitis, le cyripède royal, l'amerorchis à feuille ronde, la variété américaine du calypso bulbeux, l'une des quatre populations importantes au Québec de l'orchis à feuille ronde, l'arabette du Québec et le calamagrostide pourpre.
- ✓ Le relief est représenté en général par des sommets et de hauts versants, en pentes modérées à fortes, de monts aux sommets arrondis, souvent entaillés par de profondes vallées. On trouve également quelques bas versants en pente modérée et des fonds de vallées.

Caractéristiques propres à toutes les sous-zones :

- ✓ Ce territoire n'est pas occupé, mis à part qu'on y trouve quelques baux de construction d'abri sommaire.
- ✓ Les sous-zones sont accessibles par des chemins forestiers ou non accessibles.
- ✓ Les activités de chasse et pêche étant permises dans les EFE, il est probable qu'elles y



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

soient pratiquées.

- ✓ Aucune activité économique n'est pratiquée dans cette zone, quoique l'exploration minière et la recherche d'hydrocarbures y soient permises sous conditions.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-05-01 Forêt ancienne du Lac-Marsoui

Droits

- 2 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 terrain de piégeage couvrant 0,67 km², soit 13 % de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 2 km², soit 39 % de la sous-zone;
- 8 claims miniers actifs totalisant 1,3 km², soit 25 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (des Chic-Chocs) couvrant 0,67 km², soit 13 % de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (5,14 km²);
- 1 refuge biologique couvrant 4,5 km², soit 88 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'État pour EFE avec exploration permise sous conditions) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-02 Forêt ancienne de la Petite-Rivière-Cascapédia

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,86 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-03 Forêt ancienne de la Rivière-Angers

Droits

- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier pédestre mesurant 2,7 km.

Statuts

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant 0,6 km², soit 30 % de la sous-zone;
- 1 rivière à saumon (rivière Angers) mesurant 1,6 km (section exploitée);
- 1 EFE constituant la sous-zone (1,98 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- 1 sentier local de motoquad mesurant 1 km.

Sous-zone 11-05-04 Forêt ancienne de la Rivière-Bonaventure-Ouest

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,62 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-05 Forêt ancienne de la Rivière-de-Mont-Louis

Droits

- 1 terrain de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (des Chic-Chocs) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (1,74 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-06 Forêt ancienne de la Rivière-du-Grand-Pabos

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,24 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-07 Forêt ancienne de la Rivière-Reboul

Statuts

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 zec (de la Rivière-Bonaventure) couvrant 0,05 km², soit 25 % de la sous-zone (la rivière est localisée dans la zone adjacente);
- 1 EFE constituant la sous-zone (0,2 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Sous-zone 11-05-08 Forêt ancienne du Ruisseau-Blanchet

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (2,95 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 13) mesurant 2,7 km.

Sous-zone 11-05-09 Forêt ancienne du Ruisseau-Matte

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,51 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-10 Forêt ancienne du Ruisseau-Mourier

Statuts

- 1 zec (de la Rivière-Bonaventure) couvrant 0,09 km², soit 45 % de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (0,21 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-11 Forêt ancienne Jacques-Cyr

Droits

- 9 CAAF³² et 1 CtAF³³ associés à 1 UA (111-53) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (2,4 km²);

³² Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA) consenties par le ministre.

³³ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'aménagement forestier (CtAF) ont été remplacés par des permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (aire de confinement du cerf de Virginie avec exploration permise sous conditions) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-12 Forêt rare Patewagia

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,2 km²);
- 1 contrainte minière (réserve à l'État pour EFE avec exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-13 Forêt rare de la Petite-Rivière-Cascapédia

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,24 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-14 Forêt rare de la Rivière-Patapédia

Statuts

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 réserve faunique (des Rivières-Matapédia-Patapédia) couvrant 0,07 km², soit 13 % de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (0,56 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-15 Forêt rare du Ruisseau-Watering

Statuts

- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant 0,006 km², soit 0,4 % de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (1,33 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Sous-zone 11-05-16 Forêt rare de la Rivière-Meadow

Statuts

- 1 réserve faunique (des Rivières-Matapédia-Patapédia) couvrant 0,04 km², soit 0,6 % de la sous-zone;
- 1 EFE constituant la sous-zone (7,04 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-17 Forêt rare de la Montagne-du-Bleuet

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (2,06 km²: section de l'EFE située dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-18 Forêt rare du Gros-Ruisseau-de-la-Chute

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,13 km²);
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-19 Forêt rare des Hauts-Versants-de-la-Cascapédia

Droits

- 11 CAAF et 1 CtAF associés aux UA 111-52 et 111-54, couvrant toute la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,2 km²).

Sous-zone 11-05-20 Forêt refuge du Ruisseau-aux-Cailloux

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (1,44 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Sous-zone 11-05-21 Forêt refuge du Ruisseau-du-Petit-Moulin

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,27 km²);
- 1 contrainte minière (réserve à l'État pour EFE avec exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-22 Forêt refuge du Lac-de-la-Falaise

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,65 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (suspension provisoire de l'octroi de titres miniers pour EFE) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-23 Forêt refuge du Lac-de-la-Ferme

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 2 claims miniers actifs totalisant 0,02 km², soit 7 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,27 km²);
- 1 contrainte minière (réserve à l'État pour EFE avec exploration interdite) couvrant 0,25 km², soit 93 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-05-24 Forêt refuge du Lac-Hunter

Statuts

- 1 EFE constituant la sous-zone (0,73 km²);
- 1 refuge biologique couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour EFE) couvrant la totalité de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-05-01 Forêt ancienne du Lac-Marsoui

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-02 Forêt ancienne de la Petite-Rivière-Cascapédia

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-03 Forêt ancienne de la Rivière-Angers

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-04 Forêt ancienne de la Rivière-Bonaventure-Ouest

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-05 Forêt ancienne de la Rivière-de-Mont-Louis

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-06 Forêt ancienne de la Rivière-du-Grand-Pabos



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-07 Forêt ancienne de la Rivière-Reboul

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-08 Forêt ancienne du Ruisseau-Blanchet

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 1,2 km², soit 41 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-09 Forêt ancienne du Ruisseau-Matte

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-10 Forêt ancienne du Ruisseau-Mourier

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-11 Forêt ancienne Jacques-Cyr

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-12 Forêt rare Patewagia



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-13 Forêt rare de la Petite-Rivière-Cascapédia

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-14 Forêt rare de la Rivière-Patapédia

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-15 Forêt rare du Ruisseau-Watering

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-16 Forêt rare de la Rivière-Meadow

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-17 Forêt rare de la Montagne-du-Bleuet

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-18 Forêt rare du Gros-Ruisseau-de-la-Chute

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-19 Forêt rare des Hauts-Versants-de-la Cascapédia

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-20 Forêt refuge du Ruisseau-aux-Cailloux

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-21 Forêt refuge du Ruisseau-du-Petit-Moulin

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-22 Forêt refuge du Lac-de-la-Falaise

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 0,24 km², soit 37 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Sous-zone 11-05-23 Forêt refuge du Lac-de-la-Ferme

Projets

- Projet de paysage humanisé de l'Estran couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-05-24 Forêt refuge du Lac-Hunter

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Projets

- 1 entente superficielle pour le projet de parc éolien de Murdochville couvrant 0,42 km², soit 58 % de la sous-zone.

Problématique

- Les titres miniers couvrant certaines sous-zones ainsi que les permis de recherche d'hydrocarbures présentent un risque quant à la conservation du caractère rare et ancien de ces EFE. De plus, les EFE touchés par ces droits (sous-zones 01, 11, 12, 19, 21, 22 et 23) ne satisfont pas les critères de l'UICN qui permettraient au MDDELCC de les reconnaître comme aires protégées.
- La sous-zone 11-05-11 se trouve entièrement dans une aire de confinement du cerf de Virginie, ce qui pourrait contraindre l'aménagement de l'habitat du cerf.

Enjeux

- Conservation de la diversité biologique des EFE;
- Pérennité des habitats du cerf de Virginie y étant inclus;
- Maintien des activités minières et de recherche d'hydrocarbures.

Analyse

Ces superficies présentent un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique ou de forêts refuges, notamment en raison de leur caractère rare ou ancien. La zone comporte des forêts naturelles n'ayant subi très peu, voire aucune perturbation de nature anthropique.

Les EFE sont désignés et protégés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Cette loi permet néanmoins d'autoriser certaines activités au sein de ces territoires, notamment, les activités de prélèvement faunique, de recherche, d'éducation, de mise en valeur récréotouristique et des travaux liés à l'exercice de droits miniers. De plus, au moment



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-05

Écosystèmes forestiers exceptionnels

du classement de certains EFE, des droits ont été parfois maintenus; toutefois, la gestion des demandes de renouvellement de ceux-ci doit être adaptée à ce nouveau statut légal.

En ce qui a trait aux aires de confinement du cerf de Virginie, des ententes ont été conclues afin de suspendre les travaux d'aménagement forestier prévus dans le plan d'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie.

Intention gouvernementale

Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Assurer l'inscription des EFE non inscrits au Registre des aires protégées.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-06

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de deux projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels et couvre une superficie totale de 1,7 km². Elle comprend deux types d'EFE, soit la forêt ancienne et la forêt refuge.

La sous-zone de la forêt ancienne du Massif-des-Quatre-Lacs se trouve à cheval sur la municipalité de Marsoui et le TNO Mont-Albert, à quelques kilomètres au nord du parc national de la Gaspésie, à 15 km au sud du village de Marsoui. Elle couvre une superficie de 0,37 km².

La sous-zone de la forêt refuge du Ruisseau-Nadeau, d'une superficie de 1,34 km², est localisée dans le TNO Rivière-Bonaventure, à environ 16 km au nord de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Sous-zone 11-06-01 Forêt ancienne du Massif-des-Quatre-Lacs

- ✓ Cette forêt appartient au sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'Est. Elle se trouve sur le sommet arrondi et le haut versant d'un mont atteignant une altitude de 960 m.
- ✓ La forêt se compose d'une sapinière à bouleau blanc montagnarde, considérée comme étant une vieille forêt d'altitude, âgée de 150 ans.

Sous-zone 11-06-02 Forêt refuge du Ruisseau-Nadeau

- ✓ Cette forêt appartient au sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Est. Le relief est modérément accidenté et plutôt ondulé. Il est formé de coteaux et de collines arrondis, dont l'altitude maximale est de 340 m. On y trouve également une vallée où coule la rivière Port-Daniel. La zone est traversée par quelques ruisseaux.
- ✓ La forêt se compose d'une bétulaie blanche à sapin abritant trois espèces faisant partie de la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec, soit l'adiante des Aléoutiennes, l'arnica à aigrette brune et la sabline à grandes feuilles.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-06-01 Forêt ancienne du Massif-des-Quatre-Lacs

Droits

- 1 terrain de piégeage couvrant 0,13 km², soit 35 % de la sous-zone;
- 8 CAAF associés à 1 unité d'aménagement (UA) (112-57) couvrant 0,11 km², soit 30 % de la sous-zone;
- 3 claims miniers actifs couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-06

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

- 1 réserve faunique (des Chic-Chocs) couvrant 0,13 km², soit 35 % de la sous-zone;
- 1 refuge biologique couvrant 0,26 km², soit 70 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-06-02 Forêt refuge du Ruisseau-Nadeau

Droits

- 7 CAAF et 1 CtAF associés à 1 UA (112-55) couvrant 1,11 km², soit 83 % de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 5 claims miniers actifs totalisant 0,54 km², soit 40 % de la sous-zone (ne se superpose pas à l'aire de confinement du cerf de Virginie, mais se superpose au refuge biologique).

Statuts

- 1 réserve faunique (de Port-Daniel) 0,21 km², soit 16 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) couvrant 0,47 km², soit 35 % de la sous-zone (se superpose partiellement à la réserve faunique);
- 1 rivière à saumon (rivière Port-Daniel) mesurant 1,3 km (section non exploitée pour la pêche);
- 1 refuge biologique 0,01 km², soit 0,7 % de la sous-zone (distinct de l'aire de confinement du cerf de Virginie);
- 1 contrainte à l'activité minière (aire de confinement du cerf de Virginie avec exploration permise sous conditions) couvrant 0,47 km², soit 35 % de la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-06-01 Forêt ancienne du Massif-des-Quatre-Lacs

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Projets

- 1 EFE projeté constituant la sous-zone (0,4 km²).

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-06-02 Forêt refuge du Ruisseau-Nadeau



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-06

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Potentiels

- 2 gisements non métalliques (chrysolite).

Projets

- 1 EFE projeté constituant la sous-zone (1,3 km²).

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Dans les sous-zones 11-06-01 et 11-06-02, des droits d'exploration minière sont octroyés. Ces activités d'exploration peuvent être incompatibles avec le statut d'EFE. Les activités liées à l'exploration minière, le déboisement par exemple, pourraient compromettre la diversité biologique de ces forêts à caractère rare ou ancien et ainsi nuire à la reconnaissance de celles-ci comme EFE.
- La sous-zone 11-06-02 est entièrement couverte par des permis de recherche d'hydrocarbures. Les activités liées à l'exploration minière, le déboisement par exemple, pourraient compromettre la diversité biologique de cette forêt refuge et ainsi nuire à la reconnaissance de celle-ci comme EFE.
- La sous-zone 11-06-02 se trouve en partie dans une aire de confinement du cerf de Virginie, ce qui pourrait contraindre l'aménagement de l'habitat du cerf.
- La zone 11-06-01 comporte un potentiel éolien. Les activités liées à la production d'énergie éolienne sont incompatibles avec le statut d'EFE.

Enjeux

- Conservation de la diversité biologique des EFE;
- Pérennité de l'habitat du cerf de Virginie y étant inclus;
- Maintien des activités d'exploration minière, pétrolière et gazière;
- Mise en valeur de la filière éolienne.

Analyse

Le statut de protection provisoire attribué aux projets d'EFE en vertu d'une directive administrative impose la suspension des travaux d'aménagement forestier pouvant y avoir cours. Cette suspension provisoire deviendrait définitive lors de l'obtention du statut légal d'EFE.

Pour les sous-zones 11-06-01 et 11-06-02, le statut légal d'EFE ne sera octroyé seulement



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-06

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

qu'au moment de l'abandon des droits miniers par le détenteur. Ainsi, le droit de réaliser des activités minières est conservé dans ces sous-zones. Malgré cela, des ententes peuvent être prises entre les détenteurs des droits et les gestionnaires des EFE projetés afin de limiter les effets des activités minières sur l'écosystème forestier.

En ce qui a trait aux aires de confinement du cerf de Virginie, des ententes ont été conclues afin de suspendre les travaux d'aménagement forestier prévus dans le plan d'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie.

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage étant permises dans les EFE, de même que dans les refuges biologiques y étant inclus, il n'y a pas de problématique d'affectation liée à la superposition des usages de protection et d'activités associées au prélèvement faunique.

L'exploitation de l'énergie éolienne ne sera pas développée dans cette zone, puisque la conservation du caractère exceptionnel des écosystèmes forestiers est jugée prioritaire, d'autant plus que les EFE projetés ne couvrent que de petites superficies.

Bien que les activités minières et pétrolières soient incompatibles avec le statut permanent d'EFE, à terme, l'intention du gouvernement est d'accorder un statut permanent de protection aux EFE projetés composant cette zone. Ces territoires seront alors protégés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Intention gouvernementale

Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

- Adapter la gestion des activités de type industriel, notamment l'exploration minière et la recherche d'hydrocarbures, afin de maintenir l'intégrité écologique de ces forêts à caractère exceptionnel, dans l'attente du statut légal d'EFE.
- Assurer le classement des EFE projetés, notamment ceux qui sont contraints par d'autres droits.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend 10 habitats floristiques (parmi les 15 qui se trouvent dans la région — les autres étant inclus dans d'autres zones de protection stricte). Elle couvre une superficie totale de 11,6 km². On compte 6 sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine, totalisant 8,4 km², réparties sur tout le territoire insulaire et 4 sous-zones en Gaspésie, totalisant 3,17 km². L'ensemble des sous-zones constitue l'habitat d'une ou de plusieurs espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

La sous-zone de la Baie-du-Havre-aux-Basques (3,55 km²) correspond à une série d'emplacements situés entre l'île du Havre Aubert et l'île du Cap aux Meules en périphérie de la baie du Havre aux Basques.

La sous-zone du Barachois-de-Fatima (0,07 km²) se trouve tout près de l'île de Cap aux Meules, au nord-est.

La sous-zone du Bassin-aux-Huîtres (0,07 km²) correspond à un emplacement situé sur l'île de la Grande Entrée en périphérie du bassin aux Huîtres.

La sous-zone de la Dune-du-Nord (2,6 km²) correspond à un emplacement situé du côté sud-est de la route 199, entre l'île aux Loups et La Grosse Île.

La sous-zone des Sillons (1,72 km²) correspond à une série d'emplacements situés de part et d'autre de la route 199, sur l'île du Havre aux Maisons.

La sous-zone de la Tourbière-du-lac-Maucôque (0,39 km²) se trouve au cœur de l'île du Havre Aubert.

En ce qui concerne la Gaspésie, on trouve deux sous-zones dans la baie des Chaleurs, une au nord de Grande-Rivière et une autre du côté nord de la péninsule.

La sous-zone du Marais-de-Listuguj (0,93 km²) correspond à une partie de la zone intertidale, jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux, d'un habitat se trouvant sur le territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

La sous-zone du Marais-de-la-Pointe-à-Boudreau (1,12 km²) correspond à la zone intertidale, jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux, d'un habitat se trouvant sur le territoire de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et de la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

La sous-zone de la Platière-de-la-Grande-Rivière (1,08 km²) se trouve sur les berges de la Grande Rivière, dans la municipalité du même nom, au sud de la réserve écologique de la Grande-Rivière.

Finalement, la sous-zone de la Tourbière-de-Mont-Albert (0,03 km²) est située dans le TNO Mont-Albert, au sud de Mont-Louis. La tourbière est localisée dans la réserve faunique des Chic-Chocs sur sa limite est.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

- ✓ Les habitats floristiques situés aux Îles-de-la-Madeleine se trouvent dans des plans d'eau intérieurs, des milieux dunaires et un milieu humide. En Gaspésie, les habitats floristiques situés dans la baie des Chaleurs sont constitués de marais ou de platières de gravier calcaire, tandis que celui de la Tourbière-de-Mont-Albert est majoritairement constitué d'un milieu humide.
- ✓ Les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine abritent une diversité d'espèces animales et végétales. Les milieux dunaires sont côtoyés, entre autres, par le renard roux, le coyote et par une douzaine d'espèces d'oiseaux. On y trouve également une douzaine d'espèces de plantes. Les plans d'eau intérieurs, où pousse notamment la zostère marine, servent de cachette, de pouponnière et de garde-manger à plusieurs espèces. On y trouve une multitude de vers, de mollusques, de crustacés et de petits poissons. Plusieurs espèces d'oiseaux nichant à proximité ou en migration viennent s'y nourrir. Le milieu humide, pour sa part, est colonisé par plusieurs variétés de mousses, de plantes herbacées et d'arbustes. Mentionnons que ce dernier a été désigné exceptionnel dans une étude réalisée en 2008 par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, en raison de sa grande diversité écologique. En Gaspésie, les marais sont classés comme des scirpaies, puisqu'ils sont dominés par le scirpe vigoureux. Plusieurs espèces d'oiseaux, dont quelques sauvagines, y ont été recensées. Ces sous-zones sont d'ailleurs enclavées dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques décrite dans la fiche 11-17. Ces sous-zones servent également d'habitats aux poissons à marée haute. L'habitat de la Tourbière-de-Mont-Albert correspond, quant à lui, à une portion d'une pessière noire ouverte à mélèze et à éricacées.
- ✓ Aux Îles-de-la-Madeleine, les sous-zones se situent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, toutes les sous-zones, à l'exception de la tourbière de Mont-Albert, se situent sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Les comités ZIP assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. Finalement, il existe cinq Comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, dont deux s'occupent respectivement des sous-zones de la baie du Havre aux Basques et du bassin aux Huîtres.
- ✓ Aux Îles-de-la-Madeleine, les activités récréotouristiques sont nombreuses à proximité ou au sein des sous-zones : navigation de plaisance (Corridor bleu), kayak et canot, pêche récréative, circuits panoramiques, baignade, plongée sous-marine, activités nautiques, cueillette de mollusques, chasse à la sauvagine, observation d'oiseaux, randonnée pédestre, vélo, motoneige, cueillette de canneberges sauvages, sports de vent, etc. La pratique de la motoquad est désormais règlementée afin de protéger le milieu dunaire et de ralentir l'érosion. En Gaspésie, on pratique le kayak et le canot près des marais (Route bleue) ainsi que sur la Grande Rivière. Le piégeage se pratique dans la sous-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

zone de la Tourbière-de-Mont-Albert

- ✓ Les sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine sont, de manière générale, facilement accessibles. La plupart sont longées par la route 199 et l'on trouve quelques fois des chemins qui les traversent. La sous-zone des Sillons est accessible par la route 199, qui longe trois des quatre parcelles formant cet habitat floristique. Un chemin traverse la quatrième parcelle située plus au nord. Sur la péninsule gaspésienne, les deux marais sont inaccessibles la plupart du temps. L'habitat floristique des Platières-de-la-Grande-Rivière est accessible en embarcation, en remontant la Grande Rivière, ou en utilisant des chemins secondaires permettant de l'atteindre. Finalement, l'habitat floristique de la Tourbière-du-Mont-Albert, situé à la limite est de la réserve faunique des Chic-Chocs, est longé par la route 198.

- ✓ Ci-dessous, sont citées les espèces floristiques particulières à chaque zone :

Sous-zone 11-07a-01 Habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques

Les espèces floristiques sensibles que l'on trouve dans cet habitat sont le bident différent, espèce désignée susceptible d'être menacée ou vulnérable, et l'aster du golfe Saint-Laurent, espèce désignée menacée.

Sous-zone 11-07a-02 Habitat floristique du Barachois-de-Fatima

On trouve deux espèces sensibles dans cet habitat, soit le bident différent, espèce désignée susceptible d'être menacée ou vulnérable et l'aster du golfe Saint-Laurent, espèce désignée menacée.

Sous-zone 11-07a-03 Habitat floristique du Bassin-aux-Huîtres

On trouve deux espèces désignées susceptibles d'être menacées ou vulnérables, soit le bident différent et le genévrier à gros fruits, puis une espèce désignée menacée, soit l'aster du golfe Saint-Laurent.

Sous-zone 11-07a-04 Habitat floristique de la Dune-du-Nord

Cet habitat abrite le corème de Conrad, espèce désignée menacée, et la hudsonie tomenteuse, espèce désignée susceptible d'être menacée ou vulnérable.

Sous-zone 11-07a-05 Habitat floristique des Sillons

La sous-zone prend son nom d'une formation géologique du même nom, composée d'une trentaine de crêtes dunaires fixées par de la végétation et séparées par des dépressions humides s'étendant sur 2,2 km vers l'intérieur de la lagune. Plusieurs hypothèses expliquent leur formation, dont celle selon laquelle elles correspondraient à d'anciennes dunes bordières, le littoral de la dune du Sud évoluant tranquillement vers l'est.

Trois espèces désignées susceptibles d'être menacées ou vulnérables se trouvent dans cet habitat, soit la hudsonie tomenteuse, le genévrier à gros fruits et l'utriculaire à scapes géminés, ainsi qu'une espèce désignée menacée, soit le corème de Conrad.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

Sous-zone 11-07a-06 Habitat floristique de la Tourbière-du-Lac-Maucôque

Cet habitat abrite le gaylussaquier de Bigelow, une espèce désignée menacée.

Sous-zone 11-07a-07 Habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-à-Bourdeau

Cet habitat abrite la sagittaire des estuaires, qui est une espèce désignée menacée. La sous-zone recoupe un banc coquillier qui est actuellement fermé pour cause de pollution de l'eau.

Sous-zone 11-07a-08 Habitat floristique du Marais-de-Listuguj

Cet habitat abrite la sagittaire des estuaires, une espèce désignée menacée.

Sous-zone 11-07a-09 Habitat floristique de la Tourbière-de-Mont-Albert

Cet habitat abrite une espèce désignée vulnérable, soit la valériane des tourbières et une espèce désignée susceptible d'être menacée ou vulnérable, soit l'amérorchis à feuille ronde.

Sous-zone 11-07a-10 Habitat floristique des Platières-de-la-Grande-Rivière

On trouve dans cet habitat trois espèces désignées susceptibles d'être menacées ou vulnérables, soit l'antennaire en coussin, la muhlenbergie de Richardson et le cyripède royal ainsi qu'une espèce désignée menacée, soit l'aster d'Anticosti.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-07a-01 Habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques

Droits

- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 2,2 km;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 1,6 km², soit 45 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) totalisant 0,67 km², 19 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (héronnière) couvrant 0,15 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île) couvrant une petite île de 0,001 km², soit 0,02 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 2,7 km², soit 75 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions pour une héronnière) couvrant 0,15 km², soit 4 % de la sous-zone (il n'y a pas de contrainte minière relative



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

à l'habitat floristique).

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige et de la motoquad sur sentiers balisés;
- Baignade;
- Observation ornithologique;
- Chasse à la sauvagine;
- Pêche sportive.

Sous-zone 11-07a-02 Habitat floristique du Barachois-de-Fatima

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,044 km², soit 59 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,006 km², soit 8 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés;
- Observation ornithologique.

Sous-zone 11-07a-03 Habitat floristique du Bassin-aux-Huîtres

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,009 km², soit 13 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'État exploration interdite pour habitat floristique) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-07a-04 Habitat floristique de la Dune-du-Nord

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 2,53 km², soit 98 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,11 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'État exploration interdite pour habitat floristique) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-07a-05 Habitat floristique des Sillons

Droits

- 1 autorisation d'utilisation pour une aire de stationnement;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 1 km;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone.

Sous-zone 11-07a-06 Habitat floristique de la Tourbière-du-Lac-Maucôque

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'État, exploration interdite pour habitat floristique) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés.

Sous-zones 11-07a-07 Habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-à-Bourdeau

Droits

- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,68 km², soit 61 % de la sous-zone (en dehors du périmètre couvert par une contrainte minière).

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (soustraction à l'activité minière pour projet de réserve



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

écologique) couvrant 0,45 km², soit 40 % de la sous-zone (il n'y a pas de contrainte minière relative à l'habitat floristique).

Sous zone 11-07a-08 Habitat floristique du Marais-de-Listuguj

Droits

- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,92 km², soit 99 % de la sous-zone;
- 1 claim minier couvrant 0,02 km², soit 2 % de la sous-zone (en dehors du périmètre couvert par une contrainte minière).

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (suspension provisoire de l'octroi de titres miniers pour projet d'agrandissement de la réserve indienne) couvrant 0,14 km², soit 15 % de la sous-zone (il n'y a pas de contrainte minière relative à l'habitat floristique).

Sous zone 11-07a-09 Habitat floristique de la Tourbière-de-Mont-Albert

Droits

- 1 terrain de piégeage couvrant 0,029 km², soit 97 % de la sous-zone;
- 5 CAAF associés à 1 UA (112-56) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 55 m;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (Chic-Chocs) couvrant 0,028 km², soit 93 % de la sous-zone;
- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'État, exploration permise sous conditions pour habitat floristique couvrant la totalité de la sous-zone).

Sous-zone 11-07a-10 Habitat floristique des Platières-de-la-Grande-Rivière

Droits

- 1 sentier cyclable (Route verte) et un sentier de motoneige enjambant la rivière, à l'extrémité sud de la sous-zone;
- 1 prise d'eau en bordure de la rivière;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) qui enjambe la rivière, au milieu de la zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable constituant la sous-zone;
- 1 zec (de la Grande-Rivière) couvrant 60 % de la sous-zone;
- 1 rivière à saumon sur toute la longueur de la zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,06 km², soit 6 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions pour un périmètre urbain) couvrant 10 % de la sous-zone. Il n'y a pas de contrainte minière relative à l'habitat floristique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-07a-01 Habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques

Projets

- 2 projets d'habitats d'une espèce faunique menacée (pluvier siffleur) couvrant 0,28 km², soit 8 % de la sous-zone;

Éléments particuliers

- 5 sites de cueillette de canneberges sauvages totalisant 0,24 km², soit 6,7 % de la sous-zone;
- 1 zone d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) couvrant 1,1 km², soit 31 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-07a-02 Habitat floristique du Barachois-de-Fatima

- Aucun.

Sous-zone 11-07a-03 Habitat floristique du Bassin-aux-Huîtres

- Aucun.

Sous-zone 11-07a-04 Habitat floristique de la Dune-du-Nord

Projets

- 12 projets d'habitats d'une espèce faunique menacée (grèbe esclavon) totalisant 0,16 km², soit 6 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

Sous-zone 11-07a-05 Habitat floristique des Sillons

Projets

- 1 projet d'habitat d'une espèce faunique menacée (pluvier siffleur) couvrant 0,004 km², soit 0,2 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- Une sablière est localisée tout près de la sous-zone, mais dans une portion de l'habitat floristique qui est située sur un lot privé.

Sous-zone 11-07a-06 Habitat floristique de la Tourbière-du-Lac-Maucôque

- Aucun.

Sous-zones 11-07a-07 Habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-à-Bourdeau

Projets

- 1 projet de réserve écologique (Marais-de-la-rivière-Ristigouche) couvrant 0,45 km², soit 40 % de la sous-zone.

Sous zone 11-07a-08 Habitat floristique du Marais-de-Listuguj

- Aucun.

Sous-zone 11-07a-09 Habitat floristique de la Tourbière-de-Mont-Albert

- Aucun.

Sous-zone 11-07a-10 Habitat floristique des Platières-de-la-Grande-Rivière

- Aucun.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable sont constitués en vertu du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats afin de maintenir les processus écologiques en place, la diversité biologique et les composantes



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07a

Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable

chimiques ou physiques propres à ces habitats. Le maintien des caractéristiques écologiques de ces habitats qui abritent des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables constitue un objectif toujours viable poursuivi par le gouvernement. La protection accordée à la zone confère également une protection adéquate aux autres habitats fauniques, aux projets d'habitats fauniques et au projet de réserve écologique qui chevauchent la zone.

Les activités d'exploration minière, pétrolière et gazière, par leur nature et leurs répercussions sur le milieu, ne sont pas souhaitables dans la zone. Toutefois, le droit minier ne couvrant qu'une infime superficie d'une sous-zone ne devrait pas poser de réel problème. Quant aux permis de recherche pétrolière et gazière, ceux-ci couvrent de très grandes superficies, englobant tous ces habitats floristiques. Comme cela a été mentionné ci-dessus, le statut lié à cette désignation prévoit des mesures d'utilisation et de gestion adaptées. Ainsi, les activités d'exploration gazière et pétrolière devraient se faire à l'extérieur de ces zones ou selon des techniques ne nuisant pas au milieu, soit par forage horizontal ou par levé aéroporté.

Intention gouvernementale

Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

Il existe également cinq autres habitats floristiques sur le territoire régional. Ils sont compris dans d'autres zones de protection stricte, deux dans le parc national de Forillon (11-01-04), deux dans le parc national de la Gaspésie (11-01-03) et un dans la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure (11-02). Ils sont donc traités dans les fiches de ces zones.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07b

Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)

Description sommaire et localisation

Cette zone, localisée aux Îles-de-la-Madeleine, est constituée d'un projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable³⁴ couvrant une superficie de 0,1 km². Elle est située au sud de l'île du Havre Aubert, dans le hameau de L'Anse-à-la-Cabane.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ L'habitat de l'Anse-à-la-Cabane est constitué d'une tourbière ombrotrophe, c'est-à-dire alimentée uniquement par l'eau des précipitations. Il s'agit d'un milieu gorgé d'eau, propice à l'accumulation de matières organiques partiellement décomposées appelée « tourbe ». La végétation est majoritairement composée de mousses, de plantes herbacées et d'arbustes. On y trouve une espèce menacée, soit le gaylussaquier nain variété de Bigelow. Mentionnons que cet habitat a été désigné exceptionnel dans une étude réalisée en 2008 par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, en raison de sa grande diversité écologique.
- ✓ On y pratique l'observation d'oiseaux et possiblement la cueillette de canneberges. Mentionnons également que l'habitat est traversé par un sentier non structuré de motoquad.
- ✓ Il n'y a pas d'activité industrielle dans cette zone, mis à part l'exploration minière (30 % de la zone étant couverte par des claims). De plus, l'exploration pétrolière y est permise.
- ✓ La zone est entourée de lots privés dont la plupart sont occupés par des bâtiments.
- ✓ La zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Le premier œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot alors que le Comité ZIP assure la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers.
- ✓ L'habitat est ceinturé par le chemin Renaud, auquel on accède par le chemin du Bassin.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-07-01 Habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane

Droits

- 2 claims miniers couvrant 0,03 km², soit 30 % de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant

³⁴ Le contenu de la fiche reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. L'habitat floristique de la Tourbière-de-L'Anse-à-la-Cabane a été légalement créé depuis.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07b

Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)

toute la sous-zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoquad sur sentiers balisés;
- Observation d'oiseaux;
- Cueillette de canneberges.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Projet

- 1 projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de 0,1 km², constituant la sous-zone.

Problématique

- Les droits ou les permis d'exploration minière et pétrolière couvrant ce territoire posent une problématique potentielle d'incompatibilité d'usages. Ces activités d'exploration ainsi que l'exploitation industrielle pouvant en découler pourraient modifier l'habitat floristique et nuire à la préservation de l'espèce menacée qui s'y trouve.
- La circulation dans la zone pourrait modifier l'habitat floristique et nuire à la préservation de l'espèce menacée qui s'y trouve.

Enjeux

- Maintien de l'habitat des espèces floristiques menacées ou vulnérables.
- Maintien des activités d'exploration minière, pétrolière et gazière.
- Maintien des activités usuelles.

Analyse

La préservation de l'espèce floristique menacée qui occupe la tourbière de l'Anse-à-la-Cabane implique la protection de son habitat, ce qui signifie la délimitation de l'habitat et la mise en place de mesures d'utilisation et de gestion adaptées, lesquelles seront consignées dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats.

Aucun élément ne permet de remettre en cause la volonté du gouvernement de protéger cet habitat d'ici à ce que son évaluation soit complétée.

Intention gouvernementale

Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-07b

Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

- Limiter l'exploration minière, pétrolière et gazière à des activités permettant d'assurer l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal.
- Encadrer les activités usuelles qui pourraient nuire à l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal.

Commentaires

Le projet d'habitat d'une espèce floristique menacée dont il est question dans cette zone fait l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Les réels conflits d'usages y seront alors évalués et des mesures seront prises en conséquence.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-08

Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar

Description sommaire et localisation

Cette zone concorde avec les limites de la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar qui englobe l'ensemble des phénomènes karstiques actifs ou potentiels connus dans cette région. Le chemin du lac Taylor et l'emprise de 30 m de ce dernier sont exclus de la zone.

La zone couvre une superficie de 44,3 km². Elle est située à une quinzaine de kilomètres au nord de la municipalité de Saint-Elzéar, dans le TNO Rivière-Bonaventure.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Le relief général de la zone est un plateau incliné vers le sud dont la surface est légèrement ondulée et entaillée par le réseau hydrographique. L'altitude du territoire, bordé au sud par l'escarpement de Garin, varie de 135 à 605 m. L'essentiel du territoire de la réserve de biodiversité appartient au bassin versant de la rivière Duval, un affluent de la rivière Bonaventure. Une petite portion du territoire située au nord-ouest est drainée par la rivière Garin.
- ✓ La réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar se situe dans la province géologique Les Appalaches. Le socle rocheux est constitué uniquement de strates de roches sédimentaires ordoviciennes et siluriennes (de 450 à 420 millions d'années) déformées lors de l'orogénèse acadienne (de 400 à 360 millions d'années), parmi lesquelles on trouve des calcaires relativement purs de la formation de La Vieille. Ces calcaires sont sensibles à l'érosion chimique (dissolution) et propices à la formation de karsts. Au Québec, la grotte de Saint-Elzéar se démarque par son âge (plus de 230 000 ans), la grandeur de ses salles et la quantité et la variété de ses concrétions. Le site de la grotte de Saint-Elzéar a par ailleurs été reconnu par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour son intérêt en vue d'un éventuel classement à titre de site géologique exceptionnel (SGE).
- ✓ L'ours noir, l'orignal et le cerf de Virginie fréquentent le territoire. Une partie d'une aire de confinement du cerf de Virginie couvre d'ailleurs l'extrémité nord-ouest de la réserve. Plusieurs autres espèces de mammifères occupent ou utilisent le territoire; citons notamment le renard roux, la martre d'Amérique, le pékan, le lynx du Canada, le porc-épic d'Amérique, le raton laveur, la mouffette rayée, le castor du Canada et le rat musqué. Bien qu'aucun inventaire n'ait été effectué sur le site, le karst de Saint-Elzéar constitue un habitat favorable pour les espèces de chauves-souris cavernicoles de la Gaspésie et possiblement d'autres espèces d'une faune souterraine qui est à découvrir.
- ✓ Le territoire est recouvert par la forêt. Celle-ci se compose majoritairement de groupements mélangés et, sur les versants, de peuplements de feuillus intolérants. Le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble dominent le territoire. Les conifères sont surtout représentés par le sapin baumier et l'épinette blanche. On trouve également l'épinette rouge et l'épinette noire. Le couvert forestier a presque entièrement été ravagé par un incendie en 1924. Il en résulte donc que les peuplements n'excèdent que très



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-08

Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar

rarement 80 ans d'âge.

- ✓ Les seules activités possibles sur le territoire sont la visite de la grotte, l'animation éducative relative au monde karstique ainsi que la chasse à l'original par la population locale.
- ✓ La réserve est accessible par des chemins forestiers, un sentier de motoquad et par un sentier pédestre menant à l'entrée de la grotte.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 4 baux pour l'installation d'équipements récréatifs (l'accès à la grotte de Saint-Elzéar, la construction de 2 belvédères et d'une tour d'observation);
- 4 baux de location à des fins personnelles de villégiature;
- 4 autorisations d'utilisation pour des sentiers pédestres totalisant 5,4 km.

Statuts

- 1 réserve de biodiversité d'une superficie de 44,3 km²;
- 1 partie d'un habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie) (coin nord-ouest de la réserve) couvrant 0,5 km², soit 1 % de la sous-zone;
- 1 site faunique d'intérêt (espèce rare, campagnol des rochers) d'une superficie de 0,1 km²;
- Contraintes minières (exploration interdite) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Visite des grottes;
- Pratique de la motoquad sur le chemin Taylor (celui-ci traverse la zone, mais en est exclu);
- Chasse.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Mise en valeur accrue de l'écotourisme.

Projets

- 1 projet de site géologique exceptionnel (Karst de Saint-Elzéar) couvrant 0,8 km², soit 2 % de la zone.

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-08

Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar

alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

La réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar a été créée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Cela répondait aussi à des préoccupations locales et régionales. De ce statut découlent des mesures de gestion et de protection.

Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures. De plus, ce statut de réserve de biodiversité offre une protection adéquate pour le projet de site géologique exceptionnel entièrement inclus dans la réserve.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle Les Appalaches et l'intégrité des phénomènes karstiques qui s'y trouvent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation et d'éducation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-09

Refuges d'oiseaux migrateurs

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend trois refuges d'oiseaux migrateurs, dont deux sont situés sur la péninsule gaspésienne et un autre aux Îles-de-la-Madeleine. La zone couvre une superficie totale de 14,2 km².

La sous-zone du refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Omer est située dans le barachois de Saint-Omer, dans la ville de Carleton-sur-Mer et couvre une superficie de 0,63 km².

La sous-zone du refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est localisée autour de l'Île Bonaventure et du rocher Percé. Elle couvre 7,13 km². Les parties terrestres du refuge d'oiseaux migrateurs sont comprises dans la sous-zone « Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé » (11-01-02).

La sous-zone du refuge d'oiseaux migrateurs des Rochers-aux-Oiseaux, d'une superficie de 6,46 km², couvre une circonférence de 1 km autour du rocher aux Oiseaux et du rocher aux Margaulx. Cet ensemble d'îles, nommé « Rochers-aux-Oiseaux », est localisé au nord-est des Îles-de-la-Madeleine, à environ 20 km à l'est de l'Île Brion, dans la municipalité de Grosse-Île. La partie terrestre du refuge est exclue de la sous-zone, car elle est de propriété fédérale.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristique commune aux sous-zones

- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau des sous-zones, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. Les sous-zones recoupent en partie quatre bancs coquilliers. Ces derniers sont actuellement fermés pour cause de pollution, à l'exception de celui aux Îles-de-la-Madeleine. Ce statut indique un certain niveau de pollution qui proviendrait, à titre d'exemple, des eaux usées municipales, des eaux usées de fosses septiques et de puisards mal entretenus, d'effluents industriels non traités, d'eaux de ruissellement des zones agricoles et des fermes d'élevage, de contamination chimique, etc.

Sous-zone 11-09-01 Saint-Omer

- ✓ La sous-zone est composée d'un barachois lagunaire et d'un cordon littoral. Le barachois est principalement composé d'un herbier aquatique et de différentes algues. Inondé à marée haute, le cordon littoral supporte une herbaçaie sur toute la largeur.
- ✓ Le refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Omer est un important site de nidification pour le goéland à bec cerclé, le goéland argenté, le goéland marin et la sterne pierregarin. On y trouve d'autres espèces d'oiseaux nicheurs tels le grand héron, le balbuzard pêcheur, le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-09

Refuges d'oiseaux migrateurs

bihoreau gris et certaines espèces de bécasseaux. Le barachois abrite aussi plusieurs espèces de poissons et quelques invertébrés. Notons également que la sous-zone abrite un papillon en voie de disparition au Canada : le satyre fauve des Maritimes.

- ✓ La sous-zone se situe sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs qui œuvre à assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Le Comité côtier Carleton-Saint-Omer, pour sa part, veille à harmoniser les usages de la zone côtière dans le secteur.
- ✓ On y pratique la cueillette de myes (lorsque le secteur coquillier au sud de l'île Laviolette est ouvert), l'observation d'oiseaux, la baignade, la motoquad et la randonnée pédestre.
- ✓ Cette sous-zone est facilement accessible par la route Caissy, depuis la route 132.

Sous-zone 11-09-02 Île-Bonaventure-et-Rocher-Percé

- ✓ La sous-zone est composée du milieu marin entourant l'île Bonaventure et le rocher Percé. L'île et le rocher comme tels sont décrits dans la fiche « Parcs nationaux » (11-01).
- ✓ L'avifaune du refuge est composée d'une dizaine d'espèces d'oiseaux marins nicheurs. On y a recensé plus de 32 000 couples de fous de Bassan, 23 000 couples de mouettes tridactyles et 28 000 couples de guillemots de Troïl nicheurs. Le cormoran à aigrettes, les goélands marins et argentés, le guillemot à miroir, le petit pingouin, le macareux moine et l'océanite cul-blanc composent également l'avifaune de la zone. Il est à noter qu'au cours de l'été et au début de l'automne un certain nombre d'arlequins plongeurs de la population de l'Est, une espèce en danger à l'échelle nationale, fréquentent les eaux de la zone.
- ✓ La faune marine qui fréquente la zone est aussi très diversifiée. Notons, entre autres, le phoque gris, le phoque commun, le dauphin à flancs blancs, le petit rorqual, le rorqual à bosse, le rorqual bleu, le rorqual commun, la baleine noire et le marsouin commun. Le maquereau bleu, la merluche blanche et la morue franche sont largement trouvés dans la sous-zone. Le crabe commun, le homard d'Amérique, la moule bleue, l'oursin vert, le pétoncle d'Islande et le pétoncle géant sont quelques-uns des invertébrés qui se trouvent dans la sous-zone.
- ✓ La sous-zone fait partie des Zones importantes pour la conservation des oiseaux, définies par Nature Québec. La zone se situe également sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, qui œuvre à assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers.
- ✓ Des excursions en mer, en partance de Percé, permettent notamment d'observer les oiseaux marins. Le parc national de l'île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, enclavé dans la sous-zone, constitue une destination touristique populaire, où l'observation des oiseaux marins représente l'attraction principale. Environ 60 000 personnes visitent l'île chaque année. Des clôtures, des plates-formes d'observation et des programmes de sensibilisation sont utilisés en vue de minimiser le dérangement des oiseaux. Il est également possible de faire la cueillette de mollusques, lorsque le banc est ouvert.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-09

Refuges d'oiseaux migrateurs

- ✓ La sous-zone comprend des zones de pêche commerciale pour les poissons de fond, le maquereau, le homard, le crabe des neiges, le capelan et le calmar.
- ✓ L'accès au rocher Percé proprement dit est interdit à moins de 500 m, pour des raisons de sécurité. Au-delà de ce périmètre de sécurité, la zone est accessible en embarcation.

Sous-zone 11-09-03 Rochers-aux-Oiseaux

- ✓ L'ensemble Rochers-aux-Oiseaux est composé du rocher aux Oiseaux et du rocher aux Margaux. Cependant, ces îles, étant de compétence fédérale, sont exclues de la sous-zone. Ainsi, la présente sous zone est essentiellement composée du milieu marin entourant les rochers.
- ✓ La faune ailée est composée de fous de Bassan, de mouettes tridactyles, de petits pingouins, de guillemots de Troil et de Brünnich et de macareux moine. Un petit nombre de guillemots à miroir, de goélands argentés et marins ainsi que d'océanites cul-blanc nicheurs peuvent aussi se trouver à cet endroit.
- ✓ La faune marine de la zone est surtout composée du homard d'Amérique, du phoque gris, du maquereau bleu et de la morue franche.
- ✓ La sous-zone fait partie des Zones importantes pour la conservation des oiseaux, définies par Nature Québec. La sous-zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragiles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers.
- ✓ La sous-zone se situe à proximité des principales routes d'accès à la Voie maritime du Saint-Laurent. Le rocher aux Oiseaux, avec son phare automatisé, est d'ailleurs un site d'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne.
- ✓ La sous-zone comprend des zones de pêche commerciale pour les poissons de fond, le maquereau, le hareng, le homard, le crabe des neiges, le capelan et le calmar. La circulation maritime et la pêche commerciale sont d'ailleurs les principales activités ayant cours dans la sous-zone.
- ✓ Ce refuge est un site de conservation sans activité pour le public.
- ✓ La sous-zone est accessible en bateau.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-09-01 Saint-Omer

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains (sur la barre de sable) couvrant 0,12 km², soit 18 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-09

Refuges d'oiseaux migrateurs

Statuts

- 1 refuge d'oiseaux migrateurs constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île), sur la barre de sable, couvrant 0,07 km², soit 12 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Observation ornithologique;
- Cueillette de mollusques.

Sous-zone 11-09-02 Île-Bonaventure-et-Rocher-Percé

Statuts

- 1 refuge d'oiseaux migrateurs constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) dans le barachois couvrant 0,55 km², soit 87 % de la sous-zone;
- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques), un dans le secteur du rocher Percé et l'autre dans le secteur de l'île Bonaventure, totalisant 1,62 km², soit 23 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions) couvrant la totalité de la sous-zone;
- Arrondissement naturel de Percé couvrant 6,6 km², soit 92 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pêche;
- Kayak de mer;
- Excursion en bateau;
- Plongée sous-marine;
- Promenade;
- Observation ornithologique.

Sous-zone 11-09-03 Rochers-aux-Oiseaux

Statuts

- 1 refuge d'oiseaux migrateurs constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous certaines conditions) couvrant la totalité de la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-09

Refuges d'oiseaux migrateurs

Sous-zone 11-09-01 Saint-Omer

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-09-02 Île-Bonaventure-et-Rocher-Percé

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) dans le secteur du rocher Percé couvrant 1,6 km², soit 22 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-09-03 Rochers-aux-Oiseaux

- Aucun.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Les refuges d'oiseaux migrateurs sont légalement constitués en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (loi fédérale). Ces territoires sont aussi assujettis à la Loi sur les espèces sauvages du Canada et aux règlements sur les refuges d'oiseaux migrateurs. Le statut associé à cette désignation prévoit donc des mesures d'utilisation et de gestion adaptées.

Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures de protection. De plus, le statut de refuge d'oiseaux migrateurs est compatible avec les autres statuts ou statuts projetés que l'on trouve dans cette zone [colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île, aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), habitat du poisson et arrondissement naturel de Percé].

Intention gouvernementale

Préserver les oiseaux migrateurs et un lieu important de rassemblement durant la migration et la reproduction.

Vocation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs
Protection stricte.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-10

Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)

Description sommaire et localisation

Cette zone de 130 km² correspond à la portion de l'habitat légal du caribou des bois (écotype montagnard, population de la Gaspésie) qui est localisé en dehors des limites du parc national de la Gaspésie. La zone est morcelée en deux parties : le secteur du Petit mont Sainte-Anne et le secteur du mont Vallières-de-Saint-Réal. Ces secteurs se trouvent respectivement au nord et au sud du parc de la Gaspésie, dans la réserve faunique des Chic-Chocs.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La zone est caractérisée par un relief formé de monts aux versants escarpés et entaillés de profondes vallées. Elle comprend notamment les monts Blanche-Lamontagne (940 m), Vallières-de-Saint-Réal (940 m) et Champ-de-Mars (700 m).
- ✓ Le réseau hydrographique comporte peu de lacs et quelques cours d'eau, dont une partie de la rivière Sainte-Anne Nord-Est, de la rivière Madeleine et de la Petite Cascapédia Ouest.
- ✓ La zone appartient presque entièrement au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, avec des enclaves de toundra alpine sur les hauts sommets. Elle est fortement représentée par les sapinières primitives, ayant subi peu de perturbations anthropiques et naturelles. Le régime des perturbations partiel est dû au climat frais et aux précipitations abondantes. On y trouve surtout des types écologiques de sapinière mésique et subhydrique ainsi que des sapinières à bouleau blanc montagnardes.
- ✓ Le territoire constitue également l'habitat de l'orignal, du cerf de Virginie, du coyote et de l'ours noir.
- ✓ La chasse, le piégeage et la pêche sont pratiqués sur le territoire. Il peut aussi y avoir différents types de randonnées qui s'y exercent.
- ✓ L'activité forestière est réglementée dans cette zone. Pour la totalité de la superficie du territoire constituant cette zone, les interventions forestières doivent suivre les modalités prévues dans le plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie. Des refuges biologiques couvrent 77 % de la zone. Dans cette portion du territoire, l'activité forestière n'est pas permise.
- ✓ La zone est pourvue d'un important potentiel minier. On dénombre plusieurs gisements métalliques, dont les principaux sont le cuivre, l'argent, le plomb, l'or et le zinc. Par ailleurs, les permis de recherche d'hydrocarbures couvrent presque entièrement la zone. Les activités minières et pétrolières y sont permises, mais elles sont soumises à des restrictions pour protéger l'habitat du caribou de la Gaspésie.
- ✓ Les paysages naturels de cette zone, visibles à partir des principaux circuits touristiques et des équipements récréotouristiques, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie. On y trouve le corridor panoramique de la route 299. En 2005, une étude a été



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-10

Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)

réalisée par le Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles Gaspésie-Les Îles, sur le maintien des paysages en milieu forestier. À la suite de cette étude, les pratiques forestières ont été adaptées pour le maintien des paysages dans les secteurs (lacs, rivières et corridors panoramiques) ciblés par l'étude.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 sentier équestre de 22,8 km;
- 1 tour de télécommunication;
- 1 autorisation d'utilisation pour une ligne de distribution d'énergie (-44 kV) de 10 km;
- 8 CAAF associés à l'UA 112-57, sur 28,5 km², soit 22 % de la zone;
- 3 terrains de piégeage couvrant toute la zone;
- 4 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant 126 km², soit 97 % de la zone;
- 400 claims miniers actifs totalisant 95 km², soit 73 % de la zone.

Statuts

- 1 habitat d'une espèce faunique vulnérable ou menacée, constituant la zone (130 km²);
- 3 portions de rivières à saumon (Petite rivière Cascapédia Ouest, Sainte-Anne et Madeleine) totalisant 13,4 km;
- 2 réserves fauniques couvrant 99 % de la zone (Chic-Chocs sur 98 % et Rivière-Sainte-Anne sur 1 %);
- 1 zec (Rivière-Madeleine) couvrant 0,06 km², soit moins de 1% de la zone;
- 3 refuges biologiques totalisant 100 km², soit 77 % de la zone;
- 1 site faunique d'intérêt concernant un lac à touladi (tributaires du lac Sainte-Anne) couvrant 0,2 km², soit 0,2 % de la zone;
- Contraintes à l'activité minière sur l'ensemble de la sous-zone (exploration minière permise sous conditions).

Activités usuelles

- Ski, raquette et randonnée pédestre;
- Pratique de la chasse sportive (orignal, ours, petit gibier).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel d'activités récréatives structurées liées au tourisme d'hiver et d'aventure en montagne;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-10

Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)

- 25 gisements métalliques (or, cuivre, argent, plomb et zinc).

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

La harde de caribous de la Gaspésie est la seule population de caribou des bois évoluant au sud du fleuve Saint-Laurent. Cette population relique se distingue des autres troupes de caribous forestiers du Québec par sa génétique particulière qui découle de son isolement géographique et de son écotype « montagnard ».

Depuis les années 80-90, des efforts sont mis en place pour sauvegarder la harde de caribous de la Gaspésie. En plus du Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (1990 à 1996 et 2002 à 2012) et du Plan national de rétablissement du caribou de la Gaspésie (publié en 1994)³⁵, une entente entre le secteur Forêts du MRN et la Société de la faune et des parcs a permis l'application d'un plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie sur des territoires adjacents au parc national de la Gaspésie, dès 1999.

Le caribou des bois, population de la Gaspésie a été désigné « espèce vulnérable » en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables en 2001 et est maintenant désigné « espèce menacée » depuis octobre 2009. L'espèce est aussi désignée « en voie de disparition » par le Comité sur le statut des espèces en péril au Canada. Un périmètre d'habitat est reconnu légalement en vertu du Règlement sur les habitats fauniques. Ce même règlement définit aussi des modalités d'utilisation et de gestion adaptées en fonction de la désignation d'espèce menacée de disparition. Notons que les normes relatives aux activités pouvant s'exercer dans l'habitat du caribou, population de la Gaspésie, sont généralement plus restrictives que dans un habitat faunique légalement constitué, mais plus souples que dans les autres habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du caribou des bois, population de la Gaspésie, espèce faunique menacée de disparition.

³⁵ Il est à noter que le Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie et le Plan national de rétablissement du caribou de la Gaspésie sont en révision. Une mise à jour est donc à venir pour chacun de ces plans.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-11

Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)

Description sommaire et localisation

Cette zone est constituée du projet de site géologique exceptionnel La Tourelle. La zone se trouve sur la grève et elle couvre une superficie de 0,02 km². Elle est localisée à environ 500 m à l'est du quai, dans l'anse des Quinze Collets, dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts (secteur de Tourelle).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La zone figurera parmi les sites géologiques exceptionnels du Québec, dans la catégorie paysage géologique remarquable. Le site présente un monolithe de roc menacé par l'érosion naturelle et l'activité humaine. Il est considéré comme un phénomène d'érosion différentielle remarquable. Plus précisément, le site géologique de La Tourelle englobe un pilier de grès conglomératique formé par des ciments carbonatés qui ont conféré une plus grande résistance de cette partie des strates rocheuses verticales. Ce dernier mesure 15 m de hauteur sur environ 5 m de diamètre à sa base. Il est formé de grès de la formation de Tourelle qui date de l'Ordovicien (de 460 à 445 millions d'années).
- ✓ Des affiches thématiques et pédagogiques (y compris texte, plans de localisation et figures) décrivant les processus géologiques responsables de la création de La Tourelle feront partie du projet de mise en valeur du site.
- ✓ Aucune activité économique n'a lieu dans la zone comme telle. Cependant, le quai de Tourelle, situé non loin, est un site très important de débarquement de pêche commerciale. Plusieurs bateaux y sont remisés en cale sèche pour l'hiver. Il y a aussi des installations pour permettre la réparation des embarcations.
- ✓ La route d'accès est située au nord de la route 132, environ 9 km à l'est de l'intersection de la route 132 et de la route du Parc, dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,01 km², soit 50 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 contrainte minière, exploration interdite (pour le projet de site géologique exceptionnel) couvrant toute la zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel de tourisme géologique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-11

Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)

Projets

- 1 projet de site géologique exceptionnel constituant la zone;
- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant toute la zone.

Problématique

- Les activités d'exploration pétrolière et gazière, ainsi que l'exploitation pouvant en découler, pourraient causer des dommages aux éléments géologiques exceptionnels constituant le site.

Enjeux

- Pérennité des caractéristiques géologiques exceptionnelles constituant le site;
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.

Analyse

Le site de La Tourelle présente un monolithe de roc menacé par l'érosion naturelle et l'activité humaine. Il est localisé à proximité d'un milieu urbain et est facilement accessible. Il n'y a aucune mesure de protection et la disparition du site est à prévoir. Son classement à titre de site géologique exceptionnel (selon l'article 305.1 de la Loi sur les mines) permettra de faire connaître à la population un phénomène d'érosion différentielle remarquable.

La préservation de ce site implique la désignation d'un statut légal de protection en vertu de la Loi sur les mines. Ce statut prévoit des mesures d'utilisation et de gestion adaptées. Aucun élément ne permet de remettre en cause la volonté du gouvernement de protéger ce site durant l'attente de l'obtention de son statut légal de protection.

Intention gouvernementale

Préserver un élément géologique rare, exceptionnel ou représentatif de la diversité géologique que recèle le Québec.

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

Favoriser la mise en valeur de l'attrait touristique du site de La Tourelle tout en préservant les formations géologiques qui le composent.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-11

Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)

Commentaires

Le projet de site géologique exceptionnel dont il est question dans cette zone fait l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Au moment d'écrire ces lignes, les consultations au sein du MERN et auprès d'autres ministères ont eu lieu. Puisqu'une partie du site est couvert par des permis de recherche d'hydrocarbures, des ententes doivent être conclues entre le MERN et les détenteurs de permis d'exploration de gaz et de pétrole avant que ce site puisse être reconnu officiellement.

Il est à noter que d'autres projets sont également à l'étude, mais qu'ils ne sont pas inclus dans cette zone. Certains sont situés à l'intérieur d'autres zones de protection stricte, notamment la réserve de biodiversité du Karst de Saint-Elzéar et les parcs nationaux de Miguasha et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, alors que d'autres sont moins avancés dans le processus d'évaluation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

Habitats d'espèces fauniques menacées projetés
(pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend des habitats d'espèces fauniques menacées projetés, soit les habitats du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall. L'ensemble des sous-zones est localisé aux Îles-de-la-Madeleine et s'étend sur une superficie totale de 14,2 km². Les sous-zones de l'habitat du pluvier siffleur couvrent 12,4 km²; celles de l'habitat du grèbe esclavon couvrent 1,14 km²; celles de l'habitat de la sterne de Dougall couvrent 0,61 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les sous-zones de l'habitat du pluvier siffleur sont situées en majorité sur les dunes, ou en bordure des lagunes et de la mer. Toutefois, quelques habitats couvrent une partie de la mer à proximité de la berge à des fins d'alimentation. Les sous-zones de l'habitat du grèbe esclavon se trouvent surtout dans des milieux humides tels que les étangs (eau douce et eau saumâtre) et les tourbières situés sur la dune du Nord et les sillons de la dune du Sud. Les sous-zones de l'habitat de la sterne de Dougall, pour leur part, couvrent quelques petites îles de la baie du Havre aux Basques, de la lagune de Havre aux Maisons et de la lagune de Grande Entrée.
- ✓ L'habitat du pluvier siffleur est également fréquenté par d'autres espèces d'oiseaux, dont les principaux, en milieu dunaire, sont les bécasseaux maubèche, sanderling et semipalmé, le bruant des prés, le faucon émerillon, le grand corbeau, l'hirondelle de rivage et les plumiers argenté, kildir et semipalmé, et, en milieu marin, le fou de Bassan, le goéland marin, le grand cormoran, le grand héron, le guillemot à miroir, le macareux moine, le martin-pêcheur d'Amérique, la mouette rieuse, la mouette tridactyle, le petit pingouin et la sterne pierregarin. Le renard roux et le coyote fréquentent aussi les milieux dunaires.
- ✓ Les milieux humides, qui caractérisent l'habitat du grèbe esclavon, abritent également d'autres espèces d'oiseaux, dont les principales sont la bécassine de Wilson, le butor d'Amérique, le canard pilet, le carouge à épaulettes, le fuligule milouinan et le grand chevalier.
- ✓ L'habitat de la sterne de Dougall regroupe, comme celui du pluvier siffleur, plusieurs oiseaux marins.
- ✓ Les sous-zones se situent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragiles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Trois comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine s'occupent plus particulièrement de la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)

baie du Havre aux Basques, de la lagune de Havre aux Maisons et de la lagune de Grande Entrée. Notons que quelques sous-zones font partie des Zones importantes pour la conservation des oiseaux définies par Nature Québec.

- ✓ Deux habitats du pluvier siffleur se trouvent à proximité de la zone d'exploitation d'une mine de sel. Depuis 1982, cette première et unique mine de sel extrait à Grosse-Île (dune du Nord) du sel destiné au déglacage des routes du Québec, de l'Est des États-Unis, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario. Le diapir situé sous Grosse-Île contient plus de 100 millions de tonnes de minerai de sel. En 2003, on évaluait sa production à environ 1,5 million de tonnes de sel par année. L'entreprise Mines Seleine emploie 180 travailleurs et engendre des retombées économiques annuelles de 12 millions de dollars dans l'archipel. Il est à noter que la mine est située en territoire privé, l'exploitation ne se fait donc pas dans la zone comme telle, mais à proximité.
- ✓ Il n'y a pas d'activité économique sur le plan touristique, mais on constate tout de même un achalandage par les touristes et les résidents pour la pratique d'activités extensives telles que la navigation de plaisance, le kayak et le canot, la planche à voile, la pêche (anguille, éperlan, poulamon et hareng) la baignade, la plongée sous-marine, les activités nautiques, la cueillette de mollusques, le camping, l'observation d'oiseaux, la randonnée pédestre, la motoneige, la cueillette de canneberges sauvages, les sports de vent, etc. On dénombre également quelques rampes de mise à l'eau pour petites embarcations et un lieu de sports de glisse. La pratique de la motoquad est désormais réglementée afin de protéger le milieu dunaire et de ralentir l'érosion. Exceptionnellement et pour des raisons utilitaires de pêche aux mollusques, la circulation est autorisée en tout temps sur la plage dans deux secteurs de cueillette reconnus et désignés à cette fin, dont un concerne un habitat du pluvier siffleur (plage du Bout du Banc à Havre-Aubert).
- ✓ Les sous-zones sont généralement accessibles par la route 199 ou par des routes secondaires. D'autres sont uniquement accessibles à pied ou en embarcation.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-12-01 Pluvier siffleur

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 4,16 km², soit 34 % de la sous-zone;
- 2 baux miniers pour l'exploitation de Mines Seleine couvrant 0,052 km², soit 0,4 % de la sous-zone;
- 2 claims miniers couvrant 0,013 km², soit 0,1 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,034 km²,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)

soit 0,3 %;

- 3 habitats fauniques (poisson) totalisant 2,1 km², soit 17 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (périmètre urbanisé avec exploration permise sous conditions) couvrant 0,09 km², soit 0,7 % de la sous-zone (il n'y a pas de contrainte minière relative à la protection de l'habitat projeté du pluvier siffleur).

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige et de la motoquad sur sentiers balisés;
- Circulation piétonnière;
- Sport de vent;
- Baignade;
- Camping;
- Feux de camp;
- Cueillette de canneberges sauvages.

Sous-zone 11-12-02 Grèbe esclavon

Droits

- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 600 m;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone, soit 1,1 km².

Statuts

- 1 habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île) situé sur l'île aux Cochons (Havre-aux-Maisons, Îles-de-la-Madeleine) couvrant 0,04 km², soit 4 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Circulation piétonnière;
- Sport de vent;
- Camping;
- Feux de camp.

Sous-zone 11-12-03 Sterne de Dougall

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,31 km², soit 50 % de la sous-zone.

Statuts



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)

- 1 habitat faunique (poisson) couvrant 0,21 km², soit 34 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-12-01 Pluvier siffleur

Potentiels

- Potentiel de développement récréotouristique (sports de vent);
- 1 sablière non active.

Projets

- 22 projets d'habitats d'une espèce faunique menacée (pluvier siffleur) représentant la totalité de la sous-zone, soit 12,4 km²;
- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,02 km², soit 0,2 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- 1 site d'exploitation du sel (Mines Seleine) situé à proximité de la sous-zone;
- 2 zones d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) totalisant 0,6 km², soit 5 % de la sous-zone;
- 2 sites de canneberges sauvages 0,049 km², soit 0,4 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-12-02 Grèbe esclavon

Projets

- 14 projets d'habitats d'une espèce faunique menacée (grèbe esclavon) représentant la totalité de la sous-zone, soit 1,1 km².

Éléments particuliers

- Chalets et roulottes installés à proximité, sur le territoire privé.

Sous-zone 11-12-03 Sterne de Dougall

Projets

- 5 projets d'habitats d'une espèce faunique menacée (sterne de Dougall) représentant la totalité de la sous-zone, soit 0,6 km²;
- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,04 km², soit 7,3 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

Habitats d'espèces fauniques menacées projetés
(pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)

Éléments particuliers

- 1 zone d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) couvrant 0,2 km², soit 32,7 % de la sous-zone.

Problématique

- Les activités usuelles, notamment la circulation motorisée hors sentier, la fréquentation par les baigneurs et les piétons et la cueillette de canneberges sauvages, sont pratiquées sur les plages et les dunes des îles de la Madeleine, créant ainsi des pressions sur les habitats fauniques. Ces activités sont susceptibles de causer la destruction des nids, de réduire la qualité des habitats et de créer un dérangement répétitif, limitant le temps consacré par les oiseaux aux activités essentielles, soit l'alimentation, la nidification et le repos.
- Certaines activités humaines sont susceptibles d'accélérer l'eutrophisation des étangs et de causer la perte d'habitats favorables au grèbe esclavon, notamment les rejets d'égouts domestiques, près des étangs, en raison d'installations de chalets et de roulottes.
- Les activités d'exploration minière et pétrolière, ainsi que l'exploitation pouvant en découler, peuvent causer des dommages aux habitats d'oiseaux menacés.
- Les usages industriels potentiels, telle une sablière, risquent de nuire à la protection du pluvier siffleur. Il en va de même pour le développement d'activités récréotouristiques.

Enjeux

- Pérennité des habitats du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall.
- Pérennité des autres habitats fauniques (aires de concentrations d'oiseaux aquatiques, habitat du poisson).
- Maintien ou mise en valeur des activités récréotouristiques et de l'accès au public.
- Mise en valeur des activités minières.
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.
- Maintien des activités industrielles.

Analyse

Ces habitats abritent des espèces d'oiseaux désignées menacées. La préservation de ces espèces passe avant tout par la protection de leurs habitats situés dans des milieux à la fois riches et sensibles. Légalement, cela impliquera la délimitation des habitats et la mise en place de mesures d'utilisation et de gestion adaptées, lesquelles seront consignées dans le Règlement sur les habitats fauniques.

Aucun élément ne permet de remettre en cause la volonté du gouvernement de protéger ces



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-12

**Habitats d'espèces fauniques menacées projetés
(pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)**

habitats d'espèces fauniques menacées d'ici à ce que leur évaluation soit complétée. Ce statut d'habitat d'espèces fauniques menacées est aussi compatible avec les autres habitats fauniques, actuels ou projetés, que l'on trouve dans la zone.

Intention gouvernementale

Préserver l'habitat d'espèces fauniques menacées de disparition, soit le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall.

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

- Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats d'espèces fauniques menacées (pluvier siffleur, grèbe esclavon et sterne de Dougall) doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.

Commentaires

Les projets d'habitats d'espèces fauniques menacées dont il est question dans cette zone font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Les réels conflits d'usages y seront alors évalués et des mesures seront prises en conséquence.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-13

Vasières

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de deux vasières qui se situent au sud-ouest du lac Berry, dans le sud du TNO Mont-Albert (canton de Baldwin). Ces deux vasières se trouvent près l'une de l'autre, de chaque côté du ruisseau Berry. Elles couvrent une superficie totale de 0,06 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les sous-zones sont localisées sur un terrain en cuvette où l'eau peut stagner. Elles sont situées à une altitude moyenne de 255 m. Le ruisseau Berry ainsi que quelques ruisseaux intermittents traversent le territoire.
- ✓ Les deux vasières sont situées dans des peuplements d'épinette et de sapins baumiers.
- ✓ Ces mares d'eau contiennent un taux élevé de sels minéraux très recherchés par les originaux, surtout au printemps et au début de l'été. Il n'y a pas d'activité économique dans ces zones.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 7 CAAF et 1 CtAF sont associés à l'UA 111-52 qui couvre toute la zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 3 claims miniers actifs couvrant toute la zone.

Statuts

- 2 habitats fauniques (vasières) totalisant 0,06 km², constituant la présente zone;
- Contraintes minières (exploration permise sous conditions) sur toute la zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-13	Vasières
Enjeux	
Aucun enjeu d'affectation.	
Analyse	
Les vasières sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le statut associé à cette désignation prévoit des mesures d'utilisation et de gestion adaptées (Règlement sur les habitats fauniques). Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures.	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder les vasières à originaux.	
Vocation	
Protection.	
Objectifs spécifiques	
Aucun.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-14

Refuges biologiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de 186 refuges biologiques (ou parties de refuge dans certains cas) sur les 200 recensés en Gaspésie et couvre une superficie totalisant 539 km². Ces refuges biologiques sont répartis un peu partout sur le territoire gaspésien. Un petit refuge biologique adjacent à la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar ainsi que la moitié du refuge localisé à l'est de la réserve écologique de la Grande-Rivière figurent au Registre des aires protégées du Québec. Ils couvrent à eux deux une superficie totale de 1,7 km².

Les autres refuges biologiques établis sur le territoire se trouvent, en totalité ou en partie, dans d'autres zones de protection (réserve écologique, écosystème forestier exceptionnel, habitat d'une espèce faunique menacée, etc.).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les refuges biologiques sont des aires forestières, d'environ 200 ha en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente afin de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique.
- ✓ Certaines zones sont utilisées pour la villégiature et le camping rustique. Plusieurs sentiers permettent de pratiquer la motoquad, la motoneige, la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond. La chasse et le piégeage sont également pratiqués dans plusieurs sous-zones. Notons que quelques refuges biologiques se trouvent dans des secteurs à potentiel récréotouristique.
- ✓ L'exploration d'hydrocarbures est permise sur 98 % de la zone.
- ✓ L'exploration et l'exploitation minière peuvent s'effectuer dans plusieurs sous-zones.
- ✓ L'accès à ces zones est variable. La plupart se trouvent dans des secteurs isolés et sont accessibles uniquement par des chemins forestiers ou par le réseau hydrographique en utilisant une embarcation.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-14-01 Refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées (1,5 sous-zone)

Statuts

- 1½ refuge biologique totalisant 1,73 km², soit 0,3 % de la zone;
- 2 contraintes minières (2 suspensions provisoires de l'octroi des titres miniers pour refuges biologiques) totalisant 1,73 km², soit 0,3 % de la zone.

Sous-zone 11-14-02 Refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-14

Refuges biologiques

(184,5 sous-zones)

Droits

- 9 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 10 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 2 autorisations d'utilisation pour terrains de camping rustique;
- 1 autre site d'hébergement sans autorisation d'utilisation requise (camp de gardien);
- 10 tronçons de sentiers de motoquad (Trans-Québec n^{os} 10, 13 et 30, 3 sentiers locaux et 1 sentier régional) totalisant 20 km;
- 5 tronçons de sentiers de motoneige (n^{os} 5 et 597, et 2 sentiers locaux) totalisant 6,6 km;
- 9 sentiers pédestres totalisant 20 km;
- 2 sentiers cyclables mesurant 26,6 km;
- 1 sentier équestre mesurant 430 m;
- 1 sentier de ski de fond mesurant 425 m;
- 1 sentier de tir à l'arc mesurant 320 m;
- 1 bail pour un champ de tir couvrant 0,013 km²;
- 1 refuge du SIA sans autorisation d'utilisation requise;
- 3 baux pour refuge, relais ou abri;
- 2 autorisations d'utilisation pour terrains de pique-nique;
- 14 terrains de piégeage totalisant 36,3 km², soit 6,7 % de la zone;
- 1 barrage de contrôle;
- 2 prises d'eau;
- 1 bail pour une tour de télécommunication;
- 4 mises à la disposition pour des lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 4,7 km;
- 1 entente superficielle pour un projet de parc éolien totalisant 1,4 km², soit 0,3 % de la zone (2 refuges sont situés dans le territoire du projet de Murdochville);
- 72 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 528 km², soit 77 % de la zone;
- 1 bail pour complément d'établissement minier couvrant 0,03 km², soit 0,006 % de la zone;
- 216 claims miniers sur 35 refuges biologiques totalisant 40 km², soit 7,4 % de la zone (7 de ces 35 refuges comportent des contraintes minières exploration permise sous conditions couvrant les claims en tout ou en partie);

Statuts

- 6 réserves fauniques totalisant 30,7 km², soit 5,7 % de la zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-14

Refuges biologiques

- 12 zecs totalisant 20,3 km², soit 3,8 % de la zone;
- 16 rivières à saumon totalisant 78 km (y compris les branches de rivières principales);
- 184½ refuges biologiques totalisant 537 km², soit 99,7 % de la zone;
- 23 habitats fauniques (aire de confinement du cerf de Virginie) totalisant 61,8 km², soit 11 % de la zone;
- 96 contraintes à l'activité minière associées aux refuges biologiques (exploration interdite). Il y a donc 90 refuges biologiques dans cette zone où l'activité minière n'est pas contrainte.

Activités usuelles

- Chasse et piégeage;
- Un site d'escalade de glace.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-14-01 Refuges biologiques inscrits au Registre des aires protégées (1,5 sous-zone)

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-14-02 Refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées (184,5 sous-zones)

Potentiels

- 5 érablières à potentiel acéricole totalisant 2,6 km², soit 0,5 % de la zone;
- Potentiel éolien mesuré couvrant 75 km², soit 14 % de la zone;
- 1 gisement non métallique (magnésite);
- 4 gisements métalliques (argent, zinc, cuivre, plomb et or);
- 2 sites de gravières non actives.

Éléments particuliers

- 6 permis d'exploitation acéricole sont enclavés dans la zone, couvrant 17,39 km², soit 8 % de la zone;
- 2 sites fauniques d'intérêt (1 frayère à omble de fontaine et 1 lac à omble chevalier) totalisant 0,55 km², soit 0,1 % de la zone;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-14

Refuges biologiques

pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Les mesures de conservation appliquées pour le maintien des attributs des vieilles forêts peuvent entrer en conflit avec les objectifs de mise en valeur des habitats fauniques du cerf de Virginie, qui se superposent en partie à certains refuges biologiques, puisque le maintien de ce type d'habitat faunique nécessite des coupes forestières.
- Le développement récréotouristique peut être compromis par les mesures de protection des refuges biologiques situés près des lacs et des rivières.
- Plusieurs droits d'exploration minière et pétrolière couvrent les refuges biologiques. Les activités associées à ces droits, telles que le déboisement, pourraient porter atteinte à l'intégrité des refuges biologiques.
- On trouve dans la zone certains peuplements forestiers pouvant présenter un potentiel pour l'exploitation acéricole. Cette activité n'est pas compatible avec le statut de protection des refuges biologiques. De plus, on trouve des érablières en exploitation, enclavées dans certains refuges biologiques. Le statut de refuge biologique sur le territoire englobant ces érablières empêche l'expansion de ces dernières.

Enjeux

- Maintien de l'intégrité des attributs des vieilles forêts.
- Maintien de l'habitat du cerf de Virginie.
- Mise en valeur du récréotourisme.
- Mise en valeur de l'acériculture.
- Maintien des activités d'exploration minières et pétrolières.

Analyse

Les refuges biologiques permettent de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier. Le grand nombre de refuges biologiques favorise la conservation de la biodiversité.

Ces territoires sont identifiés comme refuges biologiques. L'objectif de conservation des vieilles forêts et de l'intégrité des refuges biologiques y est prioritaire. Les activités permises sont subordonnées à cet objectif. Aucun élément ne permet de remettre en cause les mesures de protection associées à ce statut. De plus, le maintien de l'intégrité des attributs des vieilles forêts devrait pouvoir conduire à une éventuelle reconnaissance des refuges non inscrits au Registre des aires protégées.

Intention gouvernementale



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-14

Refuges biologiques

Sauvegarder de vieilles forêts afin de contribuer au maintien de la biodiversité leur étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui les caractérisent.

Vocation

Protection (les refuges inscrits au Registre des aires protégées, couvrant 0,3 % de la zone, ont une vocation de protection stricte).

Objectifs spécifiques

Dans le cas des refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées, assurer l'intégrité écologique de ces vieilles forêts dans le but d'une éventuelle reconnaissance.

Commentaires

Certaines aires de confinement du cerf de Virginie se superposent à des refuges biologiques. Puisque l'activité forestière est généralement interdite dans ces refuges, il n'y aura pas d'aménagement possible pour les aires de confinement du cerf y étant incluses. Des ententes sont conclues en ce sens au MFFP.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-15

Aires de confinement du cerf de Virginie

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend 46 aires de confinement du cerf de Virginie et couvre une superficie de 555 km². On trouve des sous-zones sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne, bien que la plus forte concentration d'aires de confinement du cerf de Virginie se situe du côté sud de la Gaspésie, notamment dans la région de la baie des Chaleurs.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les sous-zones sont généralement localisées à une altitude de moins de 300 m où les conditions hivernales sont moins rigoureuses. Les aires de confinement se trouvent souvent sur des pentes fortes, dans de plus ou moins grandes vallées.
- ✓ Les conditions d'habitat recherchées par le cerf sont un entremêlement de peuplements d'abri avec un couvert résineux dense, près de la maturité, capable de retenir la neige, et de peuplements de nourriture avec des feuillus en régénération. La neige étant le principal facteur limitant pour le cerf dans la région, les aires de confinement sont aussi localisées dans les secteurs où l'épaisseur de la couche neigeuse est plus faible. Pour ces raisons, les plus fortes concentrations de cerf et le plus grand nombre d'aires de confinement se trouvent dans la partie sud de la péninsule gaspésienne où les hivers sont plus cléments et où l'on trouve une plus forte proportion de sapinière à bouleau jaune offrant plus de nourriture au cerf.
- ✓ En hiver, la concentration de cerf est d'environ 20/km².
- ✓ Les sous-zones ne sont pas habitées, mais on y trouve quelques emplacements utilisés pour la villégiature.
- ✓ On y pratique la randonnée pédestre, l'équitation, la motoquad, la motoneige, le camping rustique et le piégeage. Il est à noter qu'une des sous-zones se trouve à proximité de la Station touristique Pin Rouge.
- ✓ Des activités de recherche minière, pétrolière et gazière ont cours dans la zone.
- ✓ Des aménagements forestiers sont réalisés dans les sous-zones afin de maintenir ou d'améliorer certaines composantes forestières servant d'habitat au cerf de Virginie (abri, nourriture).
- ✓ Les paysages naturels de certaines sous-zones, visibles à partir des corridors panoramiques des routes 299 et 198, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie. En 2005, une étude a été réalisée par le Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles Gaspésie-Les Îles, sur le maintien des paysages en milieu forestier. À la suite de cette étude, les pratiques forestières ont été adaptées pour le maintien des paysages dans les secteurs (lacs, rivières et corridors panoramiques) ciblés par l'étude.
- ✓ On accède à la plupart des sous-zones en empruntant des routes secondaires et des



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-15

Aires de confinement du cerf de Virginie

chemins forestiers. Quelques sous-zones sont accessibles par les routes 299 et 198.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 45 baux à des fins personnelles de villégiature dans 12 sous-zones;
- 10 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt dans 6 sous-zones;
- 5 terrains de pique-nique dans la sous-zone 11-15-29;
- 2 terrains de camping rustique dans la sous-zone 11-15-29;
- 1 observatoire dans la sous-zone 11-15-29;
- 2 postes d'accueil dans les sous-zones 11-15-29 et 11-15-34;
- 4 sentiers de motoneige (sans autorisation d'utilisation requise), d'une longueur totale de 30 km, passent dans les sous-zones 11-15-06, 11-15-07, 11-15-18, 11-15-28, 11-15-39 et 11-15-45;
- 5 sentiers de motoquad (avec ou sans autorisation d'utilisation requise), d'une longueur totale de 51 km, passent dans les sous-zones 11-15-06, 11-15-14, 11-15-23, 11-15-28, 11-15-29, 11-15-39 et 11-15-45;
- 1 sentier équestre (sans autorisation d'utilisation requise), d'une longueur de 3,4 km, passe dans la sous-zone 11-15-22, 11-15-23 et 11-15-36;
- 4 autorisations d'utilisation pour des sentiers pédestres totalisant 14,3 km passent dans les sous-zones 11-15-14, 11-15-29 et 11-15-34;
- 1 sentier de ski de fond (avec autorisation d'utilisation) d'une longueur de 1,6 km passe dans la sous-zone 11-15-28;
- 1 piste cyclable d'une longueur de 1,4 km passe dans la sous-zone 11-15-28;
- 1 bail pour site d'utilité publique (hélicoptère) dans la sous-zone 11-15-39;
- 1 autorisation d'utilisation pour une ligne de télécommunication dans la sous-zone 11-15-09;
- 5 terrains de piégeage 16,5 km², soit 3 % de la zone (sous-zones 04, 09, 32 et 35);
- 14 permis d'exploitation acéricole, couvrant 2,3 km², soit 0,5 % de la zone (sous-zones 05, 06, 09, 14, 15 et 17);
- 2 réseaux de tubulures (autorisation d'utilisation) totalisant 7,4 km dans la sous-zone 11-15-05;
- 95 % de la zone est couverte par une UA;
- 3 % de la zone est couverte par une CvAF³⁶;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 6 km,

³⁶ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été remplacées par des ententes de délégation de gestion forestière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-15

Aires de confinement du cerf de Virginie

dans la sous-zone 11-15-41;

- 1 autorisation d'utilisation pour une ligne de distribution d'énergie (-44 kV) totalisant 2 km, dans la sous-zone 11-15-05;
- 1 convention pour un gazoduc (130 m) et un poste de compression (associés au gisement de Galt) dans la sous-zone 11-15-23;
- 1 bail non exclusif associé à une gravière dans la sous-zone 11-15-23;
- 1 bail exclusif d'une superficie de 0,01 km² dans la sous-zone 11-15-36;
- 142 claims miniers totalisant 32 km², soit 6 % de la zone (sous-zones 02, 04, 06, 07, 08, 09, 13, 21, 28, 29, 34 et 39);
- 44 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant 436 km², soit 79 % la zone.

Statuts

- 46 habitats fauniques (aires de confinement du cerf de Virginie) constituant la zone et couvrant 555 km²;
- 5 réserves fauniques couvrant 18,5 km², soit 4 % de la zone;
- 9 zones d'exploitation contrôlée couvrant 25,8 km², soit 5 % de la zone;
- 14 rivières à saumon, totalisant 189 km de long, passent dans 18 des 46 sous-zones;
- 1 forêt d'enseignement et de recherche de 1,9 km² dans la sous-zone 11-15-23;
- 6 forêts d'expérimentation totalisant 1,1 km² dans les sous-zones 11-15-01, 11-15-14, 11-15-29 et 11-15-34;
- 1 site faunique d'intérêt (espèce rare : musaraigne de Gaspé) couvrant 0,06 km² dans la sous-zone 11-15-42;
- Contraintes minières sur toutes les sous-zones (exploration permise sous condition).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- 31 érablières à potentiel acéricole réservées couvrant 2,1 km² (sous-zones 03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 13, 14, 15, 25 et 46);
- 2 gisements métalliques de nickel dans la sous-zone 11-15-09;
- 1 gisement non métallique de manganèse dans la sous-zone 11-15-09;
- 4 sites inactifs d'extraction de substances minérales de surface (1 sablière dans la sous-zone 11-15-11 et 3 gravières dans les sous-zones 11-15-23, 11-15-29 et 11-15-39 et gravier);
- Potentiel éolien mesuré sur 11,9 km², soit 2 % de la zone.

Éléments particuliers

- Les sous-zones 03, 05, 09, 10, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 31, 32, 34, 36, 39, 40 et 41



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-15

Aires de confinement du cerf de Virginie

font partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;

- Les sous-zones 01, 02, 04, 06, 07, 08, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 35, 37, 38, 42, 43, 44, 45 et 46 font partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Les aires de confinement du cerf de Virginie sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Pour ce statut, des mesures d'utilisation et de gestion adaptées sont prévues dans le Règlement sur les habitats fauniques. Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

L'aire de confinement du cerf de Virginie de la rivière Sainte-Anne se trouve entièrement dans le parc national de la Gaspésie, il n'est donc pas compris dans la présente zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est formée du regroupement des colonies d'oiseaux en falaise, des colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Elle couvre une superficie totale de 272 km².

On trouve cinq sous-zones de colonies d'oiseaux en falaise en Gaspésie. Sur des falaises en bord de mer, elles sont localisées à l'ouest de Gros-Morne, à Pointe-Saint-Pierre, près de Hope Town et entre Paspépiac et New Carlisle. Aux Îles-de-la-Madeleine, on en trouve une à l'île d'Entrée, une à l'île le Corps-Mort, une en bordure de la lagune du Havre aux Basques et une autre à l'île aux Goélands, au sud-ouest de L'Étang-du-Nord. La superficie totale de ces neuf sous-zones est de 0,12 km².

On trouve 7 sous-zones de colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île entre Saint-Omer et la baie de Gaspé et 6 sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine : une île au sud de la baie du Havre aux Basques et 2 îles à l'ouest, l'île Shag, l'île Paquet près de Havre-aux-Maisons et l'île Rouge située au nord de la lagune de Grande Entrée. La superficie totale de ces 13 sous-zones est de 0,46 km².

La quarantaine de sous-zones associées aux aires de concentration d'oiseaux aquatiques couvrent une grande partie des côtes gaspésiennes. On trouve aussi deux sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine : une dans la partie nord de la baie du Havre aux Basques et l'autre, à l'est de Grosse-Île, du côté de la mer. La superficie totale de ces sous-zones est de 271 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ En Gaspésie, cette zone est composée surtout de milieux marins, de quelques portions de bandes de terre bordant la mer (falaise, plage, etc.), de quelques estuaires de rivière, de fonds de baies et de milieux humides. Aux Îles-de-la-Madeleine, on trouve cette zone dans les milieux lagunaires, les marais et également en bord de mer sur des falaises, des berges et des plages.
- ✓ La zone est peu ou pas occupée. Par contre, on trouve en bordure de cette dernière, sur les terres privées, des villages et des habitations dispersées.
- ✓ Plusieurs portions de cette zone se trouvent le long de falaises ou de la côte, offrant de magnifiques paysages reconnus régionalement.
- ✓ Les colonies d'oiseaux en falaise et sur île ou presqu'île sont composées de plusieurs espèces, notamment de cormorans, de sternes, de goélands, de mouettes, de fous de Bassan et de guillemots. Ces habitats sont utilisés lors de la reproduction et de l'élevage des jeunes, du printemps (avril) jusqu'à l'automne (octobre). En ce qui a trait aux aires de concentration d'oiseaux aquatiques, on y trouve essentiellement les canards de mer (macreuses, eiders, hareldes kakawis et arlequins plongeurs), les canards plongeurs (harles, fuligules et garrots), les canards barboteurs (canards noirs, canards colverts, canards pilets, sarcelles, etc.), les oies et les bernaches. Ces aires sont fréquentées par



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

la sauvagine surtout en périodes migratoires au printemps (mai et juin) et à l'automne (septembre à novembre). Puisque ces sous-zones sont situées en très grande partie en milieu aquatique, elles abritent également plusieurs espèces de poissons, mollusques et crustacés.

- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau des lagunes des Îles-de-la-Madeleine ou du pourtour de la péninsule gaspésienne, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. Les sous-zones recoupent en partie ou en totalité les 68 bancs coquilliers, ou se situent à proximité. Ces derniers sont actuellement presque tous fermés pour cause de pollution, de toxicité ou de salubrité. Ces statuts indiquent un certain niveau de pollution qui proviendrait, à titre d'exemple, des eaux usées municipales, des eaux usées de fosses septiques et de puisards mal entretenus, d'effluents industriels non traités, d'eaux de ruissellement des zones agricoles et des fermes d'élevage, de contamination chimique, etc.
- ✓ Aux Îles-de-la-Madeleine, les sous-zones se situent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, les sous-zones du sud de la péninsule se situent sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, alors que celles du nord de la péninsule se trouvent en partie sur le territoire du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Attention Fragiles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Les comités ZIP assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. Finalement, quelques comités côtiers existent en Gaspésie, tels le Comité côtier Carleton-Saint-Omer, le Comité des usagers de la baie de Cascapédia, la Table de concertation du littoral de Bonaventure, le Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé et le Comité de Concertation du Barachois de Malbaie. Ils veillent à harmoniser les usages de la zone côtière. Dans un même ordre d'idées, il y a cinq comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, dont trois s'occupent respectivement de la baie de Havre aux Basques, de la lagune du Havre aux Maisons et de la lagune de Grande Entrée. Notons que quelques sous-zones font partie des Zones importantes pour la conservation des oiseaux définies par Nature Québec.
- ✓ Sur le pourtour de la Gaspésie et un peu partout aux Îles-de-la-Madeleine, donc en périphérie ou dans la zone, les activités récréotouristiques sont nombreuses : navigation de plaisance (Corridor bleu), kayak et canot (Route bleue), pêche (anguille, éperlan, poulamon et hareng), circuits panoramiques, baignade, plongée sous-marine, activités nautiques, cueillette de mollusques, chasse à la sauvagine, observation d'oiseaux, planche à voile, randonnée pédestre, motoneige, cueillette de canneberges sauvages,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

sports de vent, sport de glisse, etc. La pratique de la motoquad est désormais réglementée afin de protéger le milieu dunaire et de ralentir l'érosion.

- ✓ Six sites maricoles se trouvent en partie ou en totalité dans les sous-zones. Cinq entreprises se partagent les installations et y élèvent la moule bleue, l'huître américaine, le pétoncle géant et les lamineaires.
- ✓ Sur la péninsule gaspésienne, on peut généralement accéder à la zone par la route 132 qui passe à proximité, ou en bateau. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est la route 199 qui permet d'accéder à quelques portions de la zone, ou le bateau. Toutes deux sont des routes panoramiques.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-17-01 Colonie d'oiseaux en falaise (0,18 km²)

Gaspésie

Droits

- 1 pépinière forestière de 0,03 km² couvrant presque entièrement la colonie de Paspépiac ouest;
- 3 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain totalisant 0,09 km², soit toute la partie de la sous-zone située en Gaspésie.

Statuts

- 4 habitats fauniques (colonies d'oiseaux en falaise) constituant la partie de la sous-zone située en Gaspésie (0,09 km²);
- 4 contraintes minières (exploration permise sous conditions pour falaise habitée par une colonie d'oiseaux) couvrant toute la partie de la sous-zone située en Gaspésie.

Activités usuelles

- Pratique du cyclotourisme (284 m de la Route verte, en haut de la falaise);
- Randonnée pédestre (1 portion du Sentier international des Appalaches mesurant 700 m, en haut de la falaise);
- Observation ornithologique.

Îles-de-la-Madeleine

Statuts

- 4 habitats fauniques (colonies d'oiseaux en falaise) constituant la partie de la sous-zone située aux Îles-de-la-Madeleine (0,09 km²);
- 4 contraintes minières (exploration permise sous conditions pour falaise habitée par une colonie d'oiseaux) couvrant la partie de la sous-zone située aux Îles-de-la-Madeleine.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

Activités usuelles

- Observation ornithologique.

Sous-zone 11-17-02 Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île (0,52 km²)

Gaspésie

Droits

- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain totalisant 0,29 km², soit 66 % de la partie de la sous-zone située en Gaspésie.

Statuts

- 6 habitats fauniques (colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île) totalisant 0,44 km²;
- 6 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) superposant les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île (0,32 km²);
- 6 contraintes minières (exploration permise sous conditions) sur toutes les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île des sous-zones en Gaspésie.

Activités usuelles

- Observation ornithologique;
- La chasse à la sauvagine est possible (sauf si la réglementation municipale l'interdit);
- Promenade à pied dans certaines sous-zones.

Îles-de-la-Madeleine

Droits

- 1 bail d'exploitation en fonds marins (Mines Seleine) couvrant la colonie de l'île aux Cochons, Havre-aux-Maisons.

Statuts

- 6 habitats fauniques (colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île) totalisant 0,08 km²;
- 3 contraintes minières (exploration permise sous conditions) sur trois colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île des sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine.

Activités usuelles

- Observation ornithologique;
- La chasse à la sauvagine est possible (sauf si la réglementation municipale l'interdit);
- Promenade à pied dans certaines sous-zones.

Sous-zone 11-17-03 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (271 km²)

Gaspésie

Droits



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

- 1 bail pour un belvédère;
- 1 piste cyclable (route verte) mesurant 900 m;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 300 m;
- 13 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain totalisant 103 km², soit 39 % de la zone.

Statuts

- Arrondissement de Percé couvrant 4,07 km², soit 1,5 % de la zone;
- 71 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) constituant la partie de la sous-zone en Gaspésie (266 km²);
- 7 parties de rivières à saumon à l'embouchure des rivières Cascapédia, Darmouth, Malbaie, Petit-Pabos, Port-Daniel, Saint-Jean et York;
- 1 partie de la réserve faunique (de la Rivière-Cascapédia) couvrant 4,28 km², soit 1,6 % de la zone;
- 1 partie de la zec (Pabok) couvrant 0,93 km²;
- 9 contraintes minières couvrant 4,8 km², soit 1,8 % de la sous-zone (7 périmètres urbanisés avec exploration permise sous conditions; 1 estuaire et 1 marais soustrait à l'activité minière), mais aucune contrainte liée aux ACOA.

Activités usuelles

- Cueillette de mollusques;
- Pêche;
- Observation ornithologique;
- Route bleue (kayak);
- Navigation de plaisance.

Îles-de-la-Madeleine

Droits

- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 3,2 km;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain totalisant 4 km², soit 83 % de la zone;
- 1 bail minier couvrant 0,4 km².

Statuts

- 2 habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) constituant la partie de la sous-zone aux Îles-de-la-Madeleine (4,8 km²);
- 11 habitats fauniques (poisson) totalisant 79,6 km², dont 2 habitats localisés aux Îles-de-la-Madeleine, couvrant 4,25 km²;
- 4 habitats fauniques (colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île) couvrant



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

0,0038 km², localisés aux Îles-de-la-Madeleine, dans la Baie du Havre aux Basques;

- Aucune contrainte à l'activité minière.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés;
- Cueillette de canneberges sauvages;
- Cueillette de mollusques (dans certains secteurs ouverts);
- Pêche;
- Observation ornithologique;
- Route bleue (kayak);
- Navigation de plaisance.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-17-01 Colonie d'oiseaux en falaise

Projets

- 2 projets d'habitat faunique (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) totalisant 0,029 km², sur la péninsule gaspésienne.

Éléments particuliers

- En Gaspésie, la sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-17-02 Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île

Éléments particuliers

- En Gaspésie, la sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-17-03 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Projets

- 1 projet de réserve écologique (du Marais-de-la-rivière-Ristigouche) couvrant 0,18 km².

Éléments particuliers

- 4 sites archéologiques en Gaspésie;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

- 2 sites de canneberges sauvages aux Îles-de-la-Madeleine, totalisant 0,042 km²;
- 1 site protégé (Barachois de Malbaie) par une charte d'organisme privé (Conservation de la Nature, Québec);
- 2 zones d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) totalisant 0,71 km², soit 15 % de la partie de la sous-zone aux Îles-de-la-Madeleine.
- En Gaspésie, la sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Les colonies d'oiseaux en falaise, les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le statut associé à cette désignation prévoit des mesures d'utilisation et de gestion adaptées. De plus, ces mesures sont considérées comme suffisantes pour protéger les habitats du poisson qui s'y trouvent.

Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat des groupes d'espèces composant les colonies d'oiseaux en falaise, les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-17

Regroupement d'oiseaux en bord de mer

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-18

Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée

Description sommaire et localisation

Cette zone est constituée d'un projet d'habitat faunique de colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île. Cette petite île couvre une superficie de 0,02 km². Cette colonie est située dans la partie sud-ouest des Îles-de-la-Madeleine, dans la baie du Bassin.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La zone est constituée d'un petit milieu insulaire sableux.
- ✓ On y trouve plusieurs espèces d'oiseaux, notamment les cormorans, les sternes, les goélands, les mouettes, les fous de Bassan et les guillemots. Cet habitat est utilisé lors de la reproduction et de l'élevage des jeunes, du printemps (avril) jusqu'à l'automne (octobre). Les plans d'eau entourant l'île sont fréquentés, entre autres, par le bécassin roux, les bécasseaux à croupion blanc, semipalmé, minuscule et maubèche, le courlis courlieu, le grand et le petit chevalier, les pluviers argenté et semipalmé, la barge hudsonienne, la sterne caspienne et le canard noir.
- ✓ La zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Un comité de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine s'occupe plus particulièrement du Bassin. La zone se trouve également dans une Zone importante pour la conservation des oiseaux définie par Nature Québec.
- ✓ Il n'y a pas d'activité économique ou extensive dans la zone proprement dite. L'activité économique prépondérante à proximité de la zone est la mariculture. Il y a trois sites d'élevage de la moule bleue dans la baie du Bassin.
- ✓ Les plans d'eau entourant les sous-zones sont utilisés pour la pratique de sports de vent, de canot et de kayak, de planche à voile, de plongée sous-marine, d'activités nautiques, pour l'observation d'oiseaux, la pêche (éperlan et anguille), la cueillette de mollusques, la chasse à la sauvagine et la pratique des sports de glisse. Cependant, aucune activité usuelle n'est pratiquée dans la zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- Aucun.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Projets



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée
- 1 projet d'habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île) constituant la zone.	
Problématique	
Aucune problématique d'affectation.	
Enjeux	
Aucun enjeu d'affectation.	
Analyse	
La zone comprend un habitat essentiel à la survie d'espèces fauniques. Le maintien des caractéristiques écologiques de cet habitat faunique est donc nécessaire pour la sauvegarde de ces espèces. La sauvegarde de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île implique la désignation d'un statut légal de protection en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le statut associé à cette désignation prévoit des mesures d'utilisation et de gestion adaptées. Aucun élément ne permet de remettre en question la volonté de protéger cet habitat faunique.	
Intention gouvernementale	
Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île.	
Vocation	
Protection projetée.	
Objectifs spécifiques	
- Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île doit être proscrite ou fortement adaptée afin que l'habitat puisse être protégé durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.	
Commentaires	
Le projet d'habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île) dont il est question dans cette zone fait l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Les réels conflits d'usages y seront alors évalués et des mesures seront prises en conséquence.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-19

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée compte 44 aires de concentration d'oiseaux aquatiques qui font l'objet de projets d'habitats fauniques. La zone couvre une superficie totale de 210 km². Les sous-zones sont localisées sur le pourtour de la péninsule gaspésienne et à trois endroits aux Îles-de-la-Madeleine, près de Grosse-Île, Étang-des-Caps et du côté sud de l'île Brion.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ En Gaspésie, cette zone est composée surtout de milieux marins, de quelques portions de bandes de terre bordant la mer (falaises, plages, etc.), de quelques estuaires de rivière, de fonds de baies et de milieux humides. Aux Îles-de-la-Madeleine, on trouve cette zone dans les milieux lagunaires, les marais et également en bord de mer sur des falaises, des berges et des plages.
- ✓ La zone est peu ou pas occupée. Par contre, on trouve en bordure de cette dernière, sur les terres privées, des villages et des habitations dispersées.
- ✓ Plusieurs portions de cette zone se trouvent le long de falaises ou de la côte, offrant de magnifiques paysages reconnus régionalement.
- ✓ On trouve plusieurs espèces d'oiseaux, en particulier les canards de mer (macreux, eiders, hareldes kakawis et arlequins plongeurs), les canards plongeurs (harles, fuligules et garrots), les canards barboteurs (canards noirs, canards colverts, canards pilets, sarcelles, etc.), les oies et les bernaches. Ces aires sont fréquentées par la sauvagine surtout en périodes migratoires au printemps (mai et juin) et à l'automne (septembre à novembre). Il va sans dire que cette zone, située en grande partie en milieu aquatique, abrite plusieurs espèces de poissons, mollusques et crustacés.
- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau aux Îles-de-la-Madeleine ou sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. Les sous-zones recoupent en partie ou en totalité une soixantaine de bancs coquilliers ou se situent à proximité. Ces derniers sont actuellement presque tous fermés (mis à part trois aux Îles) pour cause de pollution, de toxicité ou de salubrité.
- ✓ En Gaspésie, les sous-zones du sud de la péninsule se situent sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, alors que celles du nord de la péninsule se trouvent en partie sur le territoire du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Aux Îles-de-la-Madeleine, les sous-zones se situent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragîles œuvre à rallier les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-19

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées

acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Les comités ZIP assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. Finalement, quelques comités côtiers existent en Gaspésie, tels le Comité côtier Carleton-Saint-Omer, le Comité des usagers de la baie de Cascapédia, la Table de concertation du littoral de Bonaventure, le Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé et le Comité de Concertation du Barachois de Malbaie. Ils veillent à harmoniser les usages de la zone côtière. Dans un même ordre d'idée, il y a cinq comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, dont un s'occupe de la lagune de Grande Entrée où se trouvent une sous-zone. Quelques sous-zones font partie de Zones importantes pour la protection des oiseaux établies par Nature Québec.

- ✓ Le projet ACCORD en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine comporte deux créneaux d'excellence qui se rapportent au milieu marin, soit le récréotourisme (qui inclut la grande croisière) ainsi que les ressources, sciences et technologies marines dont découlent les filières de l'aquaculture, la capture et transformation de la biomasse marine, les biotechnologies et les technologies marines.
- ✓ Sur le pourtour de la Gaspésie et un peu partout aux Îles-de-la-Madeleine, donc en périphérie ou dans la zone, les activités récréotouristiques sont nombreuses : navigation de plaisance (Corridor bleu), kayak et canot (Route bleue), pêche (hareng, anguille et éperlan), circuits panoramiques, baignade, plongée sous-marine, activités nautiques, cueillette de mollusques, chasse à la sauvagine, observation d'oiseaux, randonnée pédestre, motoneige, cueillette de canneberges sauvages, sports de vent, etc. La pratique de la motoquad est désormais règlementée aux Îles-de-la-Madeleine afin de protéger le milieu dunaire et de ralentir l'érosion.
- ✓ La mariculture et la pêche commerciale, activités économiques importantes dans la région, ne sont pas pratiquées dans les sous-zones situées en milieu aquatique.
- ✓ Sur la péninsule gaspésienne, on peut généralement accéder à la zone par la route 132 qui passe à proximité, ou en bateau. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est la route 199 qui permet l'accès à quelques portions de la zone, ou le bateau. Toutes deux sont des routes panoramiques.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zones en Gaspésie

Droits

- 4 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 8,3 km², soit 3,9 % de la zone.

Statuts

- Section du Sentier international des Appalaches, mesurant 9,6 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-19

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées

- Arrondissement de Percé couvrant 3,5 km², soit 1,4 % de la zone;
- 1 portion de rivière à saumon (Ristigouche) mesurant 400 m;
- 2 contraintes minières mesurant 0,06 km², soit 0,025 % de la zone (1 périmètre urbanisé où l'exploration est permise sous conditions; 1 projet de site géologique exceptionnel où l'exploration est interdite).

Activités usuelles

- Randonnée à vélo (une portion de la Route verte mesurant 500 m);
- Observation ornithologique;
- Kayak de mer (Route bleue);
- Navigation de plaisance (Corridor bleu);
- Baignade.

Sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 1,4 km², soit 0,6 % de la zone;
- 1 bail minier pour l'exploitation de Mines Seleine couvrant 0,88 km², soit 0,36 % de la zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés;
- Cueillette de canneberges sauvages;
- Observation ornithologique;
- Pêche sportive;
- Chasse à la sauvagine;
- Cueillette de mollusques.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zones en Gaspésie

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 3 km², soit 1,2 % de la zone (surtout localisé sur le côté nord de la Gaspésie);
- 1 gisement métallique (zinc).

Projets

- 41 projets d'habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques)



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-19

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées

constituant les sous-zones de la Gaspésie, totalisant 203 km², soit 96,7 % de la zone.

Éléments particuliers

- 3 sites archéologiques (épaves);
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine

Projets

- 3 projets d'habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) constituant les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine, totalisant 6,8 km², soit 3,2 % de la zone.

Éléments particuliers

- 1 site de canneberges sauvages couvrant 0,035 km², soit 0,014 % de la zone;
- 1 zone d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) couvrant 0,5 km², soit 0,2 % de la zone.

Problématique

- Les activités d'exploration minière, pétrolière et gazière peuvent être incompatibles avec la protection des habitats fauniques en raison de leurs répercussions sur l'écosystème. Il en va de même pour les activités d'exploitation pouvant en découler.
- Les activités usuelles peuvent créer des pressions sur les habitats fauniques.

Enjeux

- Pérennité des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.
- Maintien des activités d'exploration et d'exploitation minières.
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.
- Maintien des activités récréatives.

Analyse

La zone comprend des habitats essentiels à la survie d'espèces d'oiseaux aquatiques (oies, bernaches et canards). Le maintien des caractéristiques écologiques de ces habitats fauniques est donc nécessaire pour la sauvegarde de ces espèces.

La sauvegarde de l'habitat d'oiseaux aquatiques implique la désignation d'un statut légal de protection en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ce statut implique des mesures d'utilisation et de gestion adaptées.

Les activités d'exploration minière, pétrolière et gazière ne sont actuellement soumises à



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-19

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées

aucune contrainte dans ces habitats en devenir alors que, dans les habitats fauniques légaux, ces activités sont permises sous conditions, selon le Règlement sur les habitats fauniques. Néanmoins, les activités minières actuelles de Mines Seleine ne semblent pas poser de réels conflits d'usages à l'égard de la préservation des habitats fauniques, puisque ces activités sont réalisées sous terre.

Aucun élément ne permet de remettre en cause la volonté de protéger ces habitats fauniques.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Vocation

Protection projetée.

Objectifs spécifiques

- Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats fauniques qui composent cette zone doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.

Commentaires

Les projets d'habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) dont il est question dans cette zone font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Les réels conflits d'usages y seront alors évalués et des mesures seront prises en conséquence.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-20

Héronnières

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de trois parties de héronnières qui couvrent une superficie totale de 1,7 km².

La sous-zone de l'Île-Beauséjour (0,91 km²) est située dans le barachois du Grand Pabos, près de la municipalité de Chandler.

Aux Îles-de-la-Madeleine, on trouve les sous-zones de Pointe-des-Canots (0,56 km²), au nord de l'île du Havre Aubert, et de Grand-Ruisseau (0,23 km²), dans la baie du Cap-Vert au sud de la lagune du Havre aux Maisons.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La sous-zone de l'Île-Beauséjour fait partie d'un barachois estuarien où s'écoulent les rivières Grand Pabos et Grand Pabos Ouest. Elle englobe l'île Beauséjour (0,08 km²) qui est boisée et qui atteint 15 m d'altitude en son centre, ainsi qu'un îlot qui émerge de hauts-fonds sablonneux (delta de flot), principalement composé d'herbaçaies salées. La sous-zone est labourée de chenaux de marées. La sous-zone de Pointe-des-Canots recoupe une partie de forêt ainsi qu'une portion de tourbière. On y trouve également quelques petits étangs et une partie de la baie du Havre aux Basques. La sous-zone Grand-Ruisseau se trouve dans une baie aux abords d'une lagune abritant des herbiers de zostère marine.
- ✓ Ces habitats sont utilisés lors de la reproduction et de l'élevage des héronneaux de mai à septembre. Bien que d'autres espèces puissent nicher dans ces lieux, seuls les hérons habitent les héronnières de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Les sous-zones de l'Île-Beauséjour, de la Pointe-des-Canots et Grand-Ruisseau comportaient respectivement 14, 9 et 66 nids occupés par les grands hérons en 2006.
- ✓ L'observation d'oiseaux, la pêche récréative et la chasse à la sauvagine sont pratiquées dans la sous-zone de l'Île-Beauséjour. Aucune activité n'est pratiquée dans les deux autres sous-zones. Les trois héronnières recoupent en partie trois bancs coquilliers, mais ceux-ci sont actuellement fermés à la cueillette.
- ✓ Les héronnières situées aux Îles-de-la-Madeleine se trouvent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, la héronnière se trouve sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Les comités ZIP assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. Un comité de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine s'occupe de la lagune de Havre aux Maisons.
- ✓ Aucune activité économique n'a cours dans ces sous-zones.
- ✓ La sous-zone de l'Île-Beauséjour est accessible en embarcation. La sous-zone de Pointe-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-20

Héronnières

des-Canots est accessible en empruntant des chemins secondaires, soit le chemin de la Pointe-des-Canots par le chemin de la Montagne. La sous-zone Grand-Ruisseau est accessible en embarcation ou en empruntant des chemins secondaires à partir de la route 199.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-20-01 Héronnière de l'Île-Beauséjour

Statuts

- 1 habitat faunique (héronnière) constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île) couvrant 0,019 km², soit 2 % de la sous-zone;
- 1 habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 2 contraintes minières (exploration permise sous conditions pour une héronnière couvrant la totalité de la sous-zone et pour un habitat faunique — colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île couvrant 2 % de la sous-zone).

Activités usuelles

- Observation d'oiseaux;
- Pêche récréative;
- Chasse à la sauvagine.

Sous-zone 11-20-02 Héronnière de Pointe-des-Canots

Droits

- 1 sentier de motoneige mesurant 230 m;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,55 km², soit 98 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat faunique (héronnière) constituant la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions pour une héronnière) couvrant la totalité de la sous-zone.

Sous-zone 11-20-03 Héronnière de Grand-Ruisseau

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 0,013 km², soit 6 % de la sous-zone;
- 1 claim minier couvrant 0,001 km², soit 0,4 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-20

Héronnières

- 1 permis de recherche minière en fonds marins couvrant 0,01 km², soit 4 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 habitat faunique (héronnière) constituant la sous-zone;
- 1 habitat faunique (poisson) couvrant la presque totalité de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions pour une héronnière) couvrant la totalité de la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-20-01 Héronnière de l'Île-Beauséjour

Éléments particuliers

- 1 site archéologique localisé sur une île privée enclavée dans la sous-zone.
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-20-02 Héronnière de Pointe-des-Canots

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 0,05 km², soit 9 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- 1 site de canneberges sauvages couvrant environ 4 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-20-03 Héronnière de Grand-Ruisseau

- Aucun.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Les héronnières sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-20

Héronnières

conservation et la mise en valeur de la faune. Le Règlement sur les habitats fauniques prévoit des mesures d'utilisation et de gestion pour adapter les activités qui s'y déroulent dans le but de protéger les habitats fauniques et les espèces qui s'y trouvent. Ces mesures d'utilisation et de gestion sont suffisantes pour la protection des autres habitats fauniques ou projets d'habitats fauniques qui s'y trouvent (colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île, habitat du poisson et aire de concentration d'oiseaux aquatiques).

Le maintien des caractéristiques écologiques de ces sites constitue un objectif toujours viable poursuivi par le gouvernement. Aucun élément ne permet de remettre en cause cet objectif.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du grand héron.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires

La sous-zone de Grand-Ruisseau correspond à la partie de la héronnière située dans le milieu lagunaire sur terres publiques. Le reste de la héronnière, y compris les nids, est localisé sur le territoire privé.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de cinq sous-zones localisées dans les plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que de douze sous-zones localisées sur le pourtour de la Gaspésie, dans des baies, des barachois ou des embouchures de rivières. La zone couvre une superficie totale de 240 km².

Plus précisément, les sous-zones de la Gaspésie se trouvent dans l'embouchure de la rivière Ristigouche, la baie de Tracadigache, la baie de Cascapédia, la baie de Bonaventure, la baie de Port-Daniel, le barachois du Grand-Pabos, le barachois de Petit-Pabos, l'embouchure de la Grande-Rivière, le barachois La Malbaie, le barachois Douglastown, la baie de Gaspé, l'anse de Mont-Louis et l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. D'autres habitats du poisson sont inclus dans des zones dominantes telles que la zone « Regroupement d'oiseaux en bord de mer ». Les sous-zones en Gaspésie couvrent 114 km².

Les habitats du poisson aux Îles-de-la-Madeleine se trouvent dans la baie près de Havre-Aubert, dans la baie du Bassin, la baie du Havre aux Basques, l'étang à Ben, les lagunes de Havre aux Maisons et de Grande Entrée. Les sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine couvrent 126 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ En Gaspésie, les sous-zones sont composées de milieux marins, mais aussi d'un barachois estuarien (baie de Bonaventure) et d'estuaires de rivières, qui sont situés dans des baies abritées et peu profondes. Les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine, pour leur part, sont surtout composées de lagunes, se caractérisant par des milieux d'eaux saumâtres et salées, et aussi d'une baie en milieu marin.
- ✓ Certains habitats du poisson se trouvent à proximité d'agglomérations : Gaspé, Grande-Rivière, Chandler, Port-Daniel, Bonaventure, Pointe-à-la-Croix, Carleton, Sainte-Anne-des-Monts, Havre-aux-Maisons, Fatima et Havre-Aubert.
- ✓ La zostère marine est la principale espèce que l'on trouve dans la sous-zone de la baie de Bonaventure et dans les sous-zones se trouvant dans les estuaires. Les sous-zones situées en milieu marin sont surtout occupées par des herbiers de laminaire. On trouve, dans les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine, plusieurs herbiers de zostère marine occupant les substrats sableux immergés en permanence.
- ✓ Plusieurs espèces de poisson fréquentent une ou plusieurs des sous-zones en Gaspésie. On y trouve, entre autres, l'anguille d'Amérique, le capelan, la capucette, le choquemort, l'éperlan arc-en ciel, l'épinoche tachetée, les épinoches à trois, quatre et neuf épines, le fondule barré, le gaspareau, le hareng atlantique, le maquereau bleu, la merluche blanche, la morue franche, l'omble de fontaine, la plie canadienne, le poulamon atlantique et le saumon atlantique. Notons également deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec : l'alose savoureuse et le bar rayé. Six espèces de mammifère marin sont observées dans le secteur à un moment ou à un autre de l'année :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual à bosse, le rorqual bleu, le phoque commun, le phoque gris et le phoque du Groenland. Les invertébrés suivants se trouvent dans une ou plusieurs sous-zones en Gaspésie : l'oursin vert, le buccin commun, le crabe commun, le homard d'Amérique, la moule bleue, la mye commune, les pétoncles d'Islande et géant et la mactre de Stimpson.

- ✓ Les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine servent de pouponnière, car elles abritent les œufs, les larves et les juvéniles d'un grand nombre d'espèces. Elles constituent également une cachette pour les animaux marins, leur permettant de fuir les prédateurs ou de surprendre les proies. Elles représentent également un garde-manger : les feuilles de la zostère retiennent une abondance d'éléments nutritifs dans l'herbier, ce qui permet aux micro-organismes à la base de la chaîne alimentaire de s'y reproduire rapidement. À leur tour, ces derniers alimentent une diversité de vers, de mollusques (moule bleue et mye commune), d'invertébrés (crabe commun, homard d'Amérique et oursin vert) et de petits poissons (épinoches, fondule barré, choquemort et capucette) dont raffolent les canards barboteurs et les sternes nichant et élevant leurs oisillons tout près. Oies, canards, hérons et oiseaux de rivage y font également escale durant leur migration. Une ou plusieurs sous-zones sont également fréquentées par le maquereau bleu, le hareng atlantique, l'anguille d'Amérique, l'éperlan arc-en-ciel ainsi que par le phoque gris, le phoque commun et le rorqual commun.
- ✓ En ce qui a trait à la qualité de l'eau aux Îles-de-la-Madeleine ou sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse du niveau de toxine contenu dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. Les sous-zones recoupent en partie ou en totalité une quarantaine de bancs coquilliers ou se situent à proximité. La moitié des bancs situés aux Îles et la totalité de ceux situés sur le pourtour de la péninsule gaspésienne sont actuellement fermés pour cause de pollution, de toxicité ou de salubrité.
- ✓ Sur le pourtour de la Gaspésie et un peu partout aux Îles-de-la-Madeleine, donc en périphérie ou dans la zone, les activités récréotouristiques sont nombreuses : navigation de plaisance (Corridor bleu), kayak et canot (Route bleue), pêche (hareng, anguille, éperlan et poulamon), planche à voile, sports de glisse, circuits panoramiques, baignade, plongée sous-marine, activités nautiques, cueillette de mollusques, chasse à la sauvagine, observation d'oiseaux, randonnée pédestre, motoneige, cueillette de canneberges sauvages, sports de vent, etc.
- ✓ En Gaspésie, les sous-zones du sud de la péninsule se situent sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs. Aux Îles-de-la-Madeleine, les sous-zones se trouvent sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragiles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

l'environnement naturel madelinot. Les comités ZIP assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. Finalement, quelques comités côtiers existent en Gaspésie, tels le Comité côtier Carleton-Saint-Omer, le Comité des usagers de la baie de Cascapédia, la Table de concertation du littoral de Bonaventure et le Comité de Concertation du Barachois de Malbaie. Ils veillent à harmoniser les usages de la zone côtière. Un Comité de concertation (CCBG) existait également dans la Baie-de-Gaspé, mais ce dernier a cessé ses activités il y a quelques années. Dans un même ordre d'idées, il y a cinq comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, dont quatre s'occupent respectivement de la baie du Havre aux Basques, du Bassin, de la lagune de Havre aux Maisons et de la lagune de Grande Entrée.

- ✓ L'activité économique prépondérante dans les sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine est la mariculture. La moule bleue constitue la plus grande partie de la production maricole commerciale. La production s'effectue sur des filières flottantes immergées en milieu lagunaire : trois sites dans la baie du Bassin, un site dans la lagune de Havre aux Maisons et un site dans la lagune de Grande Entrée. On élève également le pétoncle dans la lagune de Havre aux Maisons. Depuis l'arrêt des activités d'ensemencement en 2005, l'entreprise utilise une méthode de production qui consiste à garder les pétoncles dans des structures d'élevage en suspension dans la colonne d'eau jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille commerciale. La mye commune fait actuellement l'objet d'un élevage expérimental dans la lagune de Havre aux Maisons. Les récents développements biotechnologiques permettent d'envisager un élevage commercial à court ou moyen terme. Notons également l'élevage expérimental de l'huître américaine et d'algues brunes dans la lagune de Havre aux Maisons. En ce qui a trait aux sous-zones de la Gaspésie, la mariculture constitue également une activité économique importante. La sous-zone de la baie de Tracadigache comporte deux sites destinés exclusivement à l'élevage de la moule bleue et un site d'élevage de moules et de pétoncles. Dans la sous-zone de la baie de Cascapédia, cinq entreprises détiennent huit sites maricoles destinés à l'élevage de la moule et du pétoncle géant. La sous-zone de la baie de Gaspé abrite une dizaine de sites appartenant à quatre entreprises distinctes. On y élève la moule bleue, l'huître américaine et le pétoncle géant. La pêche commerciale, quoiqu'importante sur le plan économique dans la région, n'est pas pratiquée dans cette zone.
- ✓ Le projet ACCORD en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine comporte deux créneaux d'excellence qui se rapportent au milieu marin, soit le récréotourisme (qui inclut la grande croisière) ainsi que les ressources, sciences et technologies marines dont découlent les filières de l'aquaculture, la capture et transformation de la biomasse marine, les biotechnologies et les technologies marines.
- ✓ Un bail minier, pour l'exploitation du sel, se superpose à la zone aux Îles-de-la-Madeleine. Cette activité économique se pratique en milieu « sec », donc sous les fonds marins.
- ✓ Sur la péninsule gaspésienne, on peut généralement accéder aux sous-zones par la route 132 qui passe à proximité. Certaines sous-zones, plus éloignées en mer, sont



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

accessibles uniquement en embarcation. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est la route 199 qui permet l'accès à la plupart des sous-zones, ainsi que quelques sentiers pédestres. Il est également possible d'y accéder en embarcation.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zones en Gaspésie

Droits

- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains localisés dans la baie de Tracadigache, le barachois La Malbaie et la baie de Gaspé, couvrant 58,2 km², soit 51 % des sous-zones de la Gaspésie.

Statuts

- 12 habitats fauniques (poisson) constituant les sous-zones de la Gaspésie, totalisant 114 km², soit 47 % de la zone;
- 1 réserve faunique (Rivière-Cascapédia) couvrant 0,86 km², soit 0,75 % des sous-zones de la Gaspésie;
- 2 portions de rivières à saumon (La Grande-Rivière et rivière Sainte-Anne) totalisant 700 m.

Activités usuelles

- Pêche sportive;
- Chasse à la sauvagine;
- Navigation de plaisance (Corridor bleu);
- Plongée sous-marine;
- Kayak de mer (Route bleue).

Sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine

Droits

- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 430 m;
- 1 bail d'exploitation en fonds marin associé à l'exploitation de Mines Seleine couvrant 10,9 km², soit 9 % des sous-zones aux Îles;
- 1 bail minier associé à l'exploitation de Mines Seleine couvrant 1 km², soit 0,8 % de la zone;
- 25 permis de recherche en fonds marins (minier) totalisant 4,5 km², soit 4,7 % des sous-zones aux Îles.

Statuts

- 5 habitats fauniques (poisson) constituant les sous-zones des Îles-de-la-Madeleine,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

totalisant 126 km², soit 53 % de la zone.

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige sur sentiers balisés;
- Pêche sportive;
- Chasse à la sauvagine;
- Cueillette de mollusques;
- Cueillette de canneberges sauvages;
- Activités nautiques;
- Sports de vent.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zones en Gaspésie

Potentiel

- Potentiel aquacole.

Projets

- 13 projets d'habitats fauniques (aires de concentration d'oiseaux aquatiques) totalisant 25,2 km², soit 22 % des sous-zones de la Gaspésie.

Éléments particuliers

- Les sous-zones font partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche;
- La sous-zone de la baie de Cascapédia fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et les Micmacs de Gesgapegiag concernant les pratiques de pêche.

Sous-zones aux Îles-de-la-Madeleine

Potentiel

- Potentiel aquacole (la mise en place d'un cadre de développement aquacole [CDA] est envisagée aux Îles-de-la-Madeleine).

Projets

- 1 projet d'habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) couvrant 4,6 km², soit 3,6 % des sous-zones des Îles-de-la-Madeleine.

Éléments particuliers

- 1 site archéologique (épave);
- 6 sites de canneberges sauvages totalisant 0,05 km², soit 0,04 % des sous-zones des



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

Îles;

- 2 zones d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) totalisant 3,1 km², soit 2,5 % des sous-zones des Îles.

Problématique

Aucune problématique d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

- Les habitats du poisson sont des habitats fauniques légalement constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le Règlement sur les habitats fauniques prévoit des mesures d'utilisation et de gestion pour adapter les activités qui s'y déroulent dans le but de protéger les habitats fauniques et les espèces qui s'y trouvent. Ces mesures d'utilisation et de gestion sont suffisantes pour la protection des projets d'habitats fauniques qui s'y trouvent (aire de concentration d'oiseaux aquatiques).
- Les activités minières de Mines Seleine ne causent aucun conflit d'usage à l'égard de la sauvegarde des habitats fauniques, puisque ces activités sont réalisées sous terre, sauf pour ce qui est du dragage effectué dans la lagune de Grande Entrée. Toutefois, cette activité est encadrée et autorisée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral.
- Aucun élément ne justifie la remise en cause de ces mesures.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du poisson.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-21

Habitats du poisson

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-22

Bleuetière

Description sommaire et localisation

Cette zone est située à l'est du village de Saint-Elzéar, à une vingtaine de kilomètres au nord de la ville de Paspébiac, et couvre une superficie de 3,5 km². Elle correspond au territoire couvert par un bail pour l'exploitation de la bleuetière de Saint-Elzéar.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Située de part et d'autre de la rivière Hall, l'altitude maximale de cette zone ne dépasse pas les 200 m. Quelques ruisseaux traversent la zone et l'on y trouve trois petits plans d'eau.
- ✓ Des caractéristiques favorables liées au drainage et à la succession de perturbations naturelles (incendies de forêt) ou anthropiques (récoltes) ont favorisé l'établissement du bleuet nain sur ce territoire, ce qui en a justifié l'aménagement intensif.
- ✓ La bleuetière est en exploitation depuis le milieu des années 1980. Elle est exploitée à 80 % de la superficie consentie. Le reste de la superficie n'a pas encore été mis en production, mais la forêt y est coupée. Le territoire appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.
- ✓ À l'échelle régionale, ce territoire est situé dans une zone de forte densité de cerf de Virginie. Dans le cas de l'original, la zone se trouve dans la strate de densité faible de l'habitat (6,4 orignaux/10 km² en 2009). L'ours noir y est aussi présent et la production de bleuets risque de favoriser cette espèce.
- ✓ L'activité forestière se limite à l'aménagement de haies brise-vent. De plus, la largeur des bandes boisées le long des cours d'eau est supérieure (180 m à 200 m) à celle prescrite dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Cela vise à créer des zones tampons permettant d'atténuer les variations subites de température associées aux vallées.
- ✓ De 2005 à 2007, ce petit territoire produisait environ 35 jours-chasse au cerf de Virginie annuellement.
- ✓ On y pratique le vélo de montagne et le ski de fond. Deux chalets se trouvent à proximité de la rivière Hall.
- ✓ On accède à la zone en empruntant des routes secondaires, tel le 9^e rang à partir de la route de l'Église ou le chemin Poirier à partir du chemin principal à Saint-Elzéar.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 bail pour culture de fruits (bleuetière) d'une superficie de 3,5 km²;
- 1 bail à des fins de villégiature privée;
- 1 autorisation de passage d'un sentier de vélo de montagne et de ski de fond d'environ



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-22

Bleuetière

3,5 km (sur un chemin);

- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains sur toute la zone.

Statuts

- Aucun.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Il y a une superposition d'usages sur ce territoire, puisqu'un bail exclusif de production de bleuets est consenti et que des permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain ont également été délivrés. Les activités d'exploration pétrolière et gazière pourraient nuire à la production du bleuet.

Enjeux

- Maintien de l'activité de culture de bleuets.
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.

Analyse

La bleuetière de Saint-Elzéar, en fonction depuis le début des années 1990, est la seule du genre en Gaspésie. Le potentiel pour la culture du bleuet de cette zone est bien démontré et ce type d'usage agricole introduit une diversification économique intéressante à l'échelle locale et régionale. Ces éléments sont déterminants quant au choix du gouvernement à maintenir l'usage exclusif de production de petits fruits dans cette zone.

Néanmoins, des permis d'exploration pétrolière et gazière ont été délivrés au même endroit. Ces activités de recherches pétrolières et gazières sont compatibles avec l'orientation gouvernementale si les méthodes employées ne causent pas de préjudice à la culture du bleuet.

Le bail de villégiature privée ne pose pas de conflit d'usages avec la culture de bleuet. Le chalet avait été construit avant l'octroi du bail de bleuetière et il est situé sur le bord de la rivière, dans la bande riveraine protégée, où la culture est interdite. Les activités de vélo et de ski de fond, pratiquées sur un chemin, ne nuisent pas non plus à l'activité agricole.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-22	Bleuetière
Intention gouvernementale	
Utiliser exclusivement le territoire à des fins de production de bleuets.	
Vocation	
Utilisation spécifique.	
Objectifs spécifiques	
- Restreindre ou adapter les activités d'exploration pétrolière et gazière de manière à ne pas nuire à la production de bleuet.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-23

Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet

Description sommaire et localisation

La zone est située au nord de Paspébiac dans le TNO Rivière-Bonaventure et couvre une superficie totale de 7,2 km². Elle correspond à trois territoires offerts par appel de propositions par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre du Programme d'attribution forêt/bleuet (5,3 km²), ainsi qu'à deux territoires propices à l'aménagement de bleuetières (1,8 km²).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone est constituée d'un relief formé de coteaux et de collines arrondies ne dépassant pas les 500 m, et dont les pentes sont généralement faibles. Quelques ruisseaux traversent la zone. La Petite rivière Port-Daniel coule à 100 m à l'est de la zone.
- ✓ Des plants de bleuets croissent déjà dans la zone. Ce sont les anciens incendies et les perturbations anthropiques qui ont favorisé l'établissement de ces derniers.
- ✓ Un promoteur est à préparer le plan de bleuetière pour les trois sites offerts par appel d'offres.
- ✓ À l'échelle régionale, ce territoire est situé dans une zone de faible densité du cerf de Virginie. Dans le cas de l'original, la zone est située dans la strate de densité modérée de son habitat (8,2 orignaux/10 km² en 2009). L'ours noir y est aussi présent et la production de bleuets risque de favoriser cette espèce.
- ✓ L'activité forestière est possible sur les territoires propices à l'aménagement de bleuetières, mais aucun travail n'est planifié à court terme. En contrepartie, des travaux de déboisement pour la création des bandes de bleuetières sont prévus dans les territoires offerts par appel de propositions. Lorsque la bleuetière sera exploitée, la récolte des petits fruits sera bisannuelle, suivant le cycle naturel de l'espèce. Il est à noter qu'en 2007 on trouvait 0,25 km² (3,5 % de la zone) en coupe et 0,24 km² (3,4 % de la zone) en éclaircies précommerciales.
- ✓ On ne trouve aucun site de villégiature. On y pratique la motoquad.
- ✓ On peut accéder à la zone en empruntant des chemins forestiers.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 3 ententes pour territoire offert par appel de propositions au Programme forêt/bleuet, couvrant 5,3 km²;
- 2 réserves de terrain pour territoire propice à l'aménagement de bleuetière, couvrant 1,8 km²;
- 1 sentier de VTT d'environ 3 km (sans autorisation d'utilisation requise);
- 18 CAAF et 1 CtAF associés aux UA 112-55 et 111-53, couvrant toute la zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-23

Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la zone.

Statuts

- Aucun.

Activités usuelles

- Pratique de la motoquad sur un chemin d'environ 3 km;
- Chasse.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel de bleuetière validé sur le terrain.

Projets

- Projet de bleuetière de type forêt/bleuet.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Les activités visant la mise en valeur du bleuet peuvent complexifier la planification forestière.
- L'intégration des bleuetières aménagées se fait dans un territoire où la chasse à l'orignal est pratiquée. Ceci peut amener une perte de territoire de chasse à cause des restrictions de circulation dans le but d'éviter la détérioration des plants de bleuets.
- La superposition de permis de recherche d'hydrocarbures à l'éventuel bail pour la bleuetière de type forêt/bleuet pourrait amener un conflit d'usage. Les activités d'exploration pétrolière et gazière n'étant pas *a priori* compatibles avec l'aménagement d'une bleuetière de type forêt/bleuet.

Enjeux

- Mise en valeur du potentiel de production de bleuet.
- Mise en valeur de la ressource forestière.
- Maintien de l'activité de chasse.
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-23

Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet

Analyse

La zone présente un potentiel de bleuetière reconnu et validé sur le terrain. Par ailleurs, la zone offre un potentiel forestier qui permet l'exploitation de la matière ligneuse. Le programme forêt/bleuet vise explicitement l'harmonisation de l'aménagement forestier et de la culture du bleuet sauvage.

Les autres activités qui ont cours sur le territoire peuvent être pratiquées dans la mesure où elles sont compatibles avec le concept de forêt/bleuet. En d'autres cas, des restrictions importantes devraient leur être imposées, puisque les activités industrielles (à l'exception de la foresterie) sont normalement incompatibles avec la culture du bleuet.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire à des fins de bleuetières de type forêt/bleuet.

Vocation

Utilisation prioritaire projetée.

Objectifs spécifiques

- Permettre uniquement la pratique des activités qui ne peuvent nuire à l'aménagement d'une bleuetière de type forêt/bleuet.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée, d'une superficie totale de 207 km², correspond à des agrégations d'érablières exploitées pour la production sucrière ou qui sont mises en réserve pour une exploitation acéricole future. Cette zone a été créée afin de faire ressortir les secteurs présentant un fort potentiel acéricole. La superficie composée d'érablières exploitées représente 8 % de la zone, alors que les érablières présentant un potentiel d'exploitation et les interstices totalisent respectivement 30 % et 62 % de la zone. Les sous-zones sont localisées sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, dans une bande allant jusqu'à une largeur de 20 km à partir de la côte.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les érablières se trouvent surtout dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, sur des terrains de moyenne et basse altitude (moins de 400 m).
- ✓ Le territoire est très peu occupé.
- ✓ Les activités de chasse et de pêche sont pratiquées dans la zone sauf sur les territoires exploités pour l'acériculture, où il y a de la tubulure.
- ✓ Outre l'acériculture dans les érablières sous permis et l'exploitation de cabanes à sucre, la foresterie est une activité économique importante dans la zone. La planification forestière est adaptée dans les peuplements à potentiel acéricole de façon à permettre le maintien ou l'amélioration de ces derniers. Par ailleurs, certains exploitants d'érablière cultivent des plantes sous couvert forestier, dont le ginseng et l'hydraste du Canada ainsi que certaines espèces de champignons.
- ✓ L'acériculture offre un bon potentiel de développement, tenant compte des perspectives du marché et l'ouverture du plan mixte aux contingents additionnels pour l'accroissement d'exploitations ou le démarrage de nouvelles.
- ✓ L'accessibilité aux sous-zones est variable : certains peuplements d'érablière sont situés près du réseau routier principal, alors que d'autres sont accessibles en empruntant des chemins forestiers.

Droits, statuts et activités usuelles

Érablières sous permis

Droits

- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour refuge, relais ou abri;
- 1 sentier de motoneige mesurant 1 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

- 2 sentiers de motoquad totalisant 3,2 km;
- 1 autorisation d'utilisation de sentiers cyclables totalisant 1,1 km;
- 1 autorisation d'utilisation d'un sentier pédestre et cyclable mesurant 1 km;
- 1 autorisation d'utilisation de sentiers pédestres totalisant 860 m;
- 2 terrains de piégeage totalisant 0,25 km², soit 1,4 % de la sous-zone;
- 78 permis d'exploitation acéricole, couvrant 17,39 km², soit 8 % de la zone entière;
- 2 baux pour sites commerciaux (érablière et restauration dans une érablière);
- 3 autorisations d'utilisation pour passage de tubulure totalisant 2,8 km;
- 15 CAAF et 2 EABF associés à 2 UA (012-53 et 112-57) couvrant 0,41 km², soit 2,4 % de la sous-zone;
- 1 autorisation d'utilisation pour une ligne de distribution d'énergie (-44 kV) mesurant 170 m;
- 18 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 89 % de la sous-zone;
- 1 bail minier exclusif couvrant 0,03 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- 22 claims miniers totalisant 1,65 km², soit 9,5 % de la sous-zone (localisés dans la partie sud de la Gaspésie).

Statuts

- 1 réserve faunique (Rivière-Cascapédia) couvrant 0,014 km², soit 0,08 % de la sous-zone;
- 1 zec (des Anses) couvrant 0,25 km², soit 1,4 % de la sous-zone;
- 1 portion de rivière à saumon (Cascapédia) mesurant 290 m;
- 4 contraintes minières totalisant 3,2 km², soit 18,4 % de la sous-zone (1 aire de captage d'eau souterraine soustraite à l'activité minière; 2 réserves à l'État pour un projet de parc éolien et une ligne de transport d'énergie; une interdiction d'exploration pour une ligne de transport d'énergie).

Érablières à potentiel acéricole

Droits

- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 1 autorisation d'utilisation d'un sentier pédestre mesurant 1,5 km;
- 3 sentiers de motoneige totalisant 2,1 km;
- 1 bail pour un sentier équestre mesurant 400 m;
- 3 terrains de piégeage totalisant 0,79 km², soit 1,3 % de la sous-zone;
- 2 autorisations d'utilisation pour passage de tubulure totalisant 740 m;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

- 5 CvAF totalisant 22,2 km², soit 36,4 % de la sous-zone;
- 27 CAAF, 2 EABF et 2 CtAF associés à 6 UA (012-53, 111-52, 111-53, 112-55, 112-56 et 112-57) couvrant 38,3 km², soit 62,8 % de la sous-zone;
- 1 autorisation d'utilisation pour une ligne de distribution d'énergie (-44 kV) mesurant 600 m;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 250 m;
- 28 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 96 % de la sous-zone;
- 75 claims miniers totalisant 9,8 km², soit 16,1 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (Port-Daniel) couvrant 0,03 km², soit 0,05 % de la sous-zone;
- 1 zec (des Anses) couvrant 0,75 km², soit 1,2 % de la sous-zone;
- Zonage agricole de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) couvrant 0,2 km², soit 0,3 % de la sous-zone;
- 1 forêt d'expérimentation couvrant 0,007 km², soit 0,01 % de la sous-zone;
- 6 contraintes minières totalisant 3,4 km², soit 5,6 % de la sous-zone (1 aire de captage d'eau souterraine soustraite à l'activité minière; 1 ligne de transport d'énergie avec exploration interdite; 1 périmètre urbanisé et 1 forêt d'expérimentation avec exploration permise sous conditions; 1 projet de parc éolien et 1 ligne de transport d'énergie avec réserve à l'État).

Activités usuelles

- Chasse.

Interstices

Droits

- 3 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour un terrain de camping rustique;
- 2 baux pour un refuge, relais ou abri;
- 9 sentiers de motoquad totalisant 18,8 km;
- 5 sentiers de motoneige totalisant 14,2 km;
- 1 sentier de ski de fond mesurant 1,5 km;
- 3 autorisations d'utilisation de sentiers pédestres totalisant 7 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier pédestre et cyclable mesurant 1,8 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier cyclable mesurant 4,5 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

- 1 bail pour un sentier équestre mesurant 1,1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour pistes de ski hors piste totalisant 182 m;
- 1 autorisation d'utilisation pour une base de plein air couvrant 0,007 km², soit 0,006 % de la sous-zone;
- 1 autorisation d'utilisation pour un site récréatif (projet de camp de bûcheron) couvrant 0,002 km²;
- 3 terrains de piégeage totalisant 4,1 km², soit 3,2 % de la sous-zone;
- 1 contrat ou convention pour un complément d'établissement d'érablière mesurant 42 m;
- 3 autorisations d'utilisation pour passage de tubulure totalisant 2,3 km;
- 6 CvAF totalisant 36,1 km², soit 28,1 % de la sous-zone;
- 27 CAAF, 2 EABF et 2 CtAF associés à 7 UA (012-53, 111-52, 111-53, 111-54, 112-55, 112-56 et 112-57) couvrant 91,2 km², soit 71 % de la sous-zone;
- 1 bail pour un parc de résidus ligneux couvrant 0,057 km², soit 0,04 % de la sous-zone;
- 1 prise d'eau;
- 2 autorisations d'utilisation pour lignes de distribution d'énergie (-44 kV) totalisant 2,1 km;
- 3 mises à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 3 km;
- 31 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 94 % de la sous-zone;
- 3 baux miniers exclusifs totalisant 0,17 km², soit 0,13 % de la sous-zone;
- 116 claims miniers totalisant 18,2 km², soit 14,2 % de la sous-zone.

Statuts

- 2 réserves fauniques (Rivière-Cascapédia et Port-Daniel) totalisant 0,7 km², soit 0,55 % de la sous-zone;
- 2 zecs (des Anses et Rivière-Cap-Chat) totalisant 4 km², soit 3,1 % de la sous-zone;
- 3 rivières à saumon (Malbaie, Cascapédia et Petite rivière Cap-Chat) totalisant 4,4 km;
- Zonage agricole de la CPTAQ couvrant 0,12 km², soit 0,09 % de la sous-zone;
- 2 forêts d'expérimentation totalisant 0,1 km², soit 0,08 % de la sous-zone;
- 6 contraintes minières totalisant 9,3 km², soit 7,2 % de la sous-zone (1 aire de captage d'eau souterraine soustraite à l'activité minière; 1 ligne de transport d'énergie sous réserve à l'État; 1 périmètre urbanisé et 2 forêts d'expérimentation où l'exploration est permise sous conditions; 1 projet de parc éolien où l'exploration est interdite).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

Activités usuelles

- Chasse.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Érablières sous permis

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 1,9 km², soit 10,9 % de la sous-zone.

Projets

- Projet de paysage humanisé de l'Estran couvrant 1,1 km², soit 6,3 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Érablières à potentiel acéricole

Potentiels

- Projet de paysage humanisé de l'Estran couvrant 2,5 km², soit 4 % de la sous-zone;
- Érablières à potentiel acéricole constituant la sous-zone, couvrant 61 km², soit 30 % de la zone entière;
- Potentiel éolien mesuré couvrant 9,5 km², soit 15,6 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Interstices

Potentiels

- Projet de paysage humanisé de l'Estran couvrant 6,6 km², soit 5,1 % de la sous-zone;
- Potentiel éolien mesuré couvrant 22,3 km², soit 17,4 % de la sous-zone;
- 2 gisements métalliques (cuivre, or, zinc, argent et plomb);
- 1 gravière non active.

Éléments particuliers

- 1 site faunique d'intérêt (lac à omble chevalier) couvrant 0,06 km², soit 0,05 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- La superposition de droits miniers et pétroliers sur les territoires couverts par des permis d'exploitation acéricole peut causer des conflits d'usages. En effet, certains permis pourraient être révoqués ou modifiés afin de permettre la réalisation d'activités d'exploration ou d'exploitation minières, pétrolières ou gazières.
- Le potentiel acéricole dans les érablières sous réserve peut être compromis par les activités de récolte forestière et les activités minières et pétrolières.
- La pratique d'activités récréotouristiques et fauniques dans les érablières peut être incompatible avec la nature du droit consenti dans celles-ci, notamment à cause de la présence de tubulure.

Enjeux

- Maintien et mise en valeur de l'acériculture.
- Maintien et mise en valeur des activités forestières.
- Mise en valeur des activités minières, pétrolières et gazières.
- Mise en valeur des activités récréotouristiques et fauniques.
- Protection des paysages dans les secteurs identifiés dans le projet de paysage humanisé.

Analyse

Les peuplements d'érable à sucre sont relativement rares en Gaspésie. Pour cette raison et parce que l'acériculture est importante dans la diversification économique de la région, il s'avère essentiel pour le gouvernement de préserver les potentiels et les investissements acéricoles.

Toute activité ayant cours dans la zone peut être pratiquée dans la mesure où elle est compatible avec l'acériculture. En d'autres cas, des restrictions importantes devraient être imposées. À cet effet, les activités de récolte forestière font déjà l'objet de mesures de gestion ou d'utilisation adaptées qui permettent le maintien ou l'amélioration du potentiel acéricole dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire à des fins acéricoles.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-24

Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

Adapter la gestion des activités se déroulant dans cette zone de façon à protéger le potentiel et les investissements acéricoles.

Commentaires

L'orientation gouvernementale s'applique ici aux érablières acéricoles exploitées ou réservées à des fins d'exploitation. À cet effet, dans les parties « interstices » de la zone, il n'y a pas de contrainte à poursuivre les activités telles qu'elles se déroulent actuellement.

De plus, il est à noter que certaines érablières de la région ne sont pas traitées dans cette fiche, il s'agit de petites érablières isolées ou d'érablières incluses dans des zones à vocation dominante, soit de protection ou de protection stricte.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée, d'une superficie totale de 271,5 km², est composée de neuf sous-zones qui correspondent à neuf parcs éoliens (en totalité ou en partie sur terres publiques) actuellement en fonction ou en voie de l'être à court terme. Situés sur la péninsule gaspésienne, deux parcs se trouvent dans le sud de la péninsule, deux à Murdochville et cinq du côté nord.

La sous-zone Parc éolien de Carleton, d'une superficie de 41,5 km², se trouve à quelques kilomètres au nord de la ville de Carleton-sur-Mer.

La sous-zone Site nordique expérimental en éolien CORUS est située à quelques kilomètres à l'ouest de la localité de Rivière-au-Renard et a une superficie de 0,7 km². Une partie du parc éolien se trouve en territoire privé et ne fait donc pas partie de la présente sous-zone.

La sous-zone Parc éolien de L'Anse-à-Valleau est située tout près de la localité du même nom et a une superficie de 24 km². Une partie du parc se trouve en territoire privé.

La sous-zone Parc éolien du mont Miller comprend deux parties, situées au nord et à l'est de Murdochville, à moins de 1 km de la ville et couvre une superficie de 15,4 km². Une infime partie est localisée sur terres privées.

La sous-zone Parc éolien du mont Copper se situe à quelques kilomètres à l'ouest de Murdochville et couvre une superficie de 14,7 km². La majeure partie de ce parc éolien se trouve dans la réserve faunique des Chic-Chocs.

La sous-zone Parc éolien Le Plateau est située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de L'Ascension-de-Patapédia et couvre une superficie de 69,5 km².

La sous-zone Parc éolien de Montagne Sèche présente une superficie de 16,4 km². Elle est située à une distance de 3 km au sud de la côte, derrière les municipalités de Cloridorme et de Petite-Vallée.

La sous-zone Parc éolien de Gros-Morne, se situe entre Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Sa superficie est de 59,9 km².

La sous-zone Parc éolien de Mont-Louis d'une superficie de 29,3 km², est située entre L'Anse-Pleureuse et Mont-Louis.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques communes à toutes les sous-zones

- ✓ La chasse et la pêche sont pratiquées dans toutes les sous-zones.
- ✓ Comme partout ailleurs en Gaspésie, la faune aviaire et les chiroptères sont présents dans toutes les sous-zones.
- ✓ La principale activité économique des sous-zones est la foresterie. On y réalise de manière variable des coupes, des plantations et des éclaircies précommerciales. Notons que les sous-zones Le Plateau et Site nordique expérimental en éolien CORUS



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

comportent peu d'interventions forestières.

- ✓ L'exploration d'hydrocarbures est permise dans toutes les sous-zones.
- ✓ De façon générale, les parcs éoliens font l'objet d'une contrainte à l'activité minière, sauf dans le cas des parcs éoliens mont Miller et mont Copper.

Sous-zone 11-25-01 Parc éolien de Carleton

- ✓ La zone fait partie d'un plateau qui surplombe les basses-terres de la baie des Chaleurs. L'altitude varie généralement de 300 à 600 m et, à certains endroits, de 600 à 1 000 m. La sous-zone est située à quelques kilomètres de la mer (baie des Chaleurs).
- ✓ Les paysages de la sous-zone et de ses environs sont reconnus autant par la population locale que par la clientèle touristique. Le point de vue du mont Saint-Joseph est un attrait important dans la région et se situe à quelques mètres du parc éolien. Le parc éolien est aussi visible à partir d'autres sites récréotouristiques des localités avoisinantes.
- ✓ Cette sous-zone est localisée à proximité d'un milieu habité et fréquenté par les touristes, surtout en saison estivale. On trouve également une petite concentration de chalets autour du lac Sansfaçon. Le territoire est sillonné par divers sentiers récréatifs (motoneige, motoquad et randonnée pédestre). Le réseau de sentiers pédestres reliant Carleton-sur-Mer et Maria se trouve d'ailleurs à proximité de la sous-zone. On y pratique aussi la chasse (principalement au chevreuil) et la pêche dans le lac Sansfaçon. Le milieu dans lequel se trouve la sous-zone, c'est-à-dire la ville de Carleton-sur-Mer et ses environs, est considéré comme ayant un potentiel récréotouristique important.
- ✓ La sous-zone est accessible par le chemin Saint-Louis. La construction de nouveaux chemins pour la construction et l'entretien du parc éolien accroît l'accessibilité publique à ce territoire.
- ✓ Ce parc de 109,5 MW est composé de 73 éoliennes de 1,5 MW chacune. Il est issu du premier appel d'offres de 1 000 MW d'Hydro-Québec Distribution.

Sous-zone 11-25-02 Site nordique expérimental en éolien CORUS

- ✓ Le relief est accidenté et formé de hautes collines au sommet tabulaire pouvant atteindre 600 m. Il n'y a à peu près pas de plans d'eau. Quelques ruisseaux y prennent source et s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent.
- ✓ L'activité principale dans cette petite sous-zone est la recherche en milieu nordique et terrain complexe effectuée par le TechnoCentre éolien, un organisme qui travaille au développement du savoir-faire dans le secteur éolien.
- ✓ L'accès se fait par la route 197, route qui traverse la péninsule de Forillon.
- ✓ Ce parc éolien totalise 4,1 MW et comporte deux éoliennes.

Sous-zone 11-25-03 Parc éolien de L'Anse-à-Valleau

- ✓ Le relief est formé de monts aux sommets tabulaires atteignant une altitude de 600 m. On y trouve une quarantaine de plans d'eau et plusieurs cours d'eau s'écoulent vers le golfe.
- ✓ La villégiature privée est plutôt abondante dans cette sous-zone. On y trouve divers



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

sentiers récréatifs (motoneige, motoquad et randonnée pédestre). Ces sentiers ainsi que la proximité du pôle récréotouristique de Gaspé (parc national de Forillon) en font un territoire qui offre des occasions de mise en valeur récréotouristique.

- ✓ On trouve une quinzaine de gravières et de sablières aujourd'hui inactives dans cette sous-zone.
- ✓ L'accès se fait par la route 132 et par des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 100,5 MW, comprend 67 éoliennes.

Sous-zone 11-25-04 Parc éolien du mont Miller

- ✓ Le relief, dont les sommets peuvent atteindre jusqu'à 900 m, est accidenté et morcelé. Il n'y a à peu près pas de plans d'eau et plusieurs cours d'eau traversent la sous-zone.
- ✓ La sous-zone est utilisée par des villégiateurs privés. On y trouve un sentier de motoneige et un sentier équestre. Un centre de ski, le mont Miller, se trouve en partie dans cette sous-zone. Le lac York, lac d'importance sur le plan récréotouristique en Gaspésie, se trouve à 2 km de la sous-zone.
- ✓ La sous-zone se trouve dans un secteur à fort potentiel minier.
- ✓ L'accès se fait par la route 198 et des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 54 MW, compte 30 éoliennes.

Sous-zone 11-25-05 Parc éolien du mont Copper

- ✓ Le relief est accidenté et morcelé et les sommets peuvent atteindre jusqu'à 900 m. Il n'y a à peu près pas de plans d'eau, mais plusieurs cours d'eau traversent la sous-zone.
- ✓ La sous-zone n'est pas utilisée pour la villégiature. On y pratique le piégeage (portion du parc éolien qui se superpose à la réserve faunique des Chic-Chocs).
- ✓ La sous-zone se trouve dans un secteur à fort potentiel minier.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route du Petit-Parc et des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 54 MW, a été construit en deux phases. La phase 1 comporte cinq éoliennes et produit 9 MW. Pour sa part, la deuxième phase comprend 25 éoliennes et produit 45 MW.

Sous-zone 11-25-06 Parc éolien Le Plateau

- ✓ Elle fait partie d'un plateau entaillé de quelques vallées qui rejoint les basses-terres de la rivière Ristigouche. Les sommets aplatis atteignent environ 400 m d'altitude et il n'y a à peu près pas de plans d'eaux.
- ✓ La sous-zone comprend quelques chalets situés le long des cours d'eau de l'ensemble du territoire. Un sentier de motoneige traverse également la zone.
- ✓ On trouve cinq gravières en exploitation dans la sous-zone.
- ✓ On y accède en empruntant le rang de l'Église Nord et des chemins forestiers partant de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 138,6 MW, comporte 60 éoliennes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Sous-zone 11-25-07 Parc éolien de Montagne Sèche

- ✓ Le relief accidenté comprend des collines au sommet tabulaire pouvant atteindre une altitude de 600 m. On y trouve quelques plans d'eau, dont le lac Alphée. Plusieurs cours d'eau la traversent et se jettent dans le golfe.
- ✓ La sous-zone, modérément utilisée pour la villégiature privée, est par contre sillonnée de divers sentiers (motoneige, motoquad, randonnée pédestre et ski de fond). Le Sentier international des Appalaches la traverse sur plus de 10 km. Ces sentiers ainsi que la localisation de la sous-zone au sein de la zone côtière du nord de la péninsule en font un secteur qui offre des occasions de mise en valeur récréotouristique.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route 132, quelques routes secondaires et des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 58,5 MW, compte 39 éoliennes.

Sous-zone 11-25-08 Parc éolien de Gros-Morne

- ✓ Le relief présente de hautes collines au sommet tabulaire, d'une altitude maximale de 600 m. La sous-zone comporte plusieurs plans d'eau, tels le lac à Jimmy, le lac Brûlé, le lac au Foin et le lac à Ernest. Quelques cours d'eau parcourent la sous-zone, dont la rivière Madeleine, à l'est.
- ✓ La sous-zone est utilisée par des villégiateurs privés. Elle comporte aussi des sentiers récréatifs (motoneige, motoquad et randonnée pédestre). Ces sentiers ainsi que la proximité de la zone côtière du nord de la péninsule en font une sous-zone qui offre des occasions de mise en valeur récréotouristique.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route 132, quelques routes secondaires et des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien a été construit en deux phases. La première, d'une puissance de 100,5 MW, comporte 67 éoliennes. La seconde, d'une puissance de 111 MW, comprend 74 éoliennes.

Sous-zone 11-25-09 Parc éolien de Mont-Louis

- ✓ Le relief y est accidenté et les sommets sont tabulaires et n'atteignent pas plus de 600 m. La sous-zone comporte une douzaine de plans d'eau, dont le lac de la Dame, les lacs à la truite et le lac Bouchard. Quelques ruisseaux y prennent source et s'écoulent vers le golfe.
- ✓ Cette sous-zone est peu utilisée pour la villégiature privée. Des sentiers de motoneige, de motoquad et de randonnée pédestre traversent la sous-zone. Ces sentiers ainsi que la proximité du secteur récréotouristique de Mont-Louis et de la zone côtière du nord de la péninsule en font une sous-zone qui offre des occasions de mise en valeur récréotouristique.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route 132, des routes secondaires et des chemins forestiers.
- ✓ Ce parc éolien, totalisant 100,5 MW, compte 67 éoliennes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-25-01 Parc éolien de Carleton

Droits

- 1 bail pour un refuge, relais ou abri;
- 3 sentiers de motoneige (locaux) totalisant 19,1 km;
- 2 sentiers de motoquad (dont le Trans-Québec n° 10) totalisant 18,3 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier pédestre mesurant 3,1 km;
- 9 CAAF et 1 CtAF associés à 1 UA (111-53) couvrant 33,6 km², soit 80,9 % de la sous-zone;
- 1 CvAF couvrant 7,8 km², soit 18,7 % de la sous-zone;
- 72 baux pour éoliennes;
- 5 baux pour mâts de mesure de vent;
- 1 bail pour un poste de transformation électrique;
- 1 bail pour un poste de relais d'exploitation et de maintenance du parc éolien;
- 1 servitude de passage pour des lignes de raccordement électriques totalisant 47 km;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 2,2 km;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 10 % de la sous-zone.

Statuts

- Zonage agricole protégé par la CPTAQ couvrant 0,1 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (réserve à l'état pour projet de parc éolien) couvrant 33,7 km², soit 81 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche.

Sous-zone 11-25-02 Site nordique expérimental en éolien CORUS

Droits

- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant 0,64 km², soit 95 % de la sous-zone;
- 2 baux pour éoliennes;
- 2 baux pour mâts de mesure de vent;
- 1 ligne de distribution d'énergie (-44 kV) sans autorisation d'utilisation requise mesurant 670 m;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Sous-zone 11-25-03 Parc éolien de L'Anse-à-Valleau

Droits

- 1 bail pour un terrain de camping rustique;
- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour un refuge, relais ou abri;
- 4 tronçons d'un sentier pédestre (SIA) sans autorisation d'utilisation requise, totalisant 9,3 km;
- 1 sentier de motoquad (bretelle d'accès au Trans-Québec n° 13) mesurant 4,9 km;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) mesurant 8,1 km;
- 1 CvAF couvrant 4,5 km², soit 19 % de la sous-zone;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant 19,5 km², soit 81 % de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de fibres optiques mesurant 2,9 km;
- 5 baux pour des mâts de mesure de vent;
- 59 baux pour éoliennes;
- 1 bail pour un poste d'élévation d'électricité;
- 1 servitude de passage pour des lignes de raccordement électriques totalisant 30 km;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 320 m;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 2 contraintes minières : exploration interdite (1 ligne de transport d'énergie; 1 réserve à l'État pour le projet de parc éolien) couvrant la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche.

Sous-zone 11-25-04 Parc éolien du mont Miller

Droits

- 1 sentier de motoquad (bretelle d'accès au Trans-Québec n° 30) mesurant 570 m;
- 1 sentier de motoneige (n° 597) mesurant 820 m;
- 1 centre de ski alpin (mont Miller) couvrant 0,57 km², soit 3,7 % de la sous-zone;
- 1 sentier équestre mesurant 2,3 km;
- 5 CAAF associés à 1 UA (112-56) couvrant 13,9 km², soit 90 % de la sous-zone;
- 1 barrage de contrôle;
- 2 prises d'eau;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

- 1 mise à la disposition pour une tour de télécommunication;
- 1 bail pour un mât de mesure de vent;
- 30 baux pour éoliennes;
- 1 bail pour un poste d'élévation d'électricité;
- 1 servitude de passage pour des lignes de raccordement électriques totalisant 14,8 km;
- 1 mise à la disposition pour 3 lignes parallèles de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 4 km;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 15,2 km², soit 98 % de la sous-zone;
- 92 claims miniers totalisant 15,2 km², soit 98 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 contrainte minière (1 exploration interdite pour installations de communication d'Hydro-Québec) couvrant 0,24 km², soit 2 % de la sous-zone. Aucune contrainte n'est liée au parc éolien.

Activités usuelles

- Chasse.

Sous-zone 11-25-05 Parc éolien du mont Copper

Droits

- 1 terrain de piégeage couvrant 12,8 km², soit 87 % de la sous-zone;
- 5 CAAF associés à 1 UA (112-56) couvrant 14,1 km², soit 96 % de la sous-zone;
- 1 bail pour un mât de mesure de vent;
- 29 baux pour éoliennes;
- 1 bail pour un poste d'élévation d'électricité;
- 1 servitude de passage pour des lignes de raccordement électriques totalisant 15 km;
- 1 mise à la disposition pour 2 lignes parallèles de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 1,2 km;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 bail minier couvrant 0,6 km², soit 4 % de la sous-zone;
- 53 claims miniers totalisant 8,7 km², soit 59 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (Chic-Chocs) couvrant 12,8 km², soit 87 % de la sous-zone;
- Aucune contrainte minière concernant le parc éolien.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Activités usuelles

- Chasse et pêche.

Sous-zone 11-25-06 Parc éolien Le Plateau

Droits

- 60 baux pour éoliennes;
- 6 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 sentier de motoneige (n° 587) mesurant 4,8 km;
- 13 CAAF et 2 EABF associés à 2 UA (012-52 et 012-53) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 tour de télécommunication sans autorisation d'utilisation requise;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 1,2 km;
- 1 réserve de superficie pour un projet de parc éolien, constituant la sous-zone;
- 5 baux pour mâts de mesure de vent;
- 5 autorisations sans bail pour gravières, totalisant 0,12 km², soit 0,05 % de la sous-zone.

Statuts

- 2 contraintes minières (1 projet de parc éolien avec suspension provisoire de l'octroi de titres miniers) couvrant 69,5 km², soit 99,95 % de la sous-zone. Cinq sites de gravière couvrant 0,05 % de la zone sont exclus de la contrainte de projet de parc éolien.

Sous-zone 11-25-07 Parc éolien de Montagne Sèche

Droits

- 39 baux pour éoliennes;
- 1 prise d'eau (sans autorisation d'utilisation requise);
- 1 bail pour terrain de camping rustique (SIA);
- 6 baux pour mâts de mesure de vent;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 13) totalisant 2,9 km (sans autorisation d'utilisation);
- 1 sentier motoneige (n° 5) totalisant 6,4 km (sans autorisation d'utilisation);
- 1 sentier pédestre (SIA) totalisant 10,2 km;
- 1 sentier de ski de fond (sentier municipal de Cloridorme), sans autorisation d'utilisation, totalisant 1,3 km;
- 5 CAAF associés à l'UA 112-56 couvrant toute la sous-zone;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Statuts

- 1 contrainte à l'activité minière sur toute la sous-zone (exploration interdite).

Sous-zone 11-25-08 Parc éolien de Gros-Morne

Droits

- 141 baux pour éoliennes;
- 12 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 13) totalisant 23,3 km (sans autorisation d'utilisation);
- 1 sentier motoneige (n° 5) totalisant 8,6 km (sans autorisation d'utilisation);
- 1 sentier pédestre (SIA) totalisant 4 km;
- 5 CAAF associés à l'UA 112-56 couvrant 99 % de la sous-zone;
- 10 baux pour mâts de mesure de vent;
- 1 petit lac aménagé (pourvoirie Escapade Mer et Forêt) autorisé par un ministre ou un organisme autre que le MFFP, couvrant 0,11 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;

Statuts et contraintes

- 1 réserve à l'État (exploration interdite) pour un projet de parc éolien sur presque toute la sous-zone (96 %).

Sous-zone 11-25-09 Parc éolien de Mont-Louis

Droits

- 67 baux pour éoliennes;
- 2 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier motoneige (n° 5) et de motoquad (Trans-Québec n° 30) sans autorisation d'utilisation, sur 3,6 km;
- 5 CAAF associés à l'UA 112-56 couvrant 28,8 km², soit 98 % de la sous-zone;
- 1 permis d'exploitation acéricole totalisant 0,04 km², soit 0,1 % de la sous-zone;
- 10 baux pour mâts de mesure de vent;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve à l'État (exploration interdite) pour un projet de parc éolien sur toute la sous-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-25-01 Parc éolien de Carleton

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 83 % de la sous-zone;
- 4 gravières inactives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-02 Site nordique expérimental en éolien CORUS

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 100 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-03 Parc éolien de L'Anse-à-Valleau

Potentiels

- 1 érablière à potentiel acéricole couvrant 0,08 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone;
- 10 sites inactifs d'extraction de substances minérales de surface (dont 8 gravières et 2 sablières).

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-04 Parc éolien du mont Miller

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

- 2 gisements métalliques (zinc, plomb, cuivre, or).

Éléments particuliers

- 1 site faunique d'intérêt (ruisseaux tributaires d'un lac à omble chevalier) couvrant 0,14 km², soit 0,9 % de la sous-zone;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-05 Parc éolien du mont Copper

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 14,4 km², soit 98 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-06 Parc éolien Le Plateau

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 56 km², soit 80 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-07 Parc éolien de Montagne Sèche

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-25-08 Parc éolien de Gros-Morne

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 59,4 km², soit 99 % de la sous-zone;
- 1 gravière non active.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- 2 sites fauniques d'intérêt (lacs basiques) totalisant 0,12 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- 2 unités territoriales d'intérêt, une pour le SIA, l'autre pour le secteur du lac au Diable (1 %). Le lac est situé à l'extérieur de la sous-zone.

Sous-zone 11-25-09 Parc éolien de Mont-Louis

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant la totalité de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Les parcs éoliens peuvent nuire au développement récréotouristique dans les secteurs environnants à fort potentiel ainsi qu'à certaines activités ayant cours sur ces territoires. D'une part, les éoliennes ont une incidence sur les paysages et, d'autre part, l'entretien des infrastructures peut parfois nuire à la réalisation de certaines activités.
- Les parcs éoliens peuvent engendrer des contraintes à l'exploration et à l'exploitation minières et pétrolières. Inversement, l'octroi de claims pour l'exploration minière ou de permis pour l'exploration pétrolière et gazière pourrait nuire au bon fonctionnement de l'exploitation de l'énergie éolienne. Cela pourrait aussi nuire à l'expansion des parcs éoliens.
- Les éoliennes dans cette zone induisent une légère diminution de la superficie forestière productive (par rapport aux baux d'éoliennes). Par ailleurs, des investissements sylvicoles qui auraient lieu dans cette zone viendraient contraindre l'expansion possible des parcs éoliens.
- Les éoliennes sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la faune, notamment sur la faune aviaire et les chauves-souris.
- L'ouverture du territoire par la construction de chemins et le déboisement favorise certaines utilisations du territoire telles que la chasse, la promenade et la cueillette de produits forestiers alternatifs (petits fruits, champignons).

Enjeux



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

- Maintien et développement de l'exploitation de l'énergie éolienne.
- Utilisation du territoire à des fins récréotouristiques.
- Maintien des activités minières, pétrolières et forestières.
- Maintien d'autres activités économiques ou usuelles (chasse, pêche, cueillette de petits fruits, etc.).
- Conservation des populations d'oiseaux et de chauves-souris.

Analyse

Dans la mesure où l'exploitation des autres activités est compatible avec le développement éolien, l'exclusion totale de l'un ou l'autre n'est pas souhaitable pour le développement de la région. Il importe de souligner que, dans le processus d'implantation de ces parcs éoliens, le MERN s'est assuré que les projets soumis sur les terres publiques favorisaient l'harmonisation des usages et le développement de l'industrie éolienne dans un contexte de développement durable.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Adapter ou limiter les activités qui pourraient nuire au bon fonctionnement des parcs éoliens.
- Entre les éoliennes, permettre le développement d'utilisations du territoire compatibles avec l'activité principale.

Dans le cas de l'agrandissement d'un parc :

- Harmoniser les projets d'agrandissement de parcs éoliens avec les utilisations existantes.
- Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt (sites récréotouristiques, circuits panoramiques, concentrations de sentiers, SIA, etc.).
- Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris.
- Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone.
- Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-25

Parcs éoliens

chevauchent des territoires fauniques structurés.

Commentaires

Le parc éolien le Nordais situé près de Cap-Chat, en service depuis 1999, est entièrement situé sur des terres privées.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée³⁷, d'une superficie totale de 84,8 km², correspond à la délimitation, totale ou partielle, de trois projets de parc éolien situés sur la péninsule gaspésienne.

La sous-zone « Projet de parc éolien de New Richmond », d'une superficie de 14,7 km² est située à 2,5 km à l'ouest de la municipalité de Saint-Alphonse et à une douzaine de kilomètres au nord-est de la ville de New Richmond. Cette sous-zone représente 34 % de la réserve de superficie qui est majoritairement située sur des terres privées.

La sous-zone « Projet de parc éolien de Murdochville », d'une superficie totale de 33,6 km², est composée de trois territoires situés au nord-est de Murdochville.

La sous-zone « Projet de parc éolien Le Plateau 2 » (3^e appel d'offres) est située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de L'Ascension-de-Patapédia et couvre une superficie de 36,4 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques communes à toutes les sous-zones

- ✓ La chasse et la pêche sont pratiquées dans toutes les sous-zones.
- ✓ Comme partout ailleurs en Gaspésie, la faune aviaire et les chiroptères sont présents dans toutes les sous-zones.
- ✓ En dehors des futures activités liées à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien, la foresterie constitue l'activité économique principale dans ces sous-zones. On y pratique des coupes, des plantations et des éclaircies précommerciales de manière variable.

Sous-zone 11-26-01 Projet de parc éolien de New Richmond

- ✓ Le relief y est modérément accidenté, s'accroissant de la côte vers les terres, avec une altitude maximale de 200 m. Les plans d'eau sont rares. Quelques ruisseaux y prennent source et s'écoulent vers la baie des Chaleurs.
- ✓ La sous-zone n'est pas utilisée pour la villégiature.
- ✓ On y pratique la motoquad. Le milieu dans lequel se trouve la sous-zone, à proximité de la Station touristique Pin Rouge, est considéré comme ayant un potentiel récréotouristique important.
- ✓ Des activités de recherche forestière et d'acériculture y ont cours.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route du Calvaire, à partir de New Richmond ou de la rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Sous-zone 11-26-02 Projet de parc éolien de Murdochville

- ✓ Le relief, dont les sommets peuvent atteindre jusqu'à 900 m, est accidenté et morcelé. On

³⁷ Le contenu de la fiche reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. Depuis ce temps, les projets de parc éolien de New Richmond et Le Plateau 2 ont été réalisés. Celui de Murdochville a été abandonné.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

On y trouve plusieurs cours d'eau qui se jettent dans la baie de Gaspé. La partie sud de la sous-zone est située à moins de 1 km du lac York.

- ✓ La sous-zone est utilisée pour la villégiature.
- ✓ On y pratique l'équitation. La station de ski Mont-Miller est établie non loin du parc éolien.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route 198, des routes secondaires et des chemins forestiers.

Sous-zone 11-26-03 Projet de parc éolien Le Plateau 2 (communautaire)

- ✓ Elle fait partie d'un plateau entaillé de quelques vallées qui rejoignent les basses-terres de la rivière Ristigouche. L'altitude des sommets avoisine les 550 m. La sous-zone est traversée par quelques cours d'eau et comprend deux petits plans d'eau.
- ✓ On y trouve quelques chalets le long des cours d'eau.
- ✓ La construction de nouveaux chemins et l'amélioration de chemins existants sont prévues aux fins d'implantation du parc éolien.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-26-01 Projet de parc éolien de New Richmond

Droits

- 1 réserve de superficie pour un projet de parc éolien d'une superficie de 14,7 km²;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) de 3,7 km;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) de 540 m;
- 8 CAAF associés à l'UA 111-54 couvrant 3,2 km², soit 22 % de la sous-zone;
- 1 CvAF totalisant 11 km², soit 76 % de la sous-zone;
- 3 permis d'exploitation acéricole totalisant 0,14 km², soit 1 % de la sous-zone;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 4 claims miniers totalisant 2,3 km², soit 16 % de la sous-zone.

Statuts

- 4 forêts d'expérimentation;
- 2 peuplements semenciers;
- 3 contraintes minières (1 projet de parc éolien avec suspension provisoire de l'octroi de titres miniers; 2 forêts d'expérimentation avec exploration permise sous conditions) totalisant 6,9 km², soit 46 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-26-02 Projet de parc éolien de Murdochville

Droits



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

- 1 entente superficielle pour un projet de parc éolien d'une superficie de 33,6 km²;
- 1 bail aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier équestre (sans autorisation requise) de 1,6 km;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) de 1 km;
- 5 CAAF associés à l'UA 112-56 couvrant 33,2 km², soit 99 % de la sous-zone;
- 83 claims miniers totalisant 18,8 km², soit 56 % de la sous-zone;
- Parc de résidus miniers sur 0,08 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (des Chic-Chocs), couvrant 8,2 km², soit 23 % de la sous-zone;
- Aucune contrainte à l'activité minière pour le projet de parc éolien.

Sous-zone 11-26-03 Projet de parc éolien Le Plateau 2 (communautaire)

Droit

- 60 baux pour éoliennes;
- 7 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 13 CAAF et 2 EABF associés à 2 UA (012-52 et 012-53) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 réserve de superficie pour un projet de parc éolien, constituant la sous-zone;
- 1 bail pour mâts de mesure du vent.

Statuts

- 1 contrainte minière (1 projet de parc éolien avec suspension provisoire de l'octroi de titres miniers) couvrant 36 km², soit 100 % de la sous-zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-26-01 Projet de parc éolien de New Richmond

Potentiels

- Potentiel éolien;
- 1 secteur à potentiel récréotouristique;
- 1 site non actif d'extraction de pierre concassée.

Projets

- Projet de parc éolien d'une puissance de 66 MW et comptant 33 éoliennes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-26-02 Projet de parc éolien de Murdochville

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 30,6 km², soit 91 % de la sous-zone;
- 1 secteur à potentiel récréotouristique.

Projets

- Projet de parc éolien d'une puissance de 54 MW.

Éléments particuliers

- 1 rivière à saumon (tête de la rivière Saint-Jean) sur 500 m;
- 2 sites fauniques d'intérêt, soit les tributaires d'un lac à omble chevalier (lac York) et une frayère à omble de fontaine (tête de la rivière Bonaventure), couvrant une superficie de 0,17 km² ou 0,5 % de la sous-zone;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-26-03 Projet de parc éolien Le Plateau 2 (communautaire)

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 28 km², soit 76 % de la sous-zone.

Projets

- Projet de parc éolien d'une puissance de 21,15 MW et comptant 9 éoliennes.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- Les parcs éoliens auront pour effet de modifier le paysage environnant et la quiétude des lieux (bruit, activités de maintenance), ce qui peut nuire au développement d'activités récréatives et d'hébergement dans les secteurs à fort potentiel récréotouristique. L'aménagement de parcs éoliens peut également être un irritant pour les résidents permanents d'un territoire. À l'inverse, les parcs éoliens peuvent avoir un effet attractif pour certaines activités récréotouristiques (des sentiers récréatifs passant à proximité pour



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

faire l'observation de ces structures impressionnantes ou des tours guidés éducatifs en sont des exemples).

- L'aménagement de parcs éoliens diminue légèrement la superficie forestière productive (construction de chemins et déboisement des baux pour les éoliennes). Les réserves de superficies associées aux projets de parcs éoliens influencent la planification forestière, notamment quant à l'intensification de la production ligneuse.
- Les réserves de superficies associées aux projets de parcs éoliens engendrent des contraintes à la planification de l'exploration minière et pétrolière et à l'exploitation des ressources minières et des hydrocarbures. Inversement, les activités minières ou pétrolières qui auraient lieu dans cette zone pourraient influencer la planification des parcs éoliens actuellement à l'état de projet.
- Les structures qui seront érigées dans cette zone représentent des obstacles au déplacement de la faune aviaire et des chiroptères (quand les parcs éoliens seront construits).
- Les érablières avec permis d'exploitation sont une contrainte à la localisation des éoliennes dans la sous-zone du Projet de parc éolien de New Richmond. En contrepartie, le projet de parc éolien peut limiter le développement de l'acériculture dans cette sous-zone.
- Les sites fauniques d'intérêt pour l'omble de fontaine et l'omble chevalier dans la sous-zone du Projet de parc éolien de Murdochville impliquent le respect de modalités lors de la réalisation des divers travaux d'exploitation ou de développement, qu'ils soient éoliens, forestiers, récréotouristiques ou autres.

Enjeux

- Mise en valeur du potentiel éolien.
- Protection des paysages sensibles et visibles des lieux habités ou récréotouristiques, et maintien d'un cadre propice à la poursuite de ces usages.
- Maintien des activités récréatives, fauniques et de villégiature.
- Maintien des activités forestières, minières et pétrolières.
- Protection de la faune aviaire et des chiroptères.
- Maintien de l'activité acéricole.
- Conservation de la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt.

Analyse

Les possibilités de mise en valeur des ressources de la zone sont diversifiées et sont importantes pour l'économie régionale. Par ailleurs, parmi tous les potentiels recensés, l'État a reconnu le potentiel éolien suffisamment grand pour encourager sa mise en valeur. En effet, la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-26

Parcs éoliens projetés

La zone est consignée dans des réserves de superficie destinées aux fins d'installations éoliennes à la suite de l'acceptation de projets issus d'appels d'offres ou de contrats conclus de gré à gré avec Hydro-Québec.

Dans la mesure où l'exploitation des autres potentiels est compatible avec le développement éolien, l'exclusion totale de l'un ou l'autre dans le développement de la région n'est pas souhaitable. Néanmoins, dans la période de temps où la réserve de superficie est valide, les activités secondaires sont assujetties à des conditions d'implantation ou d'exercice. À cet effet, la mise en valeur de l'éolien est prioritaire, mais non exclusive. Il importe de souligner que le MERN s'assure que les projets soumis sur les terres publiques favorisent l'harmonisation des usages et le développement de l'industrie éolienne dans un contexte de développement durable.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.

Vocation

Utilisation prioritaire projetée.

Objectifs spécifiques

- Harmoniser les projets de parcs éoliens avec les utilisations existantes.
- Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt.
- Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris.
- Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone.
- Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-27

Usage industriel près de Murdochville

Description sommaire et localisation

Cette zone, d'une superficie de 20 km², est constituée d'un regroupement d'usages industriels, principalement miniers, situé dans la municipalité de Murdochville et dans le TNO Collines-du-Basque (MRC de La Côte-de-Gaspé). Elle correspond aux titres d'exploitation et d'exploration minières ainsi qu'aux parcs de résidus miniers.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone est située au centre de la péninsule, au sein du massif appalachien, où le relief est accidenté et morcelé. Les sommets élevés varient de 600 à 900 m d'altitude. On y trouve quelques cours d'eau et peu de plans d'eau.
- ✓ La zone comporte deux formations géologiques datant du Silurien et du Dévonien : (1) les calcaires supérieurs de Gaspé, composés de calcaire, mudstone calcaireux, grès, ardoise, basalte et rhyolite et (2) les grès de Gaspé, composés de grès feldspathique, conglomérat, mudrock vert et rouge et calcaire. On y trouve plusieurs gisements métalliques de cuivre, d'argent, de zinc, de plomb et de Tungstène.
- ✓ La zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Seulement 32 % de la zone est boisée ou en régénération, principalement en montagne, sur le pourtour de la zone.
- ✓ La zone comme telle n'est pas habitée. Elle a cependant été fortement modelée par l'activité humaine. En effet, elle a fait l'objet d'une importante exploitation d'un gisement de cuivre pendant une cinquantaine d'années. Le complexe minier a cessé ses activités au début des années 2000. On y trouve plusieurs parcs de résidus miniers résultant de cette exploitation, en plus de la mine à ciel ouvert. Un processus de décontamination et de démantèlement des installations est en cours depuis quelques années afin de réhabiliter les sites miniers. La ville de Murdochville se trouve à l'est de la zone et compte 850 habitants.
- ✓ On y pratique la motoneige, la motoquad et le vélo. En ce qui a trait à la chasse, elle est permise dans la zone, sauf à proximité des secteurs résidentiels. Il est cependant peu probable que cette activité soit pratiquée de manière importante compte tenu de la forte altération du couvert forestier. Finalement, des visites guidées du site industriel de Xstrata Copper — Fonderie Gaspé et de la galerie Miller sont proposées par le Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville.
- ✓ Bien que la mine ait cessé ses activités, les titres miniers octroyés sur le territoire sont toujours valides. Ainsi, le potentiel minier peut encore y être exploité. Pour l'instant, aucune activité économique n'est exercée dans la zone.
- ✓ La zone est accessible à partir de la route 198 ainsi que par des chemins carrossables non asphaltés.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-27

Usage industriel près de Murdochville

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 sentier de motoneige mesurant 650 m;
- 1 sentier de motoquad mesurant 830 m;
- 1 sentier cyclable mesurant 640 m;
- 5 CAAF associés à 1 UA (11256) couvrant 0,57 km², soit 2,7 % de la zone;
- 1 barrage de contrôle (Noranda);
- 1 prise d'eau;
- 4 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 2,6 km;
- 3 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant la totalité de la zone;
- 35 claims miniers actifs totalisant 5,3 km², soit 25 % de la zone;
- 1 bail minier couvrant 2 km², soit 9 % de la zone;
- 2 concessions minières totalisant 5,8 km², soit 28 % de la zone;
- 7 baux à des fins industrielles de parc à résidus miniers totalisant 12 km², soit 57 % de la zone;
- 3 baux pour sites industriels miniers totalisant 0,17 km², soit 0,8 % de la zone.

Statut

- 2 contraintes minières (exploration permise sous conditions) totalisant 10,5 km², soit 50 % de la zone (1 limite de claims et 1 périmètre urbanisé).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 20,3 km², soit 97 % de la zone;
- Potentiel de géothermie;
- 2 gisements métalliques (cuivre/molybdène et cuivre/argent). Le potentiel pour l'exploitation du cuivre demeure une possibilité.

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- L'exploitation d'énergies renouvelables (éolien, géothermie) peut être compatible avec la nature de ce territoire. Toutefois, bien que la mine de cuivre soit maintenant fermée, les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-27

Usage industriel près de Murdochville

baux sont toujours valides et le potentiel minéral existe toujours. Ainsi, une reprise de l'exploitation minière pourrait freiner l'exploitation des énergies renouvelables et, à l'inverse, l'utilisation de la zone pour les énergies renouvelables pourrait entrer en conflit avec une possible reprise des activités minières.

- L'utilisation du territoire à des fins minières pendant plusieurs décennies a fortement modifié le paysage et a aussi contaminé le sol ainsi que la nappe phréatique par endroits. Les activités récréatives sont difficilement envisageables, bien que des sentiers de motoneige et de motoquad la traversent.

Enjeux

- Maintien des activités d'exploitation minéral.
- Maintien et développement des énergies renouvelables.
- Maintien des activités récréatives (motoquad, motoneige).

Analyse

Les droits d'exploitation minière en vigueur sur une partie du territoire (37 %) donnent préséance à l'activité minière sur cette partie de la zone. Toute autre utilisation sur ce territoire devra donc être compatible avec un usage minier et devra préférablement être de nature industrielle.

L'ensemble du territoire, comprenant les concessions, les baux, les claims et les parcs de résidus miniers, est fortement altéré, ce qui en limite les perspectives de diversification. Ainsi, l'usage à privilégier sur tout le territoire sera de nature industrielle. À titre d'exemple, le développement des énergies renouvelables (géothermie, éolien) y serait souhaitable alors que le développement récréatif ne serait pas à privilégier dans la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation minière et industrielle.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

Favoriser le développement d'activités liées à la mise en valeur des énergies renouvelables.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-28

Barre de Sandy Beach

Description sommaire et localisation

Cette zone, qui s'étend sur une superficie de 0,45 km², comprend la partie sud du territoire de la pointe de Sandy Beach. Elle s'avance dans la baie de Gaspé à partir de la rive sud et fait face à la pointe de Penouille située à quelques kilomètres de la ville de Gaspé. Elle présente des caractéristiques particulières sur les plans écologique, historique et récréatif. Il est à noter que la partie nord de la pointe se trouve dans la zone 11-17 « Colonie d'oiseaux en bord de mer ».

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone, située au niveau de la mer, correspond en partie à une flèche de sable étroite d'une longueur d'environ 700 m. L'autre partie, la plus large, soit environ 500 m et longue d'environ 850 m, est composée de divers milieux humides et de quelques îlots boisés.
- ✓ Une végétation herbacée dominée par des plantes halophiles (qui vivent en milieu salé) recouvre une bonne partie de ces terres. Certaines espèces y jouent un rôle important dans la stabilisation du sol. Les différents habitats que l'on trouve dans cette zone sont l'herbaciaie, la peupleraie, le marais doux, le boisé marécageux, le marais salé et la prairie côtière. Une centaine d'espèces végétales y a été recensée.
- ✓ Le milieu est d'un très grand intérêt pour les oiseaux aquatiques et constitue une halte migratoire, accueillant notamment un grand nombre de bernaches du Canada. On trouve plusieurs sites ornithologiques dans la zone, qui sont fréquentés par une centaine d'espèces d'oiseaux, dont les goélands, les sternes, les mouettes, les canards plongeurs et barboteurs, le bruant des prés, la marouette de Caroline, les passereaux riverains et forestiers, le faucon émerillon, la gélinothe huppée, des rapaces, le pipit d'Amérique, le martin-pêcheur d'Amérique et le grand héron. On trouve également trois espèces à statut précaire : le cuivré des marais salés (papillon), le pygargue à tête blanche et la paruline du Canada. Les marelles abritent des choquemorts adultes et juvéniles ainsi que des épinoches à trois épines juvéniles.
- ✓ La pointe de Sandy Beach est un endroit où se déroulent plusieurs activités récréatives non structurées. Des stationnements et des sites de camping sont improvisés ici et là et les véhicules, surtout les motoquads, circulent sur la pointe de façon anarchique. On y pratique également la randonnée pédestre, la baignade, l'observation d'oiseaux, l'équitation, les sports de vent, diverses activités nautiques et la chasse à la sauvagine.
- ✓ Cette pointe, qui a été le site d'activités industrielles et militaires importantes dans le passé, possède un potentiel de mise en valeur historique, récréative et écologique auquel plusieurs groupes d'intérêt du milieu local se sont intéressés. Le Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé s'intéresse de nouveau à la protection et à la mise en valeur de ce site. La zone fait partie de la Zone importante pour la conservation des oiseaux de la baie de Gaspé, définie par Nature Québec. La zone se trouve également sur le territoire d'activités du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs qui a pour mission d'assurer la conservation,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-28

Barre de Sandy Beach

la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers.

- ✓ Un terrain de la pointe, contaminé aux hydrocarbures, a fait l'objet d'une décontamination et d'une restauration au milieu des années 2000.
- ✓ Aucune activité économique ne se déroule actuellement dans la zone.
- ✓ On accède au site par des rues municipales et des chemins secondaires non entretenus. L'accès se fait généralement en véhicule, en motoquad ou à pied.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant la totalité de la zone.

Activités usuelles

- Promenade;
- Baignade;
- Feux de plage;
- Pique-niques;
- Observation d'oiseaux;
- Sports nautiques (kayak, planche à voile, cerf-volant de traction, plongée sous-marine, ancrage de voiliers et accès en motomarine);
- Sports hivernaux (cerf-volant de traction sur planche à neige et ski de fond);
- Circulation en motoquad et motocross;
- Camping (tentes, tentes-roulottes et roulottes);
- Équitation;
- Chasse à la sauvagine.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Interprétation d'histoire, d'écologie, d'ornithologie et de la dynamique côtière.

Projets

- Protection et mise en valeur de la barre de Sandy Beach par le Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé.

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-28

Barre de Sandy Beach

Problématique

- Le site est perturbé par des pressions anthropiques soutenues et non contrôlées telles que la circulation et la pratique d'activités récréatives. Les multiples activités usuelles exercées dans cette zone peuvent nuire à la préservation du milieu naturel. De plus, le potentiel de développement quant à l'interprétation historique et écologique peut être compromis par la perturbation du milieu.
- Les permis d'exploration pétrolière et gazière consentis sur le territoire et l'exploitation pouvant en découler peuvent causer des conflits d'utilisation avec le développement d'activités récréotouristiques et la protection de l'intégrité des écosystèmes.

Enjeux

- Conservation du milieu naturel.
- Mise en valeur de l'ensemble des activités récréotouristiques et éducatives.
- Maintien des activités d'exploration pétrolière et gazière.

Analyse

La barre de Sandy Beach est un milieu fragile qui est utilisé par la population à des fins d'activités récréatives non encadrées. Il y a cependant une conscience populaire à l'endroit de la protection et de la mise en valeur de ce site. Il serait pertinent d'accorder à cette zone des mesures de protection lors de sa mise en valeur, puisque, à l'heure actuelle, il existe peu de réglementations en ce sens.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire dans une optique de mise en valeur d'activités récréotouristiques et éducatives, en tenant compte de la fragilité du milieu naturel.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

Adapter la gestion des activités se déroulant sur le territoire de façon à protéger le milieu.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-29

Pointe-aux-Maquereaux

Description sommaire et localisation

Cette zone s'étend sur une superficie totale de 2,25 km² et présente des caractéristiques uniques. La Pointe-aux-Maquereaux, située en bordure de la baie des Chaleurs dans la municipalité de Chandler (secteur Newport), constitue un des rares territoires publics en bordure de mer du côté sud de la Gaspésie.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La zone présente un relief relativement plat et atteint une altitude maximale de 90 m. Une falaise rocheuse abrupte, située près de la côte, se démarque du paysage uniforme de la zone. L'activité érosive importante fait en sorte que la plage est composée de galets.
- ✓ Cette zone est parcourue par quelques ruisseaux et un seul plan d'eau s'y trouve, soit le lac de l'Anse aux Crapauds, couvrant une superficie d'environ 70 m x 70 m (0,5 ha).
- ✓ Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent la zone au printemps, tels des canards plongeurs, l'eider à duvet et les macreuses à front blanc, noire et brune. L'arlequin plongeur, une espèce en danger de disparition à l'échelle nationale, se trouve dans la zone durant la période où les eaux sont libres de glace. Le secteur sert de refuge à quelques colonies d'oiseaux marins tels les goélands argenté et marin, le guillemot à miroir, le cormoran à aigrettes et la mouette tridactyle. À partir de la côte, il est possible d'observer six mammifères marins à un moment ou à un autre de l'année : le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual à bosse, le rorqual bleu, le phoque commun, le phoque gris et le phoque du Groenland.
- ✓ Elle est presque entièrement boisée et est constituée de peuplements mixtes à prédominance résineuse. Elle n'est cependant pas couverte par une UA ni une CvAF.
- ✓ La zone présente un potentiel récréotouristique en raison de sa localisation en bordure de mer, de ses paysages côtiers exceptionnels et des oiseaux aquatiques qui la fréquentent. Cette terre suscite un intérêt de développement dans le milieu.
- ✓ La zone se situe sur le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs qui a pour mission d'assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Elle fait également partie d'une Zone importante pour la conservation des oiseaux de Shigawake-Newport définie par Nature Québec.
- ✓ Cette zone, publique, est enclavée dans les terres privées. Le secteur est toutefois inoccupé.
- ✓ Il n'y a aucune activité économique dans cette zone. Le parc Colborne, où il est possible de louer des chalets rustiques, est adjacent au côté ouest de la zone. C'est principalement à partir de ce site que les randonneurs accèdent à la zone.
- ✓ Cette zone est traversée par la route 132 dans sa partie nord.

Droits, statuts et activités usuelles



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-29

Pointe-aux-Maquereaux

Droits

- 1 section de voie cyclable, la Route verte, mesurant 820 m (sur la route 132);
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant la totalité de la zone;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 530 m.

Activités usuelles

- Randonnée pédestre;
- Promenade en bord de mer.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel de développement récréotouristique.

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- La mise en valeur récréotouristique, dans le cadre d'une utilisation privative, pourrait entraîner la perte du dernier territoire public en bordure de mer, dans le sud de la Gaspésie. En effet, puisque ce lot public est entouré par le milieu privé, il est possible de voir une volonté de la part de certains promoteurs de faire l'acquisition de cette terre pour y développer de tels projets.
- Les activités d'exploration pétrolière et gazière, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles pouvant en découler, peuvent engendrer certains conflits d'usage avec les activités récréotouristiques quant à la modification des paysages et à l'accessibilité du territoire.

Enjeux

- Maintien des activités usuelles récréatives.
- Mise en valeur des activités récréotouristiques et des attraits du paysage.
- Maintien du caractère public des terres.
- Maintien des activités d'exploration pétrolières et gazières.

Analyse



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-29

Pointe-aux-Maquereaux

Malgré le fait que ce territoire soit constitué presque entièrement de forêt, celui-ci ne suscite pas d'intérêt quant à l'exploitation forestière chez les acteurs du milieu. Il est plutôt perçu par ces derniers comme un potentiel de développement récréotouristique. La localisation en bord de mer, l'accessibilité et les paysages sauvages de ce site lui confèrent les atouts nécessaires au développement récréotouristique. Toutefois, il n'est pas souhaitable que ce développement entraîne la privatisation complète de ce territoire, puisque cela en limiterait l'accès au public.

La réalisation d'activités de type industriel n'est pas proscrite sur ce territoire, mais l'atténuation de leurs répercussions sur le milieu naturel et les usages récréotouristiques sont de mise.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de mise en valeur du site à des fins récréotouristiques.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Mettre en valeur le potentiel récréotouristique du site tout en maintenant le caractère public de ce territoire.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée a une superficie totale de 1 309 km². Elle est composée de six sous-zones, dans lesquelles on trouve trois réserves fauniques, trois zones d'exploitation contrôlée et une pourvoirie avec droits exclusifs. Ces territoires fauniques sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie.

La sous-zone « Réserve faunique des Chic-Chocs », la plus grande avec ses 944,3 km², est localisée dans la partie centre-nord de la Gaspésie et est adjacente aux zones « Habitat d'une espèce faunique menacée » (caribou) et « Parc national de la Gaspésie ».

La sous-zone « Zec Baillargeon », totalisant 66 km², est située entre les rivières York et Saint-Jean, à une vingtaine de kilomètres de Gaspé.

La sous-zone « Zec des Anses et réserve faunique de Port-Daniel » est constituée de la zec des Anses (154 km²), à l'est, et de la réserve faunique de Port-Daniel (53 km²), à l'ouest. Ces deux territoires fauniques sont adjacents et sont localisés à l'ouest de Chandler et au nord de Port-Daniel.

La sous-zone « Pourvoirie des Lacs Robidoux » couvre une superficie de 5,5 km². Elle est située en bordure du lac Robidoux au nord de Saint-Alphonse-de-Caplan, et voisine la rivière Bonaventure.

La sous-zone « Zec Casault » (80 km²) concerne la partie de la zec se trouvant dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle se situe dans la vallée de la Matapédia, à l'est de Causapscal. La zec Casault est majoritairement située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

La sous-zone « Réserve faunique de Matane » est constituée d'une petite partie (5 km²) de la réserve se trouvant dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle se situe au sud-est de la ville de Matane. La réserve faunique de Matane est majoritairement située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques communes aux sous-zones

- ✓ Les sous-zones abritent plusieurs espèces fauniques, dont certaines présentent un intérêt pour la chasse et la pêche sportive : l'orignal, l'ours noir, le cerf de Virginie, le coyote, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, la bécasse d'Amérique, le téttras du Canada et l'omble de fontaine. Notons que la sous-zone « Réserve faunique de Port-Daniel » abrite également des oiseaux migrateurs. Le touladi se trouve seulement dans les sous-zones « Réserve faunique des Chic-Chocs » et « Réserve faunique de Matane », alors que le saumon atlantique se trouve uniquement dans les sous-zones « Réserve faunique de Port-Daniel » et « Réserve faunique de Matane ».
- ✓ La qualité de l'eau des lacs et des rivières en Gaspésie est reconnue comme très bonne par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

changements climatiques. Cependant, peu de données existent sur le sujet. Seule la rivière Sainte-Anne, qui coule dans la réserve faunique des Chic-Chocs, aurait fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau par le ministère de l'Environnement de 1979 à 1997 et elle présentait une très bonne qualité de l'eau.

- ✓ Plusieurs modalités sont suivies par l'industrie forestière, de manière locale et régionale, afin de favoriser la faune et son prélèvement ainsi que la pratique de différentes activités récréotouristiques. Les principales concernent : (1) le maintien de la qualité des paysages d'intérêt en milieu forestier; (2) l'harmonisation du calendrier des activités, visant notamment à ne pas exercer d'interventions forestières dans les territoires fauniques structurés pendant les périodes de chasse; et (3) le maintien de la qualité des habitats pour la grande faune, grâce notamment à la réalisation de plans spéciaux pour l'aménagement d'aires de confinement du cerf de Virginie.
- ✓ La pratique d'activités liées à la faune (avec ou sans prélèvement) sur les terres publiques structurées et « libres » contribue notablement à l'économie régionale. En effet, il a été évalué que les adeptes de ces activités (résidents de la région et touristes) y consacrent environ 2,9 millions de jours chaque année, dépensant environ 36,8 millions de dollars. C'est plus de 400 emplois qui sont associés aux activités liées à la faune dans la région, dont environ 150 sont attribuables au tourisme. Il est à noter qu'aucune statistique n'existe actuellement pour distinguer la contribution économique des territoires fauniques structurés de l'ensemble des activités fauniques dans la région.

Sous-zone 11-30-01 Réserve faunique des Chic-Chocs

- ✓ La sous-zone est localisée dans les monts Chic-Chocs, faisant partie de la formation rocheuse des Appalaches, et est caractérisée par un relief accidenté où l'altitude varie de 300 m à près de 1 000 m. Plusieurs sommets atteignent plus de 800 m d'altitude, dont les monts Hog's Back, Brown et Blanche-Lamontagne.
- ✓ Le réseau hydrographique comporte plusieurs cours d'eau, dont les rivières de Mont-Louis, Madeleine et Sainte-Anne. Une quarantaine de lacs parsèment la sous-zone, dont les lacs Sainte-Anne, Long, Madeleine, Adams, de Mont-Louis et une partie du Petit lac Marsoui.
- ✓ La sous-zone appartient presque entièrement au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Une petite partie appartient au domaine de la sapinière à bouleau jaune. Les principaux peuplements de la sous-zone sont la sapinière à épinette noire et la sapinière à bouleau blanc au nord-est. La toundra occupe les plus hauts sommets.
- ✓ L'algue *Didymo*, une diatomée benthique d'eau douce au potentiel envahissant, a été observée ponctuellement dans les rivières Sainte-Anne (2006 et 2009) et Madeleine (2008).
- ✓ Les paysages montagneux de la zone sont grandioses et reconnus à l'échelle de la province.
- ✓ La zone n'est pas habitée, mais elle est fréquentée à l'année par les touristes qui viennent y pratiquer la chasse, la pêche, le piégeage et différentes activités de plein air.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

telles que la randonnée pédestre, la raquette, le ski de randonnée, le télémark, l'observation de la faune, l'équitation et la visite de la mine du mont Lyall. Il est également possible d'y séjourner en camping ou en chalet. L'offre des activités et des services commerciaux est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

- ✓ La chasse et la pêche sont des activités importantes dans la zone. En ce qui a trait à la chasse, elle est permise pour l'orignal, l'ours noir et le petit gibier (gélinotte huppée, le téttras du Canada et le lièvre d'Amérique). De 2007 à 2009, c'est 219 orignaux qui ont été récoltés en moyenne. Le succès de chasse à l'orignal est d'ailleurs l'un des meilleurs dans les réserves fauniques, avec 94 % des 233 groupes de chasse ayant abattu un orignal. En ce qui concerne l'ours noir, 21 bêtes ont été capturées en moyenne de 2007 à 2009 au cours de 84 jours-chasse, pour un succès de 30 %. Finalement, 68 jours-chasse sont consacrés en moyenne chaque année au petit gibier, totalisant 77 bêtes capturées. Il est également possible de pêcher l'omble de fontaine dans plusieurs lacs et rivières. Le lac Sainte-Anne abrite une population de touladi, espèce qu'il est également possible de pêcher. De 2007 à 2009, c'est environ 10 400 poissons qui ont été capturés annuellement au cours de 3 380 jours-pêche. Dans un souci d'exploitation durable de la faune, un plan de gestion pour chacune des principales espèces (omble de fontaine, touladi, orignal et ours noir) est en cours d'élaboration.
- ✓ La foresterie constitue également une activité économique importante dans la sous-zone. En 2007, les interventions forestières se présentaient comme suit : 46 800 ha en coupe (50 % de la sous-zone), 23 100 ha en éclaircie précommerciale (25 % de la sous-zone) et 4 800 ha en plantation (5 % de la sous-zone).
- ✓ Dans les parties nord et est de la sous-zone, les vents offrent un bon potentiel pour la production d'énergie éolienne. Celui-ci a été confirmé par des mesures de vent ainsi que par des parcs éoliens et des projets de parcs éoliens localisés à proximité de la réserve faunique ou partiellement dans ses limites administratives. Le parc éolien qui est situé en partie dans la réserve faunique est celui du mont Copper. Il correspond à la sous-zone 11-25-05 décrite dans la zone « Parcs éoliens ».
- ✓ Un projet de captage et d'embouteillage de l'eau de la source Isabella, située dans le sud-est de la sous-zone, près du lac Sohier, est en développement.
- ✓ Les paysages naturels de cette zone, visibles à partir des principaux circuits touristiques et des équipements récréotouristiques, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie. On y trouve les corridors panoramiques des routes 299 et 198.
- ✓ La zone est accessible par la route 299, la route 1000 (route du Petit-Parc) et plusieurs chemins forestiers.

Sous-zone 11-30-02 Zec Baillargeon

- ✓ Cette sous-zone est caractérisée par un plateau de 300 à 600 m d'altitude bordé par les vallées des rivières York, au nord, et Saint-Jean, au sud. Les quelques plans d'eau (lacs Baillargeon, Ross et Twin) qui s'y trouvent sont utilisés pour la pêche et la villégiature.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

Les rivières York et Saint-Jean ne font toutefois pas partie de la sous-zone.

- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune. On y trouve 47 % de résineux et 53 % de peuplements mélangés et de feuillus, composés majoritairement de peupliers.
- ✓ Les différentes activités récréotouristiques pratiquées dans la zone sont la randonnée pédestre, le vélo, l'observation de la faune, la baignade et les activités nautiques. Il est possible d'y séjourner en camping ou en chalet.
- ✓ Il est possible d'y chasser l'orignal et d'y pêcher l'omble de fontaine. De 2007 à 2009, deux orignaux ont été récoltés en moyenne annuellement par 20 chasseurs, pour un succès de 11 %. Les prises d'omble de fontaine s'élevaient à 4 250 en moyenne annuellement de 2007 à 2009.
- ✓ Bien que la sous-zone soit entièrement sous CAAF, aucune activité forestière n'a eu lieu sur le territoire au cours des dernières années.
- ✓ Les paysages naturels de cette zone, visibles à partir du corridor panoramique de la route 198, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie.
- ✓ La sous-zone est accessible par la route 198 et des chemins forestiers.

Sous-zone 11-30-03 Zec des Anses et réserve faunique de Port-Daniel

- ✓ Le territoire est caractérisé par de basses terres dont l'altitude ne dépasse pas les 300 m. Son réseau hydrographique est dense. La rivière à saumon de Port-Daniel y coule à l'extrémité sud-ouest et la rivière Grand Pabos borde sa limite nord-est. Sur le territoire de la zec, on dénombre 54 lacs, dont deux ayant une superficie supérieure à 20 ha, soit les lacs des Sept Îles et McKenzie. Pour sa part, la réserve faunique de Port-Daniel compte 25 lacs.
- ✓ Le couvert forestier est surtout composé de sapinières à bouleau blanc. On y trouve également le bouleau jaune, le frêne, l'érable, l'épinette, le tremble et le peuplier.
- ✓ La zec des Anses est la zec la plus fréquentée en Gaspésie, accueillant de 13 000 à 15 000 visiteurs annuellement.
- ✓ Les différentes activités récréotouristiques pratiquées dans la zec sont la randonnée pédestre, le vélo, la motoquad, la motoneige, l'observation de la faune, la baignade et les activités nautiques. La réserve faunique, pour sa part, permet la pratique de la randonnée pédestre, de la trappe et de la cueillette de petits fruits. Il est possible de séjourner dans la sous-zone en camping, en camp rustique ou en chalet. L'offre des activités et des services commerciaux dans la réserve est principalement assurée par la Sépaq.
- ✓ Dans la zec des Anses, le nombre de bêtes capturées annuellement en moyenne de 2007 à 2009 s'élevait à 15 orignaux (91 chasseurs, succès de 16 %), 7 cerfs de Virginie (417 jours-chasse, succès de 13 %), 3 ours noirs (99 jours-chasse, succès de 42 %) et 147 petits gibiers (1 317 jours-chasse). De plus, 14 780 ombles de fontaine ont été pêchés en moyenne annuellement de 2007 à 2009 au cours de 4 077 jours-pêche. Dans la réserve faunique, c'est 6 orignaux (8 groupes de chasse, succès de 75 %) et 26 petits gibiers (19 jours-chasse) qui ont été capturés en moyenne chaque année pour la même



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

période. De plus, 7 735 poissons (omble de fontaine et omble chevalier) ont été pêchés en moyenne chaque année de 2007 à 2009 au cours de 1 071 jours-pêche. Pour la même période, 7 saumons atlantiques ont été capturés en moyenne chaque année.

- ✓ La foresterie constitue également une activité économique importante dans la sous-zone. Dans la zec, les interventions forestières se présentaient comme suit en 2007 : 2 900 ha en coupe (18 % de la sous-zone), 1 200 ha en éclaircie précommerciale (7 % de la sous-zone) et 650 ha en plantation (4 % de la sous-zone). Dans la réserve, les interventions forestières se présentaient comme suit en 2007 : 1 400 ha en coupe (24 % de la sous-zone), 1 200 ha en éclaircie précommerciale (21 % de la sous-zone) et 800 ha en plantation (14 % de la sous-zone).
- ✓ On y accède par des routes secondaires, tels le chemin du Lac des Sept Îles pour rejoindre la zec des Anses et la route de la Rivière, puis la route du Parc pour rejoindre la réserve faunique de Port-Daniel.

Sous-zone 11-30-04 Pourvoirie des Lacs Robidoux

- ✓ Elle fait partie d'un palier intermédiaire entre la frange littorale et le plateau gaspésien dont le relief est composé de hautes collines aux sommets tabulaires ne dépassant pas les 550 m. On y trouve deux lacs, soit le lac Robidoux et le Petit lac Robidoux, et quelques ruisseaux. La rivière Bonaventure coule au nord de la sous-zone.
- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune : 75 % des peuplements sont mixtes.
- ✓ Les différentes activités récréotouristiques pratiquées dans la pourvoirie sont la randonnée pédestre, la cueillette de champignons, la baignade et les activités nautiques. Il est possible d'y séjourner en chalet ou à l'auberge.
- ✓ La pourvoirie possède des droits exclusifs, ce qui en fait la seule de ce genre dans la région. Ces droits permettent la chasse à l'orignal en dehors des dates de chasse de la zone 01. Il est également possible de chasser la bécasse et la gélinotte huppée. Il est à noter que la pourvoirie offre également un service de guide pour la chasse à la sauvagine à l'extérieur de la région. La pourvoirie offre aussi un service de guide (par autorisation de commerce) pour la pêche au saumon atlantique et à l'omble de fontaine anadrome dans les rivières Bonaventure, Petite Cascapédia et Grande Cascapédia. Les lacs de la sous-zone, pour leur part, offrent la possibilité de pêcher l'omble de fontaine indigène. Notons d'ailleurs que le Petit lac Robidoux est ensemencé tous les ans. De 2007 à 2009, c'est en moyenne 1 orignal par année qui a été capturé (3 groupes de chasseurs, succès de 33 %). Au cours de la même période, c'est 101 petits gibiers qui ont été capturés en moyenne chaque année au cours de 107 jours-chasse. Finalement, de 2007 à 2009, 3 210 ombles de fontaine ont été pêchés en moyenne chaque année.
- ✓ La foresterie constitue également une activité économique importante dans la sous-zone. En 2007, les interventions forestières se présentaient comme suit : 300 ha en coupe (55 % de la sous-zone), 20 ha en éclaircie précommerciale (4 % de la sous-zone) et aucune plantation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

- ✓ On y accède par le chemin Garin à partir de Saint-Elzéar, au nord de la ville de Bonaventure.

Sous-zone 11-30-05 Zec Casault

- ✓ La majorité du territoire se situe dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Seulement 10 % du territoire de la zec se situe en territoire gaspésien. La sous-zone est située sur un plateau d'une altitude maximale de 400 m, entaillé de vallées encaissées. Seuls quelques ruisseaux y coulent.
- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Les peuplements sont composés à 70 % de résineux.
- ✓ La zec permet la pratique d'activités nautiques, du canot et du kayak, du vélo, de la randonnée pédestre, de la raquette et du ski de fond. On peut y séjourner en camping ou en chalet. Les infrastructures et les équipements récréotouristiques de la zec se trouvent en majorité au Bas-Saint-Laurent, donc à l'extérieur de la sous-zone. Cette dernière comporte en effet seulement deux camps de trappeur.
- ✓ La zec permet la chasse à l'orignal, à l'ours noir, au cerf de Virginie et au petit gibier. Il est cependant difficile de mesurer l'importance de cette activité au sein de la sous-zone. La présence de deux camps de trappeur dans la sous-zone porte à croire que du piégeage y est pratiqué. Les nombreux lacs de la zec permettent la pêche à l'omble de fontaine. Cette activité n'a cependant pas lieu dans la sous-zone, car cette dernière ne comporte pas de lac d'importance.
- ✓ La foresterie constitue une activité économique importante dans la sous-zone. En 2007, les interventions forestières se présentaient comme suit : 3 200 ha en coupe (40 % de la sous-zone), 800 ha en éclaircie précommerciale (10 % de la sous-zone) et 150 ha en plantation (2 % de la sous-zone).
- ✓ On y accède par des chemins forestiers à partir des municipalités de Sainte-Marguerite, Routhierville et Causapscal.

Sous-zone 11-30-06 Réserve faunique de Matane

- ✓ Cette sous-zone est constituée d'une petite partie (0,4 %) de la réserve faunique de Matane. En effet, cette dernière est presque entièrement localisée dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. La réserve est située dans la zone du massif des monts Chic-Chocs dans les Appalaches. Le relief de la sous-zone est accidenté. Ses plus hauts sommets atteignent 350 m et l'on y trouve également une vallée encaissée. La réserve comporte 38 lacs et plusieurs rivières, dont les rivières Cap-Chat et Matane. La sous-zone, pour sa part, est uniquement traversée par quelques ruisseaux, dont un tributaire de la rivière Cap-Chat.
- ✓ La réserve offre un panorama saisissant où s'entrecoupent montagnes et vallées profondes sillonnées par de majestueux cours d'eau.
- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Les principales espèces trouvées sont le sapin et l'épinette.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

- ✓ Notons que la sous-zone présentait une densité d'orignal parmi les plus importantes au Québec en 2007, avec 4,6 bêtes au kilomètre carré.
- ✓ La réserve permet la pratique du kayak, de la randonnée pédestre, du vélo, de la cueillette de petits fruits, de l'observation de la faune et de la photographie animalière. On peut y séjourner en camping, en chalet ou à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. L'offre des activités et des services commerciaux est principalement assurée par la Sépaq. Les infrastructures et les équipements récréotouristiques de la réserve se trouvent cependant en totalité à l'extérieur de la sous-zone, dans le Bas-Saint-Laurent.
- ✓ Le Comité de protection des Monts Chic-Chocs œuvre à obtenir un statut d'aire protégée de catégorie III pour une portion de la chaîne des monts Chic-Chocs, située dans la réserve faunique de Matane, totalisant environ de 465 km².
- ✓ La réserve permet la chasse à l'orignal, à l'ours noir, au petit gibier et à la sauvagine. Cette activité n'est cependant pas permise dans la sous-zone. Les nombreux lacs de la réserve permettent la pêche à l'omble de fontaine. Le lac Matane est le seul qui offre la pêche au touladi. Il est également possible de pêcher le saumon atlantique dans la rivière Matane. La pêche n'a cependant pas lieu dans la sous-zone, car cette dernière ne comporte pas de lac ou de rivière où la pêche est permise.
- ✓ Bien que la sous-zone soit entièrement sous CAAF, aucune activité forestière n'a eu lieu sur le territoire au cours des dernières années.
- ✓ L'accueil principal de la réserve est situé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Matane (dans la région du Bas-Saint-Laurent) et l'on y accède par la route 195. La sous-zone proprement dite est accessible par des chemins forestiers à partir de la route 1 (rue des Fonds) qui part de Cap-Chat.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-30-01 Réserve faunique des Chic-Chocs

Droits

- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 30) totalisant 12,4 km;
- 2 sentiers de motoneige (n°s 595 et 5) totalisant 24 km;
- 1 sentier équestre de 60 km;
- 1 piste cyclable totalisant 7,3 km;
- 3 sentiers pédestres totalisant 13,1 km, dont le SIA sur 5,9 km;
- 11 terrains de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 poste de gardiennage et 1 poste d'accueil en zec sans autorisation d'utilisation requise (pour la zec de la Rivière-Madeleine);
- 15 chalets;
- 11 CAAF associés à 2 UA (112-56 et 112-57) qui couvrent 938 km², soit 99,3 % de la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

sous-zone. 12 autres CAAF et 1 CtAF sont associés aux UA 111-51 et 111-53 sur 5 km² ou 0,5 % du territoire;

- 2 camps de travailleurs sans droits requis;
- 1 bail pour un site d'entreposage;
- 1 barrage de contrôle;
- 2 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 77 km;
- 1 mise à la disposition pour ligne de distribution d'énergie (-44 kV) totalisant 533 m;
- 14 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 99 % de la sous-zone;
- 6 baux non exclusifs associés à un site d'extraction de pierres concassées, 1 bail exclusif associé un site d'extraction de minerai de silice et 1 bail exclusif associé à une gravière;
- 586 claims et 2 baux miniers totalisant 232 km², soit 25 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (des Chic-Chocs) constituant la sous-zone;
- 1 zec (de la Rivière-Madeleine) couvrant 0,1 % du territoire;
- 6 portions de rivières à saumon totalisant 80,6 km;
- 3 contraintes minières d'exploration permise sous conditions (2 limites de claims et 1 projet d'aménagement intégré du secteur du lac Sainte-Anne) totalisant 26 km², soit 3 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Diverses activités de plein air;
- Camping, séjour en chalet ou refuge.

Sous-zone 11-30-02 Zec Baillargeon

Droits

- 7 autorisations d'utilisation pour des belvédères;
- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 2 terrains de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 poste d'accueil en zec (sans autorisation d'utilisation);
- 4 sites de villégiature, 1 terrain de camping rustique et 1 complément d'établissement (sans autorisation d'utilisation);
- 4 aérateurs pour aménagements fauniques et pour la zec;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 66 km², soit 99,9 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

- 3 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 zec (Baillargeon) constituant la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Diverses activités de plein air;
- Camping, séjour en chalet ou refuge.

Sous-zone 11-30-03 Zec des Anses et réserve faunique de Port-Daniel

Droits

- 48 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 4 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 3 autorisations d'utilisation pour une marina, un abri de pêche et un complément d'équipement (centre de plein air Harfang des neiges) et 1 autorisation d'utilisation de 0,02 km² pour la base de plein air;
- 5 autorisations d'utilisation pour campings rustiques (3) et campings aménagés (2);
- 1 bail pour camp de piégeage;
- 1 poste d'accueil en zec;
- 1 autorisation d'utilisation pour un camp de gardien en zec;
- 4 terrains de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) totalisant 1 km;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) totalisant 13 km;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 66 km², soit 99,9 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (Entreprises agricoles et forestières de Percé inc.) couvrant 2,2 km², soit 1,1 % de la sous-zone;
- 7 barrages de contrôle;
- 2 mises à la disposition pour ligne de distribution d'énergie (-44 kV) totalisant 957 m;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 43 claims et 1 bail minier exclusif totalisant 18,3 km², soit 8,8 % de la sous-zone;
- 1 bail exclusif associé à 1 site d'extraction de pierres concassées.

Statuts

- 1 zec (des Anses) couvrant 154 km², soit 74 % de la sous-zone;
- 1 réserve faunique (de Port-Daniel) couvrant 53 km², soit 26 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Diverses activités de plein air;
- Camping, séjour en chalet ou refuge.

Sous-zone 11-30-04 Pourvoirie des Lacs Robidoux

Droits

- 8 CAAF associés à l'UA 111-54 qui couvre toute la sous-zone;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 pourvoirie à droits exclusifs de 5,53 km², soit toute la sous-zone.

Activités usuelles

- 1 sentier local de motoquad totalisant 1,9 km;
- Chasse et pêche;
- Diverses activités de plein air;
- Camping, séjour en chalet ou refuge.

Sous-zone 11-30-05 Zec Casault

Droits

- 2 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 terrains de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone;
- 11 CAAF et 2 EABF associés à l'UA 012-53 qui couvre toute la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 1,4 % la sous-zone;
- 42 claims totalisant 19 km², soit 24 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 zec (Casault) couvrant 80,3 km², soit 10 % de toute la zec (le reste étant localisé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent).

Activités usuelles

- Chasse et piégeage.

Sous-zone 11-30-06 Réserve faunique de Matane

Droits

- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier de ski de fond de 4,5 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

- 8 CAAF associés à l'UA 112-57 qui couvre toute la sous-zone;
- 1 terrain de piégeage couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (de Matane) couvrant 5 km², soit 0,4 % de toute la réserve faunique (le reste étant localisé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent).

Activités usuelles

- Chasse et piégeage.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-30-01 Réserve faunique des Chic-Chocs

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 29 % de la sous-zone (275 km²);
- 13 sites non actifs d'extraction de substances minérales de surface (gravière, pierres concassées et minerai de silice);
- 16 gisements métalliques (cuivre, or, argent, plomb et zinc).

Projets

- 2 projets d'exploration minière (cuivre, or, argent et molybdène);
- Projet de captage et d'embouteillage d'eau souterraine (source Isabella).

Éléments particuliers

- 1 projet de modification à l'entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- 8 sites d'intérêt faunique (3 lacs basiques, 1 lac à touladi, 2 hibernacles et 3 frayères pour l'omble de fontaine).

Sous-zone 11-30-02 Zec Baillargeon

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 1,3 % de la sous-zone (1 km²).

Éléments particuliers

- 1 site d'intérêt faunique (campagnol des roches) couvrant 0,08 km², soit 0,1 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

Sous-zone 11-30-03 Zec des Anses et réserve faunique de Port-Daniel

Potentiels

- 1 gravière et 1 site d'extraction pierres concassées non actifs;
- 4 gisements métalliques (cuivre, plomb, zinc et argent);
- 1 gisement non métallique (magnésite).

Éléments particuliers

- 2 sites d'intérêt faunique pour l'omble chevalier (lacs des Sept Îles et Pabos) couvrant 1,34 km², soit 0,6 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-30-04 Pourvoirie des Lacs Robidoux

- Aucun.

Sous-zone 11-30-05 Zec Casault

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 28 % du territoire;
- 1 gisement métallique (argent et or).

Sous-zone 11-30-06 Réserve faunique de Matane

- Aucun.

Problématique

- Les territoires fauniques structurés ont été créés afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques. Le potentiel faunique de ces territoires est directement lié à la qualité des écosystèmes et des habitats. Toutefois, certaines formes d'exploitation des ressources liées aux industries forestière, minière et énergétique (éolien et pétrolier) ont pour effet de modifier les conditions propices au maintien ou à l'amélioration du potentiel faunique.
- Un parc éolien (sous-zone 11-25-05 « Parc éolien du Mont Copper ») est en fonction dans la réserve faunique des Chic-Chocs et un autre est projeté (sous-zone 11-26-02 « Projet de parc éolien de Murdochville »)³⁸. Cela suscite les préoccupations du milieu quant à l'implantation d'autres parcs éoliens dans les territoires fauniques, ce qui aurait une influence sur les activités récréatives et touristiques en général. La qualité des paysages et la quiétude des lieux risqueraient d'être compromises.
- Les indices minéraux décelés et les claims miniers obtenus témoignent d'un potentiel minéral intéressant, en particulier dans la sous-zone de la réserve faunique des Chic-

³⁸ Le contenu de la fiche reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. Depuis ce temps, le projet de parc éolien de Murdochville a été abandonné.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

Chocs. À cause de leurs répercussions sur les écosystèmes et sur les paysages, les activités liées à l'exploration et à l'exploitation minière pourraient nuire au maintien et au développement d'activités récréatives, touristiques et de prélèvement de la faune.

- De la même manière, les activités de recherche de pétrole et de gaz naturel peuvent nuire au maintien et au développement d'activités récréotouristiques et de prélèvement de la faune.
- À cause de ses répercussions sur les écosystèmes et sur les paysages, l'exploitation forestière peut nuire au maintien et au développement d'activités récréotouristiques et de prélèvement de la faune, surtout à partir des points d'intérêt tels que les lacs, les rivières, les points de vue en montagne et les circuits panoramiques. C'est le cas notamment pour la sylviculture intensive qui, dans un contexte où elle vise la production prioritaire de matière ligneuse, pourrait ne pas être compatible avec les objectifs de mise en valeur de la faune associés aux territoires fauniques structurés. Les interventions forestières peuvent néanmoins, dans certains cas, être favorables à certaines espèces fauniques.
- Le potentiel forestier de la zone est important et le volume de matière ligneuse issu de ces territoires est important. Le développement et la mise en valeur des utilisations fauniques et récréotouristiques peuvent complexifier la planification forestière.
- L'exploitation forestière, dans la réserve des Chic-Chocs, modifie les paysages visibles à partir de certains points d'intérêt du parc national de la Gaspésie (sous zone 11-01-03). D'autres activités industrielles pourraient avoir le même effet, le cas échéant. De plus, cette problématique pourrait être soulevée dans d'autres réserves fauniques ou zecs, notamment dans celles qui se trouvent à proximité des rivières exploitées pour la pêche au saumon et pour d'autres activités récréatives.

Enjeux

- Maintien et mise en valeur du potentiel faunique et des activités qui y sont associées.
- Mise en valeur du potentiel éolien.
- Maintien des activités forestières, minières, pétrolières et gazières.
- Maintien et mise en valeur des potentiels récréotouristiques.
- Maintien d'un cadre (paysages et quiétude des lieux) propice à la pratique d'activités à caractère faunique et récréotouristique, notamment dans les secteurs d'intérêt.

Analyse

Puisque les territoires fauniques structurés ont été créés pour promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques, la conservation et le développement des potentiels fauniques et des activités qui y sont rattachées sont nécessaires. Il en va de même pour les autres activités récréotouristiques actuelles ou pour celles pouvant être développées dans ces territoires fauniques. Une attention particulière devra être portée à la conservation du caractère naturel des paysages d'intérêt, qui sont des éléments non négligeables pour le maintien de la qualité



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-30

Territoires fauniques structurés surfaciques

de l'expérience récréative et touristique ayant cours dans la zone et aussi, dans certains cas, à l'extérieur de celle-ci (cas du parc national de la Gaspésie).

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune et du récréotourisme.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les modes d'exploitation et de gestion des ressources forestières, minières et énergétiques afin de conserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique.
- Adapter les modes d'exploitation et de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de conserver un cadre (paysage et quiétude) propice au maintien et au développement d'activités fauniques et récréotouristiques. Cela inclut aussi la conservation du caractère naturel des paysages visibles à partir des routes 299 et 198 et à partir de points d'intérêt localisés à l'extérieur de la zone, notamment dans le parc national de la Gaspésie.
- Mettre en valeur les investissements sylvicoles passés en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune.
- Adapter, dans les sous-zones concernées, les activités d'aménagement, d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles de manière à accroître la protection d'habitats et d'espèces fauniques d'intérêt, dont les lacs basiques, les lacs à touladi, les lacs à omble chevalier, les frayères pour l'omble de fontaine, les hibernacles et les habitats du campagnol des roches.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée correspond à une bande de 1,5 km située de part et d'autre des segments de rivières à saumon où la pêche est permise selon le Règlement de pêche du Québec et qui sont sous gestion déléguée. La même bande de 1,5 km est appliquée aux segments de rivières utilisés à d'autres fins récréatives (canot, kayak, rafting, etc.) de façon structurée par une entreprise. Il est à noter que certaines portions de rivières bordées par des terres privées font partie de la zone, puisque le fond de rivière est généralement de tenure publique.

La zone a une superficie totale de 1 190 km² et elle est divisée en 18 sous-zones réparties sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne. Dans la partie sud de la péninsule, on trouve, de l'ouest vers l'est, les sous-zones des rivières Patapédia (47,0 km²), Ristigouche (14,5 km²), Matapédia (5,5 km²), Nouvelle (106,6 km²), Cascapédia (60,3 km²), Petite Cascapédia (230,7 km²), Bonaventure (206,8 km²), Port-Daniel (1,4 km²), du Grand Pabos Ouest (13,5 km²), du Grand Pabos (25,1 km²), du Petit Pabos (44,0 km²) et la Grande Rivière (6,5 km²). Dans la partie de la pointe et dans le nord de la péninsule, de l'est vers l'ouest, on trouve les sous-zones des rivières Saint-Jean (84,8 km²), York (160,4 km²), Dartmouth (45,4 km²), Madeleine (114,0 km²), Sainte-Anne (8,8 km²) et Cap-Chat (14,7 km²).

De plus, les routes panoramiques 198 et 299 qui longuent les rivières York et Cascapédia, respectivement, font aussi partie de la zone. La route panoramique 132 passe à quelques endroits dans la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Les rivières de la région prennent leur source dans les hauteurs des monts Notre-Dame — les monts Chic-Chocs pour la plupart — et coulent de part et d'autre de la péninsule gaspésienne. Les formations rocheuses des monts Notre-Dame sont composées en grande partie de roches calcaires, lesquelles confèrent aux rivières leur grande limpidité.
- ✓ Les 16 grands bassins versants de la Gaspésie sont tous des bassins dans lesquels coulent des rivières à saumon. La grande quantité de rivières à saumon sur le territoire est une caractéristique physiographique et environnementale propre à la Gaspésie. Socialement, les rivières sont utilisées par toutes les communautés de la région et sont source de fierté pour la population gaspésienne.
- ✓ La qualité de l'eau en Gaspésie est reconnue comme bonne, bien que peu de données soient recueillies sur l'ensemble des rivières. Deux rivières font actuellement l'objet d'un suivi mensuel pendant la période estivale, soit les rivières Matapédia et Bonaventure. Leurs indices de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) depuis 2007 sont considérés comme bons. Ajoutons que la qualité de l'eau des rivières Sainte-Anne, York, Cascapédia et Nouvelle a été suivie de 1979 à 1997 et elle était très bonne. L'algue *Dydimosira*, une diatomée benthique d'eau douce au potentiel envahissant, a proliféré à divers degrés depuis 2006 dans six rivières : Matapédia, Patapédia, Nouvelle, Petite Cascapédia, Cascapédia et Bonaventure. Elle a aussi été observée ponctuellement dans



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

les rivières Sainte-Anne (2006 et 2009), Grande-Rivière (2007), Cap-Chat (2008 et 2009), Madeleine (2008), York (2008), Saint-Jean (2009) et Ristigouche (2009).

- ✓ Les sous-zones sont essentiellement couvertes de forêts. En général, les rivières ont leurs sources dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc et s'écoulent vers la mer en passant dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.
- ✓ La majorité des sous-zones sont utilisées pour la villégiature, mais davantage le long des rivières Petite Cascapédia, Bonaventure, Saint-Jean, York et Madeleine. On trouve des secteurs agricoles dans certaines sous-zones du sud de la Gaspésie, dans la partie aval des rivières, notamment dans les sous-zones des rivières Nouvelle, Cascapédia, Petite Cascapédia et Bonaventure. Il y a aussi un peu d'agriculture aux abords de la rivière Cap-Chat.
- ✓ Les sous-zones, en plus d'abriter le saumon atlantique et l'omble de fontaine, servent également d'habitat à la truite arc-en-ciel, une espèce non indigène. On trouve l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique, la lamproie marine, l'épinoche, le chabot visqueux, le naseux noir, le gaspareau, la lotte, le meunier noir et le meunier rouge dans quelques-unes des sous-zones. Finalement, la truite brune, une espèce non indigène, a été observée dans les rivières Bonaventure et York.
- ✓ Toutes les sous-zones sont traversées par des rivières à saumon exploitées pour la pêche. Cette activité est importante sur le plan économique, puisqu'en 2009 elle générerait 648 emplois saisonniers et 83 emplois annuels. Les retombées économiques annuelles des 24 060 jours-pêche étaient évaluées à 16 millions de dollars dans la région administrative de la Gaspésie. En plus du saumon atlantique, on pêche également l'omble de fontaine. Mentionnons que trois entreprises piscicoles sont établies tout près ou dans des sous-zones des rivières Nouvelle, Bonaventure et Dartmouth. On y élève principalement la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine.
- ✓ La descente de rivière en canot et en kayak est pratiquée de manière structurée, grâce à quelques entreprises de tourisme d'aventure, sur les rivières Patapédia, Ristigouche, Matapédia, Cascapédia, Petite Cascapédia, Bonaventure, Saint-Jean, York, Dartmouth et Cap-Chat. Différents parcours sont également empruntés de manière non structurée dans chaque sous-zone. Une entreprise de tourisme d'aventure offre également la possibilité de descendre la rivière Saint-Jean en rafting. Le ski de fond, la randonnée pédestre, le vélo, le camping, la chasse et le piégeage sont également pratiqués dans les sous-zones. On y trouve aussi des sentiers de motoquad et de motoneige. D'ailleurs, deux sous-zones recoupent des secteurs récréotouristiques ou à potentiel récréotouristique, telles les rives de la rivière Patapédia (projet de belvédères) et la Station touristique Pin Rouge (Petite rivière Cascapédia).
- ✓ On pratique des interventions forestières adaptées dans cette zone, notamment en ce qui a trait à la protection des paysages visibles à partir de la rivière [Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles (Comité GIRN)] et à la réduction de la sédimentation dans les eaux des rivières (*Guide des saines pratiques forestières*).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- ✓ Il y a trois organismes de bassin versant qui couvrent l'ensemble du territoire de la Gaspésie. Ces organismes ont pour mission d'intégrer les principaux acteurs et utilisateurs de l'eau dans un contexte de protection et de mise en valeur de cette ressource. Les sous-zones des rivières Patapédia, Ristigouche et Matapédia se trouvent sur le territoire couvert par l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, les sous-zones des rivières Nouvelle à la Grande Rivière inclusivement sont situées sur le territoire géré par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud et les sous-zones des rivières Saint-Jean à Cap-Chat sont situées sur le territoire géré par le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie. À ces trois organismes s'ajoute le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure, créé en 2003. Ce dernier a déployé des efforts considérables depuis 2007 pour que les différents usages à caractère récréatif sur cette rivière cohabitent harmonieusement. Les résultats sont concluants : canoteurs, pêcheurs et gestionnaires de chaque activité collaborent en ce sens. Cet objectif est aussi poursuivi par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud depuis sa création en 2009.
- ✓ On y accède en empruntant des routes secondaires à partir des routes 132, 299 et 198.
- ✓ Les paysages naturels de cette zone, visibles à partir des principaux circuits touristiques et des équipements récréotouristiques, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie. On y trouve les corridors panoramiques des routes 299 et 198 dans les sous-zones des rivières Cascapédia, York et Madeleine. La route 132 passe également dans le corridor de quelques sous-zones notamment les rivières Matapédia, Saint-Jean, Sainte-Anne et Dartmouth.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-31-01 Rivière Patapédia

Droits

- 4 compléments d'équipements récréatifs (remises, glacière, entrepôt);
- 1 site récréatif (camp et cuisine);
- 2 sites d'hébergement;
- 7 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 14 CAAF et 2 EABF associés aux UA 012-52 et 012-53 couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (des Rivières-Matapédia-Patapédia) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 20 km;
- 1 rivière à saumon (rivière Patapédia) totalisant 20 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-02 Rivière Ristigouche

Droits

- Autorisations d'utilisation pour des sentiers pédestres et cyclables totalisant 10,6 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un site récréatif d'une superficie de 0,03 km²;
- 11 CAAF et 2 EABF associés à l'UA 012-53 qui couvre 1,4 km², soit 10 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC d'Avignon) couvrant 7,5 km², soit 52 % de la sous-zone;
- 6 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 63,7 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 rivière à saumon (rivière Ristigouche) totalisant 75 km;
- 1 forêt d'expérimentation sur réserve forestière de 0,04 km²;
- 2 contraintes minières totalisant 0,14 km² (une aire de captage d'eau souterraine et une forêt d'expérimentation).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-03 Rivière Matapédia

Droits

- 2 sentiers de motoneige (bretelle Aréna Saint-Alexis–Saint-André sur 1,9 km et le n° 587 sur 166 m);
- 1 sentier de VTT (Trans-Québec n° 10) sur 1,1 km;
- 1 sentier cyclable (Route verte) sur 1,2 km;
- 1 permis d'exploitation acéricole couvrant 0,2 km², soit 4,7 % de la sous-zone;
- 11 CAAF et 2 EABF associés à l'UA 012-53 qui couvre 0,33 km², soit 8 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC d'Avignon) couvrant 7,5 km², soit 52 % de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 333 m;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 93 % de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Statuts

- 1 réserve faunique (des Rivières-Matapédia-Patapédia) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 20 km;
- 1 rivière à saumon (rivière Matapédia) totalisant 20 km;
- 2 contraintes minières totalisant 0,4 km² (une réserve à l'État pour une aire de captage d'eau souterraine et un périmètre urbanisé avec exploration permise sous condition).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-04 Rivière Nouvelle

Droits

- 2 sections de sentiers de motoneige (n° 5) totalisant 100 m;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) totalisant 2,1 km;
- 2 sections de sentier cyclable (Route verte) totalisant 78 m;
- 1 autorisation d'utilisation pour un site d'hébergement;
- 1 permis d'exploitation acéricole de 0,08 km² (cette érablière est enclavée dans un refuge biologique de la zone 11-14);
- 12 CAAF et 2 CtAF associés aux UA 111-52 et 111-53 qui couvrent 95 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC d'Avignon) couvrant 2,5 % de la sous-zone;
- 2 barrages de contrôle;
- 3 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 320 m;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 51 % de la sous-zone;
- 1 bail non exclusif associé à une gravière;
- 7 claims miniers actifs couvrant 2 km².

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-Nouvelle) sur toute la longueur des rivières à saumon qui est comprise dans la sous-zone, soit 58 km;
- 3 rivières à saumon, soit la rivière Nouvelle sur 41 km, la Petite rivière Nouvelle sur 15 km et le ruisseau Mann sur 2 km;
- 1 contrainte minière totalisant 0,19 km² (périmètre urbanisé avec exploration permise sous conditions).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-05 Rivière Cascapédia

Droits

- 2 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) totalisant 685 m;
- 2 autorisations d'utilisation pour des sentiers pédestres totalisant 2,2 km;
- 1 camp de travailleurs autorisé par un tiers;
- 13 CAAF et 2 CtAF associés aux UA 111-52, 111-53 et 111-54 qui couvrent 92 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC d'Avignon) couvrant 2 % de la sous-zone;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 44,8 % de la sous-zone;
- 1 bail non exclusif associé à une gravière;
- 27 titres miniers actifs (26 claims et un bail exclusif) totalisant 5,3 km², soit 12 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (Rivière-Cascapédia) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 42 km;
- 1 rivière à saumon (rivière Cascapédia) totalisant 42 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-06 Petite rivière Cascapédia

Droits

- 1 bail pour la Station touristique Pin Rouge (centre de ski) (2,9 km²);
- 46 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 sentiers de motoquad (Trans-Québec n° 10 et sentier local) totalisant 7,5 km;
- 1 sentier de motoneige (sentier local n° 595) de 7,9 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- 1 piste cyclable de 2,8 km;
- 2 autorisations d'utilisation pour des sentiers pédestres totalisant 9,1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour des sentiers de ski de fond totalisant 4,3 km;
- 13 CAAF et 2 CtAF associés aux UA 111-52, 111-53 et 111-54 qui couvrent 95 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC de Bonaventure) couvrant 3 % de la sous-zone;
- 1 station de mesure hydrométrique;
- 3 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 226 m;
- 10 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 65 % la sous-zone;
- 1 bail non exclusif associé à une gravière;
- 12 claims miniers actifs couvrant 4,7 km².

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Petite-Rivière-Cascapédia) sur toute la longueur des rivières à saumon qui est comprise dans la sous-zone, soit 113 km;
- 3 rivières à saumon, soit la Petite rivière Cascapédia sur 24,5 km, la Petite rivière Cascapédia Est sur 46 km et la Petite rivière Cascapédia Ouest sur 42,5 km;
- Zonage agricole de la CPTAQ d'une superficie de 0,2 km²;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition (associée à un territoire délimité à des fins non exclusives de conservation) d'une superficie de 21 km², soit 13 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-07 Rivière Bonaventure

Droits

- 1 bail pour une tour d'observation et une autorisation d'utilisation pour une plate-forme d'observation;
- 1 bail pour un belvédère;
- 1 autorisation d'utilisation pour un terrain de pique-nique;
- 20 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 autorisations d'utilisation pour terrain de camping rustique (Cime Aventure inc.);
- 1 bail pour terrain de camping rustique (camping municipal de la rivière Duval);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- 6 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) totalisant 148 m;
- Sentiers locaux de motoquad sur 15 km et un tronçon du Trans-Québec n° 10 de 7 km;
- 2 autorisations d'utilisation pour pistes cyclables totalisant 6,9 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour sentiers pédestres totalisant 19,2 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un parcours de tir à l'arc totalisant 2,2 km;
- 12 CAAF associés aux UA 111-53 et 111-54 qui couvrent 96 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (MRC de Bonaventure) couvrant 1,8 km²;
- 1 autorisation de passage pour un site industriel;
- 2 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 258 m;
- 10 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 88 % la sous-zone;
- 5 baux non exclusifs associés à deux gravières;
- 18 titres miniers actifs (claims) totalisant 4,5 km², soit 3 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-Bonaventure) sur 88 km de la rivière Bonaventure et 3,7 km de la rivière Hall;
- 1 aire faunique communautaire (l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.) sur 6,7 km de la rivière Bonaventure;
- 3 rivières à saumon, soit la rivière Bonaventure sur 88 km, la rivière Hall sur 3,7 km et le ruisseau Mourier sur 1,7 km;
- Zonage agricole de la CPTAQ d'une superficie totalisant 0,5 km²;
- 4 forêts d'expérimentation totalisant 0,58 km²;
- 6 contraintes minières d'exploration permise sous condition totalisant 0,9 km² (une limite de claims, 4 forêts d'expérimentation et 1 périmètre urbanisé).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-08 Rivière Port-Daniel

Droits

- 1 tronçon du Trans-Québec n° 10 de 1,4 km;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 0,087 km², soit 11 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (Les Entreprises agricoles et forestières de Percé inc.) couvrant 0,64 km², soit



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

81 % de la sous-zone;

- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (de Port-Daniel) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 5 km;
- 1 rivière à saumon (Port-Daniel) totalisant 5 km;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,02 km² (périmètre urbanisé de Port-Daniel).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-09 Rivière du Grand Pabos Ouest

Droits

- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) et un sentier de motoneige (n° 5) sur 5,1 km;
- 1 sentier de motoneige (bretelle-route 132 Pabos Mills) sur 3,7 km;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 12,1 km², soit 92 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (Les Entreprises agricoles et forestières de Percé inc.) couvrant 0,64 km², soit 1,4 % de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 86 m;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 1 bail exclusif associé à un site d'extraction de pierres concassées.

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec Pabok) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 9 km;
- 1 rivière à saumon (du Grand Pabos Ouest) totalisant 9 km;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,2 km² (périmètre urbanisé de Chandler/Pabos Mills).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-10 Rivière du Grand Pabos

Droits

- 1 bail aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) et un sentier de motoneige (n° 5) sur 690 m;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 20,7 km², soit 92 % de la sous-zone;
- 1 contrat ou convention pour un site industriel;
- 1 barrage de contrôle;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 57 m;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 4 baux non exclusifs associés à deux gravières;
- 7 titres miniers actifs (6 claims et 1 bail exclusif associé à un site d'extraction de pierres concassées) totalisant 1,1 km², soit 5 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec Pabok) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 25 km;
- 1 rivière à saumon (du Grand Pabos) totalisant 25 km;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,8 km² (périmètre urbanisé de Chandler/Pabos Mills).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-11 Rivière du Petit Pabos

Droits

- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 10) et un sentier de motoneige (n° 597) sur 6,2 km;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) sur 179 m;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier pédestre totalisant 1,3 km;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 32,1 km², soit 87 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- 1 CvAF (Les Entreprises agricoles et forestières de Percé inc.) couvrant 0,66 km², soit 2 % de la sous-zone;
- 2 mises à la disposition pour des héliports;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 4,8 km;
- 3 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- ✓ 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec Pabok) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 23 km;
- 1 rivière à saumon (du Petit Pabos) totalisant 23 km;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,8 km² (périmètre urbanisé de Chandler/Saint-François-de-Pabos).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-12 Grande Rivière

Droits

- 1 piste cyclable sur 100 m;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 2,9 km², soit 63 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (Les Entreprises agricoles et forestières de Percé inc.) couvrant 0,94 km², soit 20 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 rivière à saumon (Grande Rivière) totalisant 20 km;
- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Grande-Rivière) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 20 km;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,2 km² (périmètre urbanisé de Chandler/Grande-Rivière).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Sous-zone 11-31-13 Rivière Saint-Jean

Droits

- 3 sentiers de motoneige (n°s 5 et 597 et la bretelle entre les n°s 5 et 597) sur 8,4 km;
- 3 sentiers de VTT (Trans-Québec n° 30, bretelle et sentier régional) sur 23 km;
- 1 bail pour site de villégiature;
- 1 autorisation d'utilisation pour un belvédère;
- 7 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 4 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 barrière de décompte de saumoneaux;
- 15 CAAF associés à l'UA 112-55 qui couvre 71 km², soit 92 % de la sous-zone;
- 1 CVAF (la Nation Micmac de Gespeg) couvrant 3,3 km², soit 4,3 % de la sous-zone;
- 2 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 3 km;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 4 claims totalisant 2,2 km², soit 3 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (de la rivière Saint-Jean) sur toute la longueur de la rivière Saint-Jean qui est comprise dans la sous-zone, soit 50 km;
- 2 rivières à saumon, soit la rivière Saint-Jean sur 50 km et la rivière Saint-Jean Sud sur 3 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-14 Rivière York

Droits

- 12 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 baux à des fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 bail pour site de villégiature;
- 1 bail pour site d'hébergement;
- 6 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) sur 97 m;
- 1 sentier de VTT (Trans-Québec n° 30) sur 4,4 km;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier équestre sur 11,4 km;
- 15 CAAF associés aux UA 112-55 et 112-56 qui couvrent 99 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (la Nation Micmac de Gespeg) couvrant 0,8 km², soit 1 % de la sous-zone;
- 1 station de mesure hydrométrique;
- 1 contrat ou convention pour un gazoduc de 1,4 km;
- 2 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 116 m;
- 7 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 1 bail exclusif associé à une gravière.

Statuts

- ✓ 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-York) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 62 km;
- 1 rivière à saumon (York) totalisant 62 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-15 Rivière Dartmouth

Droits

- 2 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) sur 57 m;
- 1 sentier de VTT (Trans-Québec n° 13) sur 14 km;
- 1 piste cyclable (Route verte) sur 54 m;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier équestre sur 4,8 km;
- 15 CAAF associés aux UA 112-55 et 112-56 qui couvrent 30,6 km², soit 91 % de la sous-zone;
- 1 CvAF (la Nation Micmac de Gespeg) couvrant 1,9 km², soit 6 % de la sous-zone;
- 1 station de mesure hydrométrique;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 81 m;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone.

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-Dartmouth) sur toute la longueur de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 28 km;

- 1 rivière à saumon (Dartmouth) totalisant 28 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-16 Rivière Madeleine

Droits

- 2 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 4 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 1 passe migratoire pour le saumon;
- 2 sentiers de motoneige (n^{os} 5 et 597) sur 57 m;
- 2 sentiers de VTT (Trans-Québec n^{os} 13 et 30) sur 7 km;
- 1 sentier pédestre (SIA) sur 1,1 km qui passe sur une route aussi empruntée par les VTT et les motoneiges;
- 5 CAAF associés à l'UA 112-56 qui couvre 91 km², soit 100 % de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 29 m;
- 5 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 3 baux non exclusifs associés à une gravière et un bail minier pour un autre site d'extraction de substance minérale de surface;
- 120 claims et un bail minier totalisant 38 km², soit 42 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-Madeleine) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 40 km;
- 1 rivière à saumon (Madeleine) totalisant 40 km.

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-17 Rivière Sainte-Anne



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Droits

- 4 autorisations d'utilisation pour des belvédères;
- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 1 sentier de motoneige (n° 5) totalisant 440 m;
- 1 sentier de VTT (Trans-Québec n° 30) sur 55 m;
- 1 autorisation d'utilisation pour sentiers pédestres sur 6,5 km;
- 1 CvAF (MRC de La Haute-Gaspésie) couvrant 5,6 km², soit 75 % de la sous-zone;
- 1 prise d'eau;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 44 m;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant toute la sous-zone;
- 8 claims totalisant 2,3 km², soit 31 % de la sous-zone.

Statuts

- 1 réserve faunique (de la Rivière-Sainte-Anne) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 21 km;
- 1 rivière à saumon (Sainte-Anne) totalisant 21 km;
- Zonage agricole de la CPTAQ d'une superficie de 0,03 km²;
- 2 contraintes minières d'exploration permises sous condition totalisant 0,5 km² (périmètre urbanisé de Sainte-Anne-des-Monts et une ligne de transport d'énergie).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Sous-zone 11-31-18 Rivière Cap-Chat

Droits

- 1 bail aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 4 sentiers de motoneige (n° 5, deux bretelles, sentier local) totalisant 1,6 km;
- 2 sentiers de VTT (Trans-Québec n° 30, bretelle) sur 55 m;
- 8 CAAF associés à l'UA 112-57 qui couvre 9,4 km², soit 90 % de la sous-zone;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 96 % de la sous-zone;
- 8 claims totalisant 5,9 km², soit 57 % de la sous-zone.

Statuts



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- 1 zone d'exploitation contrôlée (Zec de la Rivière-Cap-Chat) sur toute la longueur de la rivière qui est comprise dans la sous-zone, soit 18 km;
- 1 rivière à saumon (Cap-Chat) totalisant 18 km;
- Zonage agricole de la CPTAQ d'une superficie de 0,2 km²;
- 1 contrainte minière d'exploration permise sous condition totalisant 0,1 km² (périmètre urbanisé de Cap-Chat).

Activités usuelles

- Chasse, pêche et piégeage;
- Canot, kayak et camping sauvage;
- Randonnée pédestre, ski de fond et autres activités de plein air exercées le long de la rivière.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-31-01 Rivière Patapédia

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur une partie de la sous-zone (4,2 km²);
- 1 site d'extraction de substances minérales de surface non actif.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-02 Rivière Ristigouche

Éléments particuliers

- 1 site archéologique.
- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-03 Rivière Matapédia

Potentiels

- 4 érablières à potentiel acéricole couvrant une superficie totale de 0,12 km², soit 3 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-04 Rivière Nouvelle

Potentiels

- 2 gravières non actives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.
- Un site d'intérêt faunique (petite aire de confinement du cerf de Virginie) d'une superficie de 0,3 km².

Sous-zone 11-31-05 Rivière Cascapédia

Potentiels

- 1 érablière à potentiel acéricole de 0,1 km²;
- Potentiel éolien mesuré sur une petite partie de la sous-zone (0,2 km²);
- Potentiel hydroélectrique identifié par Hydro-Québec dans le bassin versant de la rivière Cascapédia;
- 2 gravières non actives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et les Micmacs de Gesgapegiag concernant les pratiques de pêche;
- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-06 Petite rivière Cascapédia

Potentiels

- 4 gravières non actives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et les Micmacs de Gesgapegiag concernant les pratiques de pêche;
- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Sous-zone 11-31-07 Rivière Bonaventure

Potentiels

- 5 gravières non actives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- Un site d'intérêt faunique (petite aire de confinement du cerf de Virginie) d'une superficie de 2 km².

Sous-zone 11-31-08 Rivière Port-Daniel

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-09 Rivière du Grand Pabos Ouest

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaire, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-10 Rivière du Grand Pabos

Potentiels

- 1 gisement métallique (cuivre);
- 1 gisement non métallique (magnésite);
- 2 gravières non actives et un site non actif de substance inconnue.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaire, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-11 Rivière du Petit Pabos

Potentiels

- 1 sablière non active.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaire, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-12 Grande Rivière

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-13 Rivière Saint-Jean

Potentiels

- 1 gravière non active.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- Un site d'intérêt faunique (petite aire de confinement du cerf de Virginie) d'une superficie de 0,5 km².



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Sous-zone 11-31-14 Rivière York

Potentiels

- 2 gravières non actives et un site non actif de substance inconnue.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- Une portion d'un site d'intérêt faunique (petite aire de confinement du cerf de Virginie) d'une superficie de 0,07 km².

Sous-zone 11-31-15 Rivière Dartmouth

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 13 % de la sous-zone;
- 2 gravières non actives.

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-16 Rivière Madeleine

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré sur 16 % de la sous-zone;
- 1 gisement métallique (quartz) associé à la mine de Grande-Vallée maintenant fermée;
- 2 gravières, 2 sablières et 1 site d'extraction de pierres concassées non actif.

Projets

- Paysage humanisé de l'Estran couvrant 17,2 km².

Éléments particuliers



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés en vue de pratiquer des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-17 Rivière Sainte-Anne

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-31-18 Rivière Cap-Chat

Éléments particuliers

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Problématique

- La mise en valeur optimale de la ressource « saumon » est directement liée à la qualité de l'eau et de son habitat. Par ailleurs, le développement et le maintien de la villégiature et des activités récréotouristiques de contact avec la nature sont liés à la préservation d'un cadre naturel de qualité. La mise en valeur des ressources forestières, acéricoles, minières et énergétiques (pétrolières, gazières, éoliennes ou hydroélectrique) pourrait compromettre la qualité de l'eau, perturber les habitats fauniques et modifier les paysages, ce qui nuirait au potentiel récréotouristique de la zone.
- La qualité des paysages visibles à partir des circuits panoramiques de certaines sous-zones peut être compromise par les activités de nature industrielle (forestière, minière et énergétique).
- Les actions à poser afin de protéger l'habitat du poisson et la qualité de l'eau peuvent limiter les possibilités de développement de la villégiature riveraine.
- Le développement d'activités aquatiques récréatives peut nuire aux activités de pêche sportive. À l'inverse, la présence de l'activité de pêche sportive peut freiner le développement d'autres activités aquatiques récréatives.
- La protection du paysage et de l'eau peut complexifier l'aménagement forestier et l'exploitation des activités industrielles et commerciales en général.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

Enjeux

- Conservation d'un cadre (paysages et quiétude des lieux) propice au maintien et au développement de la pratique de la pêche sportive et des autres activités récréatives ayant cours sur la rivière et ses abords.
- Maintien de la qualité des paysages visibles des circuits panoramiques des routes 299, 198 et 132.
- Maintien et développement d'activités récréotouristiques et de la villégiature.
- Maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage.
- Pérennité de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson.
- Maintien des activités d'aménagement forestier, acéricole et d'exploration minière ou énergétique.

Analyse

Parmi les ressources de la zone, il convient de prêter une attention particulière à la protection du saumon atlantique et à la qualité de l'eau des rivières. En effet, les retombées économiques régionales liées à la pêche sportive au saumon atlantique et aux activités de plein air sont majeures. De plus, la réputation des rivières en matière de pêche et de limpidité de l'eau contribue à la notoriété internationale de la Gaspésie.

Le caractère sauvage et le paysage de plusieurs tronçons de rivière, ainsi que des circuits panoramiques qui les longent, sont également appréciés des utilisateurs locaux, provinciaux et internationaux. La conservation de ces attraits est nécessaire au développement récréotouristique de la région.

Les activités et les potentiels de mise en valeur des ressources de la zone sont diversifiés et importants pour l'économie régionale. Il n'est pas souhaitable pour le développement de la région d'exclure complètement l'une ou l'autre de ces activités, dans la mesure où une harmonisation de celles-ci est possible.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-31

Rivières récréatives

- Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à protéger l'habitat du poisson et la qualité de l'eau.
- Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à maintenir un cadre propice (préservation des paysages d'intérêt et de la quiétude des lieux) à la pratique et au développement d'activités de contact avec la nature dans les secteurs concernés.
- Assurer une harmonisation des activités récréatives qui ont cours dans les mêmes sections de rivière.
- Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299, 198 et 132.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée est constituée de huit sous-zones correspondant à l'encadrement visuel de 1,5 km autour de certains lacs ayant une superficie de plus de 20 ha (0,2 km²) et présentant un intérêt pour le récréotourisme. La superficie totale de la zone est de 54,5 km². On trouve quatre sous-zones dans la MRC de La Côte-de-Gaspé : lac Dartmouth (10,5 km²), lac Fromenteau (3 km²), lac Fronsac (3,4 km²) et lac Sirois (12,2 km²). La MRC de La Haute-Gaspésie en comprend deux : lac Berry (9,3 km²) et lac Bonaventure (8,3 km²). Enfin, on trouve la sous-zone du lac de la Ferme (4,0 km²) dans la MRC de Bonaventure et celle du lac aux Outardes (3,9 km²) dans la MRC du Rocher-Percé.

D'autres lacs de plus de 20 ha, 32 au total, se trouvent dans d'autres zones dont la vocation est la protection stricte ou l'utilisation multiple modulée. Les zones en question sont la sous-zone 11-01-03 « Parc national de la Gaspésie »; la zone 11-34 « Zone côtière du nord de la péninsule »; et la zone 11-30 « Territoires fauniques structurés surfaciques ». La prise en compte de ces lacs, qui sont aussi, pour la plupart, d'intérêt récréotouristique et de villégiature, se fait donc dans ces dernières.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Presque tous ces lacs sont situés en altitude (environ 400 m) et le point culminant des sous-zones atteint généralement 650 m.
- ✓ Deux sous-zones se situent à la source d'une rivière à saumon, soit celles des lacs Bonaventure et Dartmouth.
- ✓ Quelques lacs présentent une couleur particulière, variant du vert au bleu. C'est le cas des lacs Dartmouth, Bonaventure, de la Ferme et aux Outardes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, telles les substances d'origine minérale ou biologique dissoutes ou en suspension dans l'eau, ou la nature du substrat. Cependant, aucune donnée ne nous permet d'identifier le ou les facteurs responsables de cette coloration.
- ✓ Ces lacs sont majoritairement entourés de forêts jeunes ou matures. Des coupes forestières, encore visibles, ont été réalisées dans la plupart des sous-zones.
- ✓ Bien que la qualité de l'eau soit généralement bonne en Gaspésie, aucune donnée n'est disponible actuellement quant à la qualité de l'eau des lacs des sous-zones.
- ✓ L'occupation du territoire est variable. En effet, les pourtours des lacs de la Ferme et Dartmouth sont utilisés pour la villégiature, alors que les autres lacs sont peu ou pas utilisés.
- ✓ En 2005, une étude a été réalisée par le Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles Gaspésie-Les Îles pour le maintien des paysages en milieu forestier. Les sous-zones bénéficient de pratiques forestières adaptées pour le maintien des paysages. De plus, une partie d'un refuge biologique est enclavée dans la sous-zone du lac Berry. La sous-zone du lac de la Ferme est adjacente à une aire de refuge biologique et à une aire de confinement du cerf de Virginie. En ce qui concerne la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

faune aquatique, on y trouve surtout l'omble de fontaine.

- ✓ Les principales activités usuelles sont la chasse et la pêche. Le lac Bonaventure est utilisé par une entreprise de tourisme d'aventure pour la mise à l'eau d'embarcations pour la descente de la rivière Bonaventure. Pour les autres lacs, il n'existe pas de projet de développement à l'heure actuelle.
- ✓ Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud et le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie veillent à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Leur mandat touche ainsi les plans d'eau des sous-zones.
- ✓ La foresterie est l'activité économique prépondérante dans cette zone, exception faite de la sous-zone du lac aux Outardes.
- ✓ La majorité des lacs sont accessibles uniquement par des chemins forestiers alors que les lacs Fromenteau, Fronsac et aux Outardes sont accessibles par le réseau routier.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-07-01 Lac Dartmouth

Droits

- 4 baux pour fins personnelles de villégiature;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 10,5 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 10,5 km², soit la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 rivière à saumon (rivière Dartmouth) mesurant 4,5 km.

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-02 Lac Berry

Droits

- 1 autorisation d'utilisation pour un terrain de pique-nique;
- 1 autorisation d'utilisation de sentier de randonnée pédestre mesurant 4,9 km;
- 13 CAAF et 1 CtAF associés à 2 UA (111-52 et 111-53) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 9,3 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 9,3 km², soit la totalité de la sous-zone;
- 29 claims miniers totalisant 9,3 km², soit la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-03 Lac Fromenteau

Droits

- 1 barrage de contrôle;
- 1 prise d'eau;
- 1 sentier de motoneige mesurant 2,3 km;
- 1 sentier de motoquad mesurant 970 m;
- 1 CvAF couvrant 1,5 km², soit 50 % de la sous-zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone, soit 3 km².

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-04 Lac Fronsac

Droits

- 1 bail pour fins personnelles de villégiature;
- 1 sentier de motoquad mesurant 500 m;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 3,4 km²;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone, soit 3,4 km².

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-05 Lac Bonaventure

Droits

- 1 bail pour fins personnelles de villégiature;
- 10 CAAF associés à 1 UA (111-53) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 8,3 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 8,3 km², soit la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 rivière à saumon (rivière Bonaventure) mesurant 3,8 km.

Activités usuelles

- Pêche récréative.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

Sous-zone 11-07-06 Lac de la Ferme

Droits

- 7 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 10 CAAF associés à 1 UA (111-53) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 3,9 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 3,9 km², soit la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-07 Lac aux Outardes

Droits

- 1 autorisation d'utilisation pour un belvédère;
- 1 sentier de motoneige mesurant 2,4 km;
- 1 CvAF couvrant 0,28 km², soit 7 % de la sous-zone;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant 3,6 km², soit 92 % de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 410 m;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 3,9 km², soit la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Sous-zone 11-07-08 Lac Sirois

Droits

- 1 bail pour fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant la totalité de la sous-zone, soit 12,2 km²;
- 2 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel de recherche et de réservoirs souterrains totalisant 12,2 km², soit la totalité de la sous-zone.

Activités usuelles

- Pêche récréative.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-07-01 Lac Dartmouth

Aucun.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

Sous-zone 11-07-02 Lac Berry

Aucun.

Sous-zone 11-07-03 Lac Fromenteau

Aucun.

Sous-zone 11-07-04 Lac Fronsac

Aucun.

Sous-zone 11-07-05 Lac Bonaventure

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 0,67 km², soit 8 % de la sous-zone.

Éléments particuliers

- 1 site faunique d'intérêt (frayère à omble de fontaine) couvrant 0,38 km², soit 5 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-07-06 Lac de la Ferme

Potentiels

- 1 site d'extraction de substances minérales de surface non actif.

Sous-zone 11-07-07 Lac aux Outardes

Aucun.

Sous-zone 11-07-08 Lac Sirois

Aucun.

Problématique

- Malgré les modalités d'intervention prévues, les activités forestières pourraient avoir des conséquences sur la qualité de l'expérience récréative, que ce soit pour la pêche, la villégiature ou toute autre activité récréotouristique. À l'inverse, l'application de modalités d'intervention rend la planification forestière plus complexe.
- L'exploration minière et l'exploitation pouvant en découler, surtout dans la sous-zone du lac Berry, où l'on trouve une plus grande concentration de claims, pourraient nuire au développement récréotouristique et aux activités récréatives déjà établies sur ces terres. En contrepartie, le développement récréotouristique pourrait contraindre l'activité minière.
- La réalisation possible d'activités pétrolières et gazières relevant de permis de recherche



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-32

Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature

délivrés sur le territoire de chacune des sous-zones peut nuire au développement récréotouristique ou de villégiature si des travaux de déboisement ou de forage sont réalisés à proximité des lacs ou dans leur encadrement visuel.

- La proximité de parcs éoliens et l'implantation de nouveaux ont des répercussions sur le paysage, surtout pour les lacs situés du côté nord de la Gaspésie, où la concentration et le potentiel éolien sont plus importants. Cette modification du paysage n'est pas toujours compatible avec le développement récréotouristique.
- Les activités récréatives et de villégiature riveraine peuvent compromettre la qualité de l'eau et l'habitat du poisson par la dégradation des berges, des lacs et des cours d'eau.

Enjeux

- Maintien des activités forestières, minières et énergétiques.
- Maintien et mise en valeur des activités fauniques et récréatives.
- Maintien des attributs du territoire (paysage, quiétude des lieux et qualité de l'environnement) pour conserver le potentiel de développement récréotouristique et de villégiature.
- Maintien de la qualité de l'eau et des habitats fauniques, notamment dans les lacs où il y a des espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables.

Analyse

Des activités récréatives telles que la chasse, la pêche, la promenade en motoneige, en VTT ou autres sont exercées dans cette zone. L'importance de ces activités démontre que la zone est particulièrement propice aux activités récréatives et fauniques, à la pêche principalement.

Certaines des sous-zones sont reconnues régionalement pour leurs attraits récréotouristiques ou de villégiature (lac de la Ferme, lac Fromenteau) tandis que d'autres sous-zones sont encore peu développées. Néanmoins, puisque la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comprend très peu de lacs, une attention particulière leur est réservée sur le plan du développement de la villégiature.

La volonté gouvernementale de développer le créneau récréotouristique pour les retombées et la diversification économique que cela apporte à la région permet d'accorder un intérêt particulier au développement de ces lacs tant sur le plan de la récréation et du tourisme que de la villégiature.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources en fonction de la mise en valeur faunique et récréotouristique.

Vocation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
- Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages). - Accroître la contribution de ces territoires à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-33

Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine

Description sommaire et localisation

Cette zone, d'une superficie totale de 15,9 km², représente environ 8 % du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Elle est constituée de dunes, de plages et de berges localisées sur le pourtour des îles (y compris quelques endroits sur l'île d'Entrée et l'île Brion). Cette zone ne comprend pas les dunes, les plages et les berges qui se trouvent dans des habitats floristiques, fauniques ou dans toute autre zone de protection, ce qui explique pourquoi cette zone dunaire est plus petite que le réel milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La zone est constituée de cordons littoraux formés de sable transporté par les courants marins. Ce sont ces cordons qui relient les îles entre elles. Ils sont bordés soit par la mer ou par des lagunes, des baies intérieures ou des marais salés. On y trouve également des dunes façonnées par le vent. Elles présentent un relief variant de plat à vallonné, dont les plus hautes peuvent atteindre une dizaine de mètres de hauteur.
- ✓ Sur le plan géologique, les dunes sont majoritairement formées de sédiments meubles récents, mais on trouve également du grès par endroits. Celui-ci est d'ailleurs un matériau très friable et, par conséquent, sensible au phénomène d'érosion. La géomorphologie de la zone se caractérise surtout par des flèches sableuses (tombolos doubles et flèches littorales). On trouve dans la zone une des principales ressources minérales exploitées aux Îles, soit le sel gemme, qui est utilisé pour le déglacage des routes.
- ✓ Les dunes sont soit dénudées ou recouvertes de végétation. Elles sont colonisées, entre autres, par l'ammophile à ligule courte qui contribue grandement à leur stabilité. À cause de sa faible résistance au piétinement, cette plante est très souvent détruite, provoquant ainsi l'érosion du sable par le vent et la formation de brèches de plus en plus larges et profondes. L'archipel comporte d'ailleurs plusieurs de ces brèches. On trouve également, dans les sections du milieu dunaire dites « fixées », des conifères et des arbustes comme la camarine noire. La zone abrite aussi des plantes désignées susceptibles d'être menacées ou vulnérables telles que la hudsonie tomenteuse, le genévrier à gros fruits et l'utriculaire à scapes géminés.
- ✓ Les dunes et les plages sont des milieux privilégiés pour la reproduction, la nidification et le ravitaillement de nombreuses espèces d'oiseaux tels les bécasseaux maubèche, sanderling et semipalmé, le bruant des prés, le faucon émerillon, le grand corbeau, l'hirondelle de rivage et les pluviers argenté, kildir et semipalmé. On trouve d'ailleurs quelques nids d'une espèce menacée de disparition, le pluvier siffleur, dont les Îles-de-la-Madeleine constituent le dernier refuge au Québec. Le renard roux et le coyote fréquentent également ce milieu.
- ✓ Les nombreuses plages de sable sont très convoitées, entraînant ainsi une occupation grandissante sur la zone des dunes. Quelques accès, tels que passerelles et stationnements, ont été aménagés à différents endroits de la zone afin de minimiser les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-33

Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine

effets causés par le piétinement de la végétation des dunes. La zone est utilisée pour la baignade, la pratique des sports de vent et de glisse, la cueillette de mollusques, la chasse à la sauvagine, la cueillette de canneberges sauvages, le camping et la villégiature. En ce qui concerne la pratique de la motoquad dans la zone, elle se faisait de manière anarchique, causant des dommages à l'écosystème des dunes. Cette pratique est désormais règlementée afin de protéger le milieu dunaire et de ralentir l'érosion. Exceptionnellement et pour des raisons utilitaires de pêche aux mollusques, la circulation est autorisée en tout temps sur la plage dans deux secteurs de cueillette reconnus et désignés à cette fin, soit la plage du Bout du Banc à Havre-Aubert et le platier sur la dune du Nord à Fatima.

- ✓ La sous-zone se trouve sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le comité ZIP assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Notons que quelques sous-zones font partie des Zones importantes pour la conservation des oiseaux définies par Nature Québec.
- ✓ Les problèmes causés par le phénomène d'érosion aux Îles-de-la-Madeleine ont nécessité la confection de plans d'action pour conserver les berges. À cet effet, le ministère des Transports du Québec a préparé le Plan d'action 2009-2012 pour contrer l'érosion des berges aux Îles-de-la-Madeleine et le ministère de la Sécurité publique a préparé le Plan directeur d'intervention des Îles-de-la-Madeleine en sécurité civile.
- ✓ Le milieu dunaire est un élément fort à l'échelle du paysage ayant permis à l'archipel des Îles-de-la-Madeleine de devenir une destination touristique de premier plan pour les Québécois. Les retombées économiques annuelles directes et indirectes de l'industrie du tourisme sont de l'ordre de 50 millions de dollars. Cette industrie représente 1 400 emplois directs et indirects, saisonniers, à temps plein en grande majorité.
- ✓ L'ensemble du territoire couvert par la zone est accessible soit par la route principale des Îles (route 199), des chemins secondaires ou des sentiers de motoquad.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 22 baux pour fins personnelles de villégiature;
- 1 contrat ou convention pour un site industriel (émissaire d'eaux usées industrielles prétraitées) de 60 m;
- 1 bail pour un site industriel (Les explosifs du Golf inc.) couvrant 0,02 km², soit 0,1 % de la zone;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 7,1 km;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-33

Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine

14,4 km², soit 91 % de la zone;

- 3 baux miniers associés à l'exploitation de Mines Seleine, totalisant 0,6 km², soit 4 % de la zone;
- 20 claims miniers actifs totalisant 0,6 km², soit 4 % de la zone;
- 5 baux non exclusifs associés à 1 sablière.

Statuts

- 2 contraintes minières totalisant 0,2 km², soit 1 % de la zone (1 périmètre urbanisé avec exploration permise sous conditions; 1 section de l'île Brion soustraite à l'activité minière — secteur de l'île qui n'est pas dans la réserve écologique de l'île-Brion).

Activités usuelles

- Ornithologie;
- Chasse à la sauvagine;
- Camping;
- Activités de plage, baignade;
- Accès pour les sports aquatiques;
- Char à cerf-volant (*kite-buggy*);
- Équitation;
- Pratique de la motoneige et de la motoquad sur sentiers balisés;
- Cyclisme (1 tronçon de la Route verte);
- Accès pour la cueillette de mollusques;
- Cueillette de petits fruits sauvages (canneberges, bleuets, fraises).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel récréotouristique (récréatif, restauration, hébergement);
- Potentiel éolien mesuré couvrant toute la zone;
- 2 gisements non métalliques (halite);
- 4 sites de sablière non actifs.

Éléments particuliers

- 29 sites de canneberges sauvages totalisant 0,4 km², soit 3 % de la zone;
- 2 zones d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) totalisant 0,2 km², soit 1 % de la zone.

Problématique



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-33

Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine

- Certains usages tels que les activités industrielles, minières, énergétiques et récréotouristiques peuvent nuire à l'intégrité écologique des dunes.
- Certaines activités industrielles ou commerciales peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité des paysages.
- Les activités anthropiques usuelles, notamment le passage de véhicules motorisés, causent des problèmes d'érosion des berges et des dunes.
- La cueillette libre de canneberges et l'accès aux sites peuvent compromettre l'intégrité écologique des cannebergeraies sauvages et contribuer à l'érosion des dunes.

Enjeux

- Maintien de l'équilibre précaire des dunes;
- Conservation des paysages visibles à partir des lieux fréquentés par la clientèle récréotouristique;
- Maintien des activités récréotouristiques et des activités usuelles;
- Maintien ou mise en valeur des activités industrielles, commerciales, minières et énergétiques.

Analyse

Le milieu dunaire est le site de plusieurs types d'activités. Les potentiels de mise en valeur des ressources de la zone sont diversifiés et importants pour l'économie régionale, surtout dans un contexte insulaire (territoire restreint, milieu isolé). Dans la mesure où l'exploitation des ressources et l'utilisation du territoire à diverses fins sont compatibles entre elles, l'exclusion totale de l'une ou de l'autre n'est pas souhaitable pour le développement de la région.

Les berges, les plages et les dunes sont des milieux d'importance tant sur le plan écologique que sur le plan récréotouristique. Le phénomène d'érosion est associé à l'action de la mer et du vent qui modifie constamment le paysage et la structure des dunes, mais il est également associé à l'action anthropique, notamment à la circulation motorisée. Dans la perspective du développement durable, il est important de prêter une grande attention à l'équilibre de ces milieux fragiles afin d'assurer la pérennité des activités et des infrastructures (réseau routier, sécurité des usagers, habitats naturels, activités récréotouristiques et paysages).

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de conservation du milieu dunaire.

Vocation



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	
Zone n° : 11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine
Utilisation multiple modulée.	
Objectifs spécifiques	
- Assurer un contrôle sur les activités usuelles pouvant nuire à l'équilibre des dunes. - Assurer la sécurité civile (stabilité des infrastructures). - Assurer le maintien de la qualité des paysages d'intérêt.	
Commentaires	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

Description sommaire et localisation

Cette zone, située dans le nord de la péninsule gaspésienne, le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, forme une bande de terre d'une largeur moyenne de 15 km qui s'étend de Cap-Chat au parc national de Forillon. Elle couvre une superficie de 1 653 km². C'est la zone où l'on trouve le plus grand nombre de lacs dans la région. Sa physiographie particulière (séquence de vallées, de rivières, de villages et de monts), ainsi que la proximité mer et montagne, la dote de magnifiques paysages et lui confère un caractère particulier.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone se caractérise par une étroite plaine côtière et un versant dont le relief, formé de hautes collines, atteint une altitude variant de 300 à 600 m. Les falaises et les vallées transversales offrent, en conjonction avec le fleuve et le golfe, des paysages uniques au Québec.
- ✓ La structure du réseau hydrographique est très dense et régulièrement ramifiée. En ce qui a trait aux plans d'eau, cette zone est une des mieux pourvues de la région quant à la quantité et à la dimension. On y trouve quelques centaines de lacs, dont 16 ayant une superficie de plus de 20 ha. Plusieurs de ces lacs offrent des potentiels intéressants pour le développement d'activités récréotouristiques et de la villégiature, soit les lacs à la Truite, à l'Islet, Sainte-Marthe, Alpin, Marsoui, au Diable et Blanchet.
- ✓ La zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune dans la frange nord et au domaine de la sapinière à bouleau blanc dans la partie sud, en plus haute altitude. La zone est couverte à 98 % de forêts. On y trouve 42 % de peuplements mélangés et 40 % de résineux. Les peuplements matures les plus communs sont les sapinières à sapin et à bouleau.
- ✓ En ce qui concerne la faune, cette zone est une des plus importantes pour la chasse à l'orignal en territoire libre dans la région. Le cerf de Virginie ne fréquente pas particulièrement cette zone, alors que l'ours noir s'y trouve partout. Cette espèce, considérée à la fois comme grand gibier et animal à fourrure, suscite toutefois moins d'intérêt pour les chasseurs. Cette zone, comportant plusieurs lacs et rivières, est également utilisée pour la pêche sportive. L'omble de fontaine est l'espèce la plus répandue, mais on y trouve également le saumon atlantique, l'anguille d'Amérique, le chabot visqueux, l'épinoche, l'omble chevalier, le touladi, la truite arc-en-ciel et la truite brune. Cette zone est aussi importante pour la migration des oiseaux de proie, qui doivent emprunter ce corridor en direction est-ouest jusqu'à la région du Bas-Saint-Laurent afin de pouvoir franchir le fleuve. Ce corridor peut également être emprunté par certaines espèces de chiroptères également migratrices.
- ✓ Les paysages naturels de cette zone, visibles à partir des principaux circuits touristiques et des équipements récréotouristiques, sont reconnus par l'industrie du tourisme de la Gaspésie. On y trouve des corridors panoramiques dont ceux des routes 132, 299, 198 et



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

197, de même que le circuit touristique du fleuve Saint-Laurent qui longe la zone (sentier maritime Gaspésie, Corridor bleu, croisières, navigation de plaisance, etc.). En 2005, une étude a été réalisée par le Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles Gaspésie-Les Îles, sur le maintien des paysages en milieu forestier. À la suite de cette étude, les pratiques forestières ont été adaptées pour le maintien des paysages dans les secteurs (lacs, rivières et corridors panoramiques) ciblés par l'étude³⁹.

- ✓ L'occupation et l'utilisation du territoire ainsi que son accès sont complémentaires ou étroitement liés à ceux du territoire privé attenant par le fait que, comparativement au côté sud de la Gaspésie, le côté nord comporte très peu de terres privées. D'ailleurs, les terres publiques de la zone sont situées, dans une large proportion, dans les limites des municipalités locales (environ 70 %).
- ✓ La villégiature privée, composée de plusieurs noyaux relativement importants, est répartie dans toute la zone et regroupe la plus importante part des sites de villégiature privés de la Gaspésie. Ces noyaux comprennent, en plus de la villégiature privée, des sites d'hébergement commercial et communautaire. Ces concentrations sont situées, entre autres, dans les secteurs de Saint-Octave-de-l'Avenir (Village Grande Nature Chic-Chocs), du lac à l'Islet, du lac à la Truite, du lac Marsoui, du lac au Diable et au sud de Petite-Vallée, de Cloridorme et de L'Anse à Valteau.
- ✓ Plusieurs activités récréotouristiques sont offertes dans la zone. En effet, le Village Grande Nature Chic-Chocs de Saint-Octave-de-l'Avenir permet la pratique du ski de fond et du ski nordique, de la raquette, du vélo de montagne et de la randonnée pédestre. Le secteur du mont Saint-Pierre offre également plusieurs activités récréotouristiques, notamment le deltaplane et le parapente, la randonnée pédestre, le vélo de montagne et l'escalade de glace. La Vallée Taconique, située tout près de Mont-Saint-Pierre, permet la pratique du ski alpin et du surf des neiges. Plusieurs sentiers récréatifs serpentent la zone et le territoire privé attenant, connectant ainsi les principaux équipements récréotouristiques et les localités de la côte. Ils permettent surtout la pratique de la motoneige et de la motoquad. Soulignons également le Sentier international des Appalaches.
- ✓ Ces secteurs présentent un potentiel pour le développement d'activités et l'aménagement d'infrastructures récréotouristiques. À quelques endroits de la zone, sur de minces bandes, les terres du domaine de l'État rejoignent le littoral du fleuve. Cette localisation avantageuse constitue un potentiel intéressant pour le développement d'un concept d'hébergement haut de gamme sur les falaises. Sur le plan récréotouristique, cette zone offre également un bon potentiel d'activités d'aventure telles que le ski de montagne, les auberges de montagne, le cerf-volant de traction et le kayak de mer en empruntant la portion gaspésienne du Sentier maritime du Saint-Laurent. La proximité des parcs nationaux (parc national de la Gaspésie et parc national de Forillon), décrite dans la zone « Parc national du Québec et du Canada », de la réserve faunique des Chic-Chocs,

³⁹ Depuis 2013, ces pratiques sont étendues à l'ensemble des lacs, des rivières et des corridors panoramiques du territoire gaspésien.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

décrite dans la zone « Territoires fauniques surfaciques structurés » et des milieux habités, constitue également une force d'attraction et un atout pouvant favoriser le développement récréotouristique de la zone.

- ✓ En 2003, quatre municipalités, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Sainte-Madeleine, ont mis conjointement sur pieds l'organisme Estran — Agenda 21, visant l'implantation d'une aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec, pour la protection du paysage humanisé de l'Estran. Ce territoire s'étend sur une soixantaine de kilomètres entre Manche d'Épée et Saint-Yvon.
- ✓ La pratique d'activités liées à la faune (avec et sans prélèvement) et à la nature sur les terres publiques libres et structurées contribue particulièrement à l'économie régionale. En effet, il a été évalué que les adeptes de ces activités (résidents de la région et touristes) y consacrent environ 2,9 millions de jours chaque année, dépensant environ 36,8 millions de dollars. C'est plus de 400 emplois qui sont associés aux activités liées à la faune dans la région, dont environ 150 sont attribuables au tourisme. Il est à noter qu'aucun chiffre n'est actuellement disponible pour la zone. La foresterie représente également une activité économique importante dans la zone. En 2007, les interventions forestières se présentaient comme suit : 33 900 ha en coupe (20,3 % de la sous-zone), 6 200 ha en plantation (3,7 % de la sous-zone) et 10 300 ha en éclaircie précommerciale (6,1 % de la zone).
- ✓ Cette zone fait partie de la région désignée par le gouvernement où des conditions particulières ont été mises en place afin de favoriser le développement de l'industrie éolienne. Plusieurs sous-zones de parcs éoliens et de projets de parcs éoliens sont adjacentes à cette zone. Le potentiel éolien y est très élevé.
- ✓ Quelques sous-zones d'érablières sont enclavées dans la zone côtière du nord de la péninsule. On trouve également, dans la zone, des érablières pour lesquelles des permis d'exploitation sont octroyés et des érablières potentielles. Il est à noter que celles-ci n'ont pas été retenues lors de la création de la zone « Regroupements d'érablières et de potentiels acéricoles », car elles étaient trop petites ou isolées.
- ✓ On y accède en empruntant des routes secondaires à partir des routes 132, 299, 197 et 198.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 214 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 116 baux aux fins de construction d'un abri sommaire en forêt;
- 2 baux pour terrains de camping rustique;
- 2 terrains de camping rustique sans autorisation d'utilisation requise;
- 12 baux pour refuges, relais ou abris;
- 2 refuges, relais ou abris sans autorisation requise;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

- 2 autorisations d'utilisation pour compléments d'équipements récréatifs (aire de repos et table de pique-nique);
- 2 baux pour terrains de pique-nique;
- 7 autorisations d'utilisation pour terrains de pique-nique;
- 2 baux pour observatoires;
- 3 autorisations d'utilisation d'observatoires;
- 1 bail pour un site récréatif (terrain de jeux);
- 1 bail pour une base de plein air;
- 1 bail pour fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement (ski, refuges, chalets et infrastructures de services);
- 1 contrat ou convention pour un belvédère;
- 1 autorisation d'utilisation pour un belvédère;
- 1 bail pour plage municipale;
- 1 bail pour un champ de tir;
- 1 bail pour autre site récréatif couvrant 0,3 km²;
- 11 tronçons de sentiers de motoneige (n° 5, sentiers locaux et bretelles) totalisant 183 km;
- 9 tronçons de sentiers de motoquad (Trans-Québec, Trans-Québec n° 30, sentiers locaux et bretelles) totalisant 247 km;
- 1 sentier équestre mesurant 17 km;
- 6 sentiers de ski de fond mesurant 42 km;
- 4 sentiers cyclables (dont la Route verte) totalisant 47 km;
- 2 sentiers pédestres (dont le SIA) sans autorisation requise totalisant 99 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un site récréatif (ski hors-piste) totalisant 3,4 km;
- 2 autorisations d'utilisation de sentiers de tir à l'arc totalisant 1,3 km;
- 1 bail pour une pourvoirie sans droit exclusif couvrant 0,03 km²;
- 1 poste d'accueil en zec sans autorisation d'utilisation requise;
- 1 bail pour culture maraîchère couvrant 0,15 km²;
- 18 permis d'exploitation d'érablières totalisant 0,87 km², soit 0,05 % de la zone;
- 1 bail pour un site commercial (cabane à sucre) et 1 contrat ou convention pour un complément d'établissement d'érablière (tubulure) mesurant 320 m;
- 19 CAAF associés à 3 UA (112-55, 112-56 et 112-57) couvrant 1 567 km², soit 94,7 % de la zone;
- 2 conventions d'aménagement forestier totalisant 73,6 km², soit 4,4 % de la zone;
- 1 bail pour un parc de résidus ligneux couvrant 0,01 km²;
- 7 baux pour des tours de télécommunication;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

- 1 tour de télécommunication sans autorisation d'utilisation requise;
- 1 barrage de contrôle;
- 6 prises d'eau sans droit requis;
- 4 baux pour lieu d'élimination des déchets;
- 3 autorisations d'utilisation pour lignes de captage d'eau totalisant 1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour lignes de fibre optique mesurant 7,1 km;
- 1 bail pour un site industriel d'entreposage extérieur;
- 2 mises à la disposition pour des postes de transformation électrique;
- 6 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 47,5 km;
- 23 baux pour mâts de mesure de vent;
- 22 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la zone;
- 1 bail non exclusif pour un site d'extraction de pierres concassées, 3 baux exclusifs pour 3 sites d'extraction de pierres concassées et 1 bail minier pour un site d'extraction d'une autre substance minérale de surface;
- 4 baux miniers totalisant 1,3 km², soit 0,08 % de la zone;
- 448 claims totalisant 203,7 km², soit 12,3 % de la zone.

Statuts

- 3 zecs (Rivière-Cap-Chat, Rivière-Darmouth et Rivière-Madeleine) totalisant 4,7 km², soit 0,3 % de la zone;
- 1 petit lac aménagé (lac Neuf) couvrant 0,044 km²;
- 3 rivières à saumon (de Mont-Louis, Sainte-Anne-Nord-Est et Petite Cap-Chat);
- Zonage agricole protégé par la CPTAQ couvrant 0,4 km²;
- 2 forêts d'expérimentation totalisant 4,1 km², soit 0,25 % de la zone;
- 25 contraintes minières totalisant 311,8 km², soit 18,9 % de la zone (1 aire de captage d'eau souterraine et 1 ligne de transport d'énergie où l'exploration est interdite; 1 forêt d'expérimentation, 1 ligne de transport d'énergie, 18 périmètres urbanisés et 3 limites de claims jalonnés où l'exploration est permise sous conditions).

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Randonnées diverses (vélo, pédestres, ski, motoneige, motoquad, etc.);
- Pratique de l'escalade de glace (16 parois répertoriées);
- Activité aquatique en rivière (canyoning sur le Ruisseau Castor).

Potentiels, projets et éléments particuliers



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

Potentiels

- Potentiels récréatifs et de tourisme d'aventure (lacs, falaises en bord de mer, rivières, montagnes);
- 11 érablières à potentiel acéricole totalisant 0,47 km², soit 0,03 % de la zone;
- Potentiel éolien théorique confirmé par des mâts de mesure des vents couvrant 1 064 km², soit 64 % de la zone;
- 14 gisements métalliques (argent, zinc, cuivre, plomb, or et uranium);
- 11 gravières inactives;
- 7 sites d'extraction de pierres concassées inactifs;
- 2 sites inactifs d'extraction de substance minérale de surface (matière inconnue).

Projet

- Projet de paysage humanisé de l'Estran couvrant 324 km², soit 20 % de la zone.

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- 3 sites fauniques d'intérêt totalisant 1,85 km², soit 0,11 % de la zone (2 espèces rares : campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé; 1 petite aire de confinement du cerf de Virginie).

Problématique

- Les activités industrielles d'exploitation ou d'exploration (forestières, minières, pétrolières et gazières) peuvent modifier le paysage naturel dans les secteurs d'intérêt récréotouristique de la zone et les paysages visibles à partir de certaines zones limitrophes (parcs nationaux, réserve faunique des Chic-Chocs). Ainsi, elles peuvent nuire à la qualité de l'expérience récréative et touristique. En contrepartie, les modalités d'harmonisation appliquées pour faciliter la cohabitation des activités industrielles avec les activités récréotouristiques peuvent entraîner des pertes économiques.
- Dans l'éventualité de la création de nouveaux parcs éoliens, ceux-ci pourraient nuire au développement des activités récréotouristiques, à la qualité visuelle des paysages et à la protection d'espèces fauniques sensibles (oiseaux de proie et chauves-souris) par la mortalité que les infrastructures peuvent entraîner. Plusieurs parcs éoliens en activité ou projetés sont enclavés dans la zone (cinq en tout). L'ajout de nouveaux parcs éoliens dans la zone accentuerait l'effet cumulatif des effets cités précédemment.
- Étant avant tout une zone d'utilisation du territoire et de production de ressources, de multiples usages industriels y ont cours simultanément. La superposition de différents usages industriels pourrait entraîner de la concurrence pour l'utilisation d'une même



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

portion de territoire.

Enjeux

- Maintien de la qualité des paysages visibles à partir des corridors panoramiques, des circuits touristiques, des lacs d'intérêt et des sites récréotouristiques qui se trouvent dans la zone ou à proximité.
- Mise en valeur du potentiel faunique et récréotouristique.
- Mise en valeur du potentiel éolien.
- Maintien des activités forestières, des activités acéricoles et des activités associées à l'exploration minière, pétrolière et gazière.

Analyse

Cette zone regroupe la plus importante part des sites de villégiature privés de la Gaspésie, ce qui indique l'intérêt récréatif de cette partie du territoire régional où les plans d'eau sont les plus nombreux. Notons que la région comprend très peu de lacs et que la mise en valeur de ceux-ci est non négligeable pour le développement de la région. De plus, la physiographie particulière de la zone, composée d'une séquence régulière de vallées, de rivières, de villages (situés près de la zone) et de monts, ainsi que la proximité mer et montagne, dote cette zone de magnifiques paysages et lui confère un caractère particulier. D'ailleurs, le paysage est une des premières raisons invoquées par les touristes lorsqu'ils choisissent la Gaspésie comme destination de vacances. Le paysage est un produit touristique reconnu par les acteurs régionaux. Tous ces attributs, combinés aux circuits touristiques de la route 132, du Sentier international des Appalaches et des sentiers de motoneige et de motoquad, mettent en relief le potentiel récréotouristique de cette zone. Les lacs et la forte densité d'orignaux sur le territoire lui confèrent, quant à eux, un potentiel faunique des plus intéressants.

Ces potentiels offrent des occasions de mise en valeur accrues pouvant favoriser le développement et la diversification de l'économie locale et régionale. De plus, la proximité de parcs nationaux (parc national de la Gaspésie et parc national de Forillon), d'une réserve faunique (Chic-Chocs) et de milieux habités constitue une force d'attraction et un atout pouvant favoriser le développement récréotouristique de la zone.

Ainsi, il importe d'harmoniser toutes les activités qui se pratiquent sur le territoire, qu'elles soient forestières, minières, éoliennes, industrielles ou de toutes autres natures, de façon à considérer les éléments paysagers et le potentiel de développement faunique et récréotouristique.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-34

Zone côtière du nord de la péninsule

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques (liées au développement éolien ou à l'exploration pétrolière et gazière) de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles.
- Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages).
- Accroître la contribution des territoires entourant les lacs d'intérêt à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.
- Favoriser le développement d'activités récréotouristiques et fauniques.
- Sauvegarder les espèces sensibles (campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé) dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone.
- Intégrer dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mettre en valeur le potentiel énergétique éolien, toutefois de façon à ne pas compromettre le potentiel de développement récréotouristique, ni le milieu habité qui se trouve à proximité de la zone, le long de la côte.

Commentaires

Rappelons que les objectifs spécifiques s'appliquent uniquement aux portions de la zone concernées par ceux-ci.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

Description sommaire et localisation

Cette grande zone de 8 072 km² couvre une vaste portion de la région. Située au cœur de la Gaspésie, elle couvre le nord des MRC d'Avignon et de Bonaventure, l'ouest de la MRC du Rocher-Percé et le sud des MRC de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie. Cette zone est constituée du territoire libre de la Gaspésie ne faisant pas partie d'une autre zone d'affectation. Bien que nommée « Territoire du centre de la Gaspésie », la zone comprend aussi les lots intramunicipaux, souvent enclavés dans la portion des terres privées de la Gaspésie.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La partie nord de la zone est composée d'une portion de la chaîne de montagnes des Appalaches, qui inclut les monts Chic-Chocs avec ses plus hauts sommets atteignant 1 000 m d'altitude. Les hauts reliefs font place à des plateaux (de 300 à 600 m) entaillés de profondes vallées, puis à des altitudes plus près du niveau de la mer dans le sud de la zone.
- ✓ La zone comprend des portions de plusieurs rivières à saumon, d'autres rivières de moindre importance, des ruisseaux et des lacs de moins de 20 ha. Elle inclut également les parties de zecs et de réserves fauniques linéaires non exploitées pour la pêche pour l'instant.
- ✓ La zone couvre les deux domaines bioclimatiques de la Gaspésie, soit la sapinière à bouleau jaune à une altitude de 300 m et moins et la sapinière à bouleau blanc, à plus de 300 m d'altitude.
- ✓ En ce qui concerne la faune, la zone permet la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie, à l'ours et au petit gibier. Comme elle comporte plusieurs lacs et rivières, on y pratique également la pêche. L'omble de fontaine est l'espèce la plus répandue, mais on y trouve également le saumon atlantique, l'anguille d'Amérique, le chabot visqueux, l'épinoche, l'omble chevalier, le touladi, la truite arc-en-ciel et la truite brune.
- ✓ La villégiature y est importante, avec plus de 300 chalets dispersés dans la zone.
- ✓ Les sentiers sillonnant la zone permettent la pratique de la randonnée pédestre, de la motoquad, de la motoneige, du vélo, du ski de fond, de la raquette et de l'équitation. On y pratique également le ski alpin, le télémark et la récolte de produits forestiers non ligneux.
- ✓ La zone recoupe deux territoires de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'un est géré par le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie et le second, par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud. La ligne de partage des eaux qui traverse les Chic-Chocs et la rivière Malbaie à l'est de la Gaspésie délimite ces deux territoires.
- ✓ En plus d'être une activité usuelle, la récolte de produits forestiers non ligneux représente également une activité économique importante dans la zone. Cette dernière mérite toutefois d'être davantage développée. On récolte, entre autres, les têtes de violon, les champignons forestiers, les noisettes, divers petits fruits, l'if du Canada ainsi que la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

gomme de sapin. Les retombées économiques de cette activité ne sont cependant pas connues. La pratique d'activités liées à la faune (avec et sans prélèvement) et à la nature sur les terres publiques libres et structurées contribue significativement à l'économie régionale. En effet, il a été évalué que les adeptes de ces activités (résidents de la région et touristes) y consacrent environ 2,9 millions de jours chaque année, dépensant environ 36,8 millions de dollars. C'est plus de 400 emplois qui sont associés aux activités liées à la faune dans la région, dont environ 150 sont attribuables au tourisme. Il est à noter qu'aucun chiffre n'est actuellement disponible pour la zone. La foresterie constitue également une activité économique d'importance dans cette zone. En 2007, les interventions forestières se présentaient comme suit : 234 400 ha en coupe (27,7 % de la sous-zone), 61 200 ha en plantation (7,2 % de la sous-zone) et 120 500 ha en éclaircie précommerciale (14,2 % de la zone).

- ✓ La zone est couverte à 96 % par des permis de recherche d'hydrocarbures. On compte également un grand nombre de claims miniers. Les activités d'exploration concernant les hydrocarbures et d'exploration minière sont permises sur la presque totalité du territoire. Les titres d'exploitation minière se situent surtout à proximité de municipalités et de hameaux tels que L'Alverne, Cascapédia-Saint-Jules, Saint-Jogues et Murdochville. De plus, dans le secteur de Galt, à 20 km de la ville de Gaspé, on trouve un site d'exploitation pétrolière et gazière où l'un des quatre puits d'exploration, le puits Galt n° 3, a été mis en production. Le site de Haldimand est quant à lui situé sur des terres privées.
- ✓ La zone est principalement accessible par un réseau dense de chemins forestiers, par les routes 132, 198 et 299, ainsi que par une route secondaire d'importance, soit la route du lac Sainte-Anne (ou du « Petit-Parc »), faisant la liaison entre les routes 198 et 299.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 20 sentiers de motoneige totalisant 359 km, dont les sentiers n^{os} 5, 587, 595 et 597;
- 27 sentiers de motoquad totalisant 620 km, dont les sentiers Trans-Québec n^{os} 10, 13 et 30;
- 1 sentier cyclable sans autorisation d'utilisation requise (Route verte) mesurant 7,4 km;
- 1 prise d'eau (sans autorisation d'utilisation requise);
- 2 tours de télécommunication;
- 1 station de mesure météorologique (sans autorisation requise) couvrant 0,032 km², soit 0,0003 % de la zone;
- 1 bail pour un centre d'interprétation culturel et historique (Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville);
- 309 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 158 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

- 1 bail pour un belvédère;
- 1 autorisation d'utilisation pour un observatoire;
- 1 bail pour un site récréatif (étang de pêche);
- 6 autorisations d'utilisation pour complément d'équipement récréatif;
- 12 baux pour refuges, relais ou abris;
- 2 autorisations d'utilisation pour terrains de pique-nique;
- 1 bail pour la Station touristique Pin Rouge (centre de ski alpin) couvrant 3,45 km², soit 0,04 % de la zone;
- 1 bail pour un parc municipal couvrant 0,055 km², soit 0,0006 % de la zone;
- 1 bail pour une base de plein air couvrant 0,028 km², soit 0,0003 % de la zone;
- 1 autorisation d'utilisation pour pistes de ski alpin en sous-bois totalisant 0,3 km;
- 4 autorisations d'utilisation pour sentiers cyclables totalisant 13,1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier équestre mesurant 21,3 km;
- 17 autorisations d'utilisation pour sentiers pédestres totalisant 48,9 km;
- 3 autorisations d'utilisation pour sentiers de ski de fond totalisant 20,2 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un passage de tubulure d'érablière mesurant 85 m;
- 10 permis d'exploitation acéricole totalisant 0,67 km², soit 0,007 % de la zone;
- 2 baux pour sites agricoles totalisant 0,14 km², soit 0,001 % de la zone;
- 29 CAAF, 2 EABF et 2 CtAF associés à 9 UA (012-52, 012-53, 111-51, 111-52, 111-53, 111-54, 112-55, 112-56 et 112-57) couvrant 7 964 km², soit 99 % de la zone;
- 5 CvAF totalisant 310 km², soit 3,7 % de la zone;
- 1 bail pour une pépinière forestière couvrant 0,51 km², soit 0,006 % de la zone;
- 3 camps de travailleurs autorisés par un tiers;
- 1 bail pour un camp de travailleurs;
- 1 bail pour un hélicoptère;
- 1 mise à la disposition pour infrastructures de transport (hélicoptère) couvrant 0,014 km², soit 0,0002 % de la zone;
- 1 mise à la disposition pour une tour de télécommunication couvrant 0,006 km², soit 0,00007 % de la zone;
- 2 baux pour tours de télécommunication;
- 4 autorisations d'utilisation de chemins d'accès totalisant 1,9 km;
- 4 barrages de contrôle;
- 6 baux pour des mâts de mesure de vent;
- 4 autorisations d'utilisation pour lignes de distribution d'énergie (-44 kV) totalisant 7,7 km;
- 9 mises à la disposition pour lignes de transport d'énergie (+44 kV) totalisant



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

221,7 km;

- 3 mises à la disposition pour postes de transformation;
- 1 contrat de location pour les forces hydrauliques et le terrain du domaine public pour une centrale hydroélectrique ainsi qu'une servitude pour une ligne de transport d'énergie associée couvrant 0,1 km², soit 0,001 % de la zone;
- 1 contrat ou convention pour passage d'un gazoduc mesurant 3 km;
- 1 bail pour exploitation de pétrole et de gaz naturel couvrant 2 km², soit 0,02 % de la zone;
- 83 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 6 306 km², soit 78 % de la zone;
- 7 baux miniers totalisant 2,41 km², soit 0,03 % de la zone;
- 1438 claims miniers totalisant 561,2 km², soit 7 % de la zone;
- 1 autorisation sans bail (exploitation minière) couvrant 0,012 km², soit 0,0001 % de la zone;
- 2 baux pour sites industriels miniers couvrant 0,2 km²;
- 4 baux exclusifs associés à 4 sites d'extraction de substances minérales de surface (3 pierres concassées et 1 tourbière), 4 baux non exclusifs associés à 2 gravières et 2 autorisations sans bail associées à 2 gravières.

Statuts

- 1 site archéologique classé (Banc-de-Pêche-de-Paspébiac) couvrant 0,096 km², soit 0,001 % de la zone;
- 20 rivières à saumon totalisant 503 km (y compris les branches des rivières principales);
- 3 réserves fauniques (de la Rivière-Saint-Jean, de la Rivière-Cascapédia et de Port-Daniel) totalisant 4,68 km², soit 0,05 % de la zone;
- 4 zecs (Pabok, de la Rivière-Dartmouth, de la Rivière-York et de la Rivière-Bonaventure) (sections non exploitées) totalisant 12,2 km², soit 0,15 % de la zone;
- Zonage agricole de la CPTAQ couvrant 8,9 km², soit 0,1 % de la zone;
- 34 forêts d'expérimentation totalisant 6 km², soit 0,07 % de la zone;
- 28 contraintes minières [exploration permise sous conditions sur 1 territoire délimité à des fins non exclusives de conservation, 2 arboretums, 20 forêts d'expérimentation, 4 confirmations des limites des claims jalonnés et 1 projet d'aménagement intégré; exploration interdite (soustraction au jalonnement) sur 1 installation d'Hydro-Québec] totalisant 41,5 km², soit 0,5 % de la zone.

Activités usuelles

- Chasse;
- Pêche;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

- Cueillette de petits fruits, de champignons forestiers et autres ressources naturelles alternatives;
- Récolte de branches de sapins;

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- 3 potentiels de développement récréotouristique tels que belvédères et sentiers pédestres (sommet du ruisseau Watering, mont de l'Aigle, mont Pudding Stone);
- 4 érablières à potentiel acéricole totalisant 0,42 km², soit 0,005 % de la zone;
- Potentiel de création d'aires d'intensification de production ligneuse;
- Potentiel éolien mesuré couvrant 840,7 km², soit 10 % de la zone;
- 50 gisements métalliques (surtout cuivre, zinc, argent, plomb et or);
- 3 gisements non métalliques (magnésite, chrysotile, agate et dolomite);
- 36 sites d'extraction de substances minérales de surface non actifs (6 sablières, 2 sites de pierres concassées, 14 gravières et 14 sites de substances indéterminées).

Projets

- Construction d'une ligne de distribution électrique sur 2,5 km pour desservir un nouveau site de radiocommunication de la Direction générale des technologies de l'information et des communications. Cette nouvelle ligne sera construite à partir du réseau actuel en bordure du rang Saint-Victor; site Saint-Victor, canton de Ristigouche, Saint-André-de-Restigouche;
- 3 projets d'exploration minière (argent, aluminium, cuivre, or, plomb, zinc).

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- Mine d'agates du mont Lyall;
- 7 sites fauniques d'intérêt (2 sites de frayères, 1 site de tributaires de lac à ombles chevaliers, 1 site de tributaires de lac à touladis et 3 pochettes de cerf de Virginie) totalisant 2,7 km², soit 0,03 % de la zone.

Problématique

- Étant avant tout une zone d'utilisation du territoire et de production de ressources, de multiples usages y ont cours simultanément. La superposition de différents usages pourrait entraîner une concurrence pour l'utilisation d'une même portion de territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-35

Territoire du centre de la Gaspésie

Enjeux

- Cohabitation harmonieuse entre les différentes activités exercées dans la zone.

Analyse

Ce vaste territoire est utilisé à de multiples fins, soit pour des activités forestières, minières, énergétiques, industrielles d'autre nature, acéricoles, agricoles, récréotouristiques fauniques ou de villégiature. Aucun élément ne permet de remettre en question l'un ou l'autre de ces usages. Il n'est donc pas envisagé de favoriser une utilisation au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et des ressources.

En ce qui concerne les potentiels et les projets dans la zone, la plupart d'entre eux ne présentent pas de caractéristiques d'exception pouvant motiver une intention particulière. Néanmoins, certaines activités potentielles telles que l'éolien ou l'intensification de la production ligneuse pourraient, si elles se concrétisent, devenir des zones d'affectation distinctes. Il en va de même pour certains éléments particuliers qui demanderaient, à l'avenir, une protection environnementale supérieure aux normes actuelles.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

Mettre en valeur des activités permettant le développement économique de la région.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-36

Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine

Description sommaire et localisation

Cette zone, d'une superficie totale de 21 km², couvre environ 10 % du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Elle représente le territoire ne faisant pas partie d'une autre zone d'affectation. On la trouve donc un peu partout aux îles, dans les terres. Les plus grandes sections de la zone sont situées sur l'île du Havre Aubert et au nord de l'île du Havre aux Maisons.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone est essentiellement constituée de milieux boisés, de milieux humides divers tels des tourbières, des étangs et des herbaçages.
- ✓ Le milieu forestier des Îles-de-la-Madeleine est compris dans la zone de la forêt boréale coniférienne. Outre de nombreuses variétés d'arbustes, de lichens, de champignons et de plantes herbacées, les forêts madeliniennes sont composées majoritairement du sapin baumier et de l'épinette noire. On y trouve également l'épinette blanche et très peu de feuillus, comme le bouleau blanc, le peuplier faux-tremble et le cerisier de Pennsylvanie. En ce qui a trait à la végétation des milieux humides, elle est majoritairement composée de mousses, de plantes herbacées et d'arbustes.
- ✓ La faune aviaire caractéristique des milieux forestiers regroupe le bec-croisé bifascié, les bruants à gorge blanche et fauve, le geai bleu, le merle d'Amérique, la mésange à tête noire, la nyctale boréale, les parulines à croupion jaune, rayée et jaune, le pic mineur, le roitelet à couronne dorée et la sittelle à poitrine rousse. La forêt madelinienne abrite peu de mammifères terrestres comparativement aux autres régions du Québec. Les principales espèces indigènes sont le renard roux, la souris sylvestre, le rat surmulot, le campagnol des champs, la souris commune et quelques espèces de chauves-souris. En ce qui a trait à la faune aviaire des milieux humides, elle est surtout représentée par la bécassine de Wilson, le butor d'Amérique, le canard pilet, le carouge à épaulettes, le fuligule milouinan, le grand chevalier et le grèbe esclavon.
- ✓ La zone est majoritairement inhabitée. Toutefois, elle comporte quelques sites de villégiature.
- ✓ On y pratique l'observation d'oiseaux, la chasse à la sauvagine, la motoquad, la cueillette de petits fruits, la randonnée pédestre, l'équitation, le traîneau à chien, le ski de fond, les sports de vent et de glisse ainsi que le vélo.
- ✓ La zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragiles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragiles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers.
- ✓ Comme les plus vastes milieux humides sont protégés par un statut de conservation, ce sont les milieux humides de petite superficie qui subissent les plus fortes pressions.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-36

Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine

Aucune mesure légale n'oblige en effet la protection des milieux humides mesurant moins de 1 ha. C'est pourquoi la municipalité adoptait en 2004 un règlement visant leur protection. Cependant, l'efficacité de cet outil dépend grandement des connaissances à propos de leur emplacement, de leur importance écologique et de leur qualité. Plusieurs inventaires ont été entrepris par Attention Fragîles, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Parmi les mesures adoptées pour mettre en valeur ces milieux et sensibiliser la population à leur importance, des sentiers d'interprétation ont été aménagés, notamment dans le barachois de Fatima et à Grosse-Île.

- ✓ La coupe d'arbres à des fins domestiques dans le passé, l'expansion domiciliaire et la création de sentiers récréatifs sont les principales causes de la déforestation des Îles. On attribue également ce recul au déséquilibre entre l'exploitation et le rétablissement de la ressource forestière. Les objectifs de l'aménagement forestier aux Îles sont la restauration de la forêt et le maintien du couvert forestier. En 1988, un premier plan quinquennal d'aménagement forestier a été élaboré par le ministère de l'Énergie et des Ressources en collaboration avec l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour les terres publiques et privées afin de favoriser le rétablissement et la protection du couvert forestier de l'archipel et de protéger les terres contre l'érosion des sols. À la suite des retombées positives de ce plan, un second plan, puis un troisième ont été adoptés en 1996 et en 2003. En ce qui a trait plus particulièrement au territoire public, le schéma d'aménagement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine confère un statut de conservation aux milieux forestiers, bien que certains sentiers pédestres, parcours de ski de fond et voies balisées pour les véhicules motorisés hors route y soient autorisés.
- ✓ On y accède par la route 199 ou par des chemins secondaires. La route 199 est considérée comme étant un corridor panoramique.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 1 bail pour un terrain de pique-nique;
- 1 autorisation d'utilisation pour un belvédère (à l'est de Grosse-Île);
- 9 baux pour fins personnelles de villégiature;
- 1 forêt d'expérimentation (arboretum) couvrant 0,7 km², soit 3 % de la zone;
- 1 bail pour une forêt de démonstration couvrant 0,5 km², soit 2 % de la zone;
- 1 aéroport;
- 3 autorisations d'utilisation pour sites d'utilité publique (aire de stationnement);
- 1 contrat ou convention pour un site industriel (émissaire d'eaux usées industrielles prétraitées) de 92 m;
- 2 mises à la disposition pour des postes de transformation électrique;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-36

Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine

4,6 km;

- 1 autorisation de droit de passage pour une ligne de distribution d'énergie (-44 kV) mesurant 56 m;
- 1 centrale électrique au diesel sans autorisation d'utilisation;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant 19,8 km², soit 87 % de la zone;
- 2 baux miniers associés à l'exploitation de Mines Seleine (1 bail minier et 1 bail d'exploration en fonds marins) totalisant 0,5 km², soit 2 % de la zone;
- 39 claims miniers actifs totalisant 4,3 km², soit 19 % de la zone.

Statut

- Zonage agricole couvrant 0,03 km², soit 0,1 % de la zone;
- 4 contraintes minières totalisant 1,5 km², soit 7 % de la zone (2 périmètres urbanisés avec exploration permise sous conditions; 1 arboretum avec exploration permise sous conditions; 1 section de l'île Brion soustraite à l'activité minière).

Activités usuelles

- Pratique de la motoneige et de la motoquad sur sentiers balisés;
- Cyclisme et randonnée pédestre (1 tronçon de la Route verte, 2 sentiers cyclopédestres et 7 sentiers pédestres);
- Cueillette de canneberges sauvages;
- Ornithologie;
- Chasse à la sauvagine.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel récréotouristique (récréatif, restauration, hébergement);
- Potentiel éolien;
- 1 gisement non métallique (halite);
- 2 sablières non actives.

Éléments particuliers

- 7 sites archéologiques regroupés en 2 secteurs archéologiques couvrant 0,5 km², soit 2 % de la zone et 1 autre site archéologique isolé;
- 20 sites de canneberges sauvages totalisant 1,5 km², soit 7 % de la zone;
- 2 zones d'interdiction de chasse (Service canadien de la faune) totalisant 0,2 km², soit 0,9 % de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-36

Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine

Problématique

- Étant avant tout une zone d'utilisation du territoire et de production des ressources, de multiples usages y ont cours simultanément. La superposition de différents usages pourrait entraîner une concurrence pour l'utilisation d'une même portion de territoire.

Enjeux

- Cohabitation harmonieuse entre les différentes activités pratiquées dans la zone.

Analyse

Ce territoire éclaté est utilisé à de multiples fins, soit pour des activités forestières (arboretum et forêt de démonstration), minières, énergétiques, industrielles d'autre nature, agricoles, récréotouristiques et fauniques.

Aucun élément ne permet de remettre en question l'un ou l'autre de ces usages. Il n'est donc pas envisagé de favoriser une utilisation au détriment des autres dans cette zone, pas plus que d'envisager des modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte normal de gestion du territoire public et des ressources.

En ce qui concerne les potentiels dans la zone, la plupart d'entre eux ne présentent pas de caractéristiques d'exception pouvant motiver une autre orientation gouvernementale pour l'instant. Néanmoins, certains d'entre eux, tels que ceux relatifs à l'éolien ou au récréotourisme, pourraient, s'ils se concrétisent, devenir des zones d'affectation distinctes.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

Aucun.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-37

Secteur du lac York

Description sommaire et localisation

Cette zone correspond à l'encadrement visuel de 1,5 km autour du lac York, totalisant une superficie de 17,5 km². Elle se trouve sur le territoire de la ville de Murdochville, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Le lac York couvre une superficie de 130 ha et il est à la source de la rivière à saumon du même nom. Il se trouve au fond d'une cuvette, dont les plus hauts sommets atteignent 700 m d'altitude.
- ✓ Aucune donnée de qualité de l'eau du lac n'est disponible actuellement.
- ✓ On trouve une dizaine de chalets en location autour du lac.
- ✓ Le paysage autour du lac est caractérisé par les parcs éoliens situés à proximité.
- ✓ La zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.
- ✓ Le lac abrite une population d'ombles de fontaine ainsi que d'ombles chevalier, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Notons que deux refuges biologiques sont enclavés dans la zone.
- ✓ Le récréotourisme connaît un essor au lac York. La zone présente un grand potentiel à cet égard. Les principales activités pratiquées sont la pêche sportive, le camping, le canot, la randonnée pédestre et le vélo. Une base de plein air se trouve d'ailleurs près du lac et un terrain de golf est situé tout près de la zone, en aval du lac. Par ailleurs, la localité de Murdochville située tout près détient le record de « la ville au Québec qui enregistre la plus haute moyenne de précipitations de neige annuellement » et les précipitations de neige semblent être en augmentation dans ce secteur, contrairement aux autres régions du Québec où elles sont à la baisse. Certains investisseurs y voient de plus en plus d'intérêt à aménager ce territoire par rapport à la quantité et à la qualité exceptionnelles de neige.
- ✓ Le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie veille à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dont le lac fait partie.
- ✓ Peu d'interventions forestières ont été effectuées dans la zone au cours des dernières années. En effet, on trouve 1,04 km² (6 % de la zone) en coupes récentes et 0,04 km² (0,2 % de la zone) ayant fait l'objet de traitements d'éclaircie précommerciale. Notons également qu'en 2005 une étude a été réalisée par le Comité régional permanent sur la gestion intégrée des ressources naturelles Gaspésie-Les Îles pour le maintien des paysages en milieu forestier⁴⁰. Ensuite, le lac York a été désigné comme étant un site faunique d'intérêt (SFI) en raison de l'omble chevalier (truite rouge) qui est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Il en découle des modalités

⁴⁰ Depuis 2013, les pratiques forestières ont été adaptées dans la zone afin de limiter les effets des interventions sur la qualité des paysages.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-37

Secteur du lac York

forestières particulières favorisant l'espèce en question.

- ✓ La zone est accessible en empruntant la route du lac York, à partir de la route 198.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 17 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour un terrain de camping aménagé couvrant 0,23 km², soit 1 % de la sous-zone;
- 1 bail pour un site d'hébergement couvrant 0,023 km²;
- 1 bail aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoneige mesurant 3,3 km;
- 1 sentier de motoquad mesurant 3 km;
- 1 piste cyclable autour du lac mesurant 8,9 km;
- 1 sentier pédestre mesurant 1,3 km;
- 1 bail pour un sentier équestre mesurant 2,7 km;
- 1 autorisation d'utilisation de piste de ski alpin en sous-bois couvrant 0,16 km², soit 1 % de la sous-zone;
- 1 sentier d'accès pour le ski de sous-bois mesurant 1,1 km;
- 5 CAAF associés à 1 UA (112-56) couvrant 17,2 km², soit 98 % de la sous-zone;
- 1 barrage;
- 1 bail pour complément d'établissement (Noranda) couvrant 0,012 km²;
- 1 mise à la disposition pour 2 lignes électriques (parallèles), totalisant 1,4 km;
- 4 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone, soit 17,5 km²;
- 21 claims miniers totalisant 6,8 km², soit 39 % de la sous-zone.

Statut

- 1 rivière à saumons (rivière York) mesurant 1,8 km.

Activités usuelles

- Diverses activités de plein air;
- Chasse et pêche.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 11 km², soit 63 % de la sous-zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-37

Secteur du lac York

- Potentiel récréotouristique d'hiver (niveau d'enneigement exceptionnel).

Éléments particuliers

- La zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.
- 1 site faunique d'intérêt (lac à omble chevalier, une espèce susceptible d'être menacée ou vulnérable) couvrant 0,9 km², soit 5 % de la sous-zone.

Problématique

- Malgré les modalités d'intervention prévues, les activités forestières pourraient avoir des conséquences sur la qualité de l'expérience récréative, que ce soit pour la pêche, la villégiature ou toute autre activité récréotouristique. À l'inverse, l'application de modalités d'intervention rend la planification forestière plus complexe et en augmente les coûts.
- L'exploration minière et l'exploitation pouvant en découler pourraient nuire au développement récréotouristique et aux activités récréatives déjà établies sur ces terres. En contrepartie, le développement récréotouristique pourrait contraindre l'activité minière.
- La réalisation possible d'activités pétrolières et gazières relevant de permis de recherche délivrés sur tout le territoire de la zone peut nuire au développement récréotouristique ou de la villégiature si des travaux de déboisement ou de forage sont effectués à proximité des infrastructures récréotouristiques (sentiers, lieux d'hébergement et lieux d'activités).
- La proximité de parcs éoliens et l'implantation de nouveaux parcs changent le paysage. Cette modification du paysage n'est pas toujours compatible avec le développement récréotouristique.
- Les activités récréatives et de villégiature riveraine peuvent compromettre la qualité de l'eau et l'habitat du poisson par la dégradation des berges, du lac et des cours d'eau. Le lac York supporte une population d'ombles chevalier, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Cette dernière est sensible aux apports en phosphore susceptibles de provenir de la réalisation d'un projet d'hébergement commercial.

Enjeux

- Maintien des activités forestières, minières et énergétiques (éolien et recherche de gaz et pétrole).
- Maintien et mise en valeur des activités fauniques et récréatives.
- Maintien des attributs du territoire (paysage, quiétude et qualité de l'environnement) pour conserver le potentiel de développement récréotouristique.
- Maintien de la qualité de l'eau et de l'habitat de l'omble chevalier qui est une espèce



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-37

Secteur du lac York

susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Analyse

Des activités récréatives telles que le ski hors-piste et la pêche sont exercées dans cette zone. On trouve aussi un golf à proximité de la zone. De plus, elle comporte des sentiers récréatifs de toutes sortes et on l'utilise pour l'hébergement touristique (camping et chalets). L'intensité de ces activités et l'attrait certain de ce secteur pour le développement d'hébergement haut de gamme et d'autres produits touristiques d'hiver ou d'été démontrent aussi que la zone est particulièrement propice à la pratique et au développement d'activités récréotouristiques.

La volonté gouvernementale de développer le créneau récréotouristique pour les retombées et la diversification économique que cela apporte à la région permet d'accorder une priorité au développement de ce secteur tant sur le plan de la récréation et du tourisme que de la villégiature.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver la quiétude des lieux et le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt).
- Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de l'omble chevalier dans la zone.
- Favoriser la mise en valeur du récréotourisme.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-38

Circuits panoramiques

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée correspond à une bande de 1,5 km située de part et d'autre de segments des routes 299 et 198. Les segments de route sélectionnés sont ceux n'étant pas superposés à une zone à vocation dominante ou égale à celle-ci. La zone a une superficie totale de 128 km² et elle est divisée en 2 sous-zones situées dans la partie centrale de la péninsule, soit dans les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé. La sous-zone de la route 299 (11-38-01) est délimitée au nord par la limite sud-ouest de la réserve faunique des Chic-chocs et, au sud, par la limite administrative de la région du Bas-Saint-Laurent. Elle couvre une superficie de 41,8 km². La sous-zone de la route 198 (11-38-02) est délimitée à l'est par la limite de la zone Rivières récréatives (sous-zone de la rivière York) et, au nord-est, par la réserve faunique des Chic-chocs. Elle couvre une superficie de 86,5 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ Cette zone est située au centre de la péninsule, au sein du massif appalachien, où le relief est accidenté et morcelé. Dans l'ensemble, l'altitude varie de 300 à 600 m, avec quelques sommets plus élevés pouvant atteindre 850 m.
- ✓ La zone est traversée par une rivière à saumon, soit la rivière York, et elle comprend aussi quelques ruisseaux, soit les ruisseaux Berry Nord, Porphyre, Holland et Oatcake.
- ✓ La zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.
- ✓ Il est permis de chasser et de pêcher dans cette zone.
- ✓ Quelques sentiers traversent la zone, permettant la pratique de la motoquad, de la motoneige, du vélo et de l'équitation. On y pratique également le ski alpin en sous-bois et le golf.
- ✓ La zone recoupe deux territoires de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'un est géré par le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (sous-zones des routes 198 et 299) et le second, par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (sous-zone de la route 299). La ligne de partage des eaux qui traverse les Chic-Chocs et la rivière Malbaie à l'est de la Gaspésie délimite ces deux territoires.
- ✓ La zone est couverte en totalité par des permis de recherche d'hydrocarbures. On compte également un grand nombre de claims miniers couvrant près de la moitié de la zone et quelques baux miniers de moindre étendue.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-38-01 Route 299 (41,8 km²)

Droits

- 3 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 1 bail pour un site industriel (relais et entreposage pour déneigement des chemins)



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-38

Circuits panoramiques

couvrant 0,02 km², soit 0,05 % de la sous-zone;

- 11 CAAF associés à 2 UA (111-51 et 112-57) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 3 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 bail minier associé à la Mine d'agates du Mont-Lyall, couvrant 0,1 km², soit 0,2 % de la sous-zone;
- 111 claims miniers totalisant 41,7 km², soit 99,8 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Cueillette de petits fruits.

Sous-zone 11-38-02 Route 198 (86,5 km²)

Droits

- 6 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 3 baux à des fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 bail pour refuge, relais ou abris;
- 1 poste d'accueil (bureau d'information touristique);
- 1 sentier de motoneige (n° 597) mesurant 25 km;
- 1 sentier de motoquad (Trans-Québec n° 30) mesurant 12 km;
- 1 sentier cyclable sans autorisation d'utilisation requise mesurant 4,5 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier équestre mesurant 52,5 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour pistes de ski alpin en sous-bois totalisant 5 km;
- 1 bail pour un terrain de golf couvrant 0,32 km², soit 0,4 % de la sous-zone;
- 15 CAAF associés à 2 UA (112-55 et 112-56) couvrant 81,9 km², soit 95 % de la sous-zone;
- 1 bail pour lieu d'élimination des déchets couvrant 0,114 km², soit 0,13 % de la sous-zone;
- 3 barrages de contrôle;
- 1 mise à la disposition pour des lignes de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 28 km;
- 1 mise à la disposition pour un poste de transformation;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-38

Circuits panoramiques

- 6 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone;
- 111 claims miniers totalisant 17,4 km², soit 20 % de la sous-zone;
- 2 baux pour parcs de résidus miniers totalisant 0,029 km²;
- 2 baux pour sites industriels miniers couvrant 0,225 km², soit 0,26 % de la sous-zone;
- 1 bail pour complément d'établissement (minier) couvrant 0,075 km²;
- 1 bail exclusif associé à un site d'extraction de substances minérales de surface (pierres concassées).

Statuts

- 1 rivière à saumon (rivière York) mesurant 2,9 km;
- 1 zec (de la Rivière-York) (sections non exploitées) couvrant 0,2 km², soit 0,23 % de la sous-zone;
- 1 contrainte minière (exploration permise sous conditions pour confirmation des limites des claims jalonnés) couvrant 7,5 km², soit 9 % de la sous-zone.

Activités usuelles

- Chasse et pêche;
- Cueillette de petits fruits.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-38-01 Route 299 (41,8 km²)

Potentiels

- 6 gisements métalliques (or, argent, plomb, cuivre et zinc);
- 1 gisement non métallique (agate).

Sous-zone 11-38-02 Route 198 (86,5 km²)

Potentiels

- Potentiel éolien mesuré couvrant 38,9 km², soit 45 % de la sous-zone;
- 8 gisements métalliques (cuivre, or, argent, plomb, zinc, molybdène et tungstène);
- 3 sites d'extraction de substances minérales de surface non actifs (1 site de pierre concassée et 2 sites de substances indéterminées).

Éléments particuliers

- 1 site faunique d'intérêt (tributaires de lac à ombles chevaliers) couvrant 0,06 km², soit



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-38

Circuits panoramiques

0,7 % de la sous-zone.

Problématique

- Les activités d'exploration pétrolière et gazière, ainsi que l'exploitation de ressources naturelles pouvant en découler, peuvent avoir des répercussions sur la qualité des paysages visibles. Il en va de même pour les activités forestières.
- Les indices minéraux décelés, le bail exclusif associé à un site d'extraction de substances minérales de surface et les claims miniers obtenus témoignent d'un potentiel minéral intéressant. De plus, la proximité des baux miniers et des concessions minières dans le secteur de Murdochville donnent un indice du potentiel que pourrait présenter le sous-sol de la sous-zone de la route 198. Les activités liées à l'exploration et à l'exploitation minières pourraient dégrader la qualité des paysages de ces routes qui font partie de l'offre récréotouristique de la région.
- Dans la sous-zone 11-38-02 (route 198), la proximité de parcs éoliens et un potentiel éolien mesuré pourraient engendrer l'aménagement de nouveaux parcs éoliens. Ceux-ci peuvent modifier le paysage et occasionner une plus grande pression sur le circuit panoramique concerné par cette sous-zone.
- La protection des paysages peut complexifier la réalisation des activités forestières, minières et énergétiques (éolien, gaz et pétrole).

Enjeux

- Maintien des activités forestières, minières et énergétiques (éolien, gaz et pétrole).
- Maintien de la qualité des paysages visibles à partir des routes.

Analyse

Les activités et les potentiels de mise en valeur des ressources minières et énergétiques (éolien, gaz et pétrole) de la zone sont diversifiés et importants pour l'économie régionale. Il n'est pas souhaitable pour le développement de la région d'exclure complètement l'une ou l'autre de ces activités dans la mesure où une harmonisation de celles-ci est possible.

Les segments des routes 299 et 198, qui constituent cette zone, font partie des circuits panoramiques ayant été reconnus en concertation régionale par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Ces routes, fortement empruntées, font partie des routes principales de la région. Les paysages qu'elles offrent sont appréciés des utilisateurs locaux, provinciaux et internationaux. La conservation de cet attrait est importante pour le développement récréotouristique de la région. Ainsi, il est primordial d'assurer le maintien de la qualité des paysages visibles à partir des routes.

Il est à noter que des modalités de protection des paysages sont déjà prises en compte par le

**FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE**

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**Zone n° : 11-38****Circuits panoramiques**

secteur forestier dans cette zone. Ces modalités ont aussi été définies par la TGIRT.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de mise en valeur des paysages.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources de manière à mettre en valeur les paysages visibles à partir des routes panoramiques 299 et 198.

Commentaires

- Il est à noter que cette zone constitue les segments de routes qui ne longent pas les rivières Cascapédia et York. Les segments longeant ces rivières sont considérés dans la zone des « Rivières récréatives » (11-31).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

Description sommaire et localisation

Cette zone éclatée comprend cinq sous-zones présentant un fort potentiel éolien. Ces sous-zones sont localisées sur des territoires libres de statuts de protection ou de statuts fauniques. La zone couvre une superficie totale de 830 km².

La sous-zone Le plateau (11-39-01) se trouve dans la partie ouest de la MRC d'Avignon, à environ 20 km à l'ouest de L'Ascension-de-Patapédia. Elle couvre une superficie de 124 km².

La sous-zone Nord de Listuguj (11-39-02) représente un potentiel éolien de 50 km² au nord de la réserve de Listuguj, dans la MRC d'Avignon.

La sous-zone Est de Murdochville (11-39-03), d'une superficie de 588 km², chevauche deux MRC à l'est de la municipalité de Murdochville, soit la MRC de La Côte-de-Gaspé et celle de La Haute-Gaspésie.

La sous-zone La pointe (11-39-04) se trouve au sud de la baie de Gaspé et chevauche les MRC de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé. Elle couvre 67 km².

La sous-zone Les Sillons (11-39-05) se situe aux Îles-de-la-Madeleine, dans le secteur dunaire portant le même nom, sur l'île du Havre aux Maisons. Elle couvre 0,8 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques communes à toutes les sous-zones

- ✓ La chasse et la pêche sont pratiquées dans l'ensemble des sous-zones, à l'exception de la sous-zone Les Sillons, où les activités se concentrent plutôt autour de la cueillette de petits fruits et de la chasse à la sauvagine.
- ✓ Comme partout ailleurs en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, la faune aviaire et les chiroptères sont présents dans toutes les sous-zones.
- ✓ La principale activité économique ayant cours dans les sous-zones est la foresterie. En effet, des interventions forestières sont réalisées dans l'ensemble des sous-zones, à l'exception de la sous-zone Les Sillons. On y pratique des coupes, des plantations et des éclaircies précommerciales. Notons que la sous-zone Le Plateau est celle où le moins d'interventions forestières sont réalisées.

Sous-zone 11-39-01 Le plateau

- ✓ La sous-zone fait partie d'un plateau entaillé de quelques vallées qui rejoignent les basses terres de la rivière Ristigouche. Les plus hauts sommets atteignent 550 m d'altitude. Elle présente une douzaine de petits plans d'eau et plusieurs cours d'eau.
- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.
- ✓ On y dénombre une vingtaine de chalets et un sentier de motoneige la traverse.
- ✓ La sous-zone est accessible par le rang de l'Église Nord et des chemins forestiers partant de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia.

Sous-zone 11-39-02 Nord de Listuguj



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

- ✓ Les sous-zones se trouvent dans des secteurs présentant une altitude importante, dont les plus hauts sommets atteignent 640 m. Elle présente plusieurs cours d'eau, mais ne comporte pas de plan d'eau.
- ✓ La sous-zone appartient aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc.
- ✓ La sous-zone comporte quelques chalets.
- ✓ La sous-zone est accessible en utilisant des routes secondaires (rang 8 et chemin du Rang C), puis des chemins forestiers à partir du hameau de L'Alverne.

Sous-zone 11-39-03 Est de Murdochville

- ✓ La sous-zone, située à 15 km de la côte, se trouve dans le massif appalachien, secteur présentant une altitude importante, dont les plus hauts sommets atteignent 830 m. Elle regroupe presque une centaine de lacs et plusieurs cours d'eau, dont le tronçon d'une rivière à saumon, la Darmouth.
- ✓ La sous-zone appartient aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à épinette noire.
- ✓ La villégiature y est importante. Un sentier équestre traverse la sous-zone.
- ✓ La sous-zone est accessible en empruntant le chemin de la rivière à partir de la route 198, ainsi qu'en utilisant des chemins forestiers.

Sous-zone 11-39-04 La pointe

- ✓ La sous-zone, située dans un rayon de moins de 10 km de la baie de Gaspé, se trouve dans un secteur accidenté, dont les plus hauts sommets atteignent 580 m. Elle présente une quinzaine de lacs et plusieurs cours d'eau, dont le tronçon d'une rivière à saumon, la Malbaie.
- ✓ La sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.
- ✓ La sous-zone comporte peu de chalets. Un sentier de motoquad et de randonnée pédestre traverse la sous-zone.
- ✓ La sous-zone est accessible par des chemins forestiers s'empruntant par des routes secondaires, tels l'avenue Rooney à Douglastown ou le chemin Vauquelin à partir de Barachois-Nord.

Sous-zone 11-39-05 Les Sillons

- ✓ La sous-zone présente une altitude se situant un peu au-dessus du niveau moyen des mers. Elle se trouve dans une formation géologique nommée les Sillons, composée de crêtes dunaires fixées par de la végétation et séparées par des dépressions humides.
- ✓ L'ammophile à ligule courte constitue la principale espèce végétale trouvée dans la sous-zone.
- ✓ Ce milieu dunaire abrite plusieurs espèces d'oiseaux tels les bécasseaux maubèche, sanderling et semipalmé, le bruant des prés, le faucon émerillon, le grand corbeau, l'hirondelle de rivage et les pluviers argenté, kildir et semipalmé. Le pluvier siffleur et le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

grèbe esclavon, deux espèces désignées menacées au Québec, nichent à proximité de la zone. Le renard roux ainsi que le coyote peuvent également être observés dans la sous-zone.

- ✓ La sous-zone n'est pas utilisée pour la villégiature.
- ✓ La sous-zone se situe sur le territoire d'activité de deux organismes, soit Attention Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Attention Fragîles œuvre à rallier les acteurs du développement et la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot. Le comité ZIP assure notamment la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers. Notons qu'une partie de la sous-zone comporte une Zone importante pour la conservation des oiseaux définie par Nature Québec.
- ✓ Aucune activité économique n'a cours dans la sous-zone.
- ✓ La route 199 longe la limite ouest de la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Sous-zone 11-39-01 Le Plateau

Droits

- 16 baux pour fins personnelles de villégiature;
- 2 baux pour fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoneige (n° 587) mesurant 6,2 km;
- 13 CAAF et 2 EABF associés à 2 UA (012-52 et 012-53) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 mise à la disposition pour une ligne de transport d'énergie (+44 kV) mesurant 3,1 km;
- 2 baux pour mâts de mesure du vent.

Statuts

- 1 forêt d'expérimentation couvrant 0,09 km² (environ 400 × 200 m), soit 0,04 % de la sous-zone;
- 2 contraintes minières (1 projet de parc éolien avec suspension provisoire de l'octroi de titres miniers; 1 forêt d'expérimentation avec exploration permise sous conditions) couvrant toute la sous-zone.

Sous-zone 11-39-02 Nord de Listuguj

Droits

- 4 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 2 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 2 baux pour mâts de mesure du vent;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

- 1 UA (111-52) couvrant 50 km², soit 100 % de la zone;
- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant 17 % de la sous-zone.

Sous-zone 11-39-03 Est de Murdochville

Droits

- 1 bail pour tour de télécommunication;
- 1 bail pour une station de mesure météorologique;
- 23 baux à des fins personnelles de villégiature;
- 31 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 2 baux pour mâts de mesure du vent;
- 1 mise à disposition pour ligne de transport d'énergie (+44 kV) totalisant 13,1 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour un sentier équestre mesurant 10,7 km;
- 15 CAAF, associés à 2 UA (112-55 et 112-56) couvrant la totalité de la sous-zone;
- 1 CvAF totalisant 0,3 km²;
- 76 claims miniers totalisant 33 km², soit 5,6 % de la sous-zone;
- 11 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant la totalité de la sous-zone.

Statuts

- 1 forêt d'expérimentation totalisant 0,12 km², soit 0,02 % de la zone;
- 1 rivière à saumon (rivière Darmouth) sur 12,8 km;
- 1 zec (rivière Darmouth) totalisant 1,9 km², soit 0,3 % de la zone (portion de la rivière non exploitée pour la pêche);
- 1 contrainte minière (exploration permise sous condition sur forêt d'expérimentation totalisant 0,12 km², soit 0,02 % de la zone.

Sous-zone 11-39-04 La pointe

Droits

- 1 bail à des fins personnelles de villégiature;
- 2 baux aux fins de construction d'abri sommaire en forêt;
- 1 sentier de motoquad totalisant 12 km;
- 1 autorisation d'utilisation pour sentier pédestre totalisant 5,4 km;
- 4 tours de télécommunication;
- 3 baux pour des mâts de mesure de vent;
- 15 CAAF associés à 1 UA (112-55) couvrant 64,6 km², soit 3,2 % de la zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

- 1 CvAF totalisant 2,12 km², soit 3,2 % de la zone;
- 4 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains totalisant 66,7 km², soit 100 % de la zone.

Statuts

- 1 rivière à saumon totalisant 4,3 km.

Sous-zone 11-39-05 Les Sillons

Droit

- 1 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain couvrant 0,84 km², soit 100 % de la zone.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Sous-zone 11-39-01 Le Plateau

Potentiel

- Potentiel éolien mesuré couvrant 73 km², soit 58 % de la sous-zone.

Élément particulier

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-39-02 Nord de Listuguj

Potentiel

- Potentiel éolien mesuré couvrant 31 km², soit 62 % de la sous-zone;
- 9 sites d'extraction de substances minérales de surface non actifs (1 site de pierre concassée, 2 sablières et 6 sites de substances indéterminées).

Élément particulier

- La sous-zone fait partie du territoire d'une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-39-03 Est de Murdochville

Potentiel

- Potentiel éolien mesuré couvrant 427,4 km², soit 72 % de la sous-zone;
- 1 gisement non métallique (chrysolite);
- 1 érablière à potentiel acéricole totalisant 0,1 km², soit 0,02 % de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

Élément particulier

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-39-04 La pointe

Potentiel

- Potentiel éolien mesuré couvrant 62 km², soit 93 % de la sous-zone.
- 2 gisements métalliques (cuivre, zinc, argent, plomb et or);

Élément particulier

- La sous-zone fait partie du territoire de trois ententes entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Sous-zone 11-39-05 Les Sillons

Potentiel

- Potentiel éolien mesuré couvrant toute la sous-zone;
- Possibilité d'un projet de couplage éolien-diesel (La Cormorandière) couvrant 0,12 km², soit 14 % de la zone⁴¹.

Élément particulier

- 1 site de récolte de canneberges sauvages totalisant 0,003 km², soit 0,4 % de la zone.

Problématique

- Étant avant tout une zone d'utilisation du territoire et de production de ressources, de multiples usages y ont cours simultanément. La superposition de différents usages pourrait entraîner de la concurrence pour l'utilisation d'une même portion de territoire.

Enjeux

- Mise en valeur du potentiel éolien.
- Maintien des activités forestières.
- Maintien des activités récréatives.

Analyse

⁴¹ Ce projet a été abandonné sur le site de La Cormorandière. Des démarches ont été amorcées dans le but de relocaliser le projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-39

Zone de potentiel éolien

Dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement mise sur le développement du potentiel actuel d'énergie éolienne que l'on peut intégrer au réseau d'Hydro-Québec, avec un objectif de 4 000 MW d'ici à 2015. La création de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le dépôt de cinq projets communautaires (121,1 MW) lors du troisième appel d'offres de 500 MW réservé en parts égales pour des projets communautaires et autochtones lancés par Hydro-Québec en 2009 témoignent de l'intérêt du milieu régional pour le développement de l'énergie éolienne.

Le développement de la filière éolienne ne se limite pas uniquement à la présente zone. Cette dernière est bien entendu ciblée pour ces caractéristiques de fort potentiel éolien, mais aussi pour son potentiel « d'acceptabilité sociale ». En effet, étant localisée sur les territoires libres de statuts de protection ou de statuts fauniques, il est moins probable que d'autres utilisations du territoire et des ressources n'entrent en conflit avec la mise en valeur de l'énergie éolienne.

Un éventuel développement du potentiel éolien devra s'inscrire dans une approche d'harmonisation des usages. Le gouvernement entend donc poursuivre les activités forestières, récréatives et minières en place et permettre la tenue d'autres activités, mais en favorisant plus particulièrement la possibilité de mise en valeur du potentiel éolien.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources, notamment la ressource éolienne.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

Adapter les interventions sur le territoire et les ressources de manière à intégrer la possibilité de mettre en valeur le potentiel éolien.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

Description sommaire et localisation

La zone, d'une superficie de 57 043 km², est constituée du milieu marin entourant la péninsule gaspésienne et les îles de la Madeleine. Elle comprend donc les parties centrale et nord-ouest du golfe du Saint-Laurent et la partie nord de la baie des Chaleurs. En Gaspésie, les limites de la zone ne bordent pas toujours la péninsule proprement dite, mais plutôt les zones 11-09 « Refuges d'oiseaux migrateurs », 11-17 « Regroupement d'oiseaux en bord de mer », 11-19 « Aire de concentration d'oiseaux aquatiques projetée », 11-02 « Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure » et 11-21 « Habitat du poisson ». Aux Îles-de-la-Madeleine, les plans d'eau intérieurs ne sont pas non plus compris dans cette zone, car ils constituent d'autres zones, notamment la zone 11-21 « Habitat du poisson ».

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- ✓ La bathymétrie de la zone varie beaucoup d'un endroit à l'autre. En effet, sur le plateau madelinien (qui couvre une grande partie du golfe du Saint-Laurent) et dans la baie des Chaleurs, la profondeur varie de 0 à 180 m. Le Chenal laurentien (≈ 300 m), qui prend naissance sur le plateau continental dans l'océan Atlantique, l'estuaire maritime et le détroit de Cabot (≈ 500 m), présente des profondeurs plus importantes, variant de 100 à 520 m.
- ✓ L'amplitude moyenne des marées est de 0,6 à 2,2 m dans le golfe du Saint-Laurent. Dans la baie des Chaleurs, cette amplitude varie de 1,3 à 2 m et elle n'est que de 0,7 m aux Îles-de-la-Madeleine.
- ✓ Le principal courant de surface, qui longe la rive nord de la Gaspésie, traverse le golfe du Saint-Laurent à une vitesse moyenne de 0,5 à 1 nœud et se disperse ensuite sur les hauts-fonds des Îles-de-la-Madeleine, dans le golfe. Les courants de profondeur, quant à eux, entrent dans le système du Saint-Laurent, contrairement aux courants de surface qui en sortent.
- ✓ Aux Îles-de-la-Madeleine et sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, des échantillonnages et des analyses d'eau sont effectués par Environnement Canada dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du même programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments procède, quant à elle, à l'analyse de la teneur en toxines contenues dans les coques provenant des différents bancs. EC et l'ACIA transmettent ensuite leurs recommandations à Pêches et Océans Canada, qui s'occupera de fermer les bancs coquilliers, au besoin. La sous-zone recoupe en partie ou en totalité 66 bancs coquilliers. Un peu plus de la moitié des bancs situés aux Îles-de-la-Madeleine et la totalité de ceux situés sur le pourtour de la péninsule gaspésienne sont actuellement fermés pour cause de pollution ou de toxicité.
- ✓ La zone est fréquentée par environ 80 espèces de poissons, dont cinq sont anadromes. On y trouve, entre autres, le capelan, le flétan du Groenland, le hareng atlantique, le maquereau bleu, la merluche blanche, la morue franche, la plie grise et le sébaste.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

atlantique. Notons également une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec : l'aloise savoureuse. La zone abrite également plusieurs espèces d'invertébrés, dont les principaux sont la crevette nordique, l'oursin vert, les crabes commun et des neiges, le homard d'Amérique, la moule bleue et les pétoncles d'Islande et géant. Plusieurs mammifères peuvent être observés dans la zone, tels le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual à bosse, le rorqual bleu, le phoque commun, le phoque gris et le phoque du Groenland.

- ✓ Une partie de la zone est couverte par le territoire d'activité du Comité ZIP Baie-des-Chaleurs et du comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Ces organismes assurent notamment la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux marins et côtiers dans leur zone respective. De plus, la Coalition pour la viabilité du golfe du Saint-Laurent travaille à promouvoir la viabilité à long terme de la région du sud du golfe du Saint-Laurent. L'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, pour sa part, œuvre à la protection et à la promotion des richesses environnementales du fleuve Saint-Laurent et à l'harmonisation de ses usages.
- ✓ La zone est utilisée pour la navigation de plaisance (Corridor bleu) et le kayak de mer (Route bleue). Quelques entreprises offrent un service de croisière dans la zone. D'autres entreprises offrent des excursions en bateau, soit pour l'observation de la nature ou pour la pêche.
- ✓ La zone regroupe une trentaine de ports et de quais régionaux autour de la péninsule gaspésienne et une dizaine aux Îles-de-la-Madeleine. Ces derniers sont destinés aux activités économiques, touristiques et récréatives, d'envergures régionale et locale. Ils jouent un rôle important dans l'économie locale ou régionale. Huit de ces ports et quais se trouvent dans la zone, les autres étant situés dans des zones voisines, généralement des aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées ou des habitats du poisson.
- ✓ Le projet ACCORD en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine comporte deux créneaux d'excellence qui se rapportent au milieu marin, soit le récréotourisme (qui inclut la grande croisière) ainsi que les ressources, sciences et technologies marines dont découlent l'aquaculture, la capture et la transformation de la biomasse marine, les biotechnologies et les technologies marines.
- ✓ La possibilité de créer une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine est étudiée par les gouvernements du Québec et du Canada.
- ✓ La Loi sur l'aquaculture commerciale prévoit la mise en place de CDA au Québec. Un premier CDA est envisagé aux Îles-de-la-Madeleine. Ce projet implique l'établissement d'une aire maricole (prioritaire à la mariculture) en milieu ouvert permettant le développement de la mariculture à des endroits propices biologiquement et physiquement, et qui limite les conflits d'usage tout en assurant la sécurité de la navigation à proximité de l'aire.
- ✓ Les activités économiques principales dans cette zone concernent la mariculture, la pêche commerciale, la chasse aux phoques, le transport commercial et la croisière. En ce qui a trait à la mariculture, deux entreprises possèdent trois installations dans la baie de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

Plaisance aux Îles-de-la-Madeleine. On y élève le pétoncle géant, la moule bleue et l'huître américaine. Dans la baie des Chaleurs, une dizaine d'entreprises élèvent la moule, le pétoncle, l'huître américaine et les laminaires sur une quinzaine de sites répartis entre la baie de Tracadigache et Sandy Beach. Il est à noter que d'autres sites de mariculture se trouvent dans la zone 11-21 « Habitats du poisson » (sous-zones de la baie de Gaspé, de la baie de Bassin et de la lagune de Grande Entrée).

- ✓ La zone recoupe également plusieurs secteurs de pêche au capelan et au calmar, au crabe commun, au crabe des neiges, au hareng, au homard, au maquereau, au pétoncle et aux poissons de fond. En 2008, la Gaspésie a reçu 62 % de la quantité et 48 % de la valeur des débarquements totaux du Québec, soit 34 431 t d'une valeur de 65 millions de dollars. Les Îles-de-la-Madeleine occupaient la seconde place avec 13 % de la quantité et 29 % de la valeur des débarquements totaux du Québec. Ces derniers atteignaient 7 400 t et se chiffraient à 39 millions de dollars. La pêche au crabe des neiges, au homard et à la crevette représente environ 85 % de la valeur des débarquements. Ces espèces ont en effet graduellement constitué un substitut à la suite de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 90. Finalement, la zone comporte cinq secteurs de chasse aux phoques. On y chasse surtout le phoque du Groenland, mais aussi les phoques à capuchon, gris, annelé, commun et barbu, pour la peau, la viande et l'huile. Cette chasse constitue une activité traditionnelle qui permet à de nombreuses familles des collectivités côtières de subvenir à leurs besoins. En effet, cette pratique leur permet de tirer jusqu'à 35 % de leur revenu annuel. Il est à noter que la pêche commerciale (à l'exception de la pêche à l'éperlan) ainsi que la chasse aux phoques sont de compétence fédérale.
- ✓ La zone comporte une voie navigable, soit la Voie maritime du Saint-Laurent.
- ✓ Un service de traversiers relie les Îles-de-la-Madeleine à l'Île-du-Prince-Édouard et Cap-aux-Meules à l'île d'Entrée.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 2 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel couvrant 502 km², soit 1 % de la zone (ces deux permis situés dans le secteur Old-Harry, au nord-est des Îles-de-la-Madeleine, ont été délivrés en 1996, mais leurs périodes de validité sont suspendues).

Activités usuelles

- Pêche sportive;
- Navigation de plaisance;
- Kayak;
- Plongée sous-marine;
- Sports de vent;
- Observation des mammifères marins;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

- Sorties touristiques en mer.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Potentiel pétrolier (gisement Old Harry);
- Il existe un potentiel pour la création d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Cette possibilité est étudiée par les gouvernements du Québec et du Canada.
- Potentiel aquacole (la mise en place d'un CDA est envisagée aux Îles-de-la-Madeleine).

Éléments particuliers

- Une entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de pêche, à des fins alimentaires, rituelles ou sociales fait partie de la zone.

Problématique

- Le milieu marin est un milieu fragile qui abrite plusieurs espèces animales et végétales. La surexploitation des ressources halieutiques, les rejets d'eaux usées domestiques ou industrielles, les rejets d'huile et de carburant provenant de bateaux ou de navires, les déversements accidentels, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc. ont des effets néfastes sur la biodiversité, l'environnement et les ressources halieutiques. Par ailleurs, l'utilisation du milieu marin et de ses ressources est importante sur les plans économique et social. Les retombées profitent à plusieurs secteurs et contribuent à la diversification de l'économie régionale.
- La cohabitation de différents usages pourrait entraîner une concurrence dans l'utilisation du milieu marin. De plus, certaines activités industrielles, telles que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ou d'autres activités qui tendent vers une surexploitation des ressources naturelles, sont plus enclines à agir sur l'environnement et, par le fait même, perturber toutes activités se déroulant dans le milieu marin.

Enjeux

- Maintien des activités de pêches commerciales.
- Maintien et mise en valeur des activités aquacoles.
- Maintien et mise en valeur des possibilités d'utilisation à des fins touristiques et récréatives.
- Maintien des possibilités d'utilisation à des fins de communication et commerciales.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

- Mise en valeur des ressources marines.
- Mise en valeur des hydrocarbures.

Analyse

Ce vaste territoire est utilisé à de multiples fins, principalement pour des activités commerciales (pêche, chasse aux phoques et mariculture) et de navigation (commerciale ou de plaisance). Des activités récréotouristiques telles que la plongée sous-marine, la pêche et les sports de vent sont aussi pratiquées dans cette zone. Aucun élément ne permet de remettre en question l'un ou l'autre de ces usages.

Concernant les potentiels et les projets dans la zone, certaines activités potentielles telles que l'exploitation des hydrocarbures, le développement de l'aquaculture ou la protection d'une zone marine pourraient, si elles se concrétisent, devenir des zones d'affectation distinctes dans le plan d'affectation du territoire public.

La Loi limitant les activités pétrolières et gazières, entrée en vigueur en juin 2011, impose un moratoire permanent sur les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur toute la partie amont du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent à partir de la pointe ouest de l'île d'Anticosti. Quant à lui, tout le secteur du golfe situé à l'est de cette pointe fait l'objet d'une réserve à l'État (arrêté ministériel 2009-048).

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources en maintenant la qualité du milieu marin.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- Éviter toute activité de recherche ou de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.
- Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à conserver le milieu naturel (faune, flore, paysages) et les activités socioéconomiques importantes pour la région telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme ou les activités maritimes de plaisance.

Commentaires

Le contexte légal québécois demeure incomplet pour le milieu marin. Cette situation a pour effet de créer un moratoire temporaire d'ici à ce que le gouvernement définisse un cadre législatif et réglementaire pour la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Zone n° : 11-40

Milieu marin

Par ailleurs, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières interdit toute exploration ou exploitation des hydrocarbures pour le milieu marin situé à l'ouest de la pointe ouest de l'île d'Anticosti.

L'adoption éventuelle de la Loi assurant la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent de même que de la Loi sur les hydrocarbures permettra de mettre à jour la présente fiche, le cas échéant.



Annexe III : Cartes



Cartes (voir les fichiers cartographiques)

- Carte 2a : Utilisation existante du territoire et des ressources — Gaspésie
- Carte 2b : Utilisation existante du territoire et des ressources — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 3a : Utilisation possible du territoire et des ressources — Gaspésie
- Carte 3b : Utilisation possible du territoire et des ressources — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 4a : Zones d'affectation — Gaspésie
- Carte 4b : Zones d'affectation — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 5a : Vocation du territoire public — Gaspésie
- Carte 5b : Vocation du territoire public — Îles-de-la-Madeleine

Division des cartes 2 et 3 par thème

- Carte 6a : Thème Forêt — Gaspésie
- Carte 6b : Thème Forêt — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 7a : Thème Mines — Gaspésie
- Carte 7b : Thème Mines — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 8a : Thème Énergie — Gaspésie
- Carte 8b : Thème Énergie — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 9 : Thème Faune — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Carte 10a : Thème Hébergement et plein air — Gaspésie
- Carte 10b : Thème Hébergement et plein air — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 11a : Thème Culture — Gaspésie
- Carte 11b : Thème Culture — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 12a : Thème Agriculture — Gaspésie
- Carte 12b : Thème Agriculture — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 13a : Thème Industrie et services — Gaspésie
- Carte 13b : Thème Industrie et services — Îles-de-la-Madeleine
- Carte 14a : Thème Protection ou contraintes — Gaspésie
- Carte 14b : Thème Protection ou contraintes — Îles-de-la-Madeleine



Annexe IV : Glossaire



Glossaire

Aire faunique communautaire (AFC) : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Mode de gestion créé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aire protégée : Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Bail minier : Titre d'exploitation minière qui peut être obtenu par toute personne qui détient déjà des claims. Le bail minier permet l'exploitation des substances minérales à l'exception des substances minérales de surface, du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains et de la saumure. Le requérant doit démontrer la présence d'un gisement exploitable. Sa superficie ne doit pas excéder 100 ha. La durée initiale du bail est de 20 ans et est renouvelable aux 10 ans pendant trois périodes de renouvellement.

Bail d'exploitation de substances minérales de surface — Titre d'exploitation minière de deux types :

- Le bail non exclusif, lorsqu'il s'agit de sable (sauf le sable de silice utilisé à des fins industrielles), de gravier, de résidus miniers inertes et de tout autre dépôt meuble utilisé à des fins de construction.
- Le bail exclusif, pour ces mêmes substances utilisées à des fins industrielles ou toute autre substance minérale de surface non visée par le bail non exclusif.

La durée du bail d'exploitation des substances minérales de surface ne peut excéder 10 ans, sauf dans le cas de la tourbe dont la durée est de 15 ans. Le bail est renouvelable pendant toute la durée de l'exploitation.

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Bleuetière de type forêt/bleuet : Espace sur lequel des bandes d'environ 60 m de largeur réservées à la culture intensive du bleuet nain sont séparées par des corridors boisés d'environ 42 m de largeur où est pratiqué un aménagement forestier intensif.

Cadre écologique de référence (CER) : Système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec comprenant, du général au particulier, huit niveaux de perception pour le milieu terrestre et six pour le milieu aquatique.

Claim : Titre d'exploration minière qui confère au détenteur le droit exclusif de rechercher toutes les substances minérales du domaine de l'État à l'exception du sable, du gravier, de l'argile et des autres dépôts meubles, sur le territoire qui en fait l'objet. La période de validité d'un claim est de deux ans. Le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, dans la mesure où



il satisfait aux conditions prévues par la Loi sur les mines, notamment la réalisation des travaux d'exploration dont la nature et les montants sont déterminés par règlement.

Concession minière : Droit minier octroyé avant 1968 permettant d'exploiter toute substance minérale autre que les substances minérales de surface.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)⁴² : Contrat permettant à un titulaire de permis d'une usine de transformation du bois de récolter chaque année, sur un territoire donné, un volume de bois ronds d'une ou de plusieurs essences pour assurer le fonctionnement de son usine. Le CAAF est d'une durée initiale de 25 ans. Il peut être prolongé tous les cinq ans, pour une autre période quinquennale.

Contrat d'aménagement forestier (CtAF)⁴³ : Contrat permettant à toute personne morale ou organisme non détenteurs d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois de récolter un volume de bois dans les forêts du domaine de l'État. Le détenteur peut prélever, dans une ou plusieurs aires communes, des volumes de bois qui n'ont pas déjà fait l'objet d'attributions en vertu d'un CAAF. Il peut vendre le bois récolté à des usines de transformation du bois. Les signataires d'un CtAF ont les mêmes obligations que les bénéficiaires de CAAF. La durée du contrat est de dix ans. Il peut être prolongé à l'expiration de chaque période de validité des plans généraux d'aménagement forestier.

Convention d'aménagement forestier (CvAF)⁴⁴ : Convention par laquelle le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs confie à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de CtAF). Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté, des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement.

Écosystème forestier exceptionnel (EFE) : Écosystème forestier présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Ce type de forêt est protégé légalement contre les activités d'aménagement forestier et celles découlant d'un droit minier.

Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.

⁴² Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA) consenties par le ministre.

⁴³ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'aménagement forestier (CtAF) ont été remplacés par des permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).

⁴⁴ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été remplacées par des ententes de délégation de gestion forestière.



Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de contenir à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Les « forêts refuges »

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales, menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration importante (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Espèce menacée ou vulnérable : Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d'être ainsi désignées selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) : Établie à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut, aux conditions qu'il détermine, en confier la gestion à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission scolaire, un cégep ou une université. Cet organisme exerce les activités d'aménagement forestier autorisées selon les conditions prévues par la convention de gestion.

Forêt d'expérimentation : Portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elle représente un site privilégié pour la recherche et l'expérimentation, puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. La forêt d'expérimentation est constituée à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (floristique ou faunique) : Un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Habitat faunique : Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.



La protection de certains habitats fauniques est assurée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques. Les habitats protégés par la Loi sont :

- l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- l'aire de confinement du cerf de Virginie;
- l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- l'aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle;
- la falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- l'habitat du poisson;
- l'habitat du rat musqué;
- la héronnière;
- l'île ou la presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- la vasière.

Parc national du Québec : Territoire protégé en vertu de la Loi sur les parcs dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente d'un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation extensive.

Parc national du Canada : Territoire géré par le gouvernement du Canada, couvrant des régions terrestres ou aquatiques relativement étendues, qui contiennent des échantillons représentatifs de régions naturelles importantes, de traits ou de panoramas d'intérêt national ou international, où le milieu biophysique présente une valeur du point de vue de la science, de l'éducation et de la récréation.

Parc régional : Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine de l'État ou sur des terres privées. Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. Sa création émane d'une initiative régionale. En général, il s'agit d'un territoire du domaine de l'État où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, pour autant qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Plan d'affectation du territoire public : Instrument par lequel le gouvernement établit et transmet ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Outil de planification qui sert à définir la vision du milieu régional concernant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région.

Potentiel éolien mesuré : Secteur où le potentiel éolien est réellement prospecté par les promoteurs éoliens (mâts de mesure de vent).



Potentiel éolien : Potentiel tiré de l'outil Géoéolien produit par Hélimax inc. en 2005. Il est exprimé à microéchelle, à une hauteur de 80 m, en utilisant les classes 3, 4, 5, 6, et 7 (classes de Batelle)

Pourvoirie avec droits exclusifs (PADE) : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage et qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, ou de pêche, ou de piégeage signé avec le ministre responsable. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Province naturelle : Premier niveau de perception du milieu terrestre (niveau supérieur de l'ordre de 100 000 km²) du système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec appelé « Cadre écologique de référence du Québec ».

Refuge biologique : Petite aire forestière, d'environ 200 ha en moyenne, soustraite aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut y trouver.

Refuge faunique : Le refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou, encore, le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation, d'accessibilité et de séjour pour chacun de ces refuges fauniques. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Réserve à castor : Territoire mis en place de 1932 à 1934 afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. À l'intérieur des limites des réserves à castor, à l'exception de celle du Saguenay, seuls les Amérindiens et les Inuits peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Les dispositions les concernant sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor, adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Réserve aquatique : Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée afin de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve aquatique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement



n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve de biodiversité : Aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel (une formation physique ou un groupe de telles formations) et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve de biodiversité projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'une durée d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve écologique : une aire constituée à l'une des fins suivantes :

- 1° Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;
- 2° Réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;
- 3° Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Statut conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve faunique : Établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce type de territoire est voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche et des activités de plein air.

L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), sauf pour la réserve faunique Duchénier, la réserve faunique Dunière et celles situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Réserve forestière : Aires forestière du domaine de l'État qui ne sont pas liées par des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier ou des contrats d'aménagement forestier. Le territoire des réserves forestières au Québec est constitué soit de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, ou de certains territoires nordiques, comme l'île d'Anticosti, ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des aires communes.

Site archéologique : Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique, où se trouvent des biens archéologiques, répertorié dans le Registre du domaine de l'État.

Site archéologique classé ou reconnu : Site archéologique classé ou reconnu comme bien culturel en vertu de la Loi sur les biens culturels.



Secteur archéologique : Lieu répertorié dans le Registre du domaine de l'État, où sont concentrés des sites archéologiques et où les caractéristiques géographiques des terrains environnants présentent un potentiel archéologique.

Site faunique d'intérêt (SFI) : Lieu circonscrit constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Site géologique exceptionnel (SGE) : Un site géologique exceptionnel peut être soit un géosite, soit un géoparc, soit une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites classé en vertu de la Loi sur les mines.

Les sites géologiques exceptionnels sont protégés en vertu de la Loi sur les mines afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire la variété des éléments géologiques que recèle le Québec et qui peuvent être menacés par des catastrophes naturelles ou des interventions humaines. Ils sont également protégés afin de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec et de mieux comprendre les éléments qui les composent.

Site patrimonial : Lieu ou ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Terrain de piégeage : Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. D'une superficie d'environ 60 km² chacun, ils permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois.

On trouve des terrains de piégeage sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. On en trouve également dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.

Territoire faunique structuré (TFS) : Une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve à castor, etc. établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Territoire non organisé (TNO) : Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Territoire établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la



chasse et de la pêche. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif en fonction d'un protocole d'entente.



**Appendice A : Rapport d'évaluation des changements
apportés à l'utilisation existante**



Avis

Ce document vise à évaluer les changements apportés à l'utilisation du territoire public devant découler des orientations d'affectation du territoire public envisagées par le gouvernement. Ce document n'a donc pas pour objet de véhiculer ces orientations. Celles-ci sont précisées dans les fiches de zones que l'on trouve à l'annexe II du PATP.



Note au lecteur

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante vise à déterminer les changements que l'affectation proposée apporte à l'utilisation du territoire public régional qui a lieu au moment de réaliser le plan d'affectation du territoire public et à évaluer les conséquences probables de ces changements. Elle concerne les changements qui sont directement attribuables au PATP. On inclut ainsi dans cette catégorie les changements impliquant de passer d'une utilisation du territoire ou des ressources à une autre (ex. : passer d'une aire à prédominance forestière à une aire à prédominance récréotouristique). On inclut également les changements dans les modalités de réalisation d'une ou de plusieurs activités s'exerçant en vertu d'un droit et d'un statut sur le territoire public (ex. : ajout d'objectifs de protection des paysages ou d'habitats dans un territoire faunique structuré).

Toutefois, les changements générés par un autre processus gouvernemental, qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dans le PATP, ne sont pas inclus dans l'évaluation (ex. : grandes aires protégées soumises au BAPE). Les changements découlant d'une décision gouvernementale applicable ne sont également pas inclus dans l'analyse (ex. : projet déjà approuvé). Enfin, les changements visant à introduire dans le PATP une modification dans l'utilisation du territoire public déjà mise en application dans la gestion des terres et des ressources ne sont pas évalués (ex. : mesures de gestion intégrée des ressources convenues et déjà mises en œuvre).

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante permettra aux différents intervenants, gouvernementaux ou extragouvernementaux, de mieux saisir la portée de l'affectation du territoire public par une meilleure connaissance de ses effets sur la gestion des terres et des ressources. Elle permettra également de cristalliser, et de partager avec l'ensemble des utilisateurs du PATP, les éléments d'analyse pris en compte par le gouvernement dans ses choix entourant les changements à apporter à l'utilisation du territoire public. En effet, cette évaluation concrétise un processus d'analyse continu, implicite à la concertation gouvernementale qui caractérise, rappelons-le, la démarche d'affectation du territoire public.

Par l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, le gouvernement entend en définitive faciliter la mise en œuvre du PATP et le suivi des orientations qu'il contient.



Balises d'interprétation

Situations nécessitant une évaluation

Règle générale : On évalue les changements qui sont directement attribuables au PATP.

A) Changement d'utilisation du territoire ou des ressources (ex. : nouveau pôle récréotouristique qui modifie une situation d'utilisation polyvalente du territoire et qui oriente différemment la mise en valeur du territoire par rapport à ce qui existait avant le PATP).

B) Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant (ex. : ajout d'objectifs nécessitant des actions additionnelles des gestionnaires dans des territoires fauniques par rapport à ce qui se faisait avant le PATP).

Situations ne nécessitant pas une évaluation

Règle générale : On n'évalue pas ce qui est attribuable à un autre processus dont la conclusion est assimilable à un acte d'affectation réalisé parallèlement au PATP ou ce qui n'amène pas de changement réel à l'utilisation existante, mais fait que la confirmer.

A) Changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante au PATP [ex. : aire protégée ou grand projet hydroélectrique soumis au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) ou à un processus similaire, etc.].

B) Décision gouvernementale applicable (ex. : entente de principe d'ordre général avec les Innus).

C) Transposition sur le plan de l'affectation d'une utilisation territoriale qui demeure la même avant et après le PATP [ex. : confirmation dans le PATP d'une orientation qui est déjà de facto en application au moment de faire le PATP, comme la reconnaissance dans le PATP d'objectifs découlant d'ententes de gestion intégrés des ressources (GIR)].



Méthodologie d'évaluation du changement

Pour chaque zone touchée par un ou plusieurs changements à l'utilisation existante, la Table de concertation régionale a procédé à une évaluation des effets plausibles, exprimés en fonction des avantages et des inconvénients. Elle est abordée sous chacun des volets suivants : environnemental, social et économique.

Un bilan des avantages et des inconvénients de chacun des volets permet de situer l'effet du changement, à savoir s'il est favorable, neutre ou défavorable. L'analyse globale des effets permet de dresser un profil du changement dans la zone et de déterminer les suites à donner à l'affectation. Ainsi, la Table de concertation est en mesure de retenir l'affectation proposée pour la zone lorsque le changement s'avère favorable. Elle peut aussi convenir de reprendre l'exercice d'analyse de la fiche descriptive lorsque le changement est considéré comme étant non favorable et d'en changer l'affectation.

Le tableau A liste toutes les zones et indique si, oui ou non, la zone doit faire l'objet d'une évaluation des changements à l'utilisation existante. Ensuite, le tableau B fait état des zones où il est possible de voir apparaître des changements quant à la gestion et à l'utilisation du territoire et des ressources naturelles. Les superficies touchées et la proportion du territoire qu'elles occupent sont aussi indiquées dans ce tableau. Finalement, la synthèse de l'exercice d'évaluation des changements est présentée dans le tableau C.



Tableau A : Assujettissement à l'évaluation des changements

N° de zone	Nom de la zone	Assujetti à l'évaluation des changements	Raison
11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur les parcs ou de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	Non	Ce territoire est désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est	Non	Ce territoire est désigné en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-04	Réserves écologiques	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-07a	Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	Non	Ces territoires sont désignés en vertu du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-07b	Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar	Non	Ce territoire est désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs	Non	Territoire désigné en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (loi fédérale) et de la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.



N° de zone	Nom de la zone	Assujetti à l'évaluation des changements	Raison
11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	Non	Territoire reconnu légalement en vertu du Règlement sur les habitats fauniques. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-13	Vasières	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-14	Refuges biologiques	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-15	Aires de confinement du cerf de Virginie	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-20	Héronnières	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
11-21	Habitats du poisson	Non	Ces territoires sont désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le PATP vient confirmer l'utilisation existante du territoire et de ses ressources.
11-22	Bleuetière	Non	L'affectation vient confirmer l'utilisation.
11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.



N° de zone	Nom de la zone	Assujetti à l'évaluation des changements	Raison
11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-25	Parcs éoliens	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-26	Parcs éoliens projetés	Non	L'affectation vient confirmer l'utilisation.
11-27	Usage industriel autour de Murdochville	Non	L'affectation vient confirmer l'utilisation.
11-28	Barre de Sandy Beach	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-31	Rivières récréatives	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	Non	L'affectation vient confirmer l'utilisation (zone d'utilisation multiple).
11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine	Non	L'affectation vient confirmer l'utilisation (zone d'utilisation multiple).
11-37	Secteur du lac York	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-38	Circuits panoramiques	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-39	Zone de potentiel éolien	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.
11-40	Milieu marin	Oui	Voir le tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante.



Tableau B : Zones touchées pas des changements apportés à l'utilisation existante

N° de la zone	Nom de la zone	Superficie (km ²)			Type de découpage	
		Région	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	Zone simple	Zone éclatée
11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	1,7	1,7	0,0		√
11-07b	Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)	0,1	0,0	0,1	√	
11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	0,02	0,02	0,0	√	
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	14,2	0,0	14,2		√
11-14	Refuges biologiques	539,5	539,5	0,0		√
11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presque île projetée	0,02	0,0	0,02	√	
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	209,8	203,0	6,8		√
11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	7,2	7,2	0,0	√	
11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole	207,0	207,0	0,0		√
11-25	Parcs éoliens	271,5	271,5	0,0		√
11-28	Barre de Sandy Beach	0,4	0,4	0,0	√	
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	2,2	2,2	0,0	√	
11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	1 308,6	1 308,6	0,0		√
11-31	Rivières récréatives	1 190,0	1 190,0	0,0		√
11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	54,5	54,5	0,0		√
11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	15,9	0,0	15,9	√	
11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	1 652,9	1 652,9	0,0	√	
11-37	Secteur du lac York	17,5	17,5	0,0	√	
11-38	Circuits panoramiques	128,3	128,3	0,0		√
11-39	Zone de potentiel éolien	830,0	829,1	0,8		√
11-40	Milieu marin	57 042,9	23 347,1	33 695,9	√	
Total (zones sur terre, eau douce et marin)		63 494	29 761	33 734	10	11
Total (zones sur terre et eau douce)		6 235	6 211	24	8	11
Données pour l'ensemble du territoire public (terre, eau douce et marin)		74 169	40 248	33 921	40 zones	
Proportion touchée par les changements apportés à l'utilisation existante (terre, eau douce et marin)		85,61%	73,94%	99,45%	25,00%	27,50%
Données pour une partie du territoire public (terre et eau douce)		16 399	16 325	74	38 zones	
Proportion touchée par les changements apportés à l'utilisation existante (terre et eau douce)		38,02%	38,05%	32,04%	21,05%	28,95%



Plan d'affectation du territoire public

Tableau C : Synthèse de l'exercice d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC						
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante						
Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-06 Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources (sauf pour les activités forestières qui y sont déjà exclues) à une protection stricte.	Interdiction ou adaptation des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité écologique des écosystèmes.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des écosystèmes (ajout d'une réserve à l'État, par exemple). Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des écosystèmes forestiers (assurance d'une protection intégrale des écosystèmes forestiers exceptionnels avant que ceux-ci n'obtiennent leur statut légal de protection). - Prise en compte « en amont » de ces territoires dans la planification des travaux de recherche d'hydrocarbures et dans la délivrance et le renouvellement des titres miniers.	- Limitation sévère de toutes activités nécessitant un déboisement. - Requiert des efforts supplémentaires dans la gestion des droits miniers et pétroliers.	Les avantages environnementaux découlant de la protection des EFE projetés sont jugés prioritaires malgré les pertes économiques anticipées.
11-07b Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une protection stricte.	Interdiction ou adaptation des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité écologique de l'habitat floristique.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection de l'habitat floristique et des espèces rares qui s'y trouvent. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue de cette tourbière, habitat d'une espèce floristique menacée. - Prise en compte de ces territoires dans la planification des travaux de recherche d'hydrocarbures et dans la délivrance et le renouvellement des titres miniers.	- Limitation sévère de toutes activités industrielles et adaptation des activités extensives. - Requiert des efforts supplémentaires dans la gestion des droits miniers et pétroliers.	Les avantages environnementaux découlant de la protection de cette tourbière sont jugés plus importants que les pertes économiques anticipées, d'autant plus qu'il n'y a pas d'activité économique dans cette zone actuellement.
11-11 Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une protection stricte.	- Limitation sévère des activités pouvant détériorer les structures géologiques d'exception. - Mise en valeur des attraits éducatifs et touristiques du site	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la préservation des structures géologiques exceptionnelles. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. De plus, le gouvernement souhaite que ces organismes, par un effet d'entraînement, appuient son intention et adoptent des mesures conséquentes sur le territoire privé.	- Protection accrue des structures géologiques qui composent le site. - Protection d'un élément important du paysage de cette région. - Permet de meilleures possibilités de développement éducatif et touristique.	- Adaptation des activités qui pourraient avoir lieu dans cette zone.	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques qui seraient engendrées par l'adaptation des activités autres que touristiques et éducatives.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC						
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante						
Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-12 Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une protection stricte.	Limitation et adaptation des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall, tel que le prévoit l'habitat faunique légal de ces espèces menacées. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall. - Meilleur encadrement des activités autorisées.	- Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour tenir compte de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall; - Limitation ou exclusion des activités d'exploration et d'exploitation des ressources minières et pétrolières. - Limitation ou adaptation de toutes autres activités pouvant nuire au maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall (autre activité industrielle, récréotourisme, villégiature, etc.).	Les avantages environnementaux découlant de la protection de l'habitat du pluvier siffleur, du grèbe esclavon et de la sterne de Dougall sont jugés plus importants que les pertes économiques. De plus, ces sites ne sont pas actuellement convoités pour un développement industriel ou récréotouristique.
11-14 Refuges biologiques	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources (sauf pour les activités forestières qui y sont déjà exclues) à une protection stricte lorsqu'ils peuvent être reconnus comme étant des aires protégées par le MDDELCC.	Limitation et adaptation importantes des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité des vieilles forêts.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des forêts mûres ou surannées, représentatives du patrimoine forestier. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des forêts mûres ou surannées, représentatives du patrimoine forestier et conservation de la biodiversité du territoire forestier régional. - Prise en compte des refuges biologiques dans la planification des activités industrielles autres que forestières.	- Requiert des efforts supplémentaires sur le plan de l'harmonisation des usages; - Limitation ou exclusion des activités industrielles, notamment de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières et pétrolières. - Limitation ou adaptation de toutes autres activités pouvant nuire au maintien des caractéristiques des vieilles forêts (activités extensives, récréotourisme, villégiature, etc.).	Les avantages environnementaux et socioéconomiques découlant de la préservation des forêts mûres ou surannées sont jugés plus importants que les pertes économiques anticipées. De plus, la conservation de la biodiversité est avantageuse sur le plan économique à long terme.
11-18 Colonie d'oiseaux sur île ou presque île projetée	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une protection.	Limitation et adaptation des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presque île.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presque île, tel que le prévoit l'habitat faunique légal de ces espèces. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presque île.	- Restreint toutes activités pouvant nuire au maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presque île. - Requiert des efforts d'adaptation et d'harmonisation.	Les avantages environnementaux découlant de la protection de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presque île sont jugés plus importants que les pertes économiques anticipées associées aux autres activités, d'autant plus que cette colonie couvre une très petite superficie et que ce site n'est pas actuellement convoité pour un développement industriel ou récréotouristique.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC						
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante						
Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-19 Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une protection.	Limitation et adaptation des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant nuire à l'intégrité des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Les ministères et les organismes gouvernementaux devront adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, tel que le prévoit l'habitat faunique légal de ces espèces. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	- Restreint toutes activités pouvant nuire au maintien des caractéristiques écologiques des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, notamment les activités minières, pétrolières et gazières (puisque'il y a des permis délivrés touchant cette zone). - Requiert des efforts d'adaptation et d'harmonisation.	Les avantages environnementaux découlant de la protection des aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont jugés plus importants que les pertes économiques anticipées associées aux autres activités.
11-23 Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une utilisation prioritaire du territoire à des fins de bleuetières de type forêt/bleuet.	Restrictions importantes des activités autres que la culture du bleuet et l'aménagement forestier.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent s'assurer d'adapter les activités compatibles à la priorité accordée à l'exploitation du bleuet (en mode forêt/bleuet). Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Assure le maintien du potentiel de bleuetière dans cette zone. - Possibilité d'accroissement des retombées économiques associées au développement de bleuetières pour la région.	- Possibilité de perte sur le plan de la possibilité forestière ou d'augmentation des coûts liés aux activités d'aménagement forestier adaptées au concept forêt/bleuet. - Restreint toutes activités pouvant nuire au potentiel de bleuetière.	Les avantages économiques liés au maintien du potentiel de bleuetière sont jugés supérieurs aux pertes économiques anticipées des autres activités qui doivent s'adapter.
11-24 Partie de la zone « Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole » qui concerne les potentiels acéricoles	Passe d'une utilisation multiple modulée du territoire et des ressources dans le cas de l'activité forestière (qui fait déjà l'objet de mesures de gestion adaptées) ou d'une utilisation multiple pour les autres activités, à un usage acéricole prioritaire.	Restrictions importantes des activités et des infrastructures incompatibles avec les activités d'exploitation acéricole, là où les potentiels seront validés.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent s'assurer de la compatibilité de leurs activités à venir avec la possibilité d'une exploitation acéricole, là où les potentiels seront validés. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Assure le maintien du potentiel acéricole et, par le fait même, assure l'intégrité du couvert forestier en place. - Possibilité d'accroissement des retombées économiques associées au développement de l'acériculture.	- Possibilité de perte sur le plan de la possibilité forestière ou d'augmentation des coûts liés aux activités d'aménagement forestier qui visent à maintenir ou à mettre en valeur des potentiels acéricoles - Restreint toutes activités pouvant nuire à l'intégrité des érablières.	Les avantages économiques et environnementaux liés au maintien des érablières sont jugés supérieurs aux pertes économiques anticipées des autres activités qui doivent s'adapter.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-25 Parcs éoliens	Passe d'une utilisation multiple modulée du territoire et des ressources (les activités qui se déroulent sur ce territoire sont, par la force des choses, modulées en fonction de la présence d'éoliennes) à un usage éolien prioritaire.	Restrictions importantes des utilisations et des infrastructures incompatibles avec les activités d'exploitation de l'énergie éolienne.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent s'assurer de la compatibilité de leurs activités à venir avec la présence d'un parc éolien et avec la possibilité d'ajouts d'infrastructures liées à l'exploitation de l'énergie éolienne dans la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Accroissement et diversification des retombées économiques associées au développement éolien. - Accroissement possible d'un certain type d'activités récréotouristiques (liées au parc éolien)	- Augmentation possible de la mortalité de la faune aviaire et des chiroptères dans les corridors migratoires ou sur les sites de reproduction. - Diminution possible de la qualité des paysages, à cause d'une plus grande concentration d'éoliennes dans la zone. - Requiert des efforts supplémentaires d'harmonisation (minimiser les risques de conflits d'usages, minimiser les effets sur la faune, particulièrement dans les habitats des réserves fauniques et minimiser les risques pour la sécurité publique). - Diminution possible de certaines activités récréotouristiques.	L'importance des retombées économiques liées au développement éolien est jugée supérieure aux effets négatifs sur le paysage, l'environnement et les autres activités. De plus, les projets de parcs éoliens sont passés par les étapes d'études d'impact et d'audiences publiques lorsque cela était requis.
11-28 Barre de Sandy Beach	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération du maintien de l'intégrité des écosystèmes de la barre de Sandy Beach dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Limitation et adaptation des activités pouvant nuire à l'intégrité écologique du milieu.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection du milieu. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des écosystèmes de la barre de Sandy Beach. - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs recherchant une ambiance nature. - Meilleur encadrement des activités extensives (récréatives et éducatives).	- Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir l'intégrité des écosystèmes de la barre de Sandy Beach. - Requiert des efforts de sensibilisation de la population quant aux répercussions de leurs activités sur l'intégrité du milieu, notamment la circulation motorisée en dehors des sentiers et des routes.	Les avantages environnementaux et sociaux liés à la protection du milieu justifient les efforts de concertation et de sensibilisation nécessaires.
11-29 Pointe-aux-Maquereaux	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération du cadre (environnement, bord de mer, paysage, accessibilité) propice au développement récréotouristique dans l'utilisation du territoire et des ressources.	Limitation et adaptation des activités pouvant avoir une incidence sur les paysages, la quiétude des lieux et l'accès public au territoire dans le but de faciliter la consolidation et le développement des activités récréotouristiques.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la consolidation et le développement des activités récréotouristiques. Également, le MERN doit s'assurer que le caractère public des terres est conservé. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Permet de conserver un cadre (environnement, bord de mer, paysage, accessibilité) propice au développement récréotouristique. - Maintien de l'accessibilité au territoire et à la mer. - Augmentation possible des retombées économiques liées au développement d'activités récréotouristiques.	- Adapter toutes activités pouvant nuire au maintien des attributs du paysage, notamment les activités d'exploration pétrolière et gazière.	Les avantages économiques et sociaux sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-30 Territoires fauniques structurés surfaciques	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération des potentiels fauniques et d'un encadrement propice aux activités récréotouristiques dans l'utilisation du territoire et des ressources.	- Limitation et adaptation des activités pouvant nuire significativement à la qualité des paysages visibles à partir des lieux fréquentés par la clientèle récréotouristique (lacs, rivières, sommets, circuits, etc.). - Adaptation des activités pouvant compromettre la qualité des habitats fauniques. - Adaptation des pratiques forestières de façon à en limiter les effets ou à optimiser les potentiels fauniques.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des paysages et des habitats fauniques. De plus, ils doivent favoriser la consolidation et le développement des activités récréotouristiques. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue de certains habitats (espèces sportives). - Accroissement des conditions propices à la pratique d'activités récréatives (certains paysages protégés, ambiance nature, aménagements adaptés, etc.). - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs récréatifs. - Permet de meilleures possibilités de développement récréotouristique et l'augmentation de retombées économiques régionales.	- Limitation et adaptation des activités minières, forestières et énergétiques afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité des habitats fauniques (espèces sportives).	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.
11-31 Rivières récréatives	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération des utilisations et du développement récréotouristique et faunique.	- Limitation et adaptation des activités pouvant nuire significativement à la qualité des paysages visibles à partir de la rivière. - Adaptation des activités pouvant compromettre la qualité de l'eau et des habitats aquatiques.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des paysages, de l'eau et des habitats aquatiques. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. De plus, le gouvernement souhaite que ces organismes, par un effet d'entraînement, appuient son intention et adoptent des mesures conséquentes sur le territoire privé, notamment en ce qui a trait aux rejets des eaux usées se déversant dans les rivières et à l'érosion des berges.	- Protection accrue des habitats aquatiques, notamment celui du saumon atlantique et de la qualité de l'eau (limpidité). - Accroissement des conditions propices à la pratique d'activités récréatives (paysages visibles à partir de la rivière, ambiance nature, aménagements adaptés, etc.). - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs récréatifs. - Permet de meilleures possibilités de développement récréotouristique et l'augmentation de retombées économiques régionales.	- Requiert des efforts d'harmonisation entre les usages pratiqués sur la rivière, notamment entre la pêche et les autres activités récréotouristiques. - Limitation ou adaptation des activités minières, forestières et énergétiques afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité de l'eau et des habitats aquatiques.	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC						
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante						
Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-32 Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération des utilisations et du développement récréotouristiques liés à la faune.	- Limitation et adaptation des activités pouvant nuire significativement à la qualité des paysages visibles à partir des lacs. - Adaptation des activités pouvant compromettre la qualité des habitats aquatiques et de l'eau.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des paysages, de l'eau et des habitats aquatiques. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. De plus, le gouvernement souhaite que ces organismes, par un effet d'entraînement, appuient son intention et adoptent des mesures conséquentes sur le territoire privé, notamment en ce qui a trait aux rejets des eaux usées se déversant dans les lacs.	- Protection accrue des habitats aquatiques. - Accroissement des conditions propices à la pratique d'activités récréatives (certains paysages protégés, ambiance nature, aménagements adaptés, etc.). - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs récréatifs. - Permet de meilleures possibilités de développement récréotouristique et la diversification des retombées économiques régionales.	- Limitation et adaptation des activités minières, forestières et énergétiques afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité des habitats aquatiques.	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.
11-33 Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération du maintien de l'intégrité des dunes dans l'utilisation du territoire et des ressources.	- Limitation, adaptation ou exclusion des activités pouvant compromettre l'intégrité écologique et physique des dunes. - Adaptation des utilisations industrielles pouvant nuire à la qualité du paysage de la zone.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des dunes et du paysage. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue du milieu dunaire. - Protection accrue des paysages visibles à partir des lieux fréquentés par la population et la clientèle récréotouristique. - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs recherchant une ambiance nature (quiétude des lieux et paysages remarquables). - Accroissement de la sécurité publique par la protection des dunes et des berges contre l'érosion.	- Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir l'intégrité des dunes et le caractère naturel des paysages. - Requiert des efforts de sensibilisation de la population quant aux répercussions de leurs activités sur l'intégrité du milieu dunaire, notamment la circulation motorisée en dehors des sentiers et des routes. - Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts de réalisation des activités à cause des adaptations nécessaires.	Les avantages environnementaux et sociaux liés à la protection du milieu justifient les efforts de concertation, de sensibilisation et d'adaptation nécessaires.
11-34 Zone côtière du nord de la péninsule	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération des utilisations et du développement récréotouristique et faunique et à une plus grande prise en compte des paysages sensibles.	- Adaptation des activités pouvant nuire significativement à la qualité des paysages dans certains secteurs de potentiel récréotouristique (lacs d'intérêt, paysages sensibles, projets récréotouristiques, etc.).	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des environnements propices au développement récréotouristique (lacs, rivières, paysages sensibles, bord de mer, etc.). Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des habitats aquatiques; - Protection accrue de paysages spécifiques; - Augmentation des retombées économiques liées aux activités récréotouristiques.	- Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts de réalisation des activités industrielles à cause des adaptations nécessaires. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité des habitats aquatiques.	Les avantages socioéconomiques liés au maintien et à la mise en valeur des environnements propices aux activités récréotouristiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-37 Secteur du lac York	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à un usage prioritaire en faveur des activités récréotouristiques.	- Limitation sévère des activités pouvant nuire significativement à la qualité des paysages visibles à partir du lac ou d'autres points d'intérêt situés dans la zone. - Adaptation des activités pouvant compromettre la qualité des habitats aquatiques et de l'eau.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des paysages, de l'eau et des habitats aquatiques afin de favoriser la consolidation et le développement des activités récréotouristiques. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. De plus, le gouvernement souhaite que ces organismes, par un effet d'entraînement, appuient son intention et adoptent des mesures conséquentes sur le territoire privé, notamment en ce qui a trait aux rejets des eaux usées se déversant dans les lacs.	- Protection accrue des habitats aquatiques. - Accroissement des conditions propices à la pratique d'activités récréatives (certains paysages protégés, ambiance nature, aménagements adaptés, etc.). - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs récréatifs. - Permet de meilleures possibilités de développement récréotouristique et la diversification des retombées économiques régionales.	- Limitation et adaptation des activités minières, forestières et énergétiques afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité des habitats aquatiques.	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques qui seraient engendrées par l'adaptation des autres activités.
11-38 Circuits panoramiques	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources pour les activités autres que forestières (qui font déjà l'objet de mesures de gestion adaptées) à une plus grande protection des paysages.	- Limitation et adaptation des activités pouvant nuire notablement à la qualité des paysages visibles à partir de la route.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des paysages. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Prise en compte des circuits panoramiques dans la planification des activités industrielles - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs, notamment touristiques, qui empruntent les routes de la zone.	- Limitation ou adaptation des activités minières et énergétiques afin de protéger les paysages de la zone. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages.	Les avantages économiques et sociaux sont jugés supérieurs aux pertes économiques des autres activités qui doivent s'adapter.
11-39 Zone de potentiel éolien	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une adaptation des conditions d'utilisation et d'exploitation pour favoriser l'exploitation de forts potentiels éoliens.	- Plus grande prise en compte du développement possible de parcs éoliens sur ces territoires.	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant la prise en compte de ce potentiel éolien. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Permet de prévenir les conflits d'usages potentiels. - Maintien de la possibilité d'implantation d'unités de production d'énergie verte et renouvelable. - Diversification de la structure économique. - Retombées économiques locales et régionales.	- Adaptation des planifications pour tenir compte d'une possible activité éolienne.	L'importance des retombées économiques liées au développement éolien est jugée supérieure aux dérangements causés par l'adaptation des différentes planifications.



Plan d'affectation du territoire public

PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC						
Tableau synthèse d'évaluation des changements à l'utilisation existante						
Zone	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquences sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages considérés dans le choix d'affectation effectué	Inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué	Bilan (évaluation globale des changements)
11-40 Milieu marin	Passe d'une utilisation multiple du territoire et des ressources à une plus grande considération du maintien de l'intégrité des écosystèmes marins (faune et flore) et de la qualité des paysages dans l'utilisation du territoire et des ressources.	- Limitation, adaptation ou exclusion des activités et de l'aménagement d'infrastructures pouvant compromettre l'intégrité des écosystèmes marins (faune et flore), la qualité visuelle du paysage, ainsi que les activités socioéconomiques importantes (pêche, aquaculture, tourisme, activités maritimes de plaisance).	Les ministères et les organismes gouvernementaux doivent adopter des mesures de gestion du territoire et des ressources permettant, au-delà de la réglementation de base, la protection des écosystèmes marins et des paysages. Ces mesures doivent également permettre la conservation des activités socioéconomiques d'importance telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme et les activités maritimes de plaisance. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRNT ou tout organisme de gestion délégué, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	- Protection accrue des habitats aquatiques (faune et flore). - Accroissement des conditions propices à la pratique d'activités récréatives. - Augmentation de la satisfaction des utilisateurs récréatifs et touristiques. - Permet la pérennité des activités socioéconomiques relatives à la pêche et à l'aquaculture. - Permet de meilleures possibilités de développement récréotouristique et la diversification des retombées économiques régionales.	- Limitation et adaptation des activités énergétiques afin de protéger les paysages de la zone et son environnement récréotouristique. - Requiert des efforts supplémentaires de concertation dans les modalités de gestion des ressources et du territoire pour maintenir le caractère naturel des paysages et la qualité des habitats aquatiques. - Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts de réalisation des activités à cause des adaptations nécessaires.	Les avantages environnementaux et socioéconomiques sont jugés supérieurs aux pertes économiques qui seraient engendrées par l'adaptation des autres activités.



Principaux effets et conséquences

Au terme de l'évaluation des changements pour les zones concernées, la Table de concertation a retenu toutes les affectations proposées. Celles-ci auront des conséquences sur les ministères et les organismes gouvernementaux, sur leurs mandataires et leurs délégataires ainsi que sur les organismes régionaux, dont les MRC et la CRE.

Les principales conséquences pour les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que pour leurs mandataires et leurs délégataires seront d'adapter leurs planifications, d'adopter des mesures ou de modifier des pratiques de gestion en complément de la réglementation en vigueur. Ceci contribue, par exemple, à l'atteinte des objectifs spécifiques dans une zone d'utilisation multiple ou concourt à respecter la vocation de la zone, dans le cas d'une zone d'utilisation prioritaire.

D'entrée de jeu, la modification d'une planification sectorielle ou opérationnelle pour un ministère ou un organisme directement concerné par la gestion d'une ressource naturelle ou du territoire s'impose (p. ex., ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Sépaq, Hydro-Québec). Par contre, d'autres ministères ou organismes, qui interviennent sur le territoire public (p. ex., ministère des Transports), qui accordent des autorisations (p. ex., ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) ou qui accompagnent ou subventionnent des projets sur le territoire public (p. ex., ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations), sont également responsables de la mise en œuvre du PATP.

Les moyens à la disposition de ces organismes, où les actions qui en découlent peuvent prendre plusieurs formes (énumération non exhaustive) :

- l'ajout d'une norme précise ou « au-delà » de la réglementation en vigueur, lorsque possible. Par exemple, en vertu des objectifs de protection et de mise en valeur découlant de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, une norme particulière peut être imposée;
- la modification d'une loi ou d'un règlement pour introduire une nouvelle norme;
- l'adaptation négociée des interventions. Par exemple, à l'issue d'une rencontre de concertation, les participants peuvent convenir de modalités d'exploitation particulières pour assurer la quiétude des résidents;
- l'ajout de conditions particulières à un droit, un contrat ou une autorisation. Par exemple, une clause restrictive à l'exploitation d'une sablière pour protéger la qualité de l'eau souterraine peut être ajoutée à un bail d'exploitation;
- l'adaptation à un processus d'analyse ou d'évaluation pour introduire une condition de conformité dans le PATP. Par exemple, un projet de développement dont la réalisation ou l'usage irait à l'encontre de la vocation d'une zone ou d'un objectif spécifique pourrait, à la suite de l'analyse, se voir refuser une aide gouvernementale. Un projet de construction de route pourrait être modifié (à l'étape de la conception ou lors des activités de construction ou de rénovation) pour répondre à un objectif.

Le choix des actions ou des moyens appropriés appartient à chacun des ministères et des organismes gouvernementaux ou à leurs mandataires et délégataires. Il est à noter que ces actions et ces moyens feront partie de l'information nécessaire à fournir au MERN pour assurer le suivi du PATP.



Par ailleurs, pour les organismes régionaux et locaux, particulièrement pour les MRC et la CRE, la conséquence se traduit principalement par l'adaptation de leurs outils de planification et de réglementation qui doivent être conformes au PATP en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une orientation. Ce sont les schémas d'aménagement et de développement (SAD) ainsi que le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire qui sont notamment visés. Ceux-ci devront être adaptés de façon à contribuer à l'atteinte des objectifs spécifiques ou de concourir à la vocation d'une zone pour ce qui est du territoire public.

De plus, le gouvernement s'attend également à ce que le PATP crée un effet d'entraînement sur les choix d'affectation ou de développement régional que les MRC et la CRE pourraient faire sur le territoire privé dans certaines zones. Par exemple, l'objectif de protection de la qualité de l'eau des lacs, des rivières et des habitats du poisson, applicable à la partie publique, pourrait aussi s'imposer à la partie privée du territoire.

Synthèse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Globalement, l'analyse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante fait ressortir les faits suivants :

- si l'on exclut le milieu marin, 38,1 % de la superficie du territoire public de la Gaspésie et 32 % de celle des Îles-de-la-Madeleine font l'objet de changements ou sont influencées par des effets découlant des orientations gouvernementales;
- c'est un peu plus de la moitié des zones d'affectation qui font l'objet de changements ou qui sont influencées par des effets découlant des orientations gouvernementales, soit 21 zones sur les 40 qui composent le PATP;
- dans les zones à vocation d'utilisation multiple modulée, des mesures supplémentaires de gestion excédant la réglementation de base devront être envisagées. C'est le cas notamment des territoires fauniques surfaciques structurés, des rivières récréatives, des lacs d'intérêt, des circuits panoramiques ou du milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine;
- dans les zones à vocation d'utilisation prioritaire, certains usages tels que l'énergie éolienne, l'acériculture ou le récréotourisme viendront subordonner les autres usages en vigueur dans ces zones, sans toutefois remettre en question leur pratique;
- Dans les zones de protection existantes et projetées, certaines activités et infrastructures pourraient être restreintes ou prohibées. C'est le cas des refuges biologiques, des écosystèmes forestiers exceptionnels projetés, des projets de quelques types d'habitat faunique ou encore d'habitats fauniques ou floristiques d'espèces menacées. Les restrictions sont plus ou moins importantes selon le statut associé aux zones de protection et de protection stricte.



**Appendice B : Bilan de la consultation sur la proposition
de plan d'affectation**



Table des matières

Rapport de consultation des acteurs des milieux régional et local	377
Introduction	377
Modalités de consultation	377
Synthèse des commentaires recueillis	381
Conclusion	382
Tableau 1 : Liste des organismes et associations consultés	378
Tableau 2 : Résumé des commentaires reçus	383
Rapport de consultation des communautés autochtones	387
Introduction	387
Modalités de consultation	387
Synthèse des commentaires recueillis	388
Conclusion	388
Tableau 1 : Résumé des commentaires reçus	388



Rapport de consultation des acteurs des milieux régional et local

Introduction

Le plan d'affectation du territoire public (PATP), en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, est préparé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avec la collaboration des ministères concernés. Ce plan est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement du Québec définit ses orientations en matière d'utilisation et de protection du territoire. Le processus d'élaboration des PATP prévoit une consultation des acteurs du milieu avant le dépôt du plan pour approbation par le gouvernement. Cette consultation vise à recueillir les préoccupations et les commentaires des acteurs régionaux et locaux de manière à bonifier le plan d'affectation proposé.

La proposition de PATP a été soumise à une consultation des organismes externes au gouvernement au cours de l'été et de l'automne 2011.

Le présent rapport résume les commentaires formulés dans les avis reçus par les organismes et les associations consultés.

Modalités de consultation

Le 14 juin 2011, le MRNF a transmis une lettre aux organismes des milieux régional et local (voir tableau 1) les invitant à participer à une des séances d'information ayant pour but de présenter la proposition de PATP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette lettre était accompagnée d'un CD contenant cette proposition de PATP (document et cartes). Une copie papier était également disponible aux bureaux du MRNF de Caplan, de Gaspé et de Sainte-Anne-des-Monts ainsi qu'au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine durant la période de consultation afin que les organismes et les associations puissent la consulter sur place. La consultation s'est déroulée du 14 juin au 1^{er} novembre 2011.

Au total, 61 invitations ont été envoyées, desquelles 8 invitations concernaient des organismes ayant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional (MRC, municipalité hors MRC, CRE, CRNT), alors que 53 invitations visaient des associations et des organismes représentant des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt.

Afin de joindre le plus d'organismes possible, trois séances d'information ont eu lieu, à des endroits différents. Celles-ci avaient pour but de présenter le document de proposition de PATP et de répondre aux questions. Ont été expliqués pendant ces rencontres : le positionnement du plan dans la gestion gouvernementale, le découpage et la caractérisation des zones, le choix de l'orientation gouvernementale et l'évaluation des changements apportés à l'utilisation



existante. De plus, certaines fiches ont été présentées en exemple. Une séance regroupant des représentants des MRC de la Gaspésie s'est tenue le 29 juin 2011 à Gaspé. Des cinq MRC, une seule n'a pu y assister, soit la MRC de La Côte-de-Gaspé. Une deuxième séance a eu lieu le 7 juillet 2011, à Bonaventure, afin de consulter les associations et les organismes de la Gaspésie. Cette rencontre a réuni 5 des 50 associations ou organismes y étant invités, la CRE et la CRNT. Enfin, la dernière séance s'est tenue le 14 juillet 2011, à Cap-aux-Meules, afin de consulter les associations et les organismes des Îles-de-la-Madeleine ainsi que l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Cette rencontre a réuni trois des six organismes invités. La consultation dans son ensemble a connu un taux de participation aux séances de 20 %.

La consultation s'est bien déroulée et la proposition de PATP a été, en général, bien reçue par les organismes consultés. D'ailleurs, quelques commentaires ont été émis sur place afin de souligner l'effort et le travail accompli pour la réalisation du document de proposition de PATP et que celui-ci, avec toute l'information et la cartographie qu'il contient, s'avérera très utile pour alimenter les travaux des organismes. Les questions posées portaient surtout sur ce qui définit certains types de vocation, les compatibilités d'usage dans certaines zones, les principes du découpage des zones, la localisation de certains éléments du territoire par rapport au zonage, les activités permises dans certaines zones selon les vocations, les objectifs spécifiques de certaines zones, des précisions sur l'information de base, l'influence du PATP sur le PRDIRT (et l'inverse) et la mise en œuvre à venir du PATP.

Le délai accordé aux organismes pour formuler leurs commentaires sur le PATP était de 120 jours, menant ainsi la fin de la consultation au 1^{er} novembre 2011. À la demande des organismes des Îles-de-la-Madeleine, il leur a été permis de formuler leurs commentaires en commun. Au terme de cette période de consultation, sept avis ont été reçus.

Tableau 1 : Liste des organismes et associations consultés

Organismes ayant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional
MRC et territoire hors MRC
MRC d'Avignon
MRC de Bonaventure
MRC du Rocher-Percé
MRC de La Côte-de-Gaspé
MRC de La Haute-Gaspésie
Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
Région
Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CREGIM)
Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRNT)



Associations et organismes représentant des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt
Agricole
Syndicat des producteurs acéricoles de la Gaspésie
Union des producteurs agricoles de la Gaspésie et des Îles (UPA)
Culture
Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
Association des archéologues du Québec
Conseil de la culture de la Gaspésie
Eau
Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure
Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
Énergie
Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER)
Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
TechnoCentre éolien–Gaspésie-Les Îles
Environnement et parcs
Attention Fragîles
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGIM)
Parc national de Forillon
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc national de la Gaspésie
Parc national de Miguasha
Faune
Association provinciale des trappeurs indépendants — Conseil de la Gaspésie inc.
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia
Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec
Fédération des pourvoyeurs du Québec
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Fédération québécoise pour le saumon atlantique



Regroupement des gestionnaires de zecs de la Gaspésie
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique des Chic-Chocs
Forêt
Association coopérative forestière de la Gaspésie
Mandataire de gestion 012-52, Lulumco inc.
Mandataire de gestion 111-51, Bois d'œuvre Cedrico inc.
Mandataire de gestion 111-52 et 112-56, Groupe G.D.S. inc.
Mandataire de gestion 111-53 et 112-55, Produits forestiers Temrex, S.E.C.
Mandataire de gestion 111-54, Association coopérative forestière de Saint-Elzéar
Mandataire de gestion 112-57, Groupe Lebel inc.
Milieu marin
Comité Zip Baie-des-Chaleurs
Comité Zip des Îles-de-la-Madeleine
Société de développement de l'industrie maricole (SODIM)
Mines
Association canadienne de la pierre
Association de l'exploration minière du Québec
Association des producteurs de tourbe du Québec
Association minière du Québec
Récréotourisme
Association Quad Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Association touristique régionale de la Gaspésie
Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine
Club VTT des Îles-de-la-Madeleine
Conseil québécois du loisir (CQL)
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)
Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), région : Québec–Chaudière-Appalaches–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
Sentier international des Appalaches
Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



Synthèse des commentaires recueillis

Durant la période de consultation sur la proposition du plan d'affectation du territoire public, huit organismes, parmi les 61 ayant été invités, ont répondu par écrit à la consultation. De ces huit organismes, un seul a répondu n'avoir aucun commentaire à formuler. Le taux de réponse à la consultation est de 13 % seulement. Au total, 35 commentaires, propositions ou recommandations ont été formulés.

Les commentaires reçus portent sur différents aspects du PATP. Certains concernent le processus de zonage, alors que d'autres sont de l'ordre de la prise en compte d'éléments dans l'orientation gouvernementale, soit la vocation, les intentions et les objectifs spécifiques. On trouve également des commentaires quant à l'information de base et la cartographie. Puis des commentaires selon lesquels l'organisme appuie les intentions gouvernementales. Enfin, d'autres commentaires formulés ne relèvent pas de l'affectation du territoire et sont principalement relatifs à la demande de soutien financier et technique ou à la prise en compte d'éléments qui pourraient être considérés dans les planifications opérationnelles en aval du PATP.

Les commentaires des organismes sont résumés dans le tableau 2. Ce qui suit se veut une synthèse des commentaires recueillis.

Dans le milieu municipal (MRC), chez des groupes d'intérêt (Syndicat des producteurs acéricoles de la Gaspésie et Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie), des préoccupations ont émergé voulant que le PATP prenne en considération certains éléments du territoire : des routes et des circuits panoramiques, des secteurs récréatifs, une rivière et un lac en particulier, le potentiel acéricole et les milieux humides. Le commentaire portant sur les circuits panoramiques a amené la Table de concertation gouvernementale à bonifier son plan d'affectation de manière à créer une nouvelle zone d'affectation et à ajouter un objectif spécifique dans la fiche de certaines zones existantes. De plus, l'analyse d'un commentaire en particulier a conduit à des réflexions concernant la vocation de la Zone côtière du nord de la péninsule. Les conclusions de ces réflexions ont amené la modification de la vocation d'utilisation multiple à utilisation multiple modulée. Cependant, pour le reste des commentaires, aucun changement dans l'affectation ne sera apporté, mis à part la bonification de certains objectifs, puisque, soit le PATP répond déjà à la demande, soit l'élément n'est pas rendu assez loin dans les démarches d'obtention de statut ou encore, il relève des planifications opérationnelles. Deux MRC sont également préoccupées par le traitement de l'information relative à la tenure des terres. On parle ici de l'affichage sur les cartes thématiques des éléments territoriaux privés et de la correction de certaines erreurs dans la base de données de la tenure des terres. Les cartes thématiques ne seront pas modifiées, puisque les éléments sur les terres privées y figurent à titre informatif seulement. Quant aux erreurs de tenure qui ont été soulevées, elles ont été corrigées.

Les organismes d'activités de plein air (CQL et FQCK), quant à eux, souhaitent que le PATP désigne, reconnaisse et préserve les lieux de pratique de loisir de plein air, ainsi que les paysages environnants, et que le PATP maintienne l'usage collectif et l'accès public au territoire libre et de proximité. Ils souhaitent, également, participer à la collecte de l'information de base quant aux sites récréatifs. De plus, ils recommandent d'ajouter à la composition de la Table de concertation une instance ministérielle concernée par les activités de loisir de plein air. La désignation de certains sites de pratique de plein air pourra être ajoutée à l'information de base



lors de la mise à jour du PATP. De plus, les organismes nationaux de loisir continueront à l'avenir à participer aux consultations relatives à l'information de base. Par ailleurs, on considère que des objectifs spécifiques du PATP ont répondu à certains commentaires relatifs aux paysages. Tandis que, pour la plupart, les autres commentaires seront considérés lors des planifications opérationnelles en aval du PATP ou par d'autres processus gouvernementaux. Enfin, quant à la composition de la Table de concertation, elle pourra être modifiée au moment de la revue de l'approche d'affectation.

Conclusion

La consultation a permis d'obtenir les commentaires de huit organismes concernant la proposition de PATP. Celle-ci a été bien accueillie dans l'ensemble et certains organismes ont même été agréablement surpris par la qualité du travail et la quantité d'information qu'offre le plan.

Tous les commentaires ont été analysés et ceux ayant une influence sur le PATP ont été pris en compte. Seulement un commentaire a conduit à la modification du zonage par la création d'une nouvelle zone d'affectation (zone Circuits panoramiques). Puis quelques-uns ont apporté des modifications à la proposition de PATP par l'ajout d'objectifs spécifiques ou de certaines précisions ou corrections dans les diverses sections des fiches.

Quant au reste des commentaires, certains pourront être pris en compte lors d'une mise à jour du PATP, tandis que plusieurs ne relèvent pas de l'affectation du territoire, mais plutôt des planifications opérationnelles.



Tableau 2 : Résumé des commentaires reçus

Provenance des commentaires	Commentaires synthétisés
Organismes ayant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional	
MRC de la Haute-Gaspésie	Demande de prendre en considération les corridors routiers (route 1000, route de ceinture des Monts McGerrigle, route de Saint-Octave-de-l'Avenir) et les circuits panoramiques (route 299, route 198, route 132, route 2 reliant Mont-Saint-Pierre au parc national de la Gaspésie) comme site d'intérêt particulier dans le PATP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et mentionne que la carte thématique 11a : Thème Culture Gaspésie présente, parmi les éléments particuliers du territoire, les routes 132, 299, 198 à titre de corridor panoramique, mais que cette reconnaissance n'est pas reprise sur la carte d'affectation.
	Demande d'indiquer, dans la fiche descriptive traitant des rivières récréatives, la rivière Mont-Louis parmi les rivières mentionnées pour la partie nord de la Gaspésie, puisque des activités de pêche y sont pratiquées et qu'elle est présentée ainsi dans la fiche Zone côtière du nord de la péninsule comme étant une rivière à saumon.
	Demande à ce que le lac au Diable (88 ha) fasse partie des Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature, puisqu'on y trouve un secteur de villégiature privé.
	Souligne que les cartes thématiques du PATP illustrant L'utilisation existante et possible du territoire et de ces ressources devraient se limiter à désigner les utilisations existantes et possibles du territoire public, puisque le territoire privé n'est pas de la compétence du PATP.
	Souhaite informer le gouvernement d'une préoccupation à l'égard des monts Hog's Back, Blanche-Lamontagne, Champs de Mars et les Pics Sterling, afin que ceux-ci soient prioritairement réservés à la récréation tout en tenant compte des activités récréatives qui y sont pratiquées, et ce, tout en permettant les activités forestières adaptées aux activités récréatives pratiquées dans ces secteurs.
MRC du Roché-Percé	Soustraire les terres privées, notamment celles localisées à même les périmètres urbains, de la proposition de PATP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (zone 11-35, territoire du centre de la Gaspésie).
Associations et organismes représentant des groupes d'industries, des groupes d'utilisateurs et des groupes d'intérêt	
Corporation de gestion de la réserve faunique des rivières Matapédia-et-Patapédia	Considère que les mesures proposées dans le PATP qui traitent de l'aspect faunique assurent un bon encadrement pour la faune. Ainsi, elle appuie la proposition du PATP.
Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mentionne qu'elle ne peut formuler aucun commentaire.



Conseil québécois du loisir (CQL) et Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)	Que le Secrétariat au loisir et au sport du MELS soit reconnu et intégré dans les tables de concertation interministérielle comme l'instance gouvernementale habilitée à définir les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération entre les ministères en matière de loisir de plein air.
Conseil québécois du loisir (CQL)	Que le PATP désigne et reconnaisse l'ensemble des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air non motorisée afin d'en s'assurer la préservation et le développement en territoire public.
	Considérer les organismes nationaux de loisirs comme une source d'information privilégiée quant à la désignation des espaces récréatifs potentiels et existants et de les consulter en tant que tel lors de la mise en application, du suivi et de la mise à jour du PATP.
	Que le PATP exprime davantage la volonté et l'importance de maintenir un usage collectif, un accès public et une diversité de l'offre récréative de plein air sur le territoire, proportionnellement au développement des droits d'usage privés, et que des espaces suffisamment grands et relatifs à la demande en activités de plein air soient préservés sur le territoire de proximité.
	Que le gouvernement du Québec participe à la mise en place d'un inventaire national des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air et qu'il affecte de nouvelles ressources afin d'y parvenir, et ce, dans le but de permettre un partage plus harmonieux des usages sur le territoire de proximité et une offre suffisante quant aux infrastructures de plein air.
	Favoriser la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air en soutenant les organismes et les bénévoles par le développement d'outils, l'instauration d'un financement récurrent et la mise en place de mécanismes de consultation mieux adaptés à leurs besoins et à leur réalité.
	Que le PATP désigne, à défaut d'aires protégées potentielles, des aires à fort potentiel paysager et récréatif de plein air et que soient prévues et intégrées, dans la mise en application du PATP, des mesures de protection des paysages des espaces récréotouristiques.
	Que le PATP intègre la notion d'économie sociale dans les intentions de développement récréotouristique quant aux utilisations possibles du territoire, ainsi qu'à l'offre de service et d'activités.
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)	Invite les responsables de la mise en application, du suivi et de la mise à jour du PATP à se référer à l'outil Web complémentaire au <i>Guide des parcours canotables du Québec</i> , lorsque terminée, afin d'obtenir les renseignements les plus à jour possible.
	Demande d'ajouter un objectif spécifique permettant d'adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine canotable dans les zones « Rivières récréatives », « Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature » et « Secteur du lac York ».



	Demande d'ajouter l'élément « sentier maritime du Saint-Laurent–route bleue de la Gaspésie » dans la section de la fiche concernée pour les zones suivantes : « Barre de Sandy Beach, Pointe-aux-Maquereaux, Zone côtière du nord de la péninsule » et « Milieu marin » et ajouter « kayak de mer » pour le pourtour entier des îles de la Madeleine.
	Recommande d'assurer la préservation et le développement de sites de pratique de canotage (accès publics aux plans d'eau, camping rustique, portage) ainsi que la protection des paysages environnants.
	Privilégier la production d'énergie par tout autre moyen que l'hydroélectricité, évitant particulièrement la filière « micro », « mini » ou « petites centrales » sur des sites naturels vierges. Favoriser les programmes d'économie d'énergie.
	Favoriser la pérennisation des parcours canotables (rivières et autres plans d'eau) en soutenant les organismes et les bénévoles par le développement d'outils appropriés et l'instauration d'un financement récurrent mieux adapté à notre réalité.
Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	Il serait justifié d'intégrer les milieux humides au PATP et de leur accorder la vocation de protection ou de protection projetée afin que toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des milieux humides soit proscrite ou fortement adaptée pour que ces écosystèmes puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
Syndicat des producteurs acéricoles de la Gaspésie	Revendique la protection du potentiel acéricole gaspésien sur les terres publiques. Ces territoires doivent demeurer disponibles en fonction d'un éventuel développement acéricole. Rien n'empêche d'aménager ces érablières et de prendre des ententes avec l'industrie.
	Demande au MRNF de tenir compte, dans ses décisions, des règles que se sont données les producteurs par l'entremise de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.



Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction

Le plan d'affectation du territoire public (PATP), en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, est préparé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avec la collaboration des ministères concernés. Ce plan est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement du Québec définit ses orientations en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les communautés autochtones. De plus, le processus d'élaboration du PATP prévoit une consultation des communautés autochtones avant qu'il soit soumis au gouvernement pour approbation. Cette consultation vise à recueillir leurs préoccupations et leurs commentaires de manière à bonifier le plan proposé, le cas échéant.

La proposition de PATP a été soumise à une consultation du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, représentant les communautés micmaques de Listuguj, de Gesgapegiag et de Gespeg.

Modalités de consultation

La consultation des communautés micmaques s'est effectuée par l'entremise du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi. Une séance d'information s'est tenue le 18 juillet 2011 regroupant six représentants des Micmacs et trois représentants du MRNF. Quatre copies de CD contenant les propositions du PATP (documents et cartes), ainsi qu'une traduction des sections les plus importantes des documents et de la légende des cinq cartes principales, leur avaient été préalablement données au lancement de la consultation le 4 juillet 2011. Une copie papier était également disponible aux bureaux du MRNF de Caplan, de Gaspé et de Sainte-Anne-des-Monts durant la période de consultation afin qu'elle puisse être consultée sur place.

Les commentaires ont été requis pour le 17 octobre 2011.



Synthèse des commentaires recueillis

Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí a transmis, par écrit, ses commentaires sur la proposition de PATP. Les communautés micmaques reconnaissent l'importance d'une telle planification pour l'utilisation et la protection du territoire. Elles estiment cette planification assez complexe et soulignent leur difficulté à la commenter. D'autre part, elles considèrent comme nécessaire de travailler de concert à la protection et au développement du territoire et, dans cette optique, elles rappellent leur proposition pour l'élaboration de leur propre plan d'affectation. Également, les communautés souhaitent être intégrées dans un processus de consultation représentatif lors de la mise en œuvre du PATP.

Les commentaires plus détaillés du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Résumé des commentaires reçus

Provenance des commentaires	Commentaires synthétisés
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí pour les communautés micmaques de Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg	Vu sa complexité, il est difficile pour les communautés micmaques de commenter le PATP parce qu'elles n'ont pas les outils nécessaires pour le faire. Néanmoins, elles croient que les plans d'affectation du territoire public jouent un rôle intégrateur dans l'aménagement et la protection du territoire.
	Le SMM a déposé, au Secrétariat aux affaires autochtones, une proposition pour l'élaboration de leur propre plan d'affectation du territoire et il croit qu'il est nécessaire que le gouvernement du Québec et les communautés autochtones travaillent ensemble en ce qui a trait aux mesures de protection, au développement économique et au développement durable du territoire.
	Le SMM demande d'entamer des discussions sur les sujets concernant la mise en œuvre du PATP.
	Le SMM demande d'être intégré dans un processus de consultation représentatif, sans quoi aucune des deux parties ne pourra bénéficier pleinement de la planification du territoire.
	Le SMM soutient qu'un exercice permettant aux communautés micmaques de désigner les droits qu'elles considèrent être en jeu et les répercussions de toutes activités sur ces droits, permettra certainement aux deux parties de coopérer à l'évolution future de l'utilisation du territoire de la Gaspésie.

Conclusion

La consultation a permis d'obtenir l'avis des communautés micmaques qui considèrent cette planification comme importante. Sans la commenter précisément, elles souhaitent être impliquées dans sa mise en œuvre.



BIBLIOGRAPHIE

- AGGLOMÉRATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2009). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, 211 p. + annexes.
- ANONYME (2010). *Forum 3 décembre 2010 : Estran Paysage Humanisé*, [En ligne]. [http://mouvementvert.com/pdf/conferencier/jc_cote.pdf].
- ATTENTION FRAGÎLES. [En ligne]. [www.attentionfragiles.org] (Consulté en 2010).
- ATTENTION FRAGÎLES (2009). *Guide de formation sur les milieux marins, dunaires, humides et forestiers des îles-de-la-Madeleine*, 42 p. + annexes.
- BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC [En ligne]. [<http://www.bdso.gouv.qc.ca>] (Consulté en 2014).
- BEAULIEU, L. et É. NORMANDIN (2006). *Validation du potentiel de développement des produits forestiers non ligneux de la Gaspésie*, Activa Environnement inc., New Richmond, Québec, 328 p. + annexes.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. [En ligne]. [<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/produits.htm>] (Consulté en 2010).
- COALITION POUR LA VIABILITÉ DU SUD DU GOLF DU SAINT-LAURENT. [En ligne]. [www.coalition-sgsl.ca/fr_index.php] (Consulté en 2011).
- COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS (2010). Communications personnelles.
- COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS. [En ligne]. [www.zipbaiedeschaleurs.ca/accueil.asp] (Consulté en 2010).
- COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS (2002). *Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie*, 218 p. + annexes.
- COMITÉ ZIP ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). Communications personnelles.
- COMITÉ ZIP ÎLES-DE-LA-MADELEINE. [En ligne]. [www.zipdesiles.org] (Consulté en 2010).
- COMITÉ ZIP ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). *Les plans d'eau intérieurs, une richesse inestimable*, 1 p.
- COMITÉ ZIP ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2008). *Caractérisation, sensibilisation et mise en valeur des milieux humides des Îles-de-la-Madeleine*, 71 p.
- COMITÉ RÉGIONAL PERMANENT SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES, GASPÉSIE-LES ÎLES (2010). *Maintien de la qualité des paysages en milieu forestier*, 26 p.



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. [En ligne]. [<http://www.cre-gim.net>] (Consulté en 2011 et 2014).

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUES DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). *Pour un tourisme durable en Gaspésie : La politique-cadre du tourisme durable de la Gaspésie*, 31 p.

CONSEIL DE L'EAU GASPÉSIE SUD (2010). Communications personnelles.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (2010). *Profil socio-économique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en bref*, 2 p.

ÉcoRessources (2014). *L'industrie faunique comme moteur économique régional* [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/industrie-faunique-moteur-economique-regional.pdf>].

EMPLOI-QUÉBEC. [En ligne]. [<http://emploi Quebec.net/index.asp>] (Consulté en 2011 et 2014).

ENVIRONNEMENT CANADA (2011). *Données cartographiques des bancs coquilliers*.

ENVIRONNEMENT CANADA (1997). *Bilan régional — Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Zone d'intervention prioritaire 20B*, 104 p.

ENVIRONNEMENT CANADA (1997). *Bilan régional — Îles-de-la-Madeleine. Zone d'intervention prioritaire 21*, 102 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*, [En ligne]. [http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/recherche/especes/PO_FR.asp] (Consulté en 2011).

ENVIRONNEMENT CANADA. *Atlas climatique des glaces de mer pour la Côte Est 1971- 2001*, [En ligne]. [<http://www.ec.gc.ca/glaces-ice/default.asp?lang=Fr&n=DF3823A5-1&offset=1&toc=show>] (Consulté en 2011).

ESTRAN AGENDA-21. [En ligne]. [www.gaspesie-les-iles.chaire.ulaval.ca/les_projets/projets_dintervention/estran_agenda_21/#55] (Consulté en 2010).

FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC (2011). Communications personnelles.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZECS (2008). *Résultats du Sondage zecs Québec*, disponible sur le site Internet de la FQGZ.

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE, CHAPITRE 3 : *Glaces et conditions météorologiques*, [En ligne]. [www.ccg-gcc.gc.ca/f0010733] (Consulté en 2011).



HYDRO-QUÉBEC. *Hydro-Québec Distribution lance un appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne* [En ligne] [<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/486>] (Consulté en 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca] (Consulté en 2014).

Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, [En ligne]. [www.mollusca.gc.ca/pccsm_f.asp] (Consulté en 2011).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, Estimation pour 2013* [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Complet.pdf] (Consulté en 2014).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2007). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement — Pour un développement durable de l'énergie éolienne, 20 p.ébec, Estimation pour 2009*, [En ligne]. [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Complet.pdf] (Consulté en 2011).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Répertoire des sites maricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*, [En ligne].

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2011). Communications personnelles.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Répertoire des sites géologiques exceptionnels* [En ligne] [http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/sge/classes/l5102_afchDonnGeom] (Consulté en 2014).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010-2011). Compilations internes, DGR-11.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Portrait territorial — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*, 112 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007). *Plan d'aménagement de l'aire du caribou de la Gaspésie* (Rangifer tarandus caribou), 2^e édition, 85 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Espèces fauniques menacées ou vulnérables*, [En ligne]. [www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/index.jsp] (Consulté en 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*, [En ligne]. [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp] (Consulté en 2010).



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2008). *Zones d'exploitation contrôlées, Statistiques (2002-2007)*, 137 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature en chiffres*, [En ligne]. [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp>] (Consulté en 2011).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2002). *Carte géologique du Québec*, 1:2 000 000.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2009). *Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin*, 12 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *La Tourelle — Paysage géologique remarquable — Projet de site géologique exceptionnel de la région du Bas-Saint-Laurent*, 2 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2009*, 282 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Énergie éolienne : développer cette filière d'avenir*, [En ligne]. [www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/strategie-eolienne.jsp] (Consulté en 2011).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Le réseau de surveillance volontaire des lacs*, [En ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.asp] (Consulté en 2010).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Eaux souterraines*, [En ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/index.htm] (Consulté en 2010).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Les réserves fauniques — Des habitats protégés au naturel*, [En ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/rescarte.htm] (Consulté en 2010).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2010). *Données compilées sur la qualité de l'eau en Gaspésie*.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec, 1999*, [En ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/index.htm] (Consulté en 2010).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Rivières (bassins versants)*, [En ligne]. [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/index.htm] (Consulté en 2010).



- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2003). *Réserve écologique projetée de la Grande-Rivière*, 5 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2009). *Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure*, 27 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2009). *Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar*, 22 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2010). *Portrait du territoire de la réserve écologique de l'Île-Brion*, 58 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Projet ACCORD*, [En ligne]. [www.mdeie.gouv.qc.ca/accord] (Consulté en 2014).
- MUNICIPALITÉ LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010-2011). Communications personnelles.
- NATURE QUÉBEC. *Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux au Québec (ZICO)*, [En ligne]. [www.naturequebec.qc.ca/zico] (Consulté en 2010).
- OBSERVATOIRE GLOBAL DU ST-LAURENT. [En ligne]. [<http://ogsl.ca/fr.html>] (Consulté en 2011).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Carte des sites aquacoles*, [En ligne]. [www.glf.dfo-mpo.gc.ca/f0006972] (Consulté en 2010).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Carte des zones de pêche*, [En ligne]. [www.glf.dfo-mpo.gc.ca/f0006972] (Consulté en 2010).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Chasse au phoque de l'Atlantique — Plan de gestion 2006-2010*, [En ligne]. [www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-plangest0610/mgtplan-plangest0610-fra.htm#re15] (Consulté en 2011).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson*, [En ligne]. [www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm] (Consulté en 2010).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Liste des secteurs coquilliers*, [En ligne]. [http://prism.qc.ec.gc.ca/rapports/mpo/secteur_status/default.aspx?lang=15] (Consulté en 2014).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Carte des ports pour petits bateaux*, [En ligne]. [www.dfo-mpo.gc.ca/sch-ppb/maps/map-fra.asp?p=qc&c=a] (Consulté en 2011).
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Guide d'identification d'espèces marines du Saint-Laurent*, [En ligne]. [<http://ogsl.ca/app-guidesp/fr/index.html>] (Consulté en 2011).
- POURVOIRIE DES LACS ROBIDOUX. [En ligne]. [www.lacsrobidoux.com] (Consulté en 2011).



ROBITAILLE, P. (1999). *Qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Saintes-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, 1979 à 1997*, 32 p. et 7 annexes.

SAUMON QUÉBEC. *Les rivières*, [En ligne]. [<https://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Gaspesie/default.aspx>] (Consulté en 2010).

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, Direction de l'aménagement de la faune, New-Richmond, 164 p.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. *Réserve faunique des Chics-Chocs*, [En ligne]. [www.sepaq.com/rf/chc] (Consulté en 2011).

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. *Réserve faunique de Matane*, [En ligne]. [www.sepaq.com/rf/mat] (Consulté en 2011).

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. *Réserve faunique de Port-Daniel*, [En ligne]. [www.sepaq.com/rf/pod] (Consulté en 2011).

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA (SECTION QUÉBEC). *Symposium sur les aires marines protégées au Québec*, [En ligne]. [www.symposiumamp.ca] (Consulté en 2011).

TRANSPORT CANADA. *Liste des ports au Québec*, [En ligne]. [www.tc.gc.ca/fra/quebec/ports-menu-1338.htm] (Consulté en 2011).

VILLE DE MURDOCHVILLE. [En ligne]. [www.murdochville.com] (Consulté en 2010).

ZEC BAILLARGEON. [En ligne]. [www.gaspesie.com/zecbaillargeon] (Consulté en 2011).

ZEC CASAULT. [En ligne]. [www.zeccasault.net] (Consulté en 2011).

ZEC DES ANSES. [En ligne]. [www.zecdanses.com] (Consulté en 2011).

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 